



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 12 décembre 2016

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 septembre 2016	(p. 8)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 octobre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-1610)	(p. 8)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-1611)	(p. 8)
Débat d'orientations budgétaires 2017 (dossier n° 2016-1634)	
- présentation et interventions	(p. 42)
- annexe 1	(p. 112)
Rénovation du centre commercial de la Part-Dieu	
- présentation	(p. 67)
- annexe 2	(p. 140)
Interruptions de séance	(p. 67 et 70)
Reprises de séance	(p. 69 et 70)
Société des Aéroports de Lyon - Modification de la gouvernance (dossier n° 2016-1656)	
- présentation et interventions	(p. 74)
- annexe 3	(p. 169)
Questions orales	
- groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Quel avenir pour l'hôpital Henry Gabrielle, ses patients et ses soignants	
* présentation et interventions	(p. 108)
* annexe 4	(p. 175)
- groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Plan de déplacements urbains	
* présentation et interventions	(p. 109)
* annexe 5	(p. 177)

Les textes des délibérations n° 2016-1610 à 2016-1627, 2016-1629 à 2016-1636 et 2016-1638 à 2016-1709 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 17.

N° 2016-1610	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 octobre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 8)
N° 2016-1611	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2016 -	(p. 8)
N° 2016-1612	Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2016 -	(p. 8)
N° 2016-1613	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Approbation du projet de gouvernance du Syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat d'aménagement du canal de Jonage et le Syndicat intercommunal de la Rize - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 36)

N° 2016-1614	<i>Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Collège des collectivités territoriales - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 38)
N° 2016-1615	<i>Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2015 -</i>	(p. 16)
N° 2016-1616	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2015 -</i>	(p. 16)
N° 2016-1617	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2015 -</i>	(p. 18)
N° 2016-1618	<i>Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2015 -</i>	(p. 19)
N° 2016-1619	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2015 -</i>	(p. 21)
N° 2016-1620	<i>Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la Société Atrium - Exercice 2015 -</i>	(p. 100)
N° 2016-1621	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2015 -</i>	(p. 22)
N° 2016-1622	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon - Exercice 2015 -</i>	(p. 100)
N° 2016-1623	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité sur le territoire de la Ville de Lyon - Exercice 2015 -</i>	(p. 22)
N° 2016-1624	<i>Vénissieux - Réseau de chauffage urbain - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 22)
N° 2016-1625	<i>Accueil des jeunes en situation de handicap pour la réalisation de travaux - Parc de Parilly - Convention avec l'Institut médico-éducatif Jean-Jacques Rousseau de Vénissieux - Années 2017-2018 -</i>	(p. 100)
N° 2016-1626	<i>Bron - Chantiers jeunes Ville vie vacances - Accueil des jeunes au parc de Parilly - Convention avec la Ville - Années 2017-2018 -</i>	(p. 100)
N° 2016-1627	<i>Qualité de l'air - Villes respirables en 5 ans - Convention particulière d'appui financier dans le cadre de l'enveloppe spéciale de la transition énergétique à conclure avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2016-1628	<i>Plan climat énergie territorial (PCET) de la Métropole de Lyon - Volet Adaptation au changement climatique - Approbation -</i>	retiré
N° 2016-1629	<i>Lyon - Modélisation microclimatique de tronçons de la rue Garibaldi et du parc Feuillat - Participation financière au profit d'INSAVALOR, représentant le Centre d'énergétique et de thermique de Lyon (CETHIL) -</i>	(p. 101)
N° 2016-1630	<i>Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise - Expérimentation d'une mesure innovante sol - Attribution de subventions de fonctionnement aux exploitations céréalières souhaitant développer une agriculture de conservation des sols -</i>	(p. 34)
N° 2016-1631	<i>Grêle - Mise en place d'un régime d'aides aux agriculteurs - Année 2016 -</i>	(p. 34)
N° 2016-1632	<i>Gestion des espaces appartenant à SNCF immobilier accessibles depuis le domaine public métropolitain - Convention avec SNCF immobilier - Années 2017-2018 -</i>	(p. 101)
N° 2016-1633	<i>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2015 -</i>	(p. 39)
N° 2016-1634	<i>Débat d'orientations budgétaires 2017 - Tous budgets -</i>	(p. 42)
N° 2016-1635	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou redevances, à compter du 1^{er} janvier 2017 -</i>	(p. 101)
N° 2016-1636	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement - Année 2016 -</i>	(p. 102)

N° 2016-1637	<i>Projet MEANING - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet intitulé Europe pour les citoyens ou Europe for Citizens - Demande de subvention auprès de l'Union européenne -</i>	retiré
N° 2016-1638	<i>Convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) - Renouvellement pour une période de 4 ans -</i>	(p. 101)
N° 2016-1639	<i>Lyon 3° - Travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 14 - Cloisons, peinture - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 101)
N° 2016-1640	<i>Lyon 3° - Hôtel de la Métropole - Rénovation des centrales de traitement d'air - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 61)
N° 2016-1641	<i>Tableau des effectifs - Maintien d'une activité accessoire -</i>	(p. 102)
N° 2016-1642	<i>Ressources humaines - Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 63)
N° 2016-1643	<i>Renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône - Approbation de la convention pour la période 2017-2020 -</i>	(p. 102)
N° 2016-1644	<i>Contrat de délégation de service public de stationnement - Parc Villette - Société Effia - Avenant aux contrat-cadre et contrat particulier -</i>	(p. 65)
N° 2016-1645	<i>Lyon 2° - Parc de stationnement Saint-Antoine actuel géré par la société Lyon Parc auto - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public (DSP) du 24 novembre 2011 modifiant les modalités de versement de la redevance d'occupation du domaine public -</i>	(p. 102)
N° 2016-1646	<i>Protocole de fin de contrat de délégation de service public - Parc de stationnement du Centre commercial de la Part-Dieu -</i>	(p. 67)
N° 2016-1647	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Indigo - Exercice 2015 -</i>	(p. 102)
N° 2016-1648	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q-PARK France - Exercice 2015 -</i>	(p. 71)
N° 2016-1649	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société EFFIA - Exercice 2015 -</i>	(p. 71)
N° 2016-1650	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2015 -</i>	(p. 71)
N° 2016-1651	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - exercice 2015 -</i>	(p. 71)
N° 2016-1652	<i>Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2015 -</i>	(p. 102)
N° 2016-1653	<i>Elaboration d'un schéma des bateaux stationnaires - Charte de partenariat 2016-2021 avec Voies navigables de France (VNF) - Aménagement et exploitation d'appontements destinés aux paquebots fluviaux - Protocole d'accord avec VNF et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 103)
N° 2016-1654	<i>Déploiement d'infrastructures de recharge sur le territoire de la Métropole de Lyon - Appel à initiatives privées - Recueil des intentions de déploiement des opérateurs privés -</i>	(p. 71)
N° 2016-1655	<i>Avenant n° 7 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre de congrès de Lyon en date du 28 novembre 2006 -</i>	(p. 103)
N° 2016-1656	<i>Société des Aéroports de Lyon - Modification de la gouvernance consécutive à l'évolution de l'actionariat -</i>	(p. 74)
N° 2016-1657	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2015 -</i>	(p. 103)
N° 2016-1658	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2015 -</i>	(p. 103)
N° 2016-1659	<i>Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires - Année 2017 -</i>	(p. 80)

N° 2016-1660	<i>Opération Ecole supérieure des technologies et des affaires (ESTA) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne -</i>	(p. 103)
N° 2016-1661	<i>Lyon - Villeurbanne - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Bilan et clôture de la concertation préalable - Validation du programme -</i>	(p. 82)
N° 2016-1662	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Projets innovants - Attribution de subventions à la SAS La Cordée, la SARL Ferrand et l'association ABSolidaires pour leur programme d'actions 2017 -</i>	(p. 83)
N° 2016-1663	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Développer l'insertion par l'activité - Cofinancement des contrats aidés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour l'année 2016 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour l'année 2017 -</i>	(p. 83)
N° 2016-1664	<i>Fonds social européen (FSE) - Gouvernance partenariale sur le territoire métropolitain et organisation de la gestion pour la période 2017-2020 - Approbation de l'accord cadre local -</i>	(p. 84)
N° 2016-1665	<i>Accompagnement des personnes âgées et des personnes adultes handicapées à domicile - Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Enveloppe de tarification 2017 -</i>	(p. 86)
N° 2016-1666	<i>Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conclue avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions aux associations MS Dom et REED proposant un parcours intégré pour une insertion durable dans les SAAD -</i>	(p. 88)
N° 2016-1667	<i>Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Métropole de Lyon - Années 2017-2019 -</i>	(p. 88)
N° 2016-1668	<i>Convention de reconnaissance mutuelle des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés Métropole de Lyon-Département du Rhône pour l'année 2016 - Modification de la délibération n° 2016-1442 du 19 septembre 2016 -</i>	(p. 104)
N° 2016-1669	<i>Attribution d'une subvention à l'association CRIAS - Mieux Vivre - Programme d'actions 2016 -</i>	(p. 104)
N° 2016-1670	<i>Structures de l'aide sociale à l'enfance - Enveloppe de tarification - Année 2017 -</i>	(p. 89)
N° 2016-1671	<i>Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône - Soutien de l'action d'aide au répit portée par l'association Eveil Matin - Année 2016 -</i>	(p. 104)
N° 2016-1672	<i>Etablissements et services habilités de la protection de l'enfance - Conventions de paiement par avances mensuelles -</i>	(p. 104)
N° 2016-1673	<i>Convention portant définition des conditions d'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance par des Foyers de jeunes travailleurs-résidences sociales de la Métropole de Lyon - Année 2017 -</i>	(p. 90)
N° 2016-1674	<i>Convention d'habilitation du service d'accompagnement de mineurs isolés étrangers (SAMIE) de la Fondation AJD Maurice Gounon -</i>	(p. 90)
N° 2016-1675	<i>Bron - Scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille - Convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et la direction des services départementaux de l'Education nationale -</i>	(p. 104)
N° 2016-1676	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volet accès - Attribution d'une subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 104)
N° 2016-1677	<i>Projet Vénus VII - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon -</i>	(p. 104)
N° 2016-1678	<i>Commission départementale des objets mobiliers - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 92)
N° 2016-1679	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la Société Blue Green Groupe SAUR - Exercice 2015 -</i>	(p. 105)
N° 2016-1680	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest - Elios - Mille et Un repas - SHCB - Coralys - Exercice 2015 -</i>	(p. 105)
N° 2016-1681	<i>Collèges - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée 2017 -</i>	(p. 93)
N° 2016-1682	<i>Fonctionnement des collèges publics - Participation au coût de mise à disposition de maîtres-nageurs-sauveteurs dans le cadre de l'utilisation, par les collèges, d'installations nautiques privées - Attribution de dotations pour l'année scolaire 2015-2016 -</i>	(p. 105)

N° 2016-1683	<i>Convention cadre entre la Métropole de Lyon, les collèges métropolitains et l'Inspection d'académie du Rhône -</i>	(p. 94)
N° 2016-1684	<i>Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2016-2017 -</i>	(p. 105)
N° 2016-1685	<i>Lyon 2° - Collège public Ampère - Attribution d'une dotation complémentaire pour le transport des élèves vers les installations sportives - Année scolaire 2015-2016 -</i>	(p. 94)
N° 2016-1686	<i>Production et diffusion de documents pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'établissement public administratif Canopé - Année 2016 -</i>	(p. 105)
N° 2016-1687	<i>Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2015-2016 -</i>	(p. 95)
N° 2016-1688	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2015 -</i>	(p. 105)
N° 2016-1689	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2015 -</i>	(p. 106)
N° 2016-1690	<i>Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2015 -</i>	(p. 106)
N° 2016-1691	<i>Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2015 -</i>	(p. 106)
N° 2016-1692	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2015 -</i>	(p. 106)
N° 2016-1693	<i>Lyon 8° - Périmètre Langlet Santy - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé -</i>	(p. 106)
N° 2016-1694	<i>Attribution de subventions à l'Institut Bioforce - Programme d'actions 2016 -</i>	(p. 107)
N° 2016-1695	<i>Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Dotation 2016 - Recette supplémentaire de l'Etat - Avenant n° 2 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 106)
N° 2016-1696	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean sud - Mission d'architecte en chef - Individualisation d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 107)
N° 2016-1697	<i>Rillieux la Pape - Opération Bottet Verchères - Aménagement - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement - Avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) -</i>	(p. 107)
N° 2016-1698	<i>Rillieux la Pape - Opération Balcons de Sermenaz - Aménagement - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement - Avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial -</i>	(p. 107)
N° 2016-1699	<i>Givors - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Quartier centre-ville - Concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 107)
N° 2016-1700	<i>Givors - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Quartier des Vernes - Ouverture de la concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 107)
N° 2016-1701	<i>Lyon 8° - Mermoz sud - Bilan de la concertation préalable - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud en régie directe - Champ d'application de la taxe d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 97)
N° 2016-1702	<i>Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Saint Fons - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2016 - Conventions de participation financière -</i>	(p. 98)
N° 2016-1703	<i>Bron - Saint Fons - Protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine -</i>	(p. 107)
N° 2016-1704	<i>Givors - Etude de cadrage social et urbain du quartier des Plaines - Convention de participation financière avec l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat -</i>	(p. 107)
N° 2016-1705	<i>Albigny sur Saône - Neuville sur Saône - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire des Communes de Neuville sur Saône et d'Albigny sur Saône - Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet -</i>	(p. 108)

N° 2016-1706	<i>Lyon 3° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 7 - Gare de la Part-Dieu - Approbation -</i>	(p. 100)
N° 2016-1707	<i>Sathonay Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Reconversion de l'ancien camp militaire - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif -</i>	(p. 108)
N° 2016-1708	<i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Valéo sud dite Pop 8 - Quitus donné à Lyon Métropole habitat - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 106)
N° 2016-1709	<i>Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est Habitat</i>	(p. 72)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 12 décembre 2016 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 22 novembre 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je demande aux élus qui n'auraient pas émargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Le Faou (pouvoir à M. Coulon), MM. Philip (pouvoir à M. Bernard), Brumm (pouvoir à M. Barral), Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Farih (pouvoir à M. Desbos), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vincent), MM. Vesco (pouvoir à M. Sécheresse), Rousseau (pouvoir à M. Pouzol), Berthilier (pouvoir à M. Llung), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mmes Brugnera (pouvoir à M. Kimelfeld), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sannino), M. Blache (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Bousson (pouvoir à M. Gouverneyre), Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Diamantidis (pouvoir à M. Vaganay), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Gailliout), MM. Germain (pouvoir à Mme Poulain), Guillard (pouvoir à M. Petit), Hamelin (pouvoir à M. Martin), Havard (pouvoir à M. Cohen), Mme Jannot (pouvoir à M. Longueval), M. Lavache (pouvoir à M. Gillet), Mmes de Lavernée (pouvoir à Mme Balas), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Michonneau (pouvoir à Mme Hobert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Morige (pouvoir à M. Odo), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Maurice), Peillon (pouvoir à M. Blachier puis à M. Lebuhotel), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Sarselli), Roche (pouvoir à M. George), Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Sturla (pouvoir à M. Devinaz), Mme Tifra (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Vesco puis à M. Dercamp), MM. Vial (pouvoir à M. Moretton), Vincendet (pouvoir à M. Barret).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 19 septembre 2016

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 19 septembre 2016. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2016-1610 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 octobre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 10 octobre 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1610.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2016-1611 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1611.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats
par la Conférence des Présidents*

N° 2016-1612 - proximité, environnement et agriculture - Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1612. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 soumet les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cette année, compte tenu de la longueur prévue du Conseil, je me contenterai de quelques observations préalables au débat. Nous avons, en effet, entendu les remarques que certains de nos collègues ont formulées pour souhaiter que le rapport développement durable ne soit pas seulement un catalogue des actions de la collectivité mais une mise en perspective de l'évolution de notre territoire et des politiques publiques que nous menons.

La difficulté est que nous ne disposons pas d'un cadre de référence national ou européen stabilisé, avec des indicateurs stables, grâce auquel nous pourrions évaluer la politique de la Métropole de Lyon et l'évolution de son territoire. Alors, nous avons innové et changé cette année la présentation du rapport par rapport aux années précédentes.

Il est articulé en cinq axes :

- premier axe : les politiques au croisement de l'environnement et du social,
- deuxième axe : au croisement de l'environnement et de l'économie,
- troisième axe : au croisement de l'économie et du social,
- quatrième axe : construire une Métropole attractive,
- cinquième axe : une administration écoresponsable, c'est-à-dire comment on s'applique à nous-mêmes ces principes.

Pour chacun de ces axes, nous avons adopté un plan similaire, c'est-à-dire que nous rappelons en premier lieu le cadre de référence des politiques à l'intérieur duquel les objectifs de développement durable s'appliquent. C'est le cas par exemple, pour l'urbanisme, du PLUH et, pour les déplacements, du PDU.

Ensuite, nous rappelons des chiffres clés : par exemple, pour les déplacements, la moyenne de déplacements par habitant par jour et/ou l'évolution de la part modale des transports en commun et de l'automobile. Ce sont bien sûr ces chiffres qui diront, dans la durée, si notre territoire évolue dans le bon sens.

Enfin, dans une troisième partie, nous mentionnons les actions 2016 de la collectivité.

Bien sûr, il ne s'agit pas de dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et, si nous le prétendons, l'épisode de pollution que nous traversons viendrait contredire le propos immédiatement. Simplement, nous notons que ce cadre sera amené à évoluer en 2017 car nous présenterons aux Communes des travaux que nous avons engagés depuis deux ans sur le métabolisme urbain et la résilience de notre territoire face aux grandes crises de notre époque.

J'espère que ce travail, dans les années prochaines, permettra surtout de stabiliser un cadre de référence qui permettra de donner à chacun une meilleure visibilité de l'évolution du territoire en intégrant les différents niveaux de collectivités, notamment les Communes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai des demandes de temps de parole de Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes les premiers êtres humains à savoir que nous allons aller, par nos activités, vers la fin de notre espèce. Et nous sommes dans les dernières générations à pouvoir ralentir ou stopper ce mouvement, à condition d'y mettre le prix, d'y jeter toutes nos forces, de s'engager avec une volonté désormais urgente, cohérente, puissante.

Confronté à cette situation alarmante, ce nouveau rapport développement durable de la Métropole de Lyon est bien structuré et présente nombre d'aspects positifs :

- nous voyons combien nos diverses politiques sont engagées dans un mouvement général de conscience des problèmes et d'actions multiples intégrées dans les nombreux plans, schémas, stratégies, programmes élaborés ces dernières années ; cela représente un énorme travail à la fois stratégique et quotidien de nos services, des élus et des habitants ;

- nous apprécions la prise en compte de toutes les dimensions du développement durable, dont l'enjeu fort de liaison entre social et environnemental.

- nous rappelons que le développement durable est créateur de très nombreux emplois et qu'il répond à de nombreux besoins de notre population.

Nous ne pouvons énumérer toutes nos réussites.

Nous nous interrogeons sur quelques points.

Par exemple, il faut trouver un équilibre entre s'adapter au changement climatique et lutter contre le changement climatique, ce qui n'est pas pareil.

Par exemple, même si la qualité de l'air s'améliore, nous baignons ces derniers jours dans une exposition aux particules fines très préoccupante. Il faut prendre des mesures en amont, avancer sur la vignette de transport multimodal, sur le problème des véhicules polluants et il faut continuer à développer fortement les parkings relais et les transports en commun saturés sur plusieurs lignes. Cela interroge la baisse de notre subvention au SYTRAL. Nous reprenons la proposition de Pierre Hémon l'an dernier d'organiser des Assises locales de l'air.

Autre exemple, en lien avec les rapports des délégataires qui vont suivre, nous pensons qu'il faut rester vigilants sur le taux de rendement de notre réseau d'eau qui est de 78 % quand l'objectif est de 85 % fin 2016, ce qui implique encore des fuites alors que l'eau est si précieuse. Mais le résultat net du délégataire est supérieur au niveau prévu -entre autres sous l'effet de la compression de la masse salariale-, ce qui implique que la recherche des fuites d'eau est insuffisante et nous ne pouvons accepter cela.

Sur la collecte des déchets, l'objectif de baisse de 7 % du volume des déchets par ménage est tenu sur 2009-2015, c'est bien mais la qualité du tri reste mauvaise et il faut renforcer l'information, la responsabilisation et la formation de la population.

Dans un domaine différent, il faudra augmenter l'emploi des personnes en situation de handicap parmi nos salariés et développer l'axe encore trop léger de lutte contre les discriminations ; nous y reviendrons à propos du rapport égalité femmes-hommes.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires est aussi très attaché à la construction de logement très social à renforcer.

Au vu de ce que j'ai dit en commençant cette intervention, notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires approuve bien sûr ce rapport annuel et ne peut que demander de renforcer nos actions à tous les niveaux.

En même temps, nous voulons pointer le fait que le développement durable n'est pas un sujet neutre et consensuel : en particulier, la rentabilité à court terme des marchés financiers n'a que faire en réalité du développement durable (court terme durable) et la défense continue en commission déplacements de la Métropole de l'utilisation de la voiture est une constante du groupe des Républicains ; donc que les habitants sachent ce qu'ils font en votant lors des prochaines élections nationales.

M. le Conseiller COCHET : Merci pour votre Conseil, madame !

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, le hasard du calendrier fait que nous examinons aujourd'hui le rapport de développement durable de la Métropole de Lyon alors même que notre agglomération connaît depuis plusieurs jours un épisode de pollution particulièrement intense.

La mise en place de la circulation alternée que nous étions nombreux à demander, notamment en manifestant mardi dernier sur le pont de l'autoroute A7, a finalement été décidée vendredi par le Préfet de Région. Des dispositifs préfectoraux, comme la réduction de vitesse, ont déjà été pris dans le passé dès que des seuils d'alerte étaient atteints. Mais c'est bien la première fois dans la région lyonnaise qu'est limitée la circulation automobile, ce qui montre la gravité de la situation. Les conditions météorologiques y sont bien évidemment pour beaucoup. Lyon n'est d'ailleurs pas la seule agglomération touchée, Paris connaît actuellement le plus long et intense pic de pollution hivernal depuis dix ans.

Cet épisode de pollution exceptionnelle ne doit pas non plus masquer les résultats positifs obtenus sur le long terme puisque la qualité de l'air sur la Métropole de Lyon s'est améliorée sensiblement grâce aux efforts déployés au cours des dix dernières années, en matière de transports notamment. Les Grands Lyonnais d'aujourd'hui respirent mieux que les générations précédentes.

La situation actuelle n'en reste pas moins problématique en matière de santé publique. Elle est aussi désastreuse pour l'image de notre cité en pleine Fête des lumières. Rappelons que la mauvaise qualité de l'air est la troisième cause de mortalité dans notre pays (trois morts par jour dans la Métropole lyonnaise) et représente 100 milliards d'euros de coût sanitaire et socio-économique annuel.

En ce qui concerne l'attractivité du Grand Lyon que nous cherchons tant à renforcer à juste titre, n'oublions pas que la qualité de l'air est une préoccupation majeure pour les habitants. La lutte contre la pollution de l'air doit, de ce fait, constituer une priorité de l'action de la Métropole, même si on ne peut évidemment réduire le développement durable à cette seule problématique. Nos efforts doivent être intensifiés pour réduire, à l'avenir, au maximum la survenance de ces épisodes de pollution.

La Métropole a, pour cela, récemment adopté des plans d'actions ambitieux : le plan oxygène, le plan mobilités douces 2016-2020 ou encore, sur un autre registre bien que complémentaire, le plan climat énergie territorial.

Nous disposons ainsi d'importants leviers d'actions pour réduire les principales sources d'émissions polluant l'atmosphère, en commençant par la plus importante en hiver : le chauffage des bâtiments ; 30 M€ dédiés à la question de la performance énergétique via des subventions les propriétaires ayant un projet d'éco-rénovation. En complément, un dispositif d'aide financière pour le remplacement des appareils de chauffage au bois anciens devrait voir le jour. Ces actions positives mériteraient certainement d'être renforcées au regard des enjeux.

Les activités productives sur notre territoire doivent également faire l'objet de la plus grande vigilance afin de les rendre plus respectueuses de l'environnement.

Les transports constituent le troisième gisement majeur de pollution. Il faut, sur ce point, continuer sans relâche à renforcer l'attrait de notre réseau de transports publics qui reste globalement performant. Le plan de mandat du SYTRAL qui prévoit de consacrer un milliard d'euros à des investissements va dans le bon sens.

Mais nous pouvons faire encore plus pour limiter l'usage de l'automobile. Il est par exemple regrettable que le plan de déplacements urbains 2016-2020 ne fasse l'objet d'aucun investissement structurel pour la région ouest de notre Métropole, pourtant en pleine expansion.

Sur la politique des mobilités douces en particulier, on constate que la pratique du vélo s'est fortement accrue avec une multiplication par plus de trois du trafic cycliste depuis 2005 en centre-ville de Lyon. Néanmoins, avec une part modale qui est restée stable à 2 %, loin de l'objectif de 8 % inscrit au plan de déplacements urbains à l'horizon 2030, des marges de progression importantes existent.

Le plan mobilités actives contient certes des actions concrètes comme l'aménagement de 1 000 kilomètres de pistes cyclables d'ici 2020 ou la mobilisation de 160 M€. Mais d'autres mesures pourraient être mises en œuvre, comme l'extension de Vélo'v qui bénéficie aujourd'hui à un nombre trop limité de Communes. De la même manière, on peut regretter que le développement des pratiques douces soit souvent pensé de et à partir de Lyon. Or, de nombreux aménagements de voirie peu coûteux dans les villes en couronne, y compris sur les axes secondaires dans les zones pavillonnaires, permettraient de banaliser le partage de la voirie et faciliteraient des liaisons entre villes de l'agglomération.

Pour conclure, définir des objectifs ambitieux est nécessaire mais nous devons veiller à mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures du plan oxygène, sous peine d'avoir de plus en plus de mal à respirer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de prendre un peu de recul sur les nombreuses actions évoquées dans ce rapport, dont nous nous félicitons et qui nous poussent à penser la Métropole dans le long terme, en ces temps de débats incertains sur l'avenir de la France, d'inquiétudes sur l'avenir de la planète, de la paix.

"I had a dream..." (*brouhaha*). Je le dis en anglais parce que je ne vois pas pourquoi l'anglais ne serait utilisé que dans les néologismes du marketing territorial et numérique ; l'anglais est aussi une langue littéraire et rien qu'avec ces mots, vous avez tous pensé au même discours célèbre en anglais.

J'ai donc rêvé d'une autre agglomération lyonnaise.

J'ai rêvé d'une agglomération apaisée, libérée des trafics de transit routier et marchandises, dans une France libérée des exigences du court-termisme, équilibrant le coût du stock et du transport pour mettre l'essentiel du trafic marchandises sur le rail.

J'ai rêvé d'une agglomération réconciliée entre est et ouest, cessant enfin son étalement urbain vers l'est, inventant une nouvelle densification urbaine respectueuse de son histoire à l'ouest et préservant vraiment sa trame verte et ses quartiers à faible densité à l'est.

J'ai rêvé d'une agglomération trouvant le chemin de sa réindustrialisation en inventant un nouvel équilibre entre logement, emploi, commerces et transport dans tous ses quartiers, en valorisant ses savoir-faire humains dans un nouveau modèle économique coopératif faisant pièce aux experts de la "spécialisation compétitive" dans cette concurrence "libre et non faussée".

J'ai rêvé d'une agglomération fière de ses Communes, de leur diversité et de leur vie démocratique et culturelle, fière de leur histoire et -même si le jeu de mots est joli- cessant de croire qu'il n'est qu'Only Lyon.

J'ai rêvé d'une agglomération au cœur de sa région, dans l'équilibre et la coopération avec ses grandes voisines régionales, offrant des accès rails cadencés et de qualité avec tous ses voisins pour sortir enfin de la fracture périphérique.

J'ai rêvé d'une agglomération qui mette un frein au creusement des inégalités, par le haut en combattant l'arrogance de la richesse, par le bas en organisant les droits de tous pour faire reculer pauvreté et exclusion.

Oui, j'ai rêvé d'une autre agglomération lyonnaise, bien loin de cette principauté de Monaco à qui vous venez de rendre hommage ce 8 décembre.

Mais les Communistes ne sont pas des rêveurs et c'est pourquoi, avec d'autres, je cherche chaque occasion de faire avancer un dossier dans le contexte institutionnel, politique et économique qui n'est vraiment pas favorable à ce rêve. C'est pourquoi je cherche des liens avec tous, quelles que soient leurs approches politiques, pour mieux comprendre, mieux être utile ; et c'est ce que nous faisons pour la plupart sur les nombreuses actions évoquées dans ce rapport annuel du développement durable.

Mais je cherche aussi inlassablement ce qui fera bouger ce contexte politique, ce qui fera émerger des forces nouvelles, populaires, progressistes, indépendantes de ce système et de son incroyable résilience, de l'incroyable inertie de sa logique qui se reproduit dans chaque rupture, qui sait que tout change pour que rien ne change, qui sait au fond que la seule chose durable c'est la règle de la concurrence au cœur de ce système, autrement dit la loi du plus fort.

Car, pour les Communistes, l'utopie est vitale, la certitude que l'homme n'est pas fait pour cette guerre de tous contre tous qu'est le capitalisme, une utopie qui est l'opium du militant, le soupir du révolté opprimé -pour paraphraser une formule célèbre- mais une utopie qui s'enracine dans l'exigence scientifique de comprendre le monde pour le transformer, une exigence très concrète et pragmatique qui regarde toujours le réel tel qu'il est.

Et le réel, ce sont ces luttes de classes dont Marx montre qu'elles sont le vrai moteur de l'Histoire. C'est un mot qui choque -surtout en face-. Mais vous savez, ce n'est finalement qu'ajouter aux intérêts économiques et sociaux, que tout le monde connaît et reconnaît, l'idée que ces intérêts s'organisent en couches sociales et leur donne une existence historique dont les plus avancés prennent conscience, ce que fait le grand spéculateur Warren Buffet qui nous dit : "La guerre de classe existe, c'est un fait, et c'est ma classe, celle des riches, qui la mène et qui est en train de la gagner."

En quelque sorte, les riches savent que pour rester riche, il faut être dur avec les pauvres et leur faire de temps en temps la charité. Au contraire, trop de pauvres croient que, pour ne pas rester pauvres, il faut être gentil avec les riches. Jusqu'à ce que la colère monte, que la solidarité avec les "arracheurs de chemise" submerge l'inconscient populaire et se tourne contre ceux qui rient des "sans-dents".

Sans ce lien entre le concret et l'utopie d'une autre société, le développement durable n'est qu'une réforme comme une autre. C'est ce lien qui fait l'originalité et la force du courant révolutionnaire et c'est son absence qui fait du courant réformiste un conservatisme de fait. Car les réformes les plus vertueuses, les plus durables, ne sont rien quand elles s'inscrivent dans un système qui digère toujours le nouveau pour se perpétuer lui-même ; et le capitalisme vert et ses lobbies économiques nous le montrent. Une réforme qui ne fait pas grandir l'utopie révolutionnaire n'est pas une réforme ; c'est au mieux un coup d'épée dans l'eau, au pire une trahison.

Oui, j'ai rêvé d'une autre agglomération, d'un autre monde, d'un autre développement (*brouhaha dans la salle*) durable certes mais surtout tourné vers la libération humaine, la sortie de cette préhistoire de la guerre de tous contre tous. Vous le savez, dans révolution, il y a rêve et évolution, autrement dit l'utopie et l'action. C'est ce qui manque à ce rapport: l'utopie du changement de société.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues, pragmatique, moi je vais l'être, peut-être même un peu terre à terre.

La dimension intrinsèquement transversale du concept confère au développement durable une richesse indéniable dans les modes de penser et de faire. Car le développement durable n'est pas une politique en soi mais la prise en compte du développement durable relève tout d'abord de l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques de la Métropole, ensuite de l'appui aux partenaires locaux pour les accompagner dans leurs initiatives qui relèvent du développement durable et, enfin, de l'action des acteurs du territoire qui composent et construisent la ville, ne serait-ce qu'en valorisant leurs démarches.

Il s'articule avec les politiques conduites dans les Communes, exprimées dans les divers documents qu'elles sont amenées à réaliser, depuis le rapport de développement durable obligatoire pour les Communes de plus de 50 000 habitants jusqu'à l'Agenda 21, en passant par les plans climat énergie territoriaux, volontaires désormais, et climat-air-énergie bientôt ou autres bilans de gaz à effet de serre ou plan de déplacements administration. Et l'échelon de la Commune reste un échelon territorial qui favorise l'action pour nombre de sujets. Il faut savoir garder mesure entre ce niveau d'action et le niveau d'organisation et de soutien aux actions de développement durable que la Métropole peut mettre en œuvre.

Ce deuxième rapport de développement durable de la Métropole est d'évidence plus modeste en termes de présentation que celui de l'an dernier, maquetté, en couleurs. Il est pourtant riche d'informations mais présente le défaut de ne pas ou peu apporter d'éléments historiques qui permettraient de considérer une évolution. Il sera nécessaire à l'avenir de se doter d'indicateurs suivis permettant de mieux mesurer les avancées entreprises. Il affiche des objectifs avec des temporalités toutes différentes ; ils vont être bien difficiles à suivre.

Par ailleurs, nombre de chiffres présentés sont des données d'objectifs pour l'avenir mais ne permettent pas d'être dans le bilan que doit représenter un tel rapport.

Voilà pour la critique qui se veut constructive.

De plans en stratégies, l'ensemble des politiques publiques qui concourent à la qualité de vie sont reprises dans le premier axe où l'on remarque que le trafic automobile s'est stabilisé pendant que le nombre d'habitants augmente de 11 % et que la part modale du transport en commun a connu une augmentation de 24 % depuis 2006 ; et bravo pour le Vélo'v qui a su s'imposer. Mais il faut faire plus pour la mobilité et pour la santé : l'actualité le montre cruellement. Nous en reparlerons plus loin.

D'ailleurs, si les baisses de niveau de certains polluants sont bien au rendez-vous, ce n'est pas à la voiture qu'on le doit mais pour beaucoup à l'activité industrielle, qui s'est largement responsabilisée, comme au chauffage. Quant à l'agriculture, elle avance à petits pas de mesures agro-environnementales vers une agriculture plus respectueuse de son environnement et de ses consommateurs. Mais tout cela est bien lent au regard des attentes du public.

Sur les chiffres mis en avant pour l'eau, reste à s'interroger sur le pourquoi de la stabilité des volumes consommés après une baisse certaine pendant une dizaine d'années. Des actions de sensibilisation seront-elles à prévoir ? Et comment imaginer sereinement perdre encore 22 % de l'eau transportée, par des fuites sur les réseaux, même si je sais que des progrès considérables ont déjà été faits ?

Pour l'assainissement, qui a connu des investissements importants depuis dix ans et donc de fortes diminutions des polluants rejetés au milieu naturel, le considérer comme une priorité pour la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau est une démarche à saluer, tout comme construire la ville perméable pour répondre au défi de la climatisation de la ville, tout en gérant les nuisances générées par les eaux pluviales.

Mais, après avoir parlé agriculture et assainissement, je ne peux m'empêcher de citer la page 4 de ce rapport qui évoque une diminution de 30 % des surfaces traitées par des produits phytosanitaires sur l'espace public. En matière de propreté, si c'est ainsi que l'on réduit les impacts sur l'eau, l'air et les sols, je pourrais vous conseiller de prendre de la graine à Villeurbanne où, depuis bientôt neuf ans, nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires ; et tout va bien pour les plantes et les habitants. Dommage que notre Métropole vienne en déposer sur notre territoire !

Sur le chapitre des déchets, il y a beaucoup à dire.

Se féliciter de la baisse de production des déchets, de l'augmentation de la valorisation matière, du réusage à travers des dispositifs de types donneries ou recycleries, de la mise en place de composteurs collectifs de quartier, de copropriété ou de restauration scolaire qui extraient les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Mais à quand une action plus efficace pour le tri et une vraie mesure incitative de paiement au poids ?

On ne peut que saluer l'ouverture de la déchèterie fluviale du quai Fulchiron, une expérimentation unique en France qui préfigure l'avènement de solutions alternatives aux déchèteries permanentes tant sollicitées et jamais pour la satisfaction de tous.

Nous appelons tous de nos vœux un développement économique soucieux de la préservation de l'environnement, solidaire s'appuyant sur une économie circulaire et de proximité. La vallée de la chimie en est un exemple, avec son appel des 30. Mais ailleurs ?

Favoriser une Métropole intelligente à travers toutes les stratégies qui se mettent en œuvre sur des thématiques très diverses, favoriser la recherche et l'innovation tant dans les systèmes, les produits que dans les services pour une ville durable, c'est bien.

Et une administration écoresponsable, c'est la garantie de favoriser l'écoresponsabilité des politiques publiques dans la Métropole, c'est s'engager dans un rôle d'exemplarité et c'est un puissant levier pour faciliter le changement du monde économique.

L'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques métropolitaines pourrait inclure un appui aux Communes pour les accompagner dans leurs initiatives qui relèvent du développement durable, à partir d'un outil d'observation territorialisée pour des démarches engagées par les Communes soutenues financièrement par la Métropole.

L'objectif du développement durable n'est sûrement pas de faire plus mais de faire mieux pour permettre une vie saine et harmonieuse à chaque habitant de notre Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Monsieur le Président, vous nous présentez ce jour le rapport développement durable 2016. En pas moins de 16 pages, il nous présente un catalogue de différentes actions dont certaines importantes, d'autres qui demanderaient à être étoffées comme par exemple les dix classes de collèges dans le Rhône et la Métropole participant au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire -c'est peu-.

Le développement, c'est l'économie, l'emploi et la recherche, nous en convenons. Ce rapport nous apprend aussi que le développement durable, c'est le Conseil de développement -cité quatre fois dans ce rapport- mais aussi les différentes formes d'expressions et de pratiques culturelles. Cet inventaire me donne l'impression de faire du développement durable sans le savoir.

Mais le développement durable ne serait-ce pas aussi le développement harmonieux et respectueux de l'ensemble des territoires de la Métropole et la qualité de vie pour tous ses habitants et pas seulement ceux de la ville centre, ceux du nord, du sud, de l'est et de l'ouest -pour répondre aux interventions précédentes- ?

Le développement durable concerne les problèmes de pollution et de transport, comme nous le montre avec gravité le pic de pollution actuel sur lequel je ne reviendrai pas car il y a beaucoup à dire.

Or, dans ce rapport, il n'est pas évoqué la question si importante pour l'ensemble de la Métropole du déclassement de l'A6-A7 et de ses conséquences.

Le transport des personnes comme des marchandises est primordial pour l'environnement comme pour le développement économique et le rapport, sur cette question, persiste à s'appuyer sur l'enquête de déplacements élaborée en 2015, soit avant l'annonce du déclassement et donc n'en tenant pas compte. Je vous l'avais signalé au printemps dernier, lors du débat sur le SYTRAL en charge de l'élaboration du PDU, manifestement en vain. La bonne gouvernance consiste à écouter les membres cooptés du Conseil de développement, j'en conçois, mais aussi les élus, tous les élus.

Ce que nous proposons, et qui nous paraît primordial en matière de développement durable, c'est d'anticiper, prévoir de manière globale l'évolution de l'ensemble de l'agglomération. Les transports de personnes et de marchandises, publics ou privés ainsi que les infrastructures -j'insiste- sont donc en jeu et, là-dessus, pas un mot dans ce rapport.

Ainsi, rien dans votre rapport sur le rail, seulement évoqué dans le cadre de la vallée de la chimie, rien sur le ferroutage ou sur le RER à la lyonnaise avec tarification unique TCL-SNCF. N'en déplaise aux tenants d'une utopie qui a fait 80 millions de morts, nous sommes pour les transports en commun et nous le disons régulièrement ; mon voisin l'a encore signalé, et pas plus tard que vendredi dernier dans le cadre du SYTRAL. Nous sommes pour les transports en commun pour tous, où qu'ils habitent.

Votre conclusion aborde aussi l'évolution du contexte national. Ce rapport traite de l'imperméabilisation des sols. Notre groupe a toujours plaidé pour une urbanisation raisonnée de nos villes contre la densification, la bétonisation qui occasionne cette imperméabilisation. Aussi avons-nous toujours dénoncé cet aspect de la loi ALUR et continuons à le faire.

En conclusion, nous sommes mitigés sur ce rapport. Votre Vice-Président, monsieur Charles, a fait un bon travail de recueil mais il ne pouvait pas faire plus puisque, monsieur le Président, vous ne savez pas fixer une vision programmatique globale. Nous n'y trouvons pas d'ambition, de ligne directrice ni de projection dans l'avenir. Les habitants de nos Communes s'inquiètent de savoir comment ils vont aller travailler, les chefs d'entreprise du temps de livraison de leurs productions et du parcours de leurs collaborateurs lorsqu'ils se rendent chez leurs clients.

Le rapport se conclut par la phrase suivante : "Cette nouvelle grille de lecture permettra notamment d'optimiser et de reconnecter les démarches existantes dans une perspective de soutenabilité du territoire en proposant un cadre stratégique appropriable et opérationnel". Monsieur le Président, vous qui donnez des leçons de pragmatisme à la France, je vous invite d'abord à relire vos propres rapports. Moins de mots, plus de réalisme, c'est ce que les Grands Lyonnais attendent de nous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots sur ce premier rapport.

Tout d'abord pour dire à monsieur Millet que j'appartiens à une génération qui faisait de grands rêves et ceux d'avant moi encore plus. Ils employaient à peu près les mêmes mots que vous employez et il est arrivé que ce rêve tourne en cauchemar : quand, par exemple, le rapport Khrouchtchev nous révélait ce qu'avait donné le stalinisme avec ses millions de morts, lorsque nous découvrons ce qu'avait pu être le Cambodge de Pol Pot. Et donc, depuis cette époque-là, j'ai toujours pensé qu'il fallait faire preuve de modération et que les grands mots qui sonnent forts pouvaient aboutir aux pires réalités.

En ce qui concerne madame Gardon-Chemain, j'aurai l'occasion de lui montrer qu'au cours de cette séance, nous parlerons du nord, du sud, de l'est, de l'ouest et que c'est bien une vision de l'ensemble de la Métropole qui sous-tend l'action que nous menons ici dans notre Conseil. Je lui montrerai également que nous nous occupons de toutes les questions qu'elle a évoquées, à la fois les infrastructures routières mais en même temps les infrastructures ferroviaires. On a tout de même ici, dans cette séance -à moins qu'elle n'ait feuilleté assez vite les rapports- des gros dossiers qui concernent l'ensemble de ces infrastructures.

Vous me permettrez, pour commencer, puisque nous sommes sur un rapport de développement durable et qu'en même temps, nous faisons face à un épisode de pollution dans notre agglomération, de vous en dire quelques mots, pour vous dire à la fois ce qu'est la réalité et comment nous essayons de faire en sorte que les choses s'améliorent.

Donc oui -puisque certains l'ont évoqué-, nous connaissons un épisode de pollution aux particules fines PM10 dans notre agglomération. La première chose qu'il convient d'avoir présente à l'esprit c'est quelles en sont les origines parce qu'évidemment, si on ne sait pas quelle est la cause de cet épisode de pollution, il nous sera difficile de prendre les bonnes mesures par rapport à cet épisode-là. L'origine de ce type d'épisode de pollution -nous travaillons avec Air Rhône-Alpes pour en cerner les causes- est liée pour 59 % au chauffage des bâtiments, pour 26 % aux transports et pour 15 % à l'industrie. Donc on voit bien -et je le préciserai tout à l'heure- quelle est l'importance du chauffage de nos bâtiments dans ces épisodes de pollution. Il existe aujourd'hui un consensus sur le fait que la qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique qu'il faut prendre très au sérieux et, on le sait, la pollution atmosphérique est responsable de plus de 40 000 décès par an et représente la troisième cause évitable de mortalité, bien après le tabac et l'alcool mais c'est tout de même la troisième cause.

Sur cette question, nous avons mené une politique extrêmement active depuis dix ans, en particulier au travers de certains aspects des politiques que nous avons menées.

La première est évidemment notre politique de mobilité qui est sans doute sans équivalent en France.

Cette politique -je vous le rappelle- s'est traduite par un investissement massif dans les transports en commun : 3 milliards d'euros y ont été consacrés depuis 2001. Cela a permis aux TCL de gagner 100 millions de passagers supplémentaires depuis 2001 et de passer, à Lyon et Villeurbanne, de 20 à 25 % de part modale depuis 2005 et de 15 à 19 % sur l'ensemble de la Métropole. Sur ces transports en commun, 75 % sont en mode électrique et donc non polluants. Alors, nous nous occupons de l'est mais je rappelle que nous nous occupons aussi de l'ouest, puisque à l'ouest, par exemple, nous avons construit le métro jusqu'à Oullins, que nous sommes en train de prolonger ce métro jusqu'à Saint Genis Laval et que nous sommes en train de mener des études pour une nouvelle ligne de métro qui irait jusqu'à l'Etoile d'Alai. Et donc nous avons évidemment dans notre pensée le nord, le sud, l'est et l'ouest. D'ailleurs, pour ce qui concerne le nord, un certain nombre de décisions dépendent de la Région et je suis sûr que, compte tenu des relations privilégiées que vous entretenez avec vos amis de la Région, vous ferez en sorte que madame Vullien passe du rêve à la réalité dans les prochaines années et que les lignes qui viennent de Lozanne puissent trouver leur pleine réalité.

Pour ce qui concerne un autre aspect de la mobilité, je vous rappelle que, depuis quinze ans, nous avons développé un réseau cyclable qui compte aujourd'hui 700 kilomètres de pistes cyclables et que ces mesures ont permis de multiplier le trafic vélo par 3,5 depuis 2005 : plus 15 % d'augmentation chaque année.

Nous sommes en train de réaliser une stratégie de multimodalité avec la construction de P+R connectés aux transports en commun dans tous les points stratégiques de l'agglomération.

Enfin, nous menons une politique d'encouragement du covoiturage avec le site covoiturage@grandlyon.com qui compte 21 000 abonnés aujourd'hui.

A cette politique de mobilité particulièrement ambitieuse, il faut aussi ajouter notre action dans le domaine de l'habitat puisque c'est là que se pose le problème principal. Pour aider les ménages à éco-rénover leur logement et à limiter ainsi leur empreinte écologique, nous avons créé la plateforme Ecoréno'v lancée mi-2015. Elle a déjà attribué 2,7 M€ de subvention et nous avons commencé à rénover 1 200 logements.

L'ensemble de ces mesures sur la mobilité et sur l'habitat a permis de faire baisser la pollution et de limiter les émissions de particules PM10 : elles ont diminué de 40 % depuis dix ans. Il faut avoir à l'esprit cette réalité-là.

Néanmoins, nous voyons bien aujourd'hui que ces efforts sont encore insuffisants puisque nous connaissons encore des épisodes de pollution comme celui que nous avons vécu et que peut-être nous revivrons dans les semaines prochaines -tout dépend évidemment de l'anticyclone-. Or, il faut tout faire pour que ces épisodes soient toujours moins nombreux et les plus courts possibles. C'est pourquoi, dans le cadre du plan oxygène, nous avons lancé de nouvelles actions dont nous sommes en mesure aujourd'hui de confirmer le calendrier et les modalités pratiques.

Tout d'abord, l'instauration d'une prime d'encouragement au renouvellement du chauffage individuel au bois non performant. Tout à l'heure, je vous ai parlé de 59 % des émissions qui dépendaient du chauffage mais, sur ces 59 %, 52 % au total sont liés à des émissions de chauffage au bois. C'est donc aujourd'hui la principale cause de pollution que nous connaissons. Il faut le savoir, le dire à nos concitoyens et dire que c'est là d'abord qu'il faut porter l'effort et c'est pour cela que nous allons les encourager à changer de modèles.

Depuis l'annonce du lancement du plan oxygène, nous avons pu financer une étude qui nous a permis de chiffrer avec précision le nombre de chauffages individuels au bois qui existent dans l'agglomération : il y en a 36 000, dont 19 000 ne sont pas performants. Il faut savoir qu'un chauffage individuel au bois non performant émet 30 fois plus de particules qu'un chauffage performant dit "flamme verte". Parmi ces 19 000 chauffages non performants, 7 000 sont utilisés comme chauffage principal ; c'est donc sur cette dernière cible que nous allons concentrer nos efforts.

Nous avons donc décidé d'allouer une prime correspondant à une enveloppe de 1,6 M€. Elle sera effective avant l'automne 2017, donc avant la période de chauffe qui provoque les pics de pollution que nous connaissons. Un chauffage individuel au bois coûte environ entre 4 000 et 5 000 €. Nous proposerons, pendant trois ans, une prime d'un montant de l'ordre de 1 000 € sous conditions de ressources. Grâce à une campagne d'information et de pédagogie, nous souhaitons créer un effet d'entraînement sur l'ensemble des ménages qui utilisent aujourd'hui des chauffages individuels au bois non performants.

La deuxième mesure forte que nous allons mettre en œuvre est la création d'une zone à faible émission pour lutter contre les émissions liées aux transports qui correspondent, comme je le disais, à 26 % des émissions de PM10. Je veux aujourd'hui vous confirmer le calendrier de mise en œuvre de cette mesure avant fin 2017 : à partir du début de l'année prochaine, nous nous donnons six mois pour relancer une concertation avec les Communes sur le périmètre de la future zone et ensuite poursuivre la concertation que nous avons déjà lancée avec les transporteurs sur les modalités d'accès.

Sur le principe, il s'agit d'interdire progressivement cette zone aux poids lourds les plus polluants puis aux véhicules utilitaires légers les plus polluants. En parallèle de la mise en œuvre de cette zone, nous proposerons également, pour les propriétaires de véhicules utilitaires légers polluants, une prime d'encouragement au renouvellement de leur véhicule sous différentes conditions de ressources.

Enfin, bien évidemment, le problème des infrastructures est un problème extrêmement important. Il faudra évidemment, même si cela n'a pas été fait dans le rapport puisqu'il porte sur ce qui s'est passé, pas sur ce qui va se créer - et donc je tiens à vous signaler que la semaine dernière, j'étais à nouveau dans le bureau du Ministre, monsieur Vidalies, le mardi 6 décembre et qu'il m'a confirmé que le décret de déclassement d'A6-A7 serait bien pris avant la fin de l'année- que nous travaillions de manière plus large sur tout ce qui permet de désaturer le cœur de notre agglomération ; et quand je dis "le cœur", essayer de faire passer le plus au large possible. Tout à l'heure, nous aurons un dossier sur Quincieux ; on voit évidemment que cela peut permettre d'éviter de passer à l'intérieur de l'agglomération et dans le tronçon nord du périphérique. Nous avons -nous le savons- des difficultés sur le *shunt* de Manissieux -je l'ai signalé au Ministre- et nous avons aujourd'hui des remontées de circulation à partir de l'autoroute de Grenoble qui font effectivement qu'en matière de pollution, c'est une question qui est essentielle. Nous allons travailler sur l'ensemble de ces questions.

Pour ce qui concerne les mesures que nous avons prises immédiatement, je signale que nous avons instauré une heure de gratuité pour tous chaque jour sur le service Vélo'v, une heure de gratuité également sur le service Bluely. Pour ce qui concerne notre plate-forme de covoiturage grandlyon.com, elle fonctionne aujourd'hui à plein régime. En plus des 21 000 abonnés dont je vous parlais, ce site qui connaît habituellement une fréquentation journalière de 100 personnes a vu sa fréquentation bondir depuis le 7 décembre avec 900 personnes par jour. Le 8 décembre dernier, 3 500 personnes l'ont consulté ; en effet, transporter deux personnes avec soi dans sa voiture permet d'être exempté de la règle de la circulation alternée. Je vous signale que nous développons par ailleurs des outils comme Onlymoov et Optimod, ce qui nous permet d'essayer de faire en sorte que les gens aillent plutôt sur les transports en commun, plutôt sur les vélos que de prendre leur voiture individuelle.

Enfin, sur les transports en commun, nous avons renforcé de 10 % la capacité des lignes fortes de bus et de tramway et, malgré la grève qui a eu lieu pendant ces temps-là, nous avons tenu effectivement le pari que nous nous étions fixé.

Voilà, mes chers collègues, comment depuis des années nous travaillons sur la qualité de l'air et les mesures nouvelles que nous allons prendre dans les prochains mois et dans les prochaines années.

Ce dossier ne donnant pas lieu à un vote, je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2016-1615 - proximité, environnement et agriculture - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2016-1616 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1615. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport numéro 2016-1615 concerne le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement en 2015. Ce rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maîtrise d'ouvrage ainsi que de la gestion des services délégués au cours de l'année 2015 par les exploitants pour son compte et sous son contrôle. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1616. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de prendre acte du rapport 2015 de notre délégataire Eau du Grand Lyon qui a en charge la production et la distribution du service public d'eau potable sur le territoire de la Métropole. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur ces deux rapports, j'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, globalement, nous sommes satisfaits de la situation actuelle d'un point de vue sanitaire et d'évolution des prix pour les usagers, au regard des investissements faits, de la baisse des consommations et d'un rendement du réseau encore nettement améliorables.

Ainsi, nous avons noté une baisse significative du coût du mètre cube qui passe, pour une consommation de 60 mètres cubes annuelle, de 3,4 € à 3 €, entre 2015 et 2016. Et si nous restons toujours vigilants quant aux effets que cette DSP aura sur le long terme, nous actons du fait qu'à ce jour, les effets sont plutôt bénéfiques pour les usagers.

Ceci est d'autant plus satisfaisant que les investissements financés par les délégataires ne fléchissent pas puisque nous notons une augmentation de 6 %, principalement portée par la rénovation des canalisations.

En revanche, lorsque nous examinons les investissements consentis par la Métropole, nous constatons des baisses significatives sur la sécurité des ressources et de l'adduction de la distribution. Gageons que cela ne traduise pas une baisse d'engagement mais corresponde à une pause au regard de ce qui a déjà été réalisé car, si les analyses faites sous contrôle de l'ARS montrent que la qualité de l'eau est conforme aux normes, nous sommes inquiets de la présence de micropolluants et tout particulièrement des traces de médicaments présents dans l'eau potable. Nous savons que c'est une préoccupation majeure de l'ARS et nous pouvons craindre que la lutte contre ces pollutions dues à des molécules aujourd'hui non quantifiées et non suivies, très toxiques pour les écosystèmes, aura un impact significatif sur la facture de l'eau en raison des investissements qui seront nécessaires.

Toujours au titre de la maîtrise des pollutions, nous n'avons pas retrouvé les engagements que la Métropole avait pris, nous semble-t-il, vis-à-vis des exploitants agricoles ni l'utilisation d'eau non potable pour les stations de lavage ou le nettoyage des rues. Nous espérons que ces actions sont toujours en vigueur. Aussi, nous souhaiterions que le rapport 2016 reprenne l'énoncé exhaustif des autorisations de rejets délivrées concernant les eaux usées assimilées non domestiques afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation.

Ceci dit, nous pouvons nous féliciter de la mise en place du télérelevé qui doit nous permettre d'avoir de meilleures connaissances des consommations et des pertes. A cet égard, nous avons noté que le rapport précise qu'une partie de ces pertes serait due à des vols ; cela doit nous interpeller quant à la précarité dans laquelle vivent certains de nos concitoyens.

La question de l'eau n'est donc pas uniquement une question de tuyauteries mais revêt aussi des aspects sociaux et urbanistiques. Aussi sommes-nous favorables au projet de "ville perméable" et à la prise en compte de la problématique des eaux de ruissellement dans la révision du PLU-H. Nous avons pris bonne note que plusieurs études d'impact seront mises à jour à cet effet ainsi que la carte de zonage des risques de ruissellement.

Enfin, pour en revenir aux aspects financiers, nous observons que la part des ménages reste élevée dans la répartition des redevances versées à l'Agence de l'eau : 71 %, alors que les industriels ne sont qu'à 10,8 % et les distributeurs de produits phytosanitaires, pourtant responsables de la pollution diffuse, ne sont qu'à 3 %. Le principe de pollueur-payeur ne s'applique donc pas vraiment.

Je terminerai par un point important pour nous écologistes : il concerne l'évolution de la tarification de l'eau en fonction des volumes consommés. En d'autres termes, plus on consomme, plus le prix unitaire doit être élevé. Pour l'édition 2016, nous souhaiterions avoir un état précis de la situation car, si dans le rapport annuel 2015 il est fait état d'un prix moyen de 3,4 € le mètre cube pour une consommation de 60 mètres cubes, dans le rapport du délégataire, il est fait état d'un coût moyen de 3,29 € le mètre cube pour une consommation de 120 mètres cubes, ce qui n'est pas cohérent avec ce que nous avons voté.

A ce jour, les élus écologistes voteront favorablement ce rapport mais nous resterons attentifs aux points évoqués car, en matière d'accès à une eau de qualité, les vérités d'un jour ne sont pas celles du lendemain.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Ce rapport annuel est le premier qui prend en compte la nouvelle délégation de service public de l'eau qui avait fait l'objet de nombreux débats en 2012.

Si nous pouvons nous féliciter de la qualité du service public rendu pour les habitants, autant à court terme de disponibilité et de qualité de l'eau que dans le long terme de la préservation de la ressource et de l'aménagement d'un territoire durable, nous voulons attirer l'attention sur deux questions qui interrogent, notamment pour ceux qui n'oublient pas les discussions sur les modes de gestion et l'esprit de la délibération de 2012.

La conclusion d'un long et vif débat faisait du choix du mode de gestion un choix politique, considérant que la gestion en régie était techniquement et économiquement possible mais avec un délai et que les objectifs de modernisation fixés à la nouvelle DSP rendraient à terme plus facile le choix -politique donc- d'une gestion en régie.

Par conséquent, il est pour nous important, à chaque lecture de ce rapport annuel, de voir en quoi les objectifs fixés à la DSP sont bien en chemin et en quoi les conditions d'une nouvelle décision sur le mode de gestion dans maintenant six ans sont renouvelées.

Concernant l'instrumentation du réseau, il est prévu sur plusieurs années, donc nous attendrons pour en juger, sachant qu'il faudrait sur ce point sans doute mieux communiquer là où le télérelevé a été installé car des habitants se demandent pourquoi il n'est pas encore utilisé pour la facturation.

Mais les données concernant le personnel comme celles concernant le résultat économique interrogent. En effet, nous sommes très en dessous des effectifs attendus (30 postes en moins) et nous sommes très au-dessus de la rentabilité prévue puisque nous dépassons 10 % de rentabilité. La situation du personnel nous interpelle quand nous lisons les informations des syndicats de Veolia sur les nouvelles restructurations et plans d'économies annoncés par la direction eau du groupe.

Nous avons tous compris en 2012 qu'après des efforts passés de rigueur dans les négociations, rendus nécessaire par un contrat "à l'ancienne" c'est-à-dire à fortes marges, nous allons mettre en place un contrat maîtrisé par une autorité délégante organisée pour cela.

On nous dit que les écarts entre les prévisions et le réalisé en termes d'effectifs et de rendement relèvent de la première année et que des projets d'investissement ont pris du retard pour des raisons externes. Nous en prenons acte mais nous serons très attentifs au prochain rapport annuel sur ces deux sujets et à l'attention de l'autorité délégante dans le contrôle de ce résultat.

D'autre part, nous souhaitons attirer votre attention sur la validation par le Conseil constitutionnel de l'interdiction totale des coupures d'eau pour les résidences principales. Ce rapport en tient compte en évoquant la mise en oeuvre de réductions mais ne contient aucune donnée. Vous savez que c'est un sujet qui nous préoccupe et nous demandons que les prochains rapports contiennent des données quantitatives sur ces situations socialement critiques.

Ensuite, permettez-nous un commentaire sur cette forme de "communication positive" concernant l'assainissement qui nous dit que 99,9 % des boues de nos stations d'épuration sont -entre guillemets- "valorisées" ; il faut bien entendre "brûlées à l'air libre" et, sincèrement, cette formulation de "valorisées" ne nous paraît pas acceptable.

Enfin, nous renouvelons un commentaire de toutes nos interventions sur ces missions de service public. Le taux de renouvellement du réseau d'eau est de 0,5 %. Autrement dit, un segment de réseau est supposé être en fonctionnement pendant deux siècles avant son renouvellement. Le taux de renouvellement du réseau d'assainissement est de 0,19 %. Autrement dit, j'arrondis et un segment de réseau existant attendra cinq siècles pour être renouvelé.

Je dédie cette remarque à tous ceux ici qui, à gauche comme à droite, ne cessent de dénoncer des dépenses publiques excessives. On pourrait raisonnablement multiplier par cinq les dépenses d'investissement pour le réseau d'assainissement et par deux celles pour l'eau, ce qui nous conduirait à une durée de vie de réseau d'un siècle ; ce ne serait pas excessif pour cette mission de service public.

La vraie question des dépenses publiques c'est pour quoi, pour qui. Et, pour notre part, nous serions d'une très grande rigueur avec les dépenses pour les actionnaires pour permettre de mieux répondre aux besoins de services publics.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ces dossiers ne donnant pas lieu à un vote, je vous remercie de bien vouloir me donner acte de ces communications.

(Acte est donné).

Rapporteurs : M. le Vice-Président COLIN (n° 2016-1615), M. le Vice-Président CLAISSE (n° 2016-1616).

N° 2016-1617 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1617. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Egalement des rapports de délégataires : il s'agit des délégataires responsables de la production et de la distribution de chaud et froid urbains réalisées sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Cette délibération concerne à la fois les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly pour leur activité 2015.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport présente de manière bien rapide le bilan 2015 des différentes délégations de service public du chaud et du froid gérées par la Métropole en 2015 :

principaux indicateurs d'activité, produits, charges et résultats, une synthèse utile mais bien rapide qui offre peu d'éléments d'analyses.

Bien sûr, chaque rapport de délégataire fournit de nombreux éléments mais il nous semble que ce sujet méritait un effort d'analyse critique de la mission énergie pour aider à leur lecture.

On peut, en effet, s'interroger sur la qualité de service, l'évolution du taux d'incidents, sur les performances environnementales, la situation des comptes de gros entretien pour mesurer l'attention portée au renouvellement des équipements ou encore la qualité de la relation aux abonnés et aux usagers.

C'est d'autant plus important que l'enjeu des réseaux de chaleur est devenu crucial avec les objectifs de la loi de transition énergétique. L'utilisation de biomasse en remplacement d'énergies fossiles dans des conditions satisfaisantes pour la qualité de l'air -comme vous l'aviez évoqué tout à l'heure, monsieur le Président- repose en effet fortement sur les réseaux de chaleur. Permettez-moi d'ailleurs de me féliciter -je pense avec vous- de la reconnaissance par l'association AMORCE de la qualité des réseaux de Lyon-Villeurbanne et de Vénissieux, tous deux primés par le label EcoRéseau qui reconnaît leurs qualités environnementales, économiques et sociales.

Le Gouvernement a fixé un objectif ambitieux de multiplier par cinq les ventes des réseaux de chaleur, ce qui implique un fort développement des réseaux existants mais aussi la création de nombreux nouveaux réseaux en zone dense. Le bilan des réseaux existants devrait être l'occasion d'évaluer notre contribution à ces objectifs.

Le nouveau contrat de Lyon-Villeurbanne affiche un objectif ambitieux, tripler le nombre de logements raccordés, mieux que ce que nous avons demandé dans le cahier des charges. Mais pouvons-nous nous fixer un objectif global de développement se positionnant par rapport à l'objectif national du facteur 5, ce qui suppose aussi d'identifier les opportunités de création de nouveaux réseaux.

Enfin, bien entendu, puisqu'il s'agit d'une compétence métropolitaine qui est de plus appelée à s'étendre fortement, à multiplier les interconnexions de réseaux, il faut aussi préparer les discussions sur d'éventuelles mutualisations futures de ressources et bien sûr sur les conditions de convergence des tarifs, et donc commencer à produire des vues homogènes des différents contrats.

Nous sommes d'ailleurs assez surpris de lire dans le compte-rendu de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) que "la commission prend acte de la volonté de la Métropole de Lyon d'homogénéiser à terme la structure tarifaire de l'ensemble des réseaux, notamment en uniformisant les assiettes de facturation de l'abonnement". Ce sujet n'est pas abordé dans la délibération et, sauf erreur, n'a jamais été abordé en séance, en commission, ni dans le groupe de travail.

Cela dit, puisque la CCSPL en a discuté, parlons-en ! Nous sommes favorables, le groupe Communiste, par principe, à la convergence tarifaire. Nous sommes même favorables, en général, à la péréquation tarifaire qui apporte un service public égal à l'ensemble des usagers ; c'était l'avantage du service public de l'électricité qui apportait cette péréquation, y compris dans les territoires d'outre-mer, ce qui avait conduit à un mécanisme de contribution que nous connaissons bien, la Contribution au service public de l'électricité (CSPE). Ce peut être une première piste.

Bien entendu, une convergence ne peut se faire au détriment de certains et pourtant un mécanisme comme la CSPE fait nécessairement des perdants. Mais il faut tenir compte d'une histoire qui fait que le prix de la chaleur de Lyon-Villeurbanne comme celui de Rillieux la Pape est totalement dépendant des déchets de toute l'agglomération. Ce qui explique les écarts de prix que la délibération fait apparaître. Or, un petit calcul simple montre que les 16 000 tonnes d'ordures ménagères collectées à Vénissieux représentent une recette de 432 000 € dans les ventes de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Gerland au réseau de chaleur de Lyon. Autrement dit, si cette énergie était consommée sur le réseau de Vénissieux au tarif contractuel de Lyon, elle contribuerait à une baisse significative du R1 de Vénissieux. Et donc nous demandons que cette question de la convergence soit effectivement discutée en toute transparence dans les prochaines périodes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce dossier ne donnant pas lieu à un vote, je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1618 - proximité, environnement et agriculture - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1618. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Toujours concernant les rapports de nos délégataires, cette fois-ci sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, à l'instar de nombreuses préconisations des acteurs du Grand rendez-vous métropolitain du 19 novembre dernier, la lecture du rapport dit "Barnier" ainsi que la lecture du rapport précédent traitant des activités d'incinération du site de Rillieux la Pape amènent les écologistes à vous faire part de suggestions et propositions.

Soyons cohérents avec nos engagements du plan climat, tout autant qu'avec les chemins tracés par le plan métropolitain de développement économique dont son volet économie circulaire. Et donc, de fait, nous ne pouvons raisonnablement ici nous satisfaire des quelque 15 % à 20 % de recyclage matière des déchets produits par nos foyers et familles. Il n'est pas question cette après-midi de pointer des défaillances mais bien de mettre en lumière les multiples solutions émises tant par des habitants que des associations, des entrepreneurs, des élus municipaux, des élus métropolitains présents ici, nos partenaires mais aussi les équipes internes de la Métropole, à savoir trois points :

- premier point, informer et communiquer massivement et de façon variée sur le geste de tri en lui-même mais aussi sur le sens et les conséquences de cet écogeste. C'est ce que pointait notre collègue Anne Reveyrand tout à l'heure dans son propos de développement durable.

Pourtant, nous mobilisons plus de 400 000 € en frais dits "de communication pour le tri". Nous sommes à l'ère de la communication engageante, alors appuyons nous plus et mieux sur des réseaux d'acteurs convaincus et volontaires, par exemple Mouvement de palier. Nous sommes aussi à l'heure du tout numérique ; hélas, à ce jour, aucune plate-forme collaborative et réactive, aucune application pratique, aucun contact mail précis du type service après dotation de bac vert ou bac jaune pour un citoyen lambda, si ce n'est tout ce que propose l'éco-organisme Eco-Emballages mais qui n'est pas forcément adapté aux consignes de tri de l'agglomération lyonnaise, qui ne liste pas tous les lieux de recyclage visibles et visitables sur l'agglomération lyonnaise, qui précise juste le devenir de la canette ou de la bouteille que je dépose dans mon bac vert ou bac jaune. Et c'est d'ailleurs en ce sens que les expérimentations Yoyo qui ont fait l'objet d'un débat à la précédente assemblée ainsi que la démarche d'une association sur l'aluminium nommée "ALUcinant" sont intéressantes et suivies par la direction de la propreté, chacun et chacune dans leurs méthodes de mobilisation des habitants ;

- deuxième point, favoriser les coopérations entre acteurs convaincus et compétents pour réduire, réparer et réemployer. C'est dans cette direction que la Métropole a travaillé pour proposer et mettre en œuvre les 9 donneries. L'expérience est-elle positive. Amplifions l'offre de service afin de ne plus trouver sur notre espace public ou dans les chemins communaux de l'est ou de l'ouest lyonnais des encombrants, parfois toxiques, parfois polluants, qui termineront sous terre ou qui sont collectés afin de ne pas "appeler" d'autres incivilités mais à un prix terriblement élevé et qui ne favorise aucunement la création d'emplois locaux ;

- enfin, troisième point, s'appuyer sur notre territoire, à savoir ses opportunités : un territoire qui vit et évolue avec son lot de nouveaux quartiers accueillant des espaces verts et autres espaces publics cultivés mais aussi un territoire avec des terres protégées et agricoles. Comme la Métropole l'a déjà observé, tendanciellement nous manquerons de terres fertiles. C'est en ce sens que la dynamique de paysage productif pour la vallée de la chimie avec l'Appel des 30 mais aussi l'expérience d'usine à terre au Carré de Soie à Villeurbanne ont très justement été choisis. Ces boucles devraient être aussi mises en place avec d'autres coproduits urbains : les déchets des restaurateurs mais aussi ceux de nos collèges voire même les fermentescibles de tout un chacun, permettant ainsi d'amender nos sols et de fournir des terres fertiles sans décaper les terres nourricières dont nous avons tant besoin autour de notre agglomération.

Vous le voyez, les marges d'évolution sont réelles et la demande sociale est croissante. Les écologistes sont là pour agir et orienter nos finances publiques et pour créer et soutenir des activités et des emplois éco-responsables. C'est en ce sens que je portais l'intervention pour le groupe des écologistes.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président et chers collègues, le titre de cette délibération nous propose de voter un rapport traitant à la fois du prix et de la qualité du service public de l'élimination des déchets.

A la lecture de ce rapport, nous retrouvons des chiffres indicateurs concernant les éléments quantitatifs et qualitatifs de ce service. Sur certains d'entre eux, nous sommes en attente d'explications, et tout particulièrement sur le taux de refus de tri qui reste globalement stagnant depuis plusieurs années.

Mais j'ai eu beau chercher, rien -mais quand je dis rien, c'est absolument rien- sur les éléments de prix annoncés en titre du rapport et particulièrement sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme si cette partie du rapport avait été oubliée.

Nous aurions souhaité lire que le coût net global de ce service était de 112 M€ pour 2015, avec une proportion trois quart/un quart entre la collecte et le traitement. Nous aurions souhaité que vous communiquiez sur le montant de la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a été de 126 M€ pour 2015. Nous aurions également apprécié que nous soit expliqué ce delta de près de 14 M€, sachant que l'an dernier il avoisinait déjà les 20 M€. Cet écart entre les recettes et les dépenses du service de collecte et de traitement des déchets avait été pointé à la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) par les associations de consommateurs et les élus demandant plus de transparence et un meilleur équilibre financier.

Nous vous proposons donc, monsieur le Président, une réflexion approfondie sur les taux de la TEOM et l'utilisation de cette taxe. L'attribution de nouveaux marchés de collecte nous semble être une période tout à fait adéquate pour revoir l'équilibre financier de ce service.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce dossier ne donnant pas lieu à un vote, je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1619 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1619. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Pour le rapport du délégataire responsable de l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Monsieur le Président, mes chers collègues, le présent rapport nous demande de prendre acte du rapport du délégataire exploitant l'usine d'incinération des déchets de Rillieux la Pape qui est la société Valorly.

Cette usine, d'un aspect esthétique très particulier, marque pour l'instant l'entrée nord de la Métropole de Lyon mais je ne doute pas que cette porte d'entrée sera bientôt la zone économique d'Osterode, si vous me permettez cette petite digression. Elle produit et commercialise de l'électricité et de la chaleur qui permet aux Rilliards reliés à ce réseau de bénéficier de prix très compétitifs, parmi les plus bas au niveau national en matière de chauffage, ce dont nous nous réjouissons tous.

Je suis maintenant Maire depuis 2014 et nous attaquons notre troisième hiver à Rillieux la Pape. Tous les ans, aux mois d'octobre, novembre, les températures baissent et personne ici ne pourra me contredire. Tous les ans, à cette période, les habitants ont tendance à allumer le chauffage, ce qui paraît quelque chose de sensé. Or, tous les ans, les habitants sont laissés dans le froid pendant plus d'une semaine, les opérateurs des réseaux primaire et secondaire se renvoyant sans cesse la balle. Tous les ans, les habitants vont voir leur élu de proximité, le Maire, pour se plaindre, à raison, des dysfonctionnements dont le délégataire est responsable. Rillieux la Pape compte de nombreux logements collectifs vieillissants, l'isolation n'y est pas toujours idéale et lorsque les Rilliards, comme cette année, attendent plus d'une semaine après l'arrivée du froid un service pour lequel ils paient un prix attractif mais qu'ils paient tout de même, nous pouvons comprendre leur exaspération.

Nous constatons avec plaisir que la société Valorly se porte bien avec + 2 % de chaleur commercialisée entre 2014 et 2015 et + 155 % pour l'électricité, même si le résultat net pourrait être meilleur.

La question de notre groupe politique porte donc sur le suivi de cette délégation de service public par la Métropole. Depuis deux ans, nous vous alertons par courrier, les habitants vous alertent par courrier, *Le Progrès* en a fait un marronnier de l'automne et, visiblement, rien n'est fait par le délégataire pour que ce retard à l'allumage puisse être corrigé. Nous vous demandons donc solennellement, monsieur le Président, de rappeler fermement le délégataire à ses obligations de service, quitte à lui préciser qu'en automne, les températures baissent puisqu'il semble qu'il ait tendance à l'oublier.

Au nom des habitants qui ont froid tous les ans, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ce dossier ne donnant pas lieu à un vote, je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1621 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1621. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération concerne le rapport des mandataires - Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône amont pour l'exercice 2015. Donc ce document présenté au Conseil de Métropole comprend le rapport de gestion pour l'année 2015. L'effet marquant en 2015 concernant la SPL c'est la première année pleine de fonctionnement du bâtiment dédié à l'éducation, à l'environnement et au développement durable nommé L'îloz qui a été ouvert en septembre 2014. Deuxième fait marquant en 2016 sera l'arrêt de l'extraction de graviers et donc un perte importante des recettes correspondantes pour la Segopal qui en percevait 15 %, soit un montant de 100 k€ en 2015. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ce dossier ne donnant pas lieu à un vote, je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2016-1623 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité sur le territoire de la Ville de Lyon - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1623. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : C'est la première fois que nous examinons à la Métropole ce rapport d'activité de distribution publique d'électricité sur le territoire de la Ville de Lyon, qui est donc, au 1^{er} janvier 2015, une responsabilité exercée par la Métropole. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ce dossier ne donnant pas lieu à un vote, je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1624 - proximité, environnement et agriculture - Vénissieux - Réseau de chauffage urbain - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1624. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport qui nous est présenté a pour objet l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du chauffage urbain pour la Ville de Vénissieux.

Comme vous le savez, au 1^{er} janvier 2015 la Métropole de Lyon est compétente en matière de chauffage urbain et s'est substituée de plein droit à la Commune de Vénissieux en tant qu'autorité délégante au titre du contrat de délégation de service public du chauffage urbain de Vénissieux. Par une convention de gestion, la Métropole a

délégué l'exercice de cette compétence à la Commune de Vénissieux pour une durée d'un an renouvelable une fois. Conformément à l'article 2 de cette convention, la conclusion d'avenant au contrat de délégation de service public reste de la responsabilité de la Métropole.

Sur le site du Puisoz à Vénissieux, la Métropole, en partenariat avec la Commune de Vénissieux, développe un nouveau quartier : le Grand Parilly. D'ici 2025, des logements, des services, des commerces de proximité, des espaces publics végétalisés seront aménagés. L'extension du réseau vers ce nouveau quartier est d'ores et déjà identifiée au contrat de délégation de service public, sous réserve que le réseau soit alimenté par une source d'énergie renouvelable et récupérable complémentaire. Cette extension consiste en la réalisation de 6,8 kilomètres supplémentaires de réseau de chaleur ainsi que de 33 sous-stations représentant 1 500 équivalents-logements. Cette extension permettra le raccordement des bâtiments réalisés dans le cadre du projet d'aménagement du Grand Parilly ainsi que des bâtiments le long de cette extension, notamment avenue Jules Guesde. Compte tenu de l'intérêt de cette extension, tant d'un point de vue de la lutte contre la précarité énergétique que de son plan climat énergie territorial, il est proposé que cette extension soit approuvée, et ce sans attendre la nouvelle source d'alimentation en EnRR qui devra être apportée au réseau. En effet, au regard du planning de l'aménageur du projet du Grand Parilly, la réalisation de cette extension doit être engagée à compter de janvier 2017, date à laquelle le délégataire engagera la première phase de travaux et donc les investissements afférents.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cet avenant est le premier délibéré par notre Conseil sur une délégation de service public délibérée par la ville de Vénissieux. Commençons par le contenu de cet avenant avant d'évoquer la gestion du réseau de chaleur.

Cet avenant prend en compte des modifications sur la réglementation des certificats d'économie d'énergie devenue moins favorable et conduisant à une augmentation de presque 1 €/kW de l'abonnement, modifications aussi sur les subventions perçues, cette fois plus favorable avec une baisse de 0,35 €/kW de l'abonnement. Ces modifications n'appellent pas de commentaires. Mais deux autres modifications importantes doivent être discutées.

D'abord, la prise en compte de la réglementation sur le coût de stockage du gaz. Notre groupe en dénonce le principe qui est une conséquence de la mise en concurrence. Le service public garantissait la disponibilité du gaz et le coût du stockage était inclus dans le tarif réglementé. Mais l'arrêté du 11 mars 2014 instaure une obligation de stockage aux fournisseurs -car il faut bien que quelqu'un assure la disponibilité du gaz puisque le marché ne peut pas le faire tout seul- et dont le coût est estimé à 7 % du tarif gaz et qui doit être, selon l'arrêté, pris en compte dans les contrats avec les clients. Encore un exemple de la bureaucratie que génère cette déréglementation puisqu'il faut des pages d'arrêtés pour définir les conditions dans lesquelles les opérateurs doivent garantir des droits de tirage sur le stockage, selon les régions, les conditions climatiques, la demande, avec bien sûr une déclaration annuelle au Ministère qui veut tout de même s'assurer de la réalité du stockage. C'est tellement compliqué qu'en 2015, le Gouvernement a lancé une consultation publique sur l'accès des tiers aux stockages, avec un objectif qui confirme que la pensée unique domine puisqu'il s'agirait d'une plate-forme d'enchères sur les capacités de stockage mais, réalisme oblige, avec une régulation des tarifs de stockage, sinon, évidemment, merci la spéculation sur les stocks ! On est vraiment dans un monde de fou !

Et donc il y a un coût que les opérateurs de stockages font payer aux acheteurs de gaz qui vont le faire payer à leurs clients, dont les réseaux de chaleur. Et nous arrivons à cet avenant : l'analyse juridique de la Ville transmise à la Métropole considérait que ce qu'on appelle la taxe de stockage gaz n'était que le coût d'un service, certes contraint réglementairement mais entre des opérateurs privés, et donc faisant partie de la négociation des tarifs et non pas de la mise en œuvre d'une modification fiscale.

Cela dit, la Ville de Vénissieux n'ayant pas été associée aux négociations conduites par la Métropole et qui aboutissent à une hausse de 1,89 €/HT/Mwh, nous ne pouvons qu'en prendre acte. Le contrat vénissien aurait été -nous dit-on- négocié trop durement par la Ville avec TRI de 2 % seulement, bien loin des 6 % de la marge du réseau métropolitain ; en quelque sorte, le délégataire n'aurait plus de marge. La Ville avait trop bien négocié, trop bien pour les habitants. En tout cas, je renouvelle la question posée : comment se situe ce nouveau tarif gaz avec stockage du réseau de Vénissieux par rapport au tarif gaz avec stockage du réseau de la Métropole ? Voilà une question ouverte pour la discussion sur la convergence des tarifs que nous évoquons tout à l'heure.

D'autre part, cet avenant crée les conditions du lancement -ce qui a bien été expliqué par Samia Belaziz- de l'extension du réseau de Vénissieux vers le quartier du Puisoz avec un maillage sur le réseau de Lyon-Villeurbanne. Cette extension était étudiée par la Ville depuis des années, elle était prévue potentiellement dans le contrat signé en 2014 et les premières études avaient confirmé sa pertinence compte tenu de la densité énergétique potentielle sur le trajet de cette extension et sa faisabilité sans modifier le tarif du réseau. Dès l'origine, l'hypothèse d'un raccordement nord au réseau de Lyon était évoquée pour une raison de sécurité d'approvisionnement, tout comme l'hypothèse d'un branchement d'ailleurs à un générateur gaz sur un site industriel voisin.

Les conditions des subventions du fonds chaleur qui demandent de dépasser 50 % d'EnRR sur l'extension elle-même ont conduit, de plus, à rechercher le maillage avec le réseau métropolitain pour bénéficier de la chaleur des incinérateurs l'été, contribuant ainsi à une hausse du taux EnRR sur le réseau vénissien. Nous nous félicitons de ces avancées et vous pourrez noter qu'elles n'ont rien à voir avec le passage de cette compétence à la Métropole et que nous aurions probablement pris les mêmes décisions; mises en œuvre autrement sinon. Peu importe aujourd'hui.

Cette délibération fixe un prix maximum. J'attire l'attention sur ce terme qui permet au délégataire d'engager le projet en confirmant la non-augmentation du tarif du réseau de Vénissieux. Cependant, la discussion sur le tarif final n'a pas encore eu lieu et, pour la Ville, il est impossible qu'elle soit à ce niveau maximum. C'est pourquoi nous demandons la transparence sur les composantes du tarif R1 de la Métropole et notamment du R1 de l'usine des ordures ménagères de Gerland ; on parle de 15 €. On peut comprendre qu'il faille ajouter des frais de gestion pour la revente au réseau de Vénissieux, tout comme il y en aurait en cas de revente dans l'autre sens. Mais, visiblement, il est prévu de faire financer le coût de l'investissement du raccordement nord par le réseau vénissien. Or, pour la Ville, il est clair que ce raccordement est un projet des deux réseaux, avec des clients potentiels sur son trajet lyonnais, que ce maillage des deux réseaux peut être utile aux deux demain et que, par conséquent, le partage du coût de cet investissement est le plus légitime, le partage par moitié étant la plus simple des décisions. L'importance de l'extension du Puisoz pour Vénissieux nous conduit à voter cette délibération en renouvelant ces demandes d'éclaircissements.

Enfin, permettez-moi de conclure sur la question de la gouvernance de ces réseaux. Vous avez refusé, monsieur le Président, de prolonger la convention de gestion. Vous êtes donc pleinement responsable de ce réseau à partir du 1^{er} janvier 2017. La Ville vous a transmis un tableau détaillé des tâches existantes avec une proposition de répartition entre la Ville et la Métropole. Cette répartition semble être validée techniquement par vos services. Cependant, vous comprenez bien que s'il y a partage des tâches dans le suivi de la délégation et donc des charges, il doit y avoir partage des recettes. La Ville ne pourra continuer à réaliser des tâches essentielles, notamment dans la relation aux usagers et abonnés, en perdant la totalité des ressources. De même, elle ne pourra rester légitime à interpeller le délégataire ou les abonnés si la Métropole n'officialise pas, sous une forme ou une autre, l'organisation de travail qu'elle met en place avec la Ville.

Vous avez voulu être rassurant avec madame le Maire, monsieur le Président, en lui disant : "Ça va bien se passer". Mais, pour que ça se passe bien, il faut en créer les conditions, les conditions de travail de la Ville avec la Métropole et le plus lisible serait bien une convention, comme vous en signez d'ailleurs pour la gestion partagée de la propreté par exemple.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Monsieur Millet, vous rêvez beaucoup et vous aviez rêvé de l'extension du réseau de Vénissieux Energies sur le Puisoz. Vous l'avez rêvé, la Métropole l'a fait depuis qu'elle a pris cette compétence. Et vous le disiez, vous n'auriez pu le faire sans la Métropole. Donc félicitons-nous de cette extension du réseau au Puisoz.

Après, si vous aviez eu à négocier, si tant est que c'est vous-mêmes qui auriez eu à le faire, cette extension du réseau au Puisoz, vous n'auriez pas pu le faire sans la Métropole mais vous n'auriez pas pu le faire non plus sans Vénissieux Energies et sans qu'il puisse financer les 7 M€ nécessaires à cette extension. Ces 7 M€, il fallait absolument que Vénissieux Energies les prenne à son compte en termes financiers pour que cela n'ait pas d'impact sur les tarifs payés par les usagers. C'est ce que nous avons fait aux termes de cet avenant. Cependant, cet avenant, il nous fallait le mener dans une négociation globale qui comportait également la négociation sur les coûts de stockage du gaz. Vous dites que vous disposez d'une analyse juridique qui nous dit que les coûts de stockage du gaz devaient être intégralement pris en charge par le délégataire. Oui, sauf que la jurisprudence indique également : "sous réserve que cela ne vienne pas dégrader de manière significative le taux de rentabilité du réseau".

Et là, pour le coup, un réseau -vous le dites vous-même- qui est déjà assez peu rentable avec 3,9 M€ dégagés en résultat net sur la durée de la délégation, le résultat serait passé à 0,9 M€ ; à l'évidence, le juge aurait pu estimer qu'il y avait là une dégradation significative du résultat net pour le délégataire et donc demander, au moins en partie, soit au réseau de Vénissieux, soit à la Métropole maintenant, d'intégrer dans le tarif tout ou partie des coûts de stockage. Il fallait donc trouver un compromis avec le délégataire qui à la fois souhaitait aller sur le Puisoz mais souhaitait également ne pas prendre en charge l'intégralité des coûts de stockage.

Ce compromis, pour moi, c'est un bon compromis, à la fois pour les collectivités, la Métropole, la Ville de Vénissieux, puisque le réseau va aller sur le Puisoz : 6,8 kilomètres d'extension, 1 500 nouveaux logements raccordés, c'est-à-dire plus de 1 500 nouveaux bénéficiaires de ce service très compétitif qu'est le réseau de chaleur que nous appelions tous de nos vœux. Il est intéressant pour le délégataire parce qu'en gros, il va pouvoir conduire cette opération en maintenant un taux de rentabilité certes modéré mais autour de 1,5 % sur la durée de la délégation. Il est intéressant pour les usagers qui, du fait de l'inauguration prochaine de l'unité biomasse de Vénissieux qui va alimenter le réseau de Vénissieux Energies, vont bénéficier d'une baisse de tarif annuel moyen de 22 €.

Sur la convergence tarifaire, j'en profite pour vous en dire deux mots : lorsqu'il est fait état de la convergence tarifaire, il n'est pas fait état d'une convergence des tarifs mais de la structure tarifaire et des modes de calcul du R1 et du R2. Nous avons, sur l'ensemble des réseaux, des structures tarifaires extrêmement différentes, des modalités de calcul elles-mêmes différentes. Entre le réseau de Vénissieux et celui de Centre Métropoles, les estimations que nous avons sont les suivantes : en moyenne, sur un logement social moyen, compte tenu d'une rigueur hivernale moyenne, la facture annuelle est de 626 € à Vénissieux et 625 € sur la Métropole ; vous voyez la convergence tarifaire non seulement en structure mais aussi en convergence de tarif est obtenue.

Voilà, nous aurions souhaité -et permettez-moi aussi de rêver parfois- que, lorsque vous allez procéder à l'inauguration du réseau de l'unité biomasse sur la Ville de Vénissieux, vous puissiez faire un peu un retour de politesse. La Métropole va désormais assurer l'exploitation du réseau de Vénissieux. Vous allez inaugurer dans les jours qui viennent la future unité biomasse ; la Métropole est complètement absente de cette inauguration, on ne peut que le regretter. Vous verrez que, dans la gouvernance que mettra en place la Métropole pour l'ensemble des réseaux de chaleur de notre agglomération, nous prendrons en tout cas mieux en considération les Communes que vous ne le faites avec la Métropole.

Voilà, je vous remercie.

M. le Conseiller MILLET : Il fallait répondre au courrier car la date de l'inauguration était indiquée.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2016-1627 - proximité, environnement et agriculture - Qualité de l'air - Villes respirables en 5 ans - Convention particulière d'appui financier dans le cadre de l'enveloppe spéciale de la transition énergétique à conclure avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1627. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération numéro 2016-1627 qui est soumise à votre vote concerne la qualité de l'air -nous sommes dans l'actualité-, notamment le projet Villes respirables en 5 ans. Par délibération du Conseil numéro 2016-1304 du 27 juin 2016, la Métropole de Lyon a approuvé le lancement d'une démarche d'amélioration de la qualité de l'air afin de réduire les émissions et protéger les populations appelée "plan oxygène". L'objectif est de participer à l'atteinte des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé pour la qualité de l'air à l'horizon 2030.

Un programme d'actions spécifiques pour la période 2016-2020, d'une enveloppe prévisionnelle de 2 522 000 €, est en cours d'élaboration, dont 302 000 € pour les études, la sensibilisation et l'animation. Un produit financier auprès de l'enveloppe spéciale transition énergétique Villes respirables en 5 ans est sollicité auprès du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, objet de cette délibération, pour un montant d'un million d'euros.

Est incluse dans ces dépenses estimatives une subvention de fonctionnement à l'association de surveillance de la qualité de l'air ATMO (ancien Air Rhône-Alpes-Auvergne), d'un montant de 150 000 € pour toute la durée du projet. La décision d'attribution de cette subvention interviendra annuellement dans le cadre de la convention entre la Métropole et ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. D'abord, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, cette délibération est intéressante car elle montre combien un volontarisme politique émanant de l'Etat peut avoir un effet levier certain sur les politiques locales.

L'Etat a ici pleinement joué son rôle en impulsant une démarche nationale via la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique. Cette loi prévoit une enveloppe spéciale transition énergétique ainsi qu'un appel à projets Villes respirables en 5 ans afin d'encourager les élus locaux à s'engager pour la qualité de l'air.

Parmi les conditions pour être éligible à cet appel à projets, nous trouvons la création d'une zone de circulation restreinte dans laquelle la circulation sera réservée aux véhicules les moins polluants et le portage d'au moins deux autres actions adaptées aux spécificités du territoire, choisies parmi des thématiques là aussi définies par l'Etat.

Ce n'est donc pas *ex nihilo* mais bien dans le cadre de cet appel à projets et de cette enveloppe budgétaire dégagée par l'Etat que notre Métropole a travaillé et a présenté son plan d'actions relatif à la qualité de l'air appelé "plan oxygène" et, comme nos services ont bien travaillé -et nous les félicitons- le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a retenu, parmi d'autres lauréats, notre plan oxygène.

Cette sélection a eu lieu le 25 septembre 2015 et nous permet de bénéficier pendant cinq ans de l'appui financier et technique de la part des services de l'Etat et de l'ADEME, un appui financier non négligeable puisque, si le montant prévisionnel de notre plan s'élève à 2,5 M€, le concours de l'Etat s'élèvera environ à 1 M€, soit 40 % du coût total de notre action.

Ce plan oxygène, par ailleurs, a servi de base aussi aux communiqués de presse publiés par notre Métropole le 8 décembre dernier, au cœur du pic de pollution, un communiqué de presse dont vous avez d'ailleurs repris les termes dans votre intervention tout à l'heure, monsieur le Président. Mais, comme dans ce communiqué, vous avez peu dit tout à l'heure de la pollution émanant des activités industrielles, vous avez peu dit, hormis que cette source ne représentait que 15 % de la pollution atmosphérique totale. Mais tout de même ces 15 % font partie du tout et surtout cette pollution est particulièrement impressionnante et peut être inquiétante. Les flammes de la raffinerie de Total à Feyzin ont ainsi alerté durant les jours derniers de très nombreux habitants et habitantes de notre Métropole, pas seulement riverains d'ailleurs. Aussi, nous vous remercions de nous donner des informations sur l'incident qu'a connu la raffinerie de Feyzin, sur les raisons de la durée de cet incident sur plusieurs jours. Nous souhaitons recevoir également les relevés détaillés des mesures de qualité de l'air depuis le 7 décembre jusqu'à aujourd'hui 12 décembre, afin de vérifier les déclarations de la société Total selon laquelle la fumée émanant de la torche nord de la raffinerie ne serait pas polluante.

Et, plus globalement, nous vous demandons, monsieur le Président, de nous indiquer quel dialogue notre collectivité compte mener avec le secteur industriel en matière de lutte contre les émissions polluantes. Les actions permettant d'améliorer la qualité de l'air dans le domaine de l'industrie et les dépenses résultant de ces actions sont par ailleurs éligibles à l'aide de l'Etat dans le cadre du plan Villes respirables en 5 ans.

Nous vous remercions.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, la qualité de l'air est une problématique majeure et complexe, une problématique qui effectivement ne peut être abordée sans une approche globale et un bouquet de réponses, depuis les interventions sur les infrastructures -comme vous l'avez rappelé- jusqu'à l'aide au remplacement de véhicules polluants en passant par l'encouragement de nouvelles pratiques de comportements positifs. Ce dernier point nous semble essentiel ; ce n'est qu'à travers une mobilisation de citoyens qui s'approprient ces enjeux, ces préoccupations, que nous pourrions réellement progresser. C'est une question de responsabilité partagée.

Les actions proposées dans ce rapport participent pleinement de ce bouquet de réponses et nous le voterons avec enthousiasme.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, quelle ironie, notre Conseil va adopter aujourd'hui le plan d'actions Villes respirables en 5 ans alors que nous venons de subir dix jours de pic de pollution et que malheureusement cet épisode de pollution n'est pas fini.

Plusieurs groupes dans cette assemblée vous demandent depuis de nombreuses années d'améliorer concrètement la qualité de l'air que nous respirons quotidiennement. Alors, nous nous réjouissons qu'enfin les choses bougent.

Par cette délibération, la Métropole souhaite mettre en place, dans le cadre d'un appel d'offres de l'Etat, trois actions que je vais rappeler rapidement :

- la mise en œuvre progressive d'une zone de circulation restreinte, vous l'avez évoquée en début de ce Conseil,
- l'accompagnement des particuliers à la pratique des modes de mobilité doux et actifs, avec l'aide notamment à l'achat de véhicules électriques,
- le développement d'outils numériques innovants au service de la qualité de l'air.

C'est bien et nous approuvons ces actions. De même, nous approuvons le versement d'une prime aux ménages qui achèteront un chauffage au bois performant.

Mais la crise de santé publique que nous subissons actuellement démontre clairement qu'il faut aller plus loin pour prévenir la pollution de l'air.

Les élus UDI approuvent la décision de monsieur le Préfet de mettre en œuvre la circulation alternée. En effet, les transports sont à l'origine de 26 % de la pollution atmosphérique de l'air. Grâce à la circulation alternée, c'est 20 % de pollution en moins et jusqu'à 6 % de baisse des taux de particules fines.

Face à ce pic de pollution -vous l'avez rappelé-, la Métropole a proposé une heure de gratuité des services Bluely et Vélo'v, l'abaissement des limitations de vitesse et la recommandation d'utiliser les modes doux et les transports en commun. C'est bien mais ce n'est pas suffisant.

Premièrement, la grève des transports en commun lyonnais : certes, le droit de grève est un acquis, le droit de grève est un droit mais on ne peut que regretter que cette grève, qui a commencé pratiquement en même temps que l'épisode de pollution, n'ait pas été reportée pour des raisons sanitaires par les organisations syndicales. On ne peut que regretter également que les efforts réalisés par Keolis et les syndicats pour éviter la grève lors de la coupe d'Europe n'aient pas été mis en œuvre pour la santé des Lyonnais.

Deuxièmement, durant la totalité du pic de pollution, la Métropole n'a pas ouvert de parcs-relais temporaires supplémentaires, pas donné d'information au niveau des axes autoroutiers signalant ces parkings gratuits, indiquant la capacité encore libre dans ces parkings et indiquant également le temps nécessaire depuis ces parkings pour accéder à Lyon en transports en commun. Un exemple : le parc-relais Les Panettes, desservi par le tramway T3, d'une capacité de 4 000 places pour les jours de match est resté plafonné aux 590 places du parc-relais. Plus grave, à mon sens -et on rejoint les engagements qui sont inclus dans le plan oxygène-, les outils numériques de mobilité du Grand Lyon (Onlymoov, Optimod) sont restés silencieux ; pas d'information sur les solutions alternatives personnalisées n'ont été proposées. On se demande à quoi sert l'argent que notre collectivité a investi dans ces outils ! Il y a là un dysfonctionnement manifeste.

Nous regrettons par ailleurs que les autorités organisatrices des transports (Métropole et Région) n'aient pas mis en œuvre la gratuité, en particulier le jour de circulation alternée, alors même que la loi sur l'air de décembre 1996 impose la gratuité des transports en cas d'instauration de restriction ou de suspension de la circulation de certains véhicules.

Enfin -comme l'a rappelé Nathalie Perrin-Gilbert-, quand la Métropole subit un incident au niveau du site industriel de Feyzin qui a abouti au fonctionnement ininterrompu de la torchère nord depuis jeudi, alors qu'en cas de pic de pollution, les industriels sont appelés à réduire leurs émissions, oui, monsieur le Président, les élus UDI estiment que votre gestion de cette crise environnementale et sanitaire n'a pas été à la hauteur. Pour éviter de reproduire ces tâtonnements, les élus UDI vous demandent d'établir un plan d'actions concret, concerté avec l'ensemble des acteurs, et notamment les autorités organisatrices des transports -et je pense là à la Région en particulier-, pour qu'en cas de nouveaux pics de pollution, des actions soient mises en œuvre très tôt afin de pouvoir empêcher ou limiter de tels pics.

Pour nous, il convient de prévenir et non de guérir. Aussi, nous regrettons le manque d'ambition du PDU (plan de déplacements urbains) adopté vendredi dernier par le SYTRAL. Nous regrettons notamment l'absence dans ce plan de la mise en place de certificats de qualité de l'air pour les véhicules, même si effectivement -vous l'avez annoncé- ils seront dans le plan oxygène. Mais des Villes comme Paris ou Grenoble sont bien en avance par rapport à nous, puisque Grenoble va tester l'utilisation de ces certificats qualité pour réguler la circulation en cas de pic de pollution.

Nous regrettons également l'absence de définition d'axes forts structurants de transports en commun, ce que nous appelons les réseaux express métropolitains (ou REM), afin de conditionner ou de structurer nos déplacements dans la ville.

Nous regrettons également trop de timidité dans la création de parcs-relais aux portes d'entrée de la Métropole, connectés au réseau de transport fort structurant.

Le développement également d'une politique incitative forte en faveur du covoiturage avec un objectif ambitieux mais réaliste de 2 passagers par voiture à l'horizon 2020, sachant qu'aujourd'hui, pour les trajets domicile/travail nous sommes à 1,1 passager par voiture.

Enfin, nous regrettons que, dans ce PDU, ne soit pas évoqué le lancement d'une étude pour la mise en place d'un péage urbain.

Par ailleurs, il nous paraît important que dans le PDU soit également indiquée la création de gares routières aux portes de la Métropole, notamment pour les bus "Macron", afin d'éviter la multiplication des cars diesel en centre-ville.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, la nécessité d'un plan oxygène et l'urgence de sa mise en œuvre sautent aux yeux mais aussi à la gorge, mais aussi aux poumons. En effet, c'est aujourd'hui le treizième jour consécutif au-dessus du seuil d'information et/ou d'alerte aux particules et ce n'est pas fini : il n'y a qu'à regarder les prévisions d'ATMO.Rhône-Alpes pour demain et après-demain, pour demain surtout. C'est donc un long et éprouvant épisode pour les Lyonnais, particulièrement -et je crois qu'il faut le répéter- pour les plus fragiles, contraints à une respiration difficile, une respiration restreinte et mis en réel danger immédiat pour certains. En effet, si la pollution aux particules n'a que des effets faibles à court terme sur des

adultes en bonne santé, elle génère en revanche la survenue d'événements graves pour les personnes souffrant d'affections chroniques tant pulmonaires que cardiaques, qui voient se déclencher Infarctus, crises d'asthme et autres broncho-pneumopathies chroniques obstructives.

Car tout ne commence pas au seuil des 80 microgrammes par mètre cube. Une récente étude, dite "Pollux", réalisée par des pneumologues des hôpitaux de Paris démontre que les diagnostics d'asthme augmentent de 50 % quand les concentrations de particules les plus fines sont entre 0 et 25 microgrammes par mètre cube d'air.

Il y a donc vraiment matière à s'inquiéter de la qualité des 15 000 litres d'air que nous respirons chaque jour, surtout s'il est à ce point pollué. Qui accepterait de boire de l'eau polluée un seul jour par an ? Tout le monde se jetterait sur l'eau en bouteille. Or, l'air en bouteille n'existe pas.

Mais quand il s'agit de la qualité de l'air, que de réticences soudain à la mise en place de la circulation alternée, à la réduction surtout de la place de la voiture individuelle ! Mieux vaudrait-il interdire aux enfants de sortir en récréation -car c'est effectivement ce qui se passe- ? Mieux vaudrait-il interdire peut-être aux sportifs de courir ? C'est pourtant ce qu'a été contraint de faire le district du Rhône de football qui a annulé tous les matchs de ce week-end.

Mais les efforts que fera la Métropole, que font et feront les Grands Lyonnais sont mis à mal par des politiques nationales passées et à venir. On l'a vu ces dernières années avec l'abandon de l'écotaxe tout d'abord qui, au lieu de générer 600 millions de recettes par an à affecter aux projets de transports collectifs, a coûté au contraire la bagatelle d'un milliard d'indemnisation à Ecomouv. Et sans oublier l'augmentation de la TVA, d'une part, et la diminution du nombre d'entreprises assujetties au versement transport, d'autre part, qui ont contribué à diminuer encore les ressources disponibles.

Alors, comment ne pas s'inquiéter des annonces faites par monsieur Fillon qui promet de réduire de 15 milliards d'euros les taxes, dont le versement transport -je cite mes sources : *Le Figaro* du 24 novembre 2016, répétées par *Les Echos* du 28 novembre 2016- ? Comment renforcer le réseau, comment améliorer sa qualité en en diminuant drastiquement les financements ?

Alors que des mesures importantes sont à prendre au niveau national. On pourrait se fixer comme objectif celui que Tokyo a atteint depuis plusieurs années : l'éradication du diesel. Dès l'année 2000, le Maire de Tokyo a interdit les moteurs diesel. Deux effets majeurs en quelques années : la pollution aux particules a baissé de 55 % (plus de la moitié) et le nombre de véhicules diesel est passé sous les 1 %, alors qu'ils représentent encore plus de 66 % de la flotte des véhicules en France et plus de 90 % des véhicules utilitaires. Et avec des conséquences pour l'emploi en France très néfastes puisque les voitures françaises ne s'exportent quasi plus et qu'en dix ans, la production française de voitures a chuté de 50 %. Sans un plan national de restructuration de la filière automobile avec l'abandon du diesel, cette crise industrielle ne peut que s'aggraver.

Alors, il faut bien sûr apprécier les mesures proposées par la Ministre de l'écologie -vous n'en avez pas parlé, monsieur le Président- car, même si elles ne compensent pas les abandons des années précédentes, elles ouvrent des perspectives.

Outre le trop lent alignement du prix du diesel sur celui de l'essence, l'annonce qu'elle a faite sur l'élargissement aux artisans, dont les taxis, de la prime de 10 000 € s'ils abandonnent un véhicule diesel pour en acheter un électrique est une très bonne annonce qui -nous l'espérons- sera suivie d'effet. Cela nous permettra -je l'espère- d'accélérer, dans le cadre du plan oxygène, la restriction de circulation aux plus polluants de ces véhicules utilitaires légers.

De même, sa volonté de rendre obligatoire dans les villes les plus polluées, dont notre Métropole, pour tous les véhicules, des certificats de qualité de l'air Crit'Air, permettra là encore de rendre plus efficaces, parce que plus ciblées, les mesures permanentes dans le périmètre de la zone basse émission ou les mesures temporaires liées aux pics de pollution.

Notre actualité -et j'en conclurai là- démontre combien la mise en place de notre plan oxygène est urgente et essentielle. Nous avons déjà pris plusieurs mois de retard par rapport au calendrier prévu dans la délibération de juillet. Il est donc plus que temps de le mettre en débat avec les partenaires, les collectivités, les professionnels et les citoyens car il comporte de bonnes mesures à affiner, que ce soit l'aide à l'achat de vélos électriques et vélos cargos, l'aide bien évidemment à l'installation de foyers fermés dans les cheminées, etc. Il faut -et c'est notre souhait- en faire une mobilisation prioritaire pour la santé et la qualité de vie de tous, et cela passe par une large concertation citoyenne.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération permettra de renforcer les moyens de l'action publique sur l'air, autant par la connaissance de la qualité de l'air que nous apporte l'association ATMO que pour le programme d'actions de notre plan oxygène. Mais elle est l'occasion de rappeler nos commentaires sur ce plan que les événements de ces derniers jours confirment largement.

Oui, il faut agir pour réduire les émissions polluantes et garantir des villes "respirables", mais qui ne voit pas le risque d'un discours faussement consensuel, qui s'appuie surtout sur le catastrophisme pour mettre en avant, sans débat politique, des mesures aux fortes conséquences sociales alors même que les moyens d'une stratégie de long terme sont plus qu'incertains.

Chacun a pu mesurer la difficulté de la circulation alternée qui supposerait au fond une instrumentation systématique, comme pour le péage londonien, avec le coût et les conséquences que l'on connaît. Au moins, la circulation alternée est a priori neutre socialement mais l'interdiction des vieux véhicules, tout comme l'interdiction basée sur un étiquetage, a de lourdes conséquences sur qui est autorisé à circuler ou pas. Pouvons-nous vraiment faire croire qu'on pourra gérer les émissions des transports par des mesures inégales et essentiellement répressives ?

Les décisions fortes de Ségolène Royal pour accélérer la transition électrique, notamment des taxis et utilitaires, sont une bonne chose. On verra comment le budget pourra accompagner une telle politique si elle devient massive car une prime de 10 000 €, si elle doit transformer significativement un parc de 40 millions de véhicules d'âge moyen de plus de huit ans, demande quelques milliards par an pour ne pas être qu'un outil de communication.

C'est le vrai sujet : quels moyens pour une transition accélérée des modes de transport et de chauffage ? Bien sûr, d'abord organiser la gratuité des transports publics pendant les pics. Et surtout, comment doubler en dix ans les capacités des transports urbains collectifs ? Peut-on imaginer une offre de transport en taxis collectifs publics électriques interconnectés aux transports publics, utilisant les techniques modernes de réservation et d'allocation permises par les plate-formes collaboratives, ce qui serait entre nous la meilleure réponse à l'uberisation de l'économie ? Comment avancer vers le développement de RER lyonnais ? J'en profite pour ma collègue des Républicains et apparentés pour dire que nous pouvons avoir des projets de société radicalement différents et nous retrouver sur des actions concrètes.

Le discours du catastrophisme sur l'air est profondément antidémocratique. Il faut redire que l'air est aujourd'hui de bien meilleure qualité dans nos villes qu'il y a trente ans -et je le dis pour notre collègue de l'UDI qui fait semblant de ne pas le savoir-, il est meilleur pour de mauvaises raisons comme la désindustrialisation mais aussi pour de bonnes raisons : les efforts des industriels, dont les chaufferies urbaines, et aussi les efforts des constructeurs automobiles.

Nous savons tous l'impact notamment des particules fines sur les maladies pulmonaires et je redis qu'en dix ans, dans le document du plan oxygène, on fait état que les émissions de particules fines ont été divisées par deux dans l'agglomération lyonnaise. Donc il n'est pas question de les minimiser. Mais qui ne voit pas que la médiatisation autour de chiffres toujours plus alarmistes, jouant par exemple -et j'avais demandé à monsieur Thierry Philip de nous faire un commentaire- sur la comparaison de décès anticipés de deux ans avec des décès anticipés de quinze à vingt ans qui évidemment ne sont pas comparables, a des effets contre-productifs en relativisant d'autres sources comme le tabagisme -dont, au passage, Airparif nous indique que le tabagisme représente tout de même 1 % des émissions de poussières- et surtout en poussant à un conservatisme social en défaveur des choix politiques progressistes pour une autre politique des transports.

Comment peut-on dans le même temps contraindre nos chaufferies urbaines biomasse à s'arrêter pour activer des chaudières gaz alors même que la raffinerie de Feyzin est autorisée à brûler son pétrole suite à un incident technique ? Quel bilan d'ailleurs pour les poussières ?

Car, au fond, le pic de pollution est d'abord un phénomène météorologique qui maintient sur place la pollution que nous avons toute l'année mais dont nous faisons profiter le reste du temps les régions voisines et dont les causes sont aussi -au passage- l'industrie allemande du charbon-. L'urgence n'est pas seulement de la réduire les jours de pics mais toute l'année et, pour cela, oui, il faut changer de système.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président et chers collègues, enfin, les habitants de notre Métropole entendent la question de la pollution de l'air comme un vrai sujet de problèmes, grâce à Lyon, Villeurbanne et à Paris. Mais si l'on voit les grincheux inconscients se plaindre des contraintes que nous avons vécues ce vendredi, cet épisode de pic de pollution de l'air aura sans doute contribué à faire évoluer les consciences.

Les médias ne se sont pas contentés, comme lors de précédents événements de ce type, de parler des désagréments pour les automobilistes et d'interviewer des usagers mécontents, ils ont choisi cette fois d'axer le sujet sur la question de la santé et sur le coût humain à long terme de la pollution de l'air. Une véritable information à souligner tant la question de l'information reste un vecteur du changement ; et cet électrochoc lyonno-villeurbannais aura provoqué l'écoute de ces messages.

Sans vouloir revenir sur la période particulière de grève du personnel au SYTRAL, je voudrais évoquer ici la gratuité des transports en commun. Si aujourd'hui on est en capacité de proposer une gratuité des transports en commun pour une manifestation festive dont la participation ressort du bon vouloir des individus, alors a fortiori

que ne peut-on la déployer dans cette situation exceptionnelle où les personnes sont dans la contrainte de ne pas utiliser leur véhicule personnel ? Le refus de gratuité a répondu à une logique de gestionnaire quand il aurait fallu une réponse incitative aux habitants, incitative d'un autre mode de déplacement possible. Jean-Paul Bret a eu l'occasion de s'exprimer sur cette question.

Les pics de pollution sont nombreux parce que la pollution de fond est importante. Cette pollution chronique, en continu, s'avère être plus nocive encore sur la santé mais la population dénonce souvent l'incurie des pouvoirs publics en situation de crise. On a du mal à y répondre si l'on n'a pas construit une réponse globale et anticipée. La convention Villes respirables en 5 ans contribuera à apporter cette réponse.

Sur le court et le long terme, son plan d'application qui nous est proposé a l'intelligence de ne pas se concentrer sur les transports et les déplacements mais de toucher aussi les secteurs du résidentiel, du tertiaire, celui de l'industrie et de l'agriculture, celui de l'innovation technologique et des technologies numériques, dans une action coordonnée des politiques de la Métropole.

Je salue notamment l'action volontaire sur la question des transports et de la mobilité. Mais pour les modes actifs de déplacement, je vais me répéter : il y a encore beaucoup à faire sur le déplacement piéton avec des cheminements paysagers qui bénéficieraient, au passage, à la biodiversité. Aujourd'hui, la ville n'est pas faite pour ceux qui marchent. C'est aux aménités qu'il faut penser pour voir les piétons se multiplier.

Au-delà de la contrainte sur les véhicules les plus polluants, pensons aussi à la production de non-mobilité pour supprimer des déplacements inutiles, à la question de la livraison des marchandises à inclure dans les aménagements urbains à venir, au stockage d'une partie du carbone dans les plantes et dans les sols par une végétalisation de nos villes.

On parle beaucoup d'une mesure phare : le déclassement de l'A6-A7 qui présente des effets très positifs en matière de réduction de la pollution pour les populations riveraines. Mais nous souhaitons avoir des garanties quant à des mesures d'ensemble qui éviteront le report de trafic de transit sur les voies est de l'agglomération, la rocade est notamment. Le report de quelque 15 000 véhicules par jour sur cette rocade ou sur le périphérique Laurent Bonnevey n'est pas envisageable tant ils sont déjà saturés. Je suis ravie d'entendre Gérard Collomb parler de "désaturation" pour une circulation au plus large de l'agglomération. Justement, pour le périphérique Laurent Bonnevey, voie à caractère autoroutier et pourtant située en pleine ville, avec une pollution comparable à celle de La Mulatière, quid d'une réduction de sa vitesse à 70 kilomètres/heure ? Il est cité en page 9 de la convention comme à mettre à l'étude, puis plus rien.

L'amélioration de la qualité de l'air, c'est avant tout un enjeu de santé publique mais aussi de réduction des inégalités sociales car ce sont les populations les plus défavorisées, les plus fragiles socialement qui en sont le plus souvent les victimes.

48 000 décès prématurés, ce sont des grands chiffres nationaux mais, dans le quartier des Buers à Villeurbanne, une étude d'impact en santé -que j'ai citée ici même en ce début d'année- révèle des niveaux de dioxyde d'azote et de benzène élevés par rapport aux valeurs réglementaires. Cette étude met en évidence l'impact des nuisances sur les problèmes respiratoires et sur la régulation du métabolisme glucido-lipidique, facteur de surpoids et d'obésité. La réduction des vitesses a bien d'autres avantages et notamment celui de fluidifier la circulation en augmentant les débits en période de pointe. Elle permet aussi une reconquête des paysages urbains et de réduire par deux le niveau de bruit.

C'est une mesure de réduction des nuisances indispensable pour redonner un peu de qualité de vie aux quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville bordés par le périphérique à Villeurbanne, Bron ou Vénissieux. Les mesures prises par le Conseil des Ministres ce samedi, après cet épisode de pollution particulièrement intense et long, devraient rejoindre celles prises par l'Union européenne jeudi dernier concernant les plafonds d'émissions et l'extension de la liste des polluants.

Certaines des mesures prises par le Gouvernement feront désormais partie du plan oxygène : les zones de circulation restreinte, déjà au centre du plan oxygène, la vignette Crit'Air incluant le niveau de pollution d'un véhicule qui nous est imposée et c'est tant mieux. Les dispositifs pour accélérer la mutation du parc automobile (incitation à l'acquisition de véhicules propres pour les ménages et les entreprises, renouvellement des flottes publiques de transport avec des bus électriques ou au biogaz en centre-ville) seront complémentaires des dispositifs de ce plan oxygène.

Si jusqu'à aujourd'hui les habitants n'avaient pas pris la mesure de l'ampleur de la pollution et de ses conséquences, c'est désormais avec eux, en toute connaissance de cause, que nous mettrons en œuvre ce plan qui est un plan de salubrité publique pour une ville à vivre.

Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport, tout en restant attentif à sa mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, tandis que les fêtes de fin d'année approchent, il semble que la neige qui tombe sur certaines villes soit noire de pollution et que les particules fines profitent de l'anticyclone stationnaire et du froid pour rester à notre hauteur et infiltrer nos poumons. Ce pic que nous traversons et qui mobilise médias, institutions et citoyens mécontents est la preuve qu'il ne s'agit plus de chiffres, de seuils mais de centaines de consultations dans les hôpitaux de personnes vulnérables et de risques sanitaires bien réels.

Les responsables sont faciles à trouver : nous le sommes tous. L'industrie a sa part dans cette pollution, tout comme la population de la Métropole qui s'impose à elle-même dioxyde d'azote et particules fines par l'usage intensif de la voiture et du chauffage urbain. En effet, c'est l'organisation même de la société de consommation qui a encouragé chacun à posséder et à utiliser au quotidien son véhicule. Il est de notre responsabilité d'élus de nous engager pour changer ce réflexe et soutenir les initiatives de promotion des modes de transport alternatifs. C'est une responsabilité à la fois collective mais aussi individuelle qui demande du courage et de la persévérance. Nous nous sommes engagés, mandat après mandat, pour que des investissements répondent à l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air, tant sur les déplacements que sur la rénovation de l'habitat.

Cette convention financière entre le Ministère de l'environnement et la Métropole à hauteur d'un million d'euros va permettre de porter ce type de projet pour modifier les habitudes des Lyonnais. En effet, puisque le changement des habitudes est au cœur du projet de développement durable et que la Métropole le promeut, nous pouvons envisager d'aller plus loin que les encouragements actuels. Le citoyen doit pouvoir expérimenter les contraintes mais aussi les bénéfices de ces changements. Au-delà de la circulation alternée que nous venons de connaître sur la Métropole, nous pourrions, comme le font d'autres grandes agglomérations, soutenir et organiser avec les services de l'Etat des dimanches sans voitures sur une partie de l'agglomération pour que les piétons puissent se réapproprier ses avenues passantes. Nous avons vu le succès des opérations comme la réappropriation de façon pérenne des berges du Rhône ou de la Saône.

Vous l'aurez compris, nous sommes donc favorables à l'établissement de cette convention et souhaitons qu'Etat et Métropole de Lyon puissent travailler ensemble pour améliorer au quotidien l'air de nos territoires que respirent les Grands Lyonnais et leurs voisins. Le temps n'est plus aux simples réflexions mais à l'action.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention se fera au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains mais également au nom du groupe PRG.

Depuis une dizaine de jours -on le dit depuis le début de cette séance-, nous sommes confrontés dans notre Métropole à un grave problème de qualité de l'air. Ce sont ainsi les poumons des Grands Lyonnais de tous âges qui sont confrontés à ce fléau que sont les particules fines ; un fléau notamment amené bien sûr par des technologies en matière de transport et des technologies en matière de chauffage.

Mais la technologie n'est pas qu'un problème, la technologie peut être une solution : des techniques peuvent, si nous en faisons le choix, être demain désuètes et remplacées en grande partie par des technologies propres, par les cleantechs. Bien sûr, il faut se garder de tout solutionnisme ; le solutionnisme, ce mal du numérique que dénonce à juste titre le penseur Evgeny Mozorov. Ce n'est certes pas une simple application sur un smartphone qui va résoudre toute la pollution du Monde mais elle peut y contribuer.

C'est d'ailleurs en recourant, comme nous l'avons fait ici à la Métropole de Lyon, à une augmentation des modes de transport collectif, à l'autopartage ou au vélo, en favorisant la mobilité électrique propre que nous apportons des éléments de solution au problème. C'est aussi en soutenant l'isolation des logements et l'optimisation de la production de chaleur que nous faisons partie de ceux qui trouvent une issue à cette situation. Grâce à cela, une partie de la pollution atmosphérique est en diminution depuis une dizaine d'années dans notre Métropole.

Mais la réalité de la qualité de l'air de ces derniers jours nous amène -les groupes Socialistes et républicains métropolitains et PRG en sont convaincus- à aller plus loin en utilisant le progrès technologique plutôt que de le condamner.

Aux côtés de ces solutions mises en œuvre depuis des années, le numérique est un levier essentiel du développement durable. Nous voulons aider le tissu économique et numérique local, l'écosystème numérique, à inventer de nouveaux outils pour faire progresser les citoyens vers une meilleure prise en compte de la qualité de l'air. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème, que ce soient les start-ups, que ce soient les associations, les structures académiques ou la société civile, dans une dynamique d'innovation collaborative.

Un grand nombre d'acteurs collectifs, comme le TUBA qui fête ses deux ans, et d'entreprises privées peuvent travailler de concert pour imaginer des applications afin d'inciter à prendre davantage les transports en commun, ou encore à marcher plus, ou encore à utiliser sa voiture moins longtemps ou encore à l'utiliser moins souvent, ou en optimisant de façon intelligente son temps de trajet, ou en trouvant facilement quelqu'un avec qui partager une voiture, là, à l'instant, mais aussi en permettant de trouver plus facilement près de chez soi des loisirs, du travail

et des commerces en proximité afin d'économiser les transports. Lors des HappyTIC, ce sont des dizaines de Grands Lyonnais qui se pressent pour trouver ensemble les solutions de demain. Et ces Grands Lyonnais, nous devons de les aider -c'est ce que nous faisons- pour leur permettre à eux aussi de faire partie de la solution.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BARRET : Monsieur le Président, chers collègues, le plan oxygène de la Métropole que nous évoquons aujourd'hui porte un projet ambitieux avec ses actions orientées sur les déplacements, l'habitat et les activités économiques. Son objectif est de mieux protéger les populations des risques de pollution en oxydes d'azote, ozone et particules fines. Il vise à agir essentiellement dans la prévention en amont pour diminuer le risque.

Mais depuis longtemps déjà des médecins s'intéressaient aux conséquences d'aval sur la santé publique, au dépistage et à la prise en charge de ces pathologies. Ainsi, en particulier, une petite équipe lyonnaise de chercheurs indépendants travaillait sur les risques de l'amiante et des particules fines sur la santé humaine au-delà des maladies classiques, s'intéressant à des pathologies non reconnues jusqu'à présent pour être en relation avec ces pollutions. Elle appuyait son expertise en réalisant des examens, avec son propre matériel implanté au sein du laboratoire de l'hôpital Saint Joseph-Saint Luc.

Or, ce centre hospitalier a décidé l'arrêt de cette activité de minéralogie pour la fin de cette année. Ce laboratoire d'analyses minéralogiques qui fonctionnait depuis douze ans est le seul implanté en France de manière réglementaire et il a doublé son activité entre 2015 et 2016. Il était prévu, avec l'établissement de normes uniques en Europe, de doubler encore l'activité en 2017.

L'équipe de médecins et chercheurs qui travaillent sur ce thème vient de réunir, début décembre à Lyon, un séminaire international avec des chercheurs venus d'Europe, d'Amérique et d'Asie dans le cadre de la présentation des premiers résultats d'un travail de recherche sur la toxicité de ces particules. Ce séminaire témoignait de la vitalité et de l'intérêt de cette activité et participait au rayonnement de Lyon sur le plan international.

Au regard des enjeux, nous demandons donc que la direction de cet hôpital, qui participe au service public hospitalier, suspende sa décision et participe activement à la recherche d'une solution de reprise avec les chercheurs et permette ainsi de ne pas interrompre ce service pour le bien de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Philip, peut-être quelques mots pour conclure ce débat.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, je vais essayer de ne pas répéter ce que vous avez dit et de répondre à quelques questions qui ont été posées.

En introduction, dire que chacun d'entre vous doit souligner l'importance que l'on doit attacher à ce problème de la pollution de l'air et chacun a orienté son intervention vers un point plus ou moins important.

Je voudrais répondre d'abord au GRAM sur la question de la raffinerie de Feyzin. Effectivement, le 8 décembre, il y a eu un incident technique au niveau de la raffinerie de Feyzin. Sur cet incident, on a eu des informations le lendemain par la DREAL -c'est l'Etat et pas la Métropole qui a cette responsabilité- : c'est un incident technique sur un compresseur qui produit du froid ; le compresseur s'est arrêté, ce qui a provoqué l'arrêt en alimentation électrique et donc, en conséquence, la mise à la torche de tous les hydrocarbures, qui sont des hydrocarbures légers. Et cela a effectivement entraîné un panache de fumée qui a été vu dans une bonne partie de l'agglomération. Par contre, est-ce que cela a entraîné une aggravation de la situation ou pas ? ATMO Rhône-Alpes a mesuré les PM10 bien sûr, le dioxyde de soufre bien sûr et n'a mesuré aucune élévation des niveaux de particules, ni en PM10 ni en SO2 sur les capteurs qui sont situés autour de la raffinerie. Par contre, il y a eu une très légère élévation -qui est restée en deçà des valeurs réglementaires- du taux moyen de dioxyde de soufre à Lyon centre, c'est-à-dire un peu plus loin qu'autour de Feyzin et il y a eu également une augmentation très modérée des PM10 sans que l'on puisse avoir la certitude que cela soit lié à l'incident et tout est rentré dans l'ordre en l'espace de vingt-quatre heures. Voilà pour l'incident.

Alors, madame Perrin-Gilbert, vous avez dit que les industriels portaient une très lourde responsabilité. Monsieur le Président a expliqué que, dans l'épisode actuel, c'était une responsabilité relativement faible mais je voudrais tout de même insister sur les efforts qui ont été faits, en particulier pour la région de Feyzin. D'abord, il y a Axelera, il y a la chimie verte, il y a un effort majeur qui a été fait avec la Métropole pour diminuer cette pollution. Les industriels ont eux-mêmes fait des investissements très importants : on cite toujours -mais on a raison- Carbone Savoie qui a investi 18 M€ uniquement sur des points qui permettent de diminuer la pollution, cela n'a aucune activité supplémentaire pour l'usine mais cela diminue la pollution. Donc je crois qu'il faut plutôt reconnaître que si tous les indicateurs -et cela, il faut tout de même le souligner- sauf l'ozone, depuis 2001, se sont améliorés au minimum de 40 %, les industriels y sont pour beaucoup parce que, justement, ils ont fait des efforts importants. C'est le premier point que je voulais souligner.

L'intervention de l'UDI : c'est vrai, j'étais assez d'accord avec monsieur Millet pour dire qu'elle commençait de façon un peu bizarre, comme si subitement on avait découvert le problème de la pollution. Puis vous êtes rentré dans la question du pic de pollution avec beaucoup plus de réalité. On ne répètera pas ce qu'a dit monsieur le Président : le milliard d'euros sur les transports en commun, les 600 kilomètres de pistes cyclables, le HQE, le déclassement de l'A6-A7, les zones à faible émission pour diminuer encore les choses dans le cadre du plan oxygène, les inserts de chauffage, etc.

Ce qu'il faut peut-être redire, même si ce n'est pas toujours très facile à expliquer, c'est que notre politique -Pierre Hémon l'a bien dit, je trouve- a pour objectif d'éviter les pics de pollution, donc on ne se focalise pas sur les pics de pollution, d'autant -si je peux me permettre de le dire- que, sur le plan scientifique, personne ne sait aujourd'hui si c'est le pic qui est le plus grave ou si ce sont des petites doses tout le temps. Il y a beaucoup de raisons dans le domaine de la santé et de l'environnement, beaucoup de raisons dans un sujet que j'ai beaucoup travaillé qui est Cancer environnement, pour penser que ce n'est pas le pic le problème aujourd'hui et que tout le monde s'excite sur ces pics, de savoir si on dépasse les zones limitées. En réalité, des petites doses tous les jours de façon constante c'est probablement beaucoup plus important et c'est pour cela que la Métropole essaie tous les jours finalement de faire des progrès et d'avoir un plan sur le long terme qui essaie de faire des progrès importants et les résultats montrent que ces progrès existent.

Par contre, monsieur Hémon, sur le diesel, a tout à fait raison. Aujourd'hui, on a la certitude qu'on s'est trompé sur le diesel, qu'on l'a développé alors qu'on n'aurait pas dû : c'est cancérigène. Il faut arriver à diminuer le diesel de façon absolument drastique et ce n'est pas si simple que cela parce qu'il y a l'industrie française derrière, parce que tout le monde ou presque a des véhicules diesel, donc c'est compliqué. Et je trouve que cette annonce de 10 000 € pour les artisans en particulier est une annonce très importante ; vous avez raison de l'avoir dit et je peux dire qu'on va essayer d'être très proactifs là-dessus puisqu'on avait déjà des idées, nous, de développer un certain nombre de choses pour aider les artisans, on va certainement être très proactifs sur cette question qui est extrêmement importante.

Je vais aller un peu vite. Monsieur Millet, je ne sais pas très bien comment prendre votre intervention, si ce n'est qu'elle est intéressante parce qu'il y a du vrai dans ce que vous avez dit. Il y a du vrai dans le fait que le vrai sujet, c'est le travail de fond, ce n'est pas de faire de la communication au moment des pics. Ce pic est exceptionnel mais c'est vrai que, quand il y a de l'épandage tous les mois de mars au nord de Paris par les agriculteurs et que, tous les mois de mars, il y a un pic de pollution à Lyon, je vous avoue qu'on n'y peut pas grand-chose au niveau de la Métropole. Par ailleurs, le nombre de jours d'alerte jusqu'à cet épisode absolument exceptionnel diminuait régulièrement comme diminuent d'ailleurs les différents facteurs que j'ai évoqués précédemment.

Enfin, j'ai bien aimé la façon dont vous avez évoqué cette question -et d'ailleurs le Président l'avait dit aussi- : il faut tout de même parler du tabac, il faut parler de l'alcool et il faut essayer, même si c'est extrêmement compliqué, de faire comprendre que 40 000 morts par la pollution ce n'est pas vraiment la même chose que 90 000 morts par le tabac -si je peux m'exprimer ainsi-. C'est très compliqué mais j'essaie à chaque fois de le faire. Les 90 000 morts du tabac, d'abord ils meurent à 35 ans-40 ans aujourd'hui alors qu'ils mouraient à 60 ans autrefois et, si j'ose dire, ils sont vraiment morts ! Alors que les 40 000 morts de la pollution c'est quoi ? Aujourd'hui encore, nous gagnons cinq ans de vie tous les vingt ans et 40 000 morts par la pollution, cela veut dire quoi à Lyon ? Cela veut dire qu'au lieu de gagner cinq ans de vie tous les vingt ans, nous gagnons quatre ans et six mois, nous perdons six mois d'espérance de vie. C'est quelque chose de très complexe mais je vous demande de ne pas confondre, surtout pour ceux qui fument, les morts du tabac qui va tuer un milliard de personnes dans le XXI^{ème} siècle et une diminution de l'espérance de vie qui est ce qui est exprimé par les 40 000 morts de la pollution.

Ensuite, je crois que j'ai à peu près tout dit. Je voulais juste dire un mot pour Les Républicains : j'ai introduit le séminaire sur l'analyse minéralogique dont vous parlez, au nom de Gérard Collomb la semaine dernière ; donc vous voyez qu'on se préoccupe de cette question qui est effectivement une question importante et les solutions existent et elles sont en train d'être mises en œuvre.

Je voudrais conclure en disant que la Métropole -on l'a vu toute l'après-midi et j'essaie de l'expliquer au cœur de ma délégation- est bien la collectivité de la santé puisque, nous l'avons vu, nous avons la responsabilité de l'eau que les Lyonnais boivent, de l'air que les Lyonnais respirent, du bruit qu'ils entendent ; nous avons la responsabilité de faire en sorte qu'ils puissent faire de l'activité physique ou de ne pas en faire, de préserver les espaces verts périurbains qui sont probablement l'oxygène du futur. Donc on est bien dans la collectivité de la santé et je me réjouis que ce sujet devienne un sujet prégnant pour chacun d'entre nous.

J'espère que, comme l'a souhaité je ne sais plus lequel d'entre vous -mais je souhaite la même chose-, les discussions qui ont eu lieu cette semaine nous permettront de voter très vite -j'espère vraiment très vite-, au début de l'année 2017, les deux délibérations dont nous avons besoin pour vraiment progresser : celle sur les zones à faible émission et celle sur les inserts. J'espère, monsieur le Président, que nous pourrions accélérer et voter cela très rapidement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2016-1630 - proximité, environnement et agriculture - Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise - Expérimentation d'une mesure innovante sol - Attribution de subventions de fonctionnement aux exploitations céréalières souhaitant développer une agriculture de conservation des sols - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1630. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit, dans cette délibération, de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques dont nous avons délibéré le principe le 11 mars dernier. En l'occurrence, il s'agit d'encourager et de démarrer une expérimentation, en partenariat avec l'INRA et des agriculteurs, sur l'agriculture de conservation qui permet une meilleure qualité des sols, notamment par un moindre travail des sols, pas de labour, un maintien des couverts et une rotation des cultures. Il s'agit effectivement de compenser, pour les exploitants agricoles, le surcoût de ces méthodes à hauteur de 2 500 € par exploitation et de 150 € par hectare. A ce jour, il y a sept exploitants agricoles qui sont déjà partenaires et il y en a quelques-uns qui sont candidats. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2016-1631 - proximité, environnement et agriculture - Grêle - Mise en place d'un régime d'aides aux agriculteurs - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1631. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération pour mettre en place un régime d'aide aux agriculteurs qui ont été victimes des épisodes de grêle de l'année 2016. En 2016, il y a eu quatre épisodes de grêle : le 13 avril, le 27 mai, le 24 juin et le 29 juin. Pour la Métropole, c'est essentiellement le 24 juin où une partie de la plaine céréalière de l'est et le sud-ouest arboricole de la Métropole ont été touchés.

Des agriculteurs ont été sérieusement touchés et il est proposé de mettre en place, puisque nous avons récupéré les compétences du Département dans ce domaine, une aide aux agriculteurs selon les critères suivants :

- sont éligibles les exploitants agricoles âgés de moins de 62 ans au 1^{er} juillet 2016 ;
- pour les arboriculteurs, l'aide sera d'un montant de 5 000 € pour les exploitations ayant un taux de spécialisation supérieur à 50 % et qui ont été touchées à plus de 50 % sur la moitié de la surface de production fruitière ou sur au moins 2 hectares ;
- pour les céréaliers, l'aide sera d'un montant de 4 000 € pour les exploitations touchées à plus de 50 % ou sur au moins 15 hectares ;
- pour les maraîchers, l'aide sera d'un montant de 4 000 € pour les exploitations dont la surface impactée à plus de 50 % serait supérieure à 50 % à la surface totale de l'exploitation ;
- il y a une majoration prévue pour les jeunes agriculteurs d'un montant de 6 000 €.

Alors, pourquoi ces critères ? Puisque la question a été posée en commission, notamment sur l'âge des agriculteurs, c'est simplement une transposition : nous avons appliqué les propositions de la chambre d'agriculture et ce sont exactement les mêmes critères que met en place le Département du Rhône. Pour cette première année, puisque évidemment nous découvrons et mettons en œuvre cette compétence, nous aurons l'occasion, à l'avenir, de réfléchir aussi avec l'agriculteur s'il vaut mieux prévenir et financer, par exemple, des filets de protection contre la grêle plutôt qu'indemniser chaque fois qu'ils sont victimes de la grêle, cela a été simplement la transposition des règles que met en place le Conseil général du Rhône et la reprise des propositions qu'a faites la Chambre d'agriculture, après vérification de leur impact budgétaire qui était compatible avec notre budget. Nous n'avons pas fait de remarque particulière cette année, nous avons repris telles quelles les propositions de la Chambre d'agriculture.

La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci. Donc j'ai deux interventions. D'abord, le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller VIAL : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la reprise des compétences du Département du Rhône, et ce depuis la création de la Métropole de Lyon, nous devons assurer une cohérence avec le suivi de ce qu'opérait le Conseil départemental, outre les nouvelles interventions, les synergies développées et mises en place par la Métropole. Car, ne l'oublions pas, c'est bien le service aux habitants donc aux citoyens qui est la priorité de notre institution.

Il n'est pas nécessaire de rappeler l'évidence du maintien d'une agriculture au sein de notre territoire métropolitain. Le soutien aux agriculteurs conditionne le maintien d'une réelle activité agricole et de productions céréalières, fruitières et maraîchères dans nos territoires, pour un territoire riche de la pluralité de ses activités et de la diversité de ses paysages.

Face aux aléas climatologiques et donc imprévisibles qui se rajoutent aux difficultés déjà rencontrées par les agriculteurs, notre groupe ne peut qu'être favorable au principe de cette délibération, celui d'une aide aux exploitants victimes des conséquences de la grêle.

Cependant, nous nous interrogeons sur un des critères pour bénéficier de cette aide, critère qui nous apparaît discriminant : celui de la limite d'âge portée à 62 ans ; surtout lorsque l'on sait le nombre d'agriculteurs qui ont passé cet âge et continuent leur activité. Certes, cette clause est une reprise de ce que les Chambres consulaires et le Conseil général appliquaient auparavant. Notre groupe a soulevé ce point en commission ; quelques arguments en réponse avançaient un impact faible ou l'absence de besoins pour les agriculteurs, éléments de réponses qui ne nous satisfont pas. Avant de reprendre ce critère in extenso, a-t-on évalué le nombre d'agriculteurs concernés par cette limite d'âge ? Connaît-on l'impact de l'aide obtenue pour les bénéficiaires sur leur activité ? Nous souhaitons connaître ces données.

Toutefois, nous demandons que soient recensés dès à présent les agriculteurs par tranches d'âge, de connaître l'impact sur l'activité et de porter à la connaissance des élus ces éléments. Il nous semble pertinent également de se rapprocher des organisations et instances compétentes pour recueillir leur avis.

Enfin, nous demandons que ces discriminations soient supprimées si cette aide devait être renouvelée dans les prochaines années. Pour ne pas entraver l'obtention de cette aide pour les agriculteurs qui l'attendent pour 2016, nous voterons cette délibération et seulement celle-ci, sous cette forme et en l'état.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BUTIN : Monsieur le Président, chers collègues, à travers ce rapport, le groupe Socialistes et républicains métropolitains se félicite de cette proposition de soutien aux exploitants agricoles en difficulté face aux aléas climatiques.

Ce dispositif de soutien sera là le premier mis en place par notre Métropole pour pallier les conséquences des calamités agricoles en général.

Les aides de ce type peuvent s'avérer décisives pour la pérennité des exploitations. Décisives si elles sont suffisantes. Nous pouvons constater que les montants des aides allouées par le biais de ce dispositif sont représentatifs et permettent pour le moins de faire face momentanément aux difficultés. Ne l'oublions pas, ce sont de très petites, de petites et moyennes exploitations agricoles qui structurent notre territoire.

Pour information, nous rappelons que les critères retenus dans cette délibération ont été définis avec le concours de la Chambre d'agriculture. Bien sûr, ils peuvent être critiquables mais tout de même, nous ne pouvons pas reprocher à la Chambre d'agriculture d'être déconnectée du monde agricole. Par ailleurs, ce sont ces mêmes critères qui s'appliquent aujourd'hui dans le Département du Rhône. A nous d'aller plus loin, dans le futur dans la mesure du possible.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

M. le Conseiller BUTIN : Je n'ai pas fini ! (*Rires dans la salle*). Je baisserai un peu moins la voix...

M. LE PRESIDENT : Nous avons tout notre temps !

M. le Conseiller BUTIN : Le plus important est que ce dispositif voie le jour. C'est un signe, un signe supplémentaire vers nos agriculteurs métropolitains à qui nous signifions notre volonté de soutenir et de préserver l'activité agricole.

C'est une activité économique très diverse et c'est parce qu'elle est très diverse sur notre territoire qu'elle est génératrice d'emplois et de revenus. C'est aussi une activité sur laquelle reposent beaucoup d'autres activités en amont et en aval.

Le développement des circuits courts, que nous soutenons par ailleurs, a sans aucun doute un avenir. Nous le constatons, les citoyens métropolitains sont de plus en plus nombreux à demander des produits locaux de qualité issus de l'agriculture raisonnée. Dans l'avenir, la Métropole aura sans doute pleinement un rôle à jouer, notamment dans le soutien à la mise en place d'autres filières, d'autres débouchés, et ce à la demande des organisations agricoles volontaires.

Ces dispositifs d'aides sont donc importants et ils ne sont pas figés. Ils seront de toute façon amenés à évoluer compte tenu de la spécificité de notre agriculture périurbaine.

La Métropole est et devra être reconnue comme un nouvel interlocuteur qui a toute sa place dans le cadre des politiques agricoles et devra être considérée comme tel au niveau régional et national.

Les différentes Communes de la Métropole, elles en sont conscientes, doivent aussi porter une attention toute particulière à notre agriculture et auront donc un rôle tout aussi important à jouer à nos côtés. Car il y va de l'intérêt de tous les métropolitains : la réussite de notre politique agricole ne peut-être qu'une réussite partagée.

Nous avons une agriculture particulière : cette spécificité, assumons-la, soutenons-la !

Notre groupe votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Voilà, cette fois-ci, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2016-1613 - proximité, environnement et agriculture - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Approbation du projet de gouvernance du Syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat d'aménagement du canal de Jonage et le Syndicat intercommunal de la Rize - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1613. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier numéro 2016-1613 concerne le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM). C'est une approbation du projet de gouvernance du Syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat d'aménagement du canal de Jonage et le Syndicat intercommunal de la Rize. Donc c'est une désignation de représentants du Conseil afin de permettre l'installation du nouveau syndicat dès janvier 2017 : il convient de désigner 11 représentants titulaires et 11 représentants suppléants de la Métropole au Comité syndical issu de la fusion du SYMALIM et du syndicat intercommunal du canal de Jonage et la Rize. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe souhaitait intervenir car nous voulons apporter notre réflexion quant aux principes de gouvernance mis en place par la Métropole au sein d'instances partenariales et autres syndicats de la Métropole.

La redéfinition des équilibres et des représentations au sein de ces organismes justifiée par le passage au statut de collectivité territoriale s'opère.

Cependant, bien que la logique veuille que l'investisseur soit principal ou les Communes les plus peuplées aient un nombre de représentants et de voix majoritaires, l'on peut néanmoins s'interroger, dans le cadre d'une réflexion plus large, sur la représentation, la destinée et les objectifs de ces organisations.

Oui, l'investisseur doit pouvoir évidemment conduire ses orientations et ses résolutions mais ces structures, ne l'oublions pas, ne sont pas des structures marchandes, même si les dépenses engagées doivent l'être de façon responsable et équitable car alimentées principalement par des fonds publics.

Oui, nous sommes au cœur de structures qui agissent pour l'intérêt général et au service des habitants et donc des citoyens. Ces syndicats et autres instances sont mis en place pour assurer la gestion et l'aménagement de territoires, de projets. Plusieurs acteurs figurent au sein des Conseils d'administration, dont les Communes concernées, les partenaires financiers et parfois les Chambres consulaires. Ces représentations s'effectuent en fonction des participations financières mais également du poids démographique de certaines Communes impactées, même si le périmètre de l'objet s'y trouve peu ou prou.

Nous imaginons que les Communes participant au SYMALIM ont approuvé cette représentation au sein de cette instance mais le poids des Communes qui accueillent le parc est dérisoire. Les voix accordées pour Miribel et pour Jonage sont de deux respectivement alors que près de 55 % des voix sont celles de la Métropole, le reste réparti entre les Villes de Villeurbanne, Lyon, etc. Sans doute -du moins nous l'espérons- les plus petites Communes sont associées pleinement en amont avant que les décisions soient entérinées et votées.

Il nous semble que les Communes et les territoires directement impactés par les conséquences de tels aménagements doivent pouvoir être entendus et donc représentés correctement ; si les statuts ne permettaient pas, qu'un processus d'élaboration des décisions et des consultations associe pleinement ces territoires de façon respectueuse.

Certes, toutes ces instances ne se qualifient pas de la même manière et ne relèvent pas d'un même niveau d'intervention et d'impact. Nous pouvons déterminer plusieurs classifications selon leurs objectifs et le niveau de proximité de ces instances : est-ce d'un niveau d'intérêt régional, général métropolitain ou juste local ? Cette classification ne doit pas négliger les publics concernés et les populations impactées. De là, les critères de représentation pourraient être revus. La démocratie de proximité ne doit être supplantée par une démocratie de la seule démographie et des financeurs.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller STURLA : Monsieur le Président et chers collègues, j'interviens au nom des groupes Socialistes et républicains métropolitains, Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, Parti Radical de gauche, Rassemblement démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires et La Métropole autrement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, la délibération qui nous est proposée vise à approuver le projet de gouvernance du futur syndicat issu, comme cela a été rappelé, de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat du canal de Jonage et le Syndicat de la Rize. Les prochaines étapes seront :

- un arrêté du Préfet actant de la création du nouveau syndicat et de sa gouvernance avant le 31 décembre 2016,
- l'installation du nouveau syndicat en janvier 2017,
- et le vote des nouveaux statuts par le syndicat après installation.

Cette évolution institutionnelle majeure révèle le rôle nouveau que joue le Grand Parc au sein de notre Métropole et plus largement dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Récemment, *La Tribune de Lyon* s'interrogeait si Lyon était enfin une ville cool. Dix raisons étaient avancées pour répondre favorablement à cette question, dont l'une était le Grand Parc.

Incontestablement, cet espace naturel de 2 200 hectares, deuxième parc péri-urbain d'Europe, est un atout majeur, certes pour Lyon mais aussi pour les Communes riveraines des deux canaux de Miribel et de Jonage. Son positionnement géographique s'inscrit dans un continuum naturel qui permet de cheminer du parc de la Tête d'Or, d'emprunter les berges du Rhône, de traverser le parc de la Feysine sur Villeurbanne avec la possibilité de rejoindre la Cotière de l'Ain.

Ainsi, le Grand Parc n'est plus un îlot de verdure à la frange de la ville. Il constitue désormais une nouvelle centralité au cœur d'un écosystème territorial multipolaire qui transcende les frontières de la Métropole de Lyon et des départements du Rhône et de l'Ain. Façonné par le fleuve et la main de l'homme, le Grand Parc s'est affirmé au fil du temps comme un espace ressource majeur réussissant à concilier des fonctions multiples et potentiellement antagonistes :

- la préservation de la ressource en eau potable,
- la lutte contre les inondations en maintenant le champ d'expansion des crues du Rhône,
- la nécessité de valoriser, protéger et sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel,
- la volonté de garantir l'accès à tous les publics pour des activités physiques, de loisirs et culturelles. Je rappelle ici que ce sont près de 4 millions de visiteurs par an qui fréquentent cet espace naturel avec des pointes de 40 000 à 50 000 personnes lors de certains week-ends d'été.

Pour répondre à ces enjeux, le Grand Parc s'est doté d'équipements phares tels que L'îloz, son centre d'éducation à l'environnement et L'atol, sa base de loisirs. Il a également participé, dans le cadre partenarial de l'Anneau bleu ou de la ViaRhôna, à des aménagements structurants qui ont fortement contribué à sa mise en valeur et à celle de l'ensemble du Rhône amont.

Ces réalisations constituent de réels points d'appui pour l'avenir. Le nouveau syndicat devra articuler au mieux l'héritage du Grand Parc, canal historique, avec l'héritage du feu Syndicat du canal de Jonage. Un travail de fond est mené depuis plusieurs mois pour harmoniser les compétences, les budgets et le mode de gouvernance permettant de trouver des points d'équilibre nécessaires pour le bon fonctionnement de ce nouveau syndicat dans le respect des contraintes liées au site.

La montée en puissance de la demande de nature et de bien-être, l'évolution des modes de vies mais aussi les potentiels de développement touristique questionneront les offres proposées sur ce territoire. Pour cela, chaque projet mis en œuvre devra répondre -comme c'est le cas aujourd'hui- aux conditions édictées par les nombreuses réglementations qui s'appliquent sur le territoire du Grand Parc, singulièrement en matière de protection de l'eau potable et de préservation de la biodiversité à travers les engagements de la charte Natura 2000.

Cette intervention au nom de plusieurs groupes composant notre assemblée métropolitaine démontre que certains projets peuvent faire l'objet de visions largement partagées et s'inscrire dans des dynamiques d'aménagement ou de développement profitables à l'ensemble de la Métropole.

Dans un contexte budgétaire très contraint, de nombreux et nouveaux défis devront être relevés par ce syndicat en émergence. Je suis convaincu que le travail collectif mené au sein du conseil syndical du nouveau SYMALIM permettra au Grand Parc de continuer à contribuer utilement à l'attractivité, la cohésion sociale et la préservation des équilibres écologiques de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez donc sur vos pupitres la liste de nos représentants :

Titulaires	Suppléants
1 - Jérôme STURLA	1 - Lucien BARGE
2 - Laurence FAUTRA	2 - Mohamed RABEHI
3 - Richard BRUMM	3 - Guy BARRAL
4 - Jean Paul COLIN	4 - Virginie POULAIN
5 - Christophe QUINIOU	5 - Gilles GASCON
6 - Martine DAVID	6 - Sarah PEILLON
7 - Martine MAURICE	7 - Gaël PETIT
8 - Gilbert-Luc DEVINAZ	8 - Marc CACHARD
9 - Pierre HEMON	9 - Bruno CHARLES
10 - Jean-Michel LONGUEVAL	10 - Jean-Jacques SELLES
11 - Roland BERNARD	11 - Ronald SANNINO

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la liste aux voix.

Adoptée, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2016-1614 - proximité, environnement et agriculture - Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Collège des collectivités territoriales - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1614. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas au titre du collège des collectivités territoriales. Je propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- M. Thierry BUTIN
- M. Jean-Jacques SELLES

Suppléants :

- Mme Françoise PIETKA
- M. Lucien BARGE

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2016-1633 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1633. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2015 dans notre collectivité. C'est d'ailleurs, je vous le rappelle, le premier bilan social de la Métropole au 31 décembre 2015 sur ce sujet.

Donc l'objet du rapport, c'est quoi ? Il s'agit de répondre à une obligation réglementaire posée par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui dispose qu'il appartient aux collectivités de présenter, préalablement au débat sur le projet du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il nous est donc présenté ce soir pour information et nous allons voter puisque nous avons le débat d'orientations budgétaires ensuite.

Le contenu de ce rapport est fixé par la loi. Il fait état de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle. Il fixe les orientations pluriannuelles et les programmes de nature à favoriser cette égalité. Il comporte un bilan des actions de conception, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques et présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics.

Alors, sur le volet du personnel métropolitain, nous avons donc des données récentes : sur les 8 316 agents sur emplois permanents en activité, nous avons 47 % de femmes et 53 % d'hommes, ce qui donne l'impression d'une quasi-parité mais, en fait, il y a de nombreuses disparités selon les filières ; une grande surreprésentation de femmes dans la filière administrative, cela ne vous étonne pas (84 %) et cela vous étonnera encore moins si je vous dis qu'en médico-social, il y a en 91 % et bien sûr une sous-représentation dans la filière technique qui n'est que de 19 %.

Il y a donc une répercussion sur la rémunération car les filières féminisées sont les moins rémunératrices. Alors, on me dit que c'est à cause des plafonds réglementaires plus bas qu'elles gagnent 12 à 14 % de moins que les hommes ; moi je pense que c'est tout de même à cause des hommes qui ont fait en sorte que les femmes ne gagnent pas autant. Les plafonds réglementaires ont très bon dos.

Moi, monsieur le Président, j'attire votre attention sur le fait qu'on croit toujours que c'est gagné l'égalité hommes-femmes ; ce n'est pas gagné du tout et je pense que dans la société en général, sans parler de ce sujet particulier que nous sommes en train de traiter, on est loin du compte et, pour tout vous dire, j'ai le sentiment d'une régression.

Je vais vous citer un exemple qui n'a rien à voir avec le personnel mais, dans ma paroisse, il n'y a plus de petites filles enfants de chœur ; pourquoi ? *(Rires dans l'assemblée).* Dans cette paroisse, il y a maintenant -peut-être que vous connaissez, monsieur le Président- les Chevaliers de Colomb -et cela s'écrit avec un seul "l" ; c'est de Christophe Colomb- qui pensent d'ailleurs que les femmes sont faites pour servir et se la boucler et que les hommes sont faits pour diriger. Voilà, je voulais juste vous faire cette petite précision.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Très bien. Cela nous éloigne un peu de...

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Non, monsieur le Président, cela ne nous éloigne pas, c'est la réalité quotidienne que vivent les femmes. Il y a un focus aujourd'hui sur le personnel mais c'est en général et j'aimerais que les hommes s'en souviennent. Elles sont représentées sur les temps partiels : dans notre collectivité, 92 % des temps partiels sont détenus par les femmes.

Donc il y a des actions actuelles et des pistes à retravailler sur le personnel métropolitain : des régimes indemnitaires le plus équitable possible entre filières ; c'est pareil, on me dit toujours "sauf impossibilité réglementaire" mais on devrait pouvoir tout de même faire converger les filières puisque nous avons accueilli la filière sociale et médico-sociale par la fusion avec le Conseil général. Il ne s'agit pas de dire que ce sont les textes. Nous avons un vrai travail à construire sur 2017 avec les partenaires sociaux parce qu'il nous faudra aussi argumenter sur le volet des politiques publiques qui n'est peut-être pas complètement détaillé dans ce premier rapport.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je pouvais dire sur ce rapport qui me tient vraiment à cœur.

M. LE PRESIDENT : On l'a vu. Donc nous avons une intervention, là aussi commune ; je ne sais pas par qui elle est faite. Madame Rabatel.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens sur ce deuxième rapport annuel de notre collectivité concernant l'égalité femmes-hommes au nom de cinq groupes : Socialistes et républicains métropolitains, Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, Parti radical de gauche, Rassemblement démocrate Lyon Métropole et mon groupe, Lyon Métropole gauche solidaires.

La politique d'égalité femmes-hommes est devenue ces dernières années largement obligatoire, ce dont nous nous félicitons pour toutes les femmes et aussi pour les hommes qui ont à y gagner, ainsi que pour l'économie française car les progrès pour les femmes ont un effet levier général et en particulier sur la productivité, comme le montrent de nombreuses enquêtes.

Ces politiques sont nécessaires car les inégalités restent prégnantes dans des domaines aussi variés que les salaires, les violences, le rapport aux divers lieux de pouvoir, le contrôle du corps des femmes, etc. J'en profite pour rappeler une fois de plus que égaux ne veut pas dire semblables -comme je l'entends colporter avec mauvaise foi-, que nous ne voulons pas faire des femmes comme des hommes et réciproquement mais que nous voulons l'égalité réelle, économique et sociale.

Le rapport annuel doit faire état de notre bilan et de notre engagement en interne pour nos salariés femmes et hommes et en externe pour nos politiques publiques dans l'ensemble de nos compétences désormais cumulées, grandlyonnaises et départementales.

En interne, sur le rapport de situation comparée entre nos salariés femmes et hommes, on peut dire que l'on retrouve tous les classiques des inégalités dans les trois fonctions publiques et le secteur privé : filières administrative et médico-sociale très féminisées, temps partiel quasi exclusivement féminin, salaires inégaux même corrigés du temps de travail, le plus inégal étant en catégorie A et dans la filière administrative et médico-sociale, etc. Il y a des chiffres à affiner dans ce rapport, par exemple sur les congés de maternité et de paternité ou sur les effectifs par filière ou par cadre d'emploi.

Dans les années à venir, il faudra à la fois travailler sur la correction des inégalités et travailler pour empêcher qu'elles se reproduisent.

En externe, les politiques publiques de la Métropole en termes d'égalité femmes-hommes sont nombreuses et mériteraient d'être valorisées dans le prochain rapport, ce qui n'est pas encore fait. Nous profitons donc de cette intervention pour mentionner :

- le soutien de la Métropole aux centres de planification familiale et de conseil conjugal ;
- le soutien à l'entrepreneuriat au féminin ;
- le soutien à l'emploi des femmes et à l'insertion ;
- le soutien aux associations qui luttent contre les violences faites aux femmes et le travail de la Métropole pour la protection de l'enfance dans laquelle la question des enfants exposés aux violences conjugales est importante ;
- le travail entamé depuis deux ans dans le neuvième arrondissement entre les services de la Métropole et de la Ville de Lyon pour réfléchir à la place des femmes dans l'espace public et aux aménagements à repenser ; un récent reportage télévisé vient d'en montrer toute la nécessité ;
- la signature en septembre dernier d'un engagement public de la Métropole à porter l'égalité femmes-hommes dans la culture vivante ;
- sans compter l'action de nos partenaires comme le SYTRAL qui a organisé ces derniers mois des actions contre le harcèlement dans les transports en commun.

Nous pourrions multiplier les exemples. Nous ne sommes pas loin de penser qu'un ou une élue fléchée sur cette thématique transversale pour insuffler cette politique dans tous nos services et à tous les Vice-Présidents serait nécessaire car il faut de l'engagement politique et du suivi continu pour avancer ; et je vous précise que je ne suis pas candidate, Lyon me suffit, j'ai beaucoup de travail.

Au total, nous souhaitons un rapport plus étoffé l'an prochain, des actions concrètes en interne et externe mieux répertoriées, la description des ressources mobilisées à cet effet et, pourquoi pas, l'ébauche d'un plan d'actions. La Métropole est une collectivité originale qui doit s'illustrer dans ce domaine aussi.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Métropole autrement.

Mme la Conseillère TIFRA : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est certes obligatoire mais reste un outil pertinent pour notre collectivité.

Tout d'abord, je tiens à souligner l'importance de la production de ce rapport, et ce d'autant plus qu'il se compose pour la première fois des données de la Métropole après presque deux années de fonctionnement.

Nous prenons acte des éléments présentés dans ce rapport de situation et nous saluons les points positifs qui en émanent.

Néanmoins, quelques chiffres notables témoignent de la marge de progression dont dispose notre collectivité pour atteindre l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, la réalité étant de passer d'une égalité théorique à une égalité dans les faits. Malgré les points positifs de ce rapport, il reste encore du chemin à parcourir qu'il nous revient de faire advenir dans la réalité de notre Métropole, une égalité effective dans la vie de toutes et de tous si nous voulons tenir la promesse d'une égalité réelle dans nos politiques publiques.

Par exemple, le rapport établi pour la Métropole souligne en page 12 que sur 964 agents exerçant leur activité à temps partiel, la part des femmes est de 92,74 %, soit la quasi-totalité de l'effectif à temps partiel. On le sait, une part importante des inégalités de salaire entre les hommes et les femmes est attribuable au développement du temps partiel, dont il faut rappeler qu'il est en grande partie subi et plus généralement dû aux écarts de temps de travail. Encourager le temps partiel pour les hommes c'est aussi favoriser l'égalité réelle.

Pour les prochains rapports, nous souhaitons suggérer d'analyser et travailler ce type de donnée et permettre ainsi de répondre concrètement à la question de la féminisation du temps partiel qui est une réalité au sein de notre collectivité.

Cette délibération est certes une première étape dans la construction de notre politique publique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Nous nous félicitons des premiers engagements de la Métropole dans la construction d'une démarche métropolitaine de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, nous aurions apprécié la production d'un rapport plus complet. Les inégalités de salaire moyen ne sont que la partie visible de l'iceberg ; elles reflètent la difficulté des femmes à s'insérer sur le marché du travail à l'égal des hommes. D'où viennent ces difficultés ? Par quels mécanismes le genre influence-t-il la détermination du parcours professionnel et du salaire ? Les femmes subissent-elles des comportements discriminatoires ? Lesquels ? Ou bien leurs préférences expliquent-elles leur statut sur le marché du travail ?

C'est en ces termes que doit être discutée la question des inégalités des salaires entre les hommes et les femmes. Ainsi, le rapport qui sera produit l'année prochaine par la Métropole doit nous permettre de mieux répondre à ces questions au sein de notre collectivité. Nous proposons de créer une commission mixte composée d'experts, de fonctionnaires de la Métropole mais aussi d'élus -comme l'a proposé précédemment ma collègue- pour traiter cette question d'égalité entre les hommes et les femmes.

Il est nécessaire de mener une politique métropolitaine en articulation avec les expériences et les expérimentations dont sont déjà porteuses nos Communes de la Métropole. Ainsi, certaines collectivités de la Métropole ont déjà entamé ce processus : Lyon et Villeurbanne, par exemple, sont toutes deux signataires de la charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. En signant la charte, chaque collectivité s'engage dans un plan d'actions pour l'égalité en fixant des priorités, des actions, des ressources nécessaires à sa réalisation, et tout cela dans un délai très court puisque celui-ci ne doit pas excéder deux ans.

Il existe des solutions qu'il convient d'étudier, de voir si elles peuvent s'appliquer à notre collectivité. Certains groupes -que je ne citerai pas- proposent par exemple le respect des plannings prévus à l'avance pour permettre aux femmes et aux hommes de s'organiser, d'éviter des réunions tardives ou trop matinales, ou encore la mise à disposition de crèches à proximité du lieu de travail, ou encore le développement de conciergeries ou encore, une autre proposition, l'aménagement du temps de travail en favorisant le télétravail et des outils comme le développement des audioconférences ou visioconférences.

Enfin, un dernier mot quant à la composition des équipes : j'ai personnellement la conviction que la mixité des équipes est une source d'enrichissement mutuel, d'innovation et de performance quel que soit le domaine.

Vous l'aurez sans doute noté, les femmes de catégorie A sont majoritaires au sein de notre collectivité ; j'ai relevé un chiffre : 69 %, soit 1 000 agents, représentent cette catégorie. Cette proportion devrait également s'appliquer au niveau des comités de direction. Ainsi, notre collectivité devrait être en capacité de favoriser l'accès à des fonctions de chef de services ou de directeur général adjoint. Je sais combien les femmes se projettent moins que les hommes à des postes à responsabilités. Il y a une forme d'autocensure qui empêche les femmes de prendre des responsabilités. Nous devons les y encourager. C'est aussi la responsabilité de notre collectivité de favoriser et de valoriser le travail des femmes, à travers des formations adaptées, notamment en matière de confiance en soi mais aussi en aménageant le temps de travail.

Pour conclure, nous devons donner à cette démarche métropolitaine les moyens et l'ambition de dépasser les visions stéréotypées et de lutter, par des leviers d'actions efficaces, contre les discriminations, en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- Dans la section "**III - Contexte et enjeux à la Métropole**" de l'exposé des motifs, il convient de lire dans le premier paragraphe commençant par "Le rapport de 2015, etc." :

"Le rapport de situation comparée a été présenté au comité technique pour information le 13 octobre 2016 dans le cadre du bilan social 2015."

au lieu de :

"Le rapport de situation comparée a été présenté au comité technique pour information le 13 octobre 2016 dans le cadre du bilan social 2015 puis pour avis le 17 novembre 2016."

- Dans les visas, il convient d'ajouter après "Vu ledit dossier ;" : "Vu l'avis du comité technique en date du 24 novembre 2016 ;".

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2016-1634 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Débat d'orientations budgétaires 2017 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1634. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement cet exercice de présentation du rapport d'orientations budgétaires est rendu obligatoire par la loi, deux mois avant le vote du budget proprement dit. J'ai donc le plaisir aujourd'hui de présenter les grandes orientations de ce budget.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 112-).

Nous présenterons de la façon suivante : tout d'abord, le contexte économique et financier, ensuite les recettes puis les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement, la dette et enfin l'investissement.

I - Le contexte économique et financier

Commençons par le contexte économique et financier qui ne présente pas de perspective d'embellie au niveau national mais est localement plus encourageant. Les perspectives sont donc les suivantes :

- la croissance mondiale est estimée à 3,1 % fin 2016 et à 3,4 % en 2017. Elle est principalement tirée par les pays émergents et en développement ;

- pour la zone euro, la croissance 2017 ne devrait pas dépasser 1,5 %, soit une baisse de 0,2 % par rapport à 2016 ;

- sur le plan national, le Gouvernement vient d'abaisser sa prévision de croissance pour 2016 de 1,5 % à 1,4 %. Néanmoins, il maintient sa prévision de 1,5 % pour 2017.

Aux niveaux régional et local, comme je le disais, les données économiques sont plus favorables :

- au premier trimestre 2016, le taux de chômage de la zone d'emploi de Lyon est de 9,1 %, soit inférieur de 0,8 point à la moyenne nationale ;

- quant au nombre de projets d'implantation d'entreprises, il égalait à fin octobre 2016 celui de 2015.

Le projet de loi de finances 2017

Le contexte décrit précédemment explique en partie les orientations du projet de loi de finances dont je vais vous parler à présent. Notre rapport d'orientations budgétaires les prend en compte telles que présentées dans le cadre du projet initial qui a été déposé devant les assemblées. Naturellement, certains articles du projet de loi de finances encore en débat pourraient faire varier les données présentées aujourd'hui à l'occasion de la finalisation du budget 2017.

En recettes, tout d'abord -

Pour l'heure, nous enregistrons une baisse des dotations liée à notre contribution au redressement des finances publiques de l'ordre de 38 M€. Celle-ci porte sur la dotation globale de fonctionnement, avec toutefois une diminution de l'effort initialement prévu sur la partie dotation d'intercommunalité puisque celle-ci est en baisse de 13 M€ au lieu de 26 M€.

Quant aux variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités, c'est-à-dire les diverses attributions de compensation liées aux exonérations accordées par ce dernier, elles baisseraient globalement de 4,7 M€.

En dépenses, à présent -

Nous envisageons une augmentation des crédits liés au Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de l'ordre de 10 M€.

Cette hausse est liée au gel de l'enveloppe nationale du FPIC et à la modification de la carte intercommunale. Avec la poursuite de la réforme territoriale, le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contributeurs à l'enveloppe du FPIC va diminuer de près de 40 %. Dès lors, les données financières des EPCI et Communes subsistantes qui servent au calcul des participations au FPIC s'en trouveront modifiées et entraîneront l'augmentation de notre propre participation.

Globalement, nous devons faire face à une perte nette de près de 53 M€ dans la construction de notre budget 2017.

La stratégie financière métropolitaine

Quelques mots à présent sur la stratégie financière métropolitaine.

Malgré la diminution continue des dotations, la Métropole de Lyon réaffirme aujourd'hui sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de son plan de mandat avec un programme d'investissements de 3,52 milliards d'euros sur l'ensemble de son territoire.

Conformément aux engagements pris au début du mandat par monsieur le Président, cette mise en œuvre se fera sans nouveau recours au levier fiscal. L'atteinte de notre objectif passe donc obligatoirement par une action forte sur nos dépenses de fonctionnement avec la poursuite principalement du plan marges de manœuvre.

Le chantier marges de manœuvre

Quelques mots justement au sujet du chantier marges de manœuvre.

Celui-ci vise à économiser -je vous le rappelle- près de 175 M€ sur la durée du mandat. Tous les moyens seront mobilisés :

- l'amélioration de nos processus fonctionnels,
- l'optimisation de nos modes de gestion,
- l'ajustement des relations avec nos partenaires.

Nous avons pu déjà mesurer l'efficacité des démarches qui ont été engagées sur l'exercice 2016, d'une part, avec la renégociation de la dette toxique héritée du Département qui permettra de générer, dès 2017, une économie annuelle d'environ 18,5 M€ sur nos frais financiers et, d'autre part, le cadrage strict de la masse salariale -sur lequel je reviendrai plus tard- qui contribue à la maîtrise de nos dépenses.

II - Les recettes de fonctionnement*Les hypothèses d'évolution des recettes fiscales*

Abordons à présent les recettes de fonctionnement et notamment les hypothèses d'évolution que nous avons dû retenir pour 2017. Nous examinons précisément ces hypothèses et, tout d'abord, celles qui ont trait à l'évolution des recettes fiscales.

Les hypothèses retenues en matière de fiscalité excluent -comme je l'ai dit- toute hausse de taux et prennent en compte une croissance physique des bases de 1,2 % pour la taxe d'habitation et de 1,5 % pour les autres taxes.

Elles prennent également en compte une évolution forfaitaire des bases de 1 % dont il apparaît aujourd'hui, selon les dernières discussions sur le projet de loi de finances 2017, qu'elle sera probablement amenée à évoluer à la baisse aux alentours de 0,4 %. Le chiffre de 1 % que nous avons retenu correspondait à la moyenne des exercices précédents des bases retenues par le Parlement.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) estimé à 253,3 M€ augmenterait de près de 7 M€, soit plus 2,8 % par rapport au budget principal 2016.

Enfin, la mesure annoncée dans la loi NOTRe prévoyant le transfert de 25 points du produit de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en compensation du transfert de la compétence transports interurbains aux Régions est intégrée dans notre prévision. Ce transfert compensé par une attribution de compensation entraînerait une recette prévisionnelle estimée à 404,5 M€, soit + 6,4 % par rapport au budget principal 2016.

La hausse globale des recettes fiscales par rapport au budget principal 2016 serait donc de 49 M€ pour un total de 1 795,2 M€.

Les hypothèses d'évolution des dotations

A présent, quelques mots sur les hypothèses d'évolution des dotations.

La dotation globale de fonctionnement serait de 398,3 M€, soit une baisse de 43 M€, dont 38 M€ au titre de notre seule contribution au redressement des finances publiques.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle diminuerait de 1,2 M€. Le projet de loi de finances prévoit désormais de l'intégrer à l'enveloppe normée des concours financiers aux collectivités dont le montant est figé, ce qui a pour effet de diminuer de fait le montant de cette dotation.

Enfin, les autres dotations de compensation diminuent de 3,5 M€ pour atteindre 11,3 M€. La plupart d'entre elles constituent, je le précise, des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

De budget principal à budget principal, nos dotations diminuent donc de 47,7 M€.

La répartition des dépenses de fonctionnement

A présent, un camembert qui fait apparaître la répartition des recettes de fonctionnement.

Au vu des hypothèses que je viens d'exposer, nos recettes de fonctionnement s'élèveraient, pour l'ensemble de nos budgets retraités, à 2,65 milliards d'euros.

Pour le seul budget principal, elles atteindraient 2,53 milliards d'euros et se décomposerait de la façon suivante :

- les recettes fiscales : 1,795 milliard d'euros qui représenterait 71,5 % du total des recettes contre 69,6 % en 2016 ;
- les dotations : 474,3 M€ ne représentent que 18,7 % du total des recettes contre 20,8 % en 2016 ;
- les autres recettes de gestion : 261,8 M€ ; elles représentent 10,3 % des recettes dont, à titre d'exemple :
 - * 33,7 M€ de dotations annuelles pour l'allocation personnalisée d'autonomie dite APA, versée par la caisse de solidarité pour l'autonomie,
 - * 31 M€ pour le produit des péages du boulevard périphérique Lyon nord
 - * 21,3 M€ de recettes de voirie, liées aux réfections de tranchées, travaux et occupations du domaine public.

III - Les dépenses de fonctionnement

Après les recettes de fonctionnement, je vous propose de passer aux dépenses de fonctionnement, en commençant également par les hypothèses d'évolution retenues et nous commencerons par les hypothèses des charges de personnel.

Les hypothèses d'évolution des charges de personnel

Je rappelle que l'évolution de la masse salariale pour 2017, comme ce fût déjà le cas en 2016, est à 0 % à périmètre constant. Ce cadrage inclut plus de 4 M€ de glissement vieillissement technicité (GVT). Je rappelle que le GVT correspond aux augmentations de masse salariale mécaniquement corrélées à l'avancement en âge et en grade des agents. Cela représente un effort de la collectivité qui doit absorber budgétairement cette augmentation mécanique.

En revanche, cette évolution à 0 % n'intègre pas l'impact des mesures réglementaires nationales indépendantes de notre gestion, estimée 5,5 M€ pour, d'une part, la mise en application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et la rémunération et les augmentations de cotisations aux caisses de retraite des agents telles que la CNRACL ou l'IRCANTEC.

Cette évolution n'intègre pas non plus 21 postes pour 1,1 M€ intégralement compensés en recettes, dont 10 pour la seule gestion du fonds social européen.

La variation de budget principal à budget principal intégrant ces deux éléments est de 1,5 %, soit 6,6 M€.

Les hypothèses d'évolution des dépenses sociales

A présent, regardons les hypothèses d'évolution des dépenses sociales.

C'est d'abord l'allocation versée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Elle mobiliserait 238,2 M€, soit + 4,8 % par rapport à la dépense estimée de 2016. Cette prévision repose sur une revalorisation réglementaire du montant de l'allocation de 1 % au 1^{er} avril 2017, de 2 % au 1^{er} septembre 2017 et une augmentation de 3 % du nombre d'allocataires du RSA. Courant 2016, près de 48 760 foyers bénéficiaient du RSA.

Après le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui s'élèverait à 114,1 M€ contre 109,3 M€ estimés à fin 2016, soit une hausse de 4 %, dont 66,1 M€ pour l'APA à domicile avec 16 200 bénéficiaires en 2016 et 48 M€ pour les personnes en établissements avec 10 000 bénéficiaires en 2016.

Ensuite, les dépenses liées à la compensation du handicap qui serait de l'ordre de 59,6 M€.

Enfin, les frais d'hébergement qui sont prévus à près de 292,3 M€, soit une hausse de 2,5 %, dont 144,5 M€ pour les personnes handicapées, 112,6 M€ pour la protection de l'enfance et 35,2 M€ pour les personnes âgées.

Les hypothèses d'évolution des charges générales et des subventions et participations

Quelques mots à présent sur les hypothèses d'évolution des charges générales et des subventions et participations.

Les charges générales, quant à elles, diminuent de 0,8 % par rapport à 2016 pour atteindre 297,2 M€ en 2017. Il s'agit pour l'essentiel des grands marchés permettant l'exercice de nos politiques publiques, tels que ceux liés à la collecte des ordures ménagères.

S'agissant enfin des subventions et participations, elles atteignent 423,2 M€, soit une baisse de 0,2 % par rapport à 2016. A titre d'exemple, la participation du SYTRAL atteindra 139,8 M€ contre 144,1 M€ en 2016 car, comme vous le savez, il n'y a pas de sanctuarisation.

La répartition des dépenses de fonctionnement

Enfin, vous est présenté un camembert qui présente la répartition des dépenses de fonctionnement.

Vous observerez ici, la part relative de chaque ensemble de dépenses dans les hypothèses d'évolution que je vous ai précédemment présentées.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 2,39 milliards d'euros pour l'ensemble des budgets retraités, s'agissant du seul budget principal que vous voyez ici sur ce camembert. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 2,32 milliards d'euros.

On peut ainsi noter, d'une part, la prééminence des dépenses sociales pour 727 M€, soit 31,3 % du total de dépenses. D'autre part, viennent ensuite les subventions et participations parmi lesquelles les subventions au SYTRAL et au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), la dotation aux collèges et l'ensemble des soutiens à nos partenaires pour un total de 432 M€, soit 18,2 % des dépenses. Enfin, les dépenses de personnel qui représentent le troisième poste de dépenses avec 403,2 M€, soit 17,4 % des dépenses.

IV - L'autofinancement

Je vous rappelle à présent que ce sont les recettes et les dépenses de fonctionnement que je viens de vous exposer qui permettent de dégager notre autofinancement.

C'est de cet autofinancement dont je vais vous entretenir à présent, avec tout d'abord ce schéma qui vous présente le mécanisme de financement de la section d'investissement, via l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Cet autofinancement brut représente -je le rappelle- le résultat de la soustraction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Ainsi, comme cela apparaît sur ce tableau, nos prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement permettaient de dégager un autofinancement brut de près de 210 M€. Par rapport à 2016, vous pouvez constater une progression de près de 15 M€.

Cette bonne perspective d'évolution de l'autofinancement est le résultat de recettes dynamiques et de la poursuite des efforts que nous avons réalisés pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

L'autofinancement, comme la dette dont nous allons parler à présent, concourt au financement de nos investissements.

V - La dette

Les caractéristiques de la dette

Ainsi donc la dette et ses différentes caractéristiques apparaissent sur la diapositive qui vous est présentée.

L'encours de notre dette serait au 1^{er} janvier 2017 de 2,1 milliards d'euros, dont 1,8 milliard d'euros au budget principal.

La renégociation durant l'année 2016 de la dette structurée permet d'afficher en 2017 un encours totalement sécurisé, classé à 100 % en catégorie A1 et B1 selon la charte de Gissler. Nous sommes loin des F6 que nous trouvions précédemment.

La renégociation de la dette permet également d'afficher un très bon taux moyen qui est estimé au 1^{er} janvier 2017 à 1,98 %, à comparer de celui de l'année précédente qui était -je vous le rappelle- de 3,25 %.

La durée résiduelle moyenne de notre dette serait de 12 ans et 9 mois, soit inférieure aux 13 ans et 5 mois de l'année précédente.

Enfin, notre annuité 2017 des emprunts serait de 192,6 M€ avec 147,9 M€ de remboursement du capital et 44,7 M€ de charges d'intérêt.

L'endettement à long terme

Un graphique à présent qui s'affiche fait apparaître l'endettement à long terme avec une répartition par type de taux.

Comme vous pouvez le constater, les emprunts à taux fixe représentent, avec 1,146 milliard d'euros, plus de la moitié de l'encours total. Viennent ensuite les emprunts à taux variable pour 748 M€, soit 36 % du total, puis les emprunts indexés sur le Livret A et les emprunts à taux Barrière pour respectivement 9 % et 0,4 % du total de l'encours. Bien évidemment, je précise que les emprunts à taux variable sont des produits classiques tout à fait sécurisés.

La gestion active de la dette

Cette dette de la Métropole fait enfin l'objet d'une gestion active que nous poursuivrons en 2017, avec pour objectif de réduire encore le montant de nos frais financiers. Pour cela, deux leviers à actionner :

- le premier qui a trait au remboursement des emprunts aux marges élevées avec un refinancement aux meilleures conditions financières actuelles grâce à la mise en concurrence des différents établissements bancaires ;
- le second, l'optimisation des taux avec des instruments de couverture des risques. Inutile d'insister sur le fait que ce sont des stratégies très prudentes qui seront retenues en cette matière.

VI - L'investissement

Pour en terminer -et comme je vous le disais tout à l'heure-, la dette concourt avec l'autofinancement au financement de nos investissements. Très rapidement, il m'appartient d'évoquer à présent la section investissement.

L'avancement de la PPI 2015-2020

Comme vous le savez, notre programme pluriannuel d'investissement 2015-2020 sur la durée du mandat est fixé à 3,520 milliards d'euros avec 1 175 lignes identifiées.

Ce programme se ventile en trois grandes parts, comme cela apparaît sur le tableau :

- 305 projets d'agglomération, dont 298 sont en cours ou lancés,
- 200 opérations récurrentes des politiques publiques, toutes en cours de réalisation,
- 670 projets de proximité dans les communes, dont 456 sont en cours.

Ce sont donc 954 projets qui sont en cours, soit 81 % des lignes de notre programmation pluriannuelle des investissements.

La PPI en 2017

Je vous ai parlé de la PPI 2015-2020. Pour l'année 2017, les nouveaux projets qui seront lancés ainsi que les opérations récurrentes de l'année précédente représenteront un volume de 580,7 M€, soit un montant supérieur aux 502,5 M€ programmés en 2016.

S'agissant des crédits de paiement prévus au budget 2017 pour réaliser nos projets et opérations en cours, ils s'élèveront à 521,7 M€ contre 498,8 M€ en 2016.

En conclusion -car cela devait bien arriver-, vous avez constaté qu'en dépit du contexte économique très difficile que nous constatons, la Métropole affiche de bons résultats.

Ces résultats sont le fruit d'efforts de gestion importants en 2016 et que nous comptons bien entendu poursuivre en 2017, avec notamment une application stricte du chantier marges de manœuvre. C'est à ce prix que nous pourrions maintenir le niveau de nos investissements sur le territoire et c'est cette ambition qui contribue à son attractivité et à son rayonnement et aussi au mieux vivre ensemble de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Brumm. Le groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci. Monsieur le Président et monsieur le Vice-Président, vous nous présentez aujourd'hui les grandes orientations budgétaires qui ont conduit à l'élaboration de votre budget.

Avant de rentrer plus précisément dans les chiffres de ce débat d'orientations budgétaires, permettez-moi au préalable de dresser un bilan de la gestion de votre Gouvernement, de ces experts économiques de la gauche au pouvoir depuis quatre ans. Madame la Secrétaire d'Etat nous a quittés, c'est bien dommage.

Il faut s'y intéresser car, en effet, nous constatons que la très mauvaise situation économique... Pardon ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est un pléonasme "car, en effet," !

M. le Conseiller BOUDOT : Je n'ai pas entendu mais cela doit être sûrement vrai.

Il faut s'y intéresser car, en effet, nous constatons que la très mauvaise situation économique dans notre pays engendre directement une baisse des dotations de l'Etat qui va à nouveau amputer notre budget de 53 M€ cette année.

Concernant l'année 2017 et les années à venir, les prévisions macro-économiques de notre pays empêtré au sein de l'Union européenne sont malheureusement une nouvelle fois dégradées. La croissance annoncée est bien trop faible, plus faible que chez les autres pays de l'Union européenne. Le chômage est à son plus haut niveau historique à plus de 6 millions, dont près d'un million de jeunes de moins de vingt-six ans et la dette, déjà creusée par le Gouvernement précédent, a aujourd'hui dépassé les 2 100 milliards, soit près de 100 % de la richesse nationale.

A cet égard, nous pouvons noter que ce surendettement public qui a dépassé l'ensemble de la richesse nationale produite ne semble pas vous inquiéter, monsieur Brumm, outre mesure? puisque dans le rapport, à la page 3, il est indiqué qu'avec ce taux d'endettement public, la situation financière française est moins préoccupante que dans certains autres pays. Alors allons-y, ne nous affolons pas et restons bercés dans l'autosatisfaction ! Comme aurait pu dire un récent retraité de la politique : "L'autosatisfaction, cela ne coûte pas cher et cela ne mange pas de pain".

Alors, mauvais résultats "macro-économiques" -si je puis dire-, monsieur le Président, car votre jeune poulain est tout de même l'inspirateur privilégié de la politique économique de François Hollande depuis cinq ans. A cet égard, vous le faites passer pour un jeune révolutionnaire anti-système. C'est un peu fort, à mon avis, car -vous le savez- comme disait César dans Pagnol : "La virginité, c'est comme les allumettes, cela ne sert qu'une seule fois" et, même en politique, quand on l'a perdue, c'est pour toujours.

Mais revenons à nos millions, ces millions d'économie que l'on impose aux collectivités à qui on transfère de plus en plus de compétences sans pour autant leur donner totalement les moyens de les assumer. A cet égard, les conséquences de la loi NOTRe sont incertaines pour notre collectivité. La loi de finances 2017 n'est pas encore votée, la confusion la plus totale semble régner au sein même du Gouvernement ; les amendements parlementaires vont fleurir cette semaine à l'assemblée. A quelle sauce notre collectivité va-t-elle être mangée ? Nul ne le sait encore. Mais n'en doutons pas, monsieur le Président, les liens d'amitié si fraternels que vous entretenez avec le nouveau Premier Ministre, Bernard Cazeneuve, vont sûrement aider l'ensemble de notre collectivité.

Sur le plan financier, il est toujours inquiétant de constater, à la lecture du rapport, le niveau très élevé de notre capacité de désendettement. Vous présentez avantageusement la dette aujourd'hui comme sécurisée après la sortie des emprunts dangereux négociés au printemps dernier mais le niveau de cette dette demeure très

important : elle se monte encore à 2,100 milliards d'euros. Michel Mercier vous a laissé son musée à financer et ses emprunts à rembourser ; pour les emprunts, cela a été bien géré mais pour le musée, le désengagement du Conseil départemental du Rhône est un mauvais coup porté à nos finances métropolitaines.

Mais revenons sur ces orientations budgétaires : il est un fait que, par nature, notre collectivité est caractérisée par un niveau élevé de son fonctionnement. Elle sera toujours prise entre la nécessité d'investir pour les Communes et le besoin de prendre en charge l'aide sociale à nos concitoyens qui va augmenter (de 4 % pour le RSA et de 4 % pour l'APA -pour ne citer que celles-ci-).

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement vont augmenter de 0,8 % pour s'établir à hauteur de 2,5 milliards d'euros alors que les dépenses de fonctionnement augmenteraient, elles, de 0,3 % pour se fixer à 2,3 milliards d'euros.

Globalement, vous avez décidé sous la pression, sous l'effet d'un contexte économique dégradé, de contraindre une partie du fonctionnement de la Métropole pour mieux maintenir l'investissement. On attend aujourd'hui les 100 M€ d'économies en trois ans. Mais ce plan ne devrait nullement impacter le SDIS qui pourtant verra malheureusement sa dotation reculer cette année. A mon sens, vous devriez aller chercher les économies ailleurs. Monsieur Brumm, il n'y a pas de sanctuarisation mais je crois qu'il y en a bien une pour le SDIS car on parle de la sécurité de nos compatriotes.

Le niveau d'investissement reste élevé, à hauteur de 581 M€. C'est bien la vocation principale d'une collectivité comme la nôtre et c'est ce que vous demande la population, je crois. L'autofinancement qui protège la capacité d'investissement s'établirait à 209,7 M€, en hausse de 7,4 %, cela doit être justement remarqué.

En conclusion -puisque'il me reste deux minutes, je vais peut-être faire durer un peu le plaisir-, nous pouvons dire que ce budget prévisionnel 2017 -cher frère Bernard, merci de m'encourager- est très important car il traduit une politique de prise en charge des besoins croissants de nos compatriotes, tant au niveau social qu'au niveau des équipements pour lesquels ils paient. C'est aussi, il faut le noter -une remarque intéressante, je crois-, le dernier budget voté sous le Gouvernement socialiste ; un Gouvernement socialiste que peu regretteront, même pas vous, monsieur le Président.

En tout cas, réjouissons-nous pour l'année 2017 : il monte aujourd'hui dans le pays une forte volonté de changement qui est incarné pour la première fois dans l'histoire de la présidentielle -madame Rabatel et madame Vullien ne me démentiront pas- par une femme. Madame Vullien, moi, ma paroisse, c'est le Front national, alors si vous voulez voter pour une femme, rejoignez-nous et votez Marine au mois de mai prochain !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, nous lisons page 7 du rapport sur les orientations budgétaires -je cite- : "Le présent débat d'orientations budgétaires est l'occasion pour la Métropole de Lyon de réaffirmer sa volonté de poursuivre la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle d'équipement volontariste, à même de développer toujours plus en attractivité et de préserver ses équilibres sociaux et environnementaux". Ce petit extrait fait écho au projet de loi de finances pour 2017 qui rappelle que l'Etat attend un effort d'investissement accru de la part des collectivités territoriales, effort de l'ordre de + 3 % environ par rapport à 2016. En maintenant un haut niveau d'investissement, notre Métropole participe ainsi du plan de redressement de notre pays, se conformant aux attentes du Gouvernement.

Au-delà de ce premier constat et si l'on s'arrête un peu sur ce petit passage, on peut s'interroger : il faut investir, oui, mais où, comment, pourquoi, pour qui ? Selon le document qui nous est présenté ce jour, la Métropole investit pour -je cite donc- "développer toujours plus son attractivité". On retrouve ici le fameux principe de la concurrence entre les collectivités, avec l'idée de concentrer les richesses sur certaines d'entre elles, quitte à déshabiller et à appauvrir les territoires voisins. Vous soutenez, monsieur Collomb, que la Métropole a un effet moteur qui bénéficie aux autres territoires et pourtant, vous parlez aussi par ailleurs de ces Communes qui sont en train de mourir faute d'ambition.

Pour notre part, nous pensons que la pensée libérale appliquée aux territoires est un piège qui ne fait qu'accroître la fracture entre territoires ruraux, périurbains et urbains, qui ne fait qu'accroître le sentiment de déclassement de certains de nos concitoyens dans notre pays, qui ne fait qu'accroître les votes extrêmes de protestation et de réaction, des votes qui sont un danger pour notre unité républicaine.

La notion de toujours plus est signifiante également : développer toujours plus. Je suis étonnée, pour vous avoir entendu parler développement durable ou économie circulaire, que la notion de toujours plus soit encore présente dans un document comme celui-ci. Cette notion est en effet très datée, elle appartient au passé, quand nous n'avions pas encore pris conscience des limites des ressources de notre planète, quand le mythe de la croissance infinie était encore présent. C'est donc après la course à l'attractivité que vient l'objectif de préserver les équilibres sociaux et environnementaux.

D'ailleurs, en parlant d'environnement, je reviens -comme vous êtes très présent sur les réseaux sociaux- à vos tweets de ce week-end, monsieur le Président : pas un mot sur la situation en matière de pollution, pas un mot pour rassurer les Lyonnais, leur donner des consignes ou leur donner des informations ; en revanche, beaucoup de tweets au sujet de vos très chers amis, très divers mais rien sur la question environnementale ; rien que des amis donc, rien que du rayonnement. Un tweet au sujet du Grand stade aussi et de la finale de l'Europa ligue ; en matière de la préservation des terres agricoles de la Métropole, c'est vrai que le Grand stade c'est aussi un bel équilibre.

Concernant les équilibres sociaux, je dirai hélas que nous constatons encore la tendance à vouloir concentrer la richesse au centre de la Métropole avec, en conséquence, une hausse forte du foncier et des loyers au mètre carré. De fait, de plus en plus de nos concitoyens n'arrivent plus à acheter dans la ville centre et achètent dans les villes plus périphériques de la Métropole ; j'ai comparé les prix des programmes neufs récemment et il peut être plus coûteux aujourd'hui d'acheter à la Croix-Rousse qu'à Saint Cyr au Mont d'Or par exemple. On constate aussi beaucoup de familles de classe moyenne qui ne peuvent rester à Lyon où le coût de la vie est trop élevé et qui choisissent Villeurbanne, commune voisine. Nous ne fabriquons pas une Métropole diverse mais bien une Métropole où le fameux "Dis moi où tu habites et je te dirai qui tu es" existe encore fortement.

Heureusement, pour finir, le DOB termine par la bonne santé financière de notre collectivité, la bonne capacité d'autofinancement. Une dette toxique dont nous avons négocié la sortie avec les banques, les mêmes qui sont à l'origine de l'endettement toxique. Une chère renégociation puisque nous puisons 90 M€ dans nos fonds propres -90 M€ en moins pour l'investissement donc- et que nous réempruntons 40 M€ à la filiale de la même banque par qui l'emprunt toxique était arrivé, ce qui est tout de même un comble.

Ce comble-là me rappelle une célèbre phrase, celle prononcée par Hugo Chavez à Copenhague alors qu'il participait à la quinzième conférence de l'Organisation des Nations unies sur le changement climatique ; cette phrase dit : "Si le climat était une banque, les Gouvernements des pays riches l'auraient déjà sauvé", ce que le Pape François -pour rester dans le thème de madame Vullien- disait d'ailleurs à sa manière en insistant sur la soumission de la politique à la technologie et aux finances ; et il ajoute : "Il y a trop d'intérêts particuliers et trop facilement l'intérêt économique arrive à prévaloir sur le bien commun." Mais je ne doute pas qu'à défaut de relire Hugo Chavez, vous avez relu, monsieur le Président, ce passage de la lettre encyclique du Pape François sur la sauvegarde de la Maison commune en vous rendant à Rome dernièrement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est toujours l'occasion de préciser le sens de nos actes et donc les choix que nous faisons. Il peut nous permettre de mesurer nos politiques publiques au regard des enjeux et des aspirations, des attentes de nos populations et collectivités.

Le rapport sous-entend bien que la crise systémique de la mondialisation financiarisée est toujours active. Elle se mesure par des événements politiques comme le Brexit, l'élection aux USA, le référendum en Italie, la montée des populismes et des nationalismes, pour les manifestations les plus récentes. Celles-ci sont pour autant freinées par des résistances peu commentées, comme en Autriche par la victoire des Verts aux présidentielles ou au Portugal par la conduite d'une politique anti-austérité par la Gauche plurielle.

Sur ce fond général esquissé, deux aspects sont trop souvent négligés dans le débat politique et dans nos orientations :

- d'abord, les risques très présents d'effondrement de tout ou partie du système financier. Ces risques cristallisent les craintes et les attentions des décideurs, d'où le refus de libérer les taux d'intérêts. Donc la croissance continue de fléchir -vous l'avez souligné, monsieur Brumm- et la BCE rachète à coup de milliards des dettes souveraines et privées, sans aucune exigence d'investissements utiles. Dans cette logique-là, le pire est à venir et la seule incertitude est de savoir quand ;

- ensuite, comme deuxième élément, c'est l'aggravation des inégalités par la montée de la pauvreté. Et comme les catégories un peu plus aisées sont appelées à payer, c'est 90 % de la société qui est tirée par le bas. Nous avons tous en tête le rapport du Secours catholique récent mais le lien avec la crise du système économique reste à faire. Pour réduire les fractures et inégalités, il convient de mettre les moyens humains et financiers là où il y a besoin (logement, école, santé, emploi, services publics), en sortant les masses financières des bulles spéculatives et des réserves bancaires pour des financements utiles dans l'économie réelle.

Pour ce qui concerne notre collectivité, nous devons impérativement tenir compte de ces éléments de contexte et vérifier que nos politiques publiques vont bien dans le sens de la réponse aux enjeux des mutations-innovations et des exigences sociales. Le sentiment qui se dégage est que si nos politiques vont dans ce sens, les besoins, eux, croissent beaucoup plus vite, d'où une question d'ampleur des dispositifs et des rythmes de mise en œuvre, différents, innovants, durables.

Il nous faut donc évaluer, par exemple, notre PMI'e. Il est actif ; les dépenses RSA progressent d'une année sur l'autre en nombre de bénéficiaires et en allocations. Notre commande publique généralise bien les exigences

d'insertion. Nous voyons, au rythme des différents dossiers, les avancées en ce domaine mais il y a maintenant besoin d'une vision d'ensemble et du rapport aux besoins réels. Notre attention est aussi mobilisée sur l'expérimentation à Saint Jean Villeurbanne du quartier zéro chômeur en catégorie A qui sera assurément riche d'enseignements.

C'est pourquoi -deuxième remarque- l'énorme travail de mise en place de notre Métropole nécessite, pensons-nous, une animation intensive entre les différents domaines d'activités, une transversalité dynamique pour une plus grande compréhension et connaissance de ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons, tout en travaillant sur les obstacles rencontrés. Cela concerne la gouvernance, l'organisation, la mobilisation des services, des personnels et des élus. Des questions et inquiétudes légitimes se posent. La concertation et la co-construction sont plus que jamais une condition de la qualité et de la réussite. Plus généralement, c'est la cohérence des choix politiques qui est à mieux définir, à préciser, pour en assurer la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et l'évaluation dans un rapport aux citoyens assuré.

Ces remarques devraient nous conduire, mes chers collègues, à considérer que la baisse des dotations aux collectivités est complètement contre-productive. L'investissement public est passé au-dessous de 4 % du PIB, souligne la rapporteure du budget, Valérie Rabault. La diminution de moitié de la réduction des dotations pour 2017 constitue d'ailleurs un aveu de la part du Gouvernement et devrait montrer le chemin de la reconstitution des moyens dont les collectivités territoriales et locales ont besoin. Mais madame la rapporteure souligne que l'Etat doit reprendre la main et j'ajoute que de l'argent, il y en a dans les 450 niches fiscales, dans l'évasion et la fraude fiscale qui cumulent 160 milliards au bas mot.

Cela est d'autant plus nécessaire que, pour 2018 et les années à venir, nous allons devoir accélérer la réalisation de notre PPI. En effet, l'ayant adoptée tardivement, il y eut quelques glissements des projets sur les années à venir alors que les réductions de financements d'Etat vont devenir plus lourdes -si rien ne change d'ici quelques mois bien entendu-. Tout nous appelle à faire mieux, plus et vite, d'où, à notre niveau, notre attention constante aux frais financiers (indemnités de remboursement anticipé comprises et assurance sur les risques de taux), et cela y compris dans nos budgets annexes et il serait bien que nous ayons d'ailleurs les frais financiers consolidés pour mesurer l'ampleur de ces charges sur l'activité de nos collectivités et de nos organismes.

Les enjeux politiques de 2017 devraient mettre ces questions-là au centre des débats et des votes.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, dans la continuité de notre dernière intervention sur la DM, la Métropole de Lyon maintient le cap. Alors oui, l'Etat continue de baisser sa dotation globale de fonctionnement : son montant avoisinera les 400 M€ en 2017, soit une baisse de plus de 44 M€ par rapport à 2016.

Nous retiendrons néanmoins la reprise du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la hausse de près de 25 M€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et qui pallie en partie la baisse de la DGF.

La Métropole de Lyon, malgré les difficultés rencontrées depuis sa création, se porte bien. La hausse sensible des produits fiscaux le prouve -qu'ils soient liés aux entreprises ou aux ménages-, alors qu'il n'est pas envisagé de modification de la fiscalité pour 2017. Le taux moyen de la dette passera de 3,25 % en 2016 à 1,98 pour 2017 et lui permettra d'investir de nouveau à moindre frais.

Les dépenses font l'objet d'une politique rigoureuse et maîtrisée en augmentation de seulement 0,3 %. Je pense notamment aux dépenses de personnel, avec un strict cadrage à 0 % dont on comprend les enjeux liés à la stabilisation de la masse salariale. Pour autant, cet effort ne saurait se faire sans prendre en compte l'impact des réorganisations structurelles sur les personnels. Aussi, les démarches engagées en matière de lutte contre l'absentéisme mais aussi en matière de prévention des risques psychosociaux nous semblent être essentielles pour accompagner les changements en cours.

Le montant des dépenses sociales augmentera de 3,3 % par rapport à 2016 et ne diminuera pas d'ici la fin du mandat, ce que nous saluons. Notre collectivité a anticipé les effets de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, les dotations pour l'APA et la PCH sont en hausse et permettront de poursuivre l'accompagnement des situations liées au handicap et au vieillissement.

La hausse du montant du RSA, du fait -nous le rappelons lors du dernier Conseil- de la revalorisation de 1 % au 1^{er} avril, puis de 2 % au 1^{er} septembre 2017, atteindrait tout de même près de 14 M€. Elle témoigne et nous rappelle néanmoins la réelle précarité à laquelle est confrontée une part toujours plus importante de la population métropolitaine, une part sous-estimée lorsque l'on sait le niveau du non-recours au droit qui reste éminemment plus élevé que les 2 M€ récoltés dans le cadre du traitement des indus.

Enfin, les projets inscrits dans le cadre de la PPI sont bel et bien engagés. Près de 2 milliards d'euros ont été individualisés sur les 3,5 milliards initiaux. Des projets qui concernent l'éducation avec la construction ou la

restructuration de nouveaux collèges, l'enseignement supérieur avec des opérations sur les campus de Lyon 1, Lyon 2 à Bron, ou sur le projet Lyon Cité Campus, des opérations de renouvellement urbain principalement dans l'est de la Métropole et des investissements dans les transports en commun comme la mise en double site propre du C3 et les travaux de la ligne T6.

Oui, il est possible de maintenir un fort taux d'investissement en ne baissant pas drastiquement les autres lignes budgétaires et c'est ce que fait la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, le début de la crise des subprimes, il y a huit ans déjà, a marqué un tournant. On le sait, les bouleversements se mesurent à l'échelle mondiale au cœur d'une économie globalisée en perpétuel mouvement. On le sait aussi, cette crise succédait à une succession d'autres crises. D'ailleurs, si on occulte les Trente Glorieuses, quand a-t-on vraiment connu une période de développement sereine ?

Aujourd'hui, on ne peut plus fermer les yeux, on ne peut plus se leurrer, on ne peut plus penser que nos fonctionnements d'hier sont encore possibles.

On entend et pire on ne pense qu'à travers un même champ lexical : crise économique source de chômage, de précarité, de baisse du pouvoir d'achat, d'augmentation du déficit public. Autant de maux dénoncés par une faconde acerbe généralisée et qui, à l'en croire certains, ne trouveront jamais d'issue ou de solution que dans l'apitoiement et la désespérance et, à l'en croire d'autres, ne trouvent de réponses que dans de vieux modèles qui ont pourtant démontré leur obsolescence.

Nous connaissons une période de transition et nous ne cernons pas encore précisément quels seront les contours de nos futures sociétés. De notre point de vue, dans une telle période, il convient plutôt d'éloigner les peurs et leurs conséquences, les replis nostalgiques, tout ce qui conduit à enfermer, fragmenter, cliver, opposer. De notre point de vue, dans une telle période, armés de nos valeurs, nous devons au contraire être en dynamique, regarder l'avenir et s'y projeter. Oser agir non plus sur l'image que l'on pourrait avoir de la société mais à partir de ses réalités, même si elles sont complexes. Oser muter et réécrire des modes d'analyse et d'agir.

Une mise en mouvement constructive qui donne des perspectives, qui s'articule entre développement et solidarité. L'équilibre à nouveau proposé dans ce budget entre ces deux pans de notre action va en ce sens et nous tenions à le souligner.

Comme vous nous l'avez rappelé, monsieur le Vice Président en charge des finances, les baisses des dotations de l'Etat représentent plus d'un milliard d'euros sur l'ensemble du mandat pour la Métropole de Lyon. Pourtant, par une gestion saine de notre dette (la sortie des emprunts toxiques) et la limitation de nos dépenses de fonctionnement, nous parvenons à maintenir un niveau d'investissement digne d'une collectivité de rang européen tout en maintenant un niveau de solidarité élevé.

Certes, il nous reste encore ligne par ligne à poursuivre la réflexion. La raréfaction des ressources ne doit pas simplement nous contraindre à baisser des lignes budgétaires mais bien à repenser notre action dans chaque domaine. C'est ce mouvement d'analyse, de réflexion et d'expérimentation de nouveaux modes de mise en œuvre de nos politiques qui nous permettra de progresser dans la construction de notre toute jeune collectivité.

Etre à même de proposer une gestion pragmatique, à destination de tous et qui permet d'envisager l'avenir sereinement relève d'une volonté politique résolument tournée vers l'avenir, une politique à laquelle nous adhérons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires se situe -comme cela a déjà été souligné par les orateurs précédents- dans un contexte national très difficile, voire inquiétant sur le plan économique.

Nous constatons, comme lors de l'examen du DOB 2016, un niveau très élevé du chômage, une croissance en berne, des dépenses et une dette publique record, le tout avec une fiscalité excessive. Par ailleurs, nos collectivités continuent de subir toujours l'effort demandé par le Gouvernement afin de redresser les comptes publics de la nation.

Dans ce contexte, appliquer les recettes du passé ne permet pas à notre pays de se redresser. Il faut imaginer une autre manière de faire, une autre manière de gouverner. Il faut imaginer une organisation plus souple favorisant davantage les initiatives individuelles tout en veillant à ce que la solidarité nationale soit une réalité et non un mirage.

Localement, nous pouvons agir et nous en avons la responsabilité : simplifier les procédures, réduire les dépenses publiques, alléger la facture fiscale... Bref, libérer les énergies.

Nous tenons à souligner l'objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel. Vous affichez une stabilité de la masse salariale tous budgets, stabilité qui intègre le GVT. Nous regrettons que vous n'ayez pas fait cet effort il y a deux ou trois ans. Cela aurait évité encore une fois votre recours récurrent à la hausse de la fiscalité.

Par ailleurs, monsieur le Président, pouvez-vous nous confirmer que cette stabilité de la masse salariale est bien le fruit d'une meilleure organisation des services et non le résultat d'un recours accru à l'externalisation, à des sous-traitants et à des appels à des bureaux de conseils externes à la Métropole ?

Les dépenses de fonctionnement à caractère social montrent une croissance importante qui devrait se prolonger dans les années à venir, comme vous l'indiquez dans le DOB. Pour 2017, c'est globalement + 3,3 % pour atteindre un budget de 727 M€ : plus précisément, 5 % de hausse pour le RSA, 4 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), 2,5 % pour les frais d'hébergement (personnes souffrant d'un handicap, personnes âgées et enfance).

Le financement des dépenses sociales est un des défis majeurs que nous aurons à affronter dans les années à venir. C'est aussi un des intérêts de la fusion de la Communauté urbaine et du Département : financer la hausse des dépenses sociales en réduisant les marges, le bas de laine du Grand Lyon sans avoir recours à la hausse de la fiscalité.

Au niveau des subventions et participations, nous désapprouvons, nous condamnons la baisse de 3 % de la subvention versée au SYTRAL. La mobilité est une priorité pour les habitants et pour les entreprises de la Métropole. C'est un facteur d'attractivité économique, d'équité sociale et enfin de santé publique. Le débat nourri et riche que nous avons eu il y a une heure ou deux le démontre. Le pic de pollution que nous subissons actuellement est là pour nous le rappeler. Dans ce contexte, cette baisse de 3 % n'est pas opportune.

Depuis des années, nous vous demandons :

- plus de mutualisation pour rendre un meilleur service et optimiser les dépenses,
- plus de transversalité pour augmenter l'efficacité de nos politiques,
- plus de simplification pour libérer les énergies.

Lors du dernier Conseil municipal de la Ville de Lyon, vous m'avez répondu que la mutualisation entre la Métropole et les Communes n'était pas d'actualité dans ce mandat. Les élus UDI estiment que c'est une erreur car il y a là possibilité de rendre un service de meilleure qualité aux habitants à un coût maîtrisé.

Suite à la demande de notre collègue Marc Grivel, vous avez bien voulu transmettre aux élus que nous sommes le projet d'évolution de l'organisation de l'administration métropolitaine. Dans ce projet, nous sommes heureux de constater que la Métropole s'oriente enfin vers une territorialisation de ses actions, comme les élus UDI l'avaient demandé à plusieurs reprises. Nous regrettons qu'une fois encore les habitants de la Ville de Lyon ne bénéficient pas d'un accompagnement de proximité. Dans votre projet, il est effectivement prévu seulement 11 Maisons de la Métropole, donc une seule pour la totalité de la Ville de Lyon. Il était plus logique d'installer une Maison de la Métropole dans chaque Conférence territoriale des Maires à Lyon comme à l'extérieur de Lyon. Nous regrettons également que les élus métropolitains ainsi que les Maires n'aient pas été associés plus en amont à ce projet. En effet, cette nouvelle organisation n'est pas simplement une évolution technique mais doit être au service d'une vision politique du développement et de la gouvernance de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, notre groupe est attaché à ce que les orientations budgétaires se concentrent sur la construction de la "ville de demain", ce qui implique la préparation d'un budget climato-compatible, un budget qui réduit les pollutions d'aujourd'hui, un budget résilient aussi, qui rattrape les dégâts d'hier causés tant par les pollutions industrielles que par un urbanisme qui pensait la ville autour du tout-voiture. Nous sommes attachés enfin à un budget qui travaille à rendre notre Métropole inclusive, à réduire les discriminations et donc à renforcer l'égalité des territoires.

Nous partageons la volonté d'un fonctionnement sobre de notre collectivité mais aussi d'exigence d'efficacité des services rendus. En ce sens, l'objectif de 0 % d'augmentation de la masse salariale devra être discuté. Car il y a nécessité de réagir à l'insuffisance de personnel, dans le secteur social en particulier, personnel dont la charge de travail - nous le savons tous - augmente. Investir dans le fonctionnement, c'est-à-dire dans la part dévolue à l'accompagnement des personnes dans le but de maintenir et améliorer le service rendu, nous semble indispensable. Nous souhaitons connaître les évolutions en cours pour réduire le non-recours aux droits car c'est un indicateur pertinent de l'efficacité de l'activité justement.

Si l'investissement dans la rénovation thermique du parc social et privé participe bien au cycle vertueux de la résilience du territoire, un plan de rénovation énergétique spécifique aux collèges de la Métropole, avec un fléchage dans la PPI, devrait être mis en œuvre.

Je reprends aussi une demande récurrente de notre groupe, celle de se doter d'indicateurs extra-financiers. En effet, il faut pouvoir aller au-delà d'une lecture purement financière afin de mieux évaluer nos politiques publiques sous l'angle de leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux et donc de leurs effets sur le bien-être des personnes.

Ainsi, nos dépenses de fonctionnement et d'investissement doivent être interrogées au regard de quatre axes stratégiques : pour chaque dépense (ou chaque bloc de dépense), on regarde en quoi elle contribue à l'emploi, en quoi elle contribue à la transition écologique, en quoi elle réduit les inégalités, en quoi elle permet de soutenir les initiatives citoyennes et culturelles.

La Métropole de Lyon gagnerait, à notre sens, à intégrer davantage ces évolutions dans sa réflexion budgétaire. En effet, nos dépenses ne sont pas des poids mais doivent être des leviers en matière sociale et environnementale, des investissements pour l'avenir.

Quelques mots sur la gestion de la dette : beaucoup de choses ont été dites. Les emprunts toxiques contractés par l'ex-Conseil général du Rhône sont derrière nous. Les effets en ont été réduits au mieux pourrait-on dire, mais les banksters -comme nous les appelions- s'en sont comme toujours très bien sortis, au détriment des collectivités, au détriment des simples citoyens.

Demeure un point de vigilance : notre collectivité se doit d'être exemplaire avec ses partenaires bancaires et financiers dans l'exigence de transparence et d'éthique par rapport aux paradis fiscaux. Nous souhaiterions qu'un point à ce sujet soit présenté chaque année en comité budgétaire.

Enfin, si ce document -nous le soulignons- va dans le bon sens, nous souhaitons sortir des logiques d'économies de court terme, nous souhaitons raisonner plus encore en coût global afin de construire ici, pas à pas, un nouveau modèle démocratique, écologique et solidaire pour une Métropole apaisée, respirable forcément, sobre et garante de la cohésion sociale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de budget pour 2017 nous rappelle que nous évoluons dans un cadre contraint avec la forte baisse des dotations de l'Etat.

Notre responsabilité aujourd'hui est de traduire cette réalité dans nos orientations budgétaires au regard des objectifs que nous nous sommes fixés.

Dans la continuité de l'exercice 2016, les charges générales et les subventions sont en baisse et la masse salariale n'augmente pas. Ce choix difficile mais nécessaire que nous avons fait cette année, et notamment celui au niveau de la restructuration de la dette toxique, nous a ainsi permis de sécuriser -j'allais dire au mieux, au moins pire- notre endettement et produit des effets bénéfiques sur le montant de nos charges financières.

Ces efforts de rationalisation sont payants. Ils nous permettent de contenir à la fois le choc de la baisse des dotations mais aussi le dynamisme de nos dépenses sociales obligatoires, revalorisées hors notre décision. Au final, l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017 a été limitée à seulement 0,3 %.

Après deux années d'exercice budgétaire de la Métropole, nous disposons désormais d'un certain recul. Ce budget 2017 vient confirmer notre capacité à relever ce double défi qui est d'assumer, d'une part, les compétences historiques du Grand Lyon et, d'autre part, les nouvelles missions héritées du Département dans de bonnes conditions, en préservant notre capacité à dégager des marges d'investissement.

D'ailleurs, l'autofinancement brut progresse de 15 M€ et s'établit à un niveau satisfaisant afin de nous permettre de réaliser notre ambitieuse programmation pluriannuelle des investissements. Et cette PPI 2015-2020 se concrétise puisque sur les 1 175 projets inscrits pour plus de 3,5 milliards d'euros, près de 954 projets, sont en cours et 1,84 milliard d'euros déjà individualisés.

Assurer pleinement nos compétences nous a conduit à définir notre propre politique métropolitaine sur un certain nombre de champs d'actions stratégiques et qui sont nombreux.

C'est, par exemple, la mise en œuvre de notre schéma de développement économique adopté cette année. Notre agglomération s'inscrit d'ores et déjà dans une dynamique positive, tant en matière d'implantation d'activités et d'entreprises qu'en matière de tourisme et d'attractivité. Les résultats obtenus jusqu'à présent montrent qu'une politique volontariste porte ses fruits. Afin de renforcer le positionnement de notre agglomération dans les années qui viennent, il est indispensable d'accompagner les efforts engagés en mobilisant les nouveaux leviers identifiés dans notre schéma directeur.

La Métropole avance également en matière sociale et notamment en matière d'insertion et d'emploi. Après l'adoption et la mise en œuvre, jour après jour, de notre plan métropolitain d'insertion pour l'emploi, la gestion unifiée des crédits européens -qui fera l'objet d'une délibération plus tard aujourd'hui- nous permettra, en tant que

chef de file de l'insertion, d'assurer la cohérence de notre politique, de construire désormais dans le cadre d'appels à projets avec les acteurs et les territoires autour des orientations fortes que nous avons adoptées ici, il y a exactement un an, dans cette même assemblée.

Pour continuer sur cette dynamique forte, il sera indispensable à l'avenir d'amplifier nos efforts, et ce sur plusieurs fronts :

- bien sûr, renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre Métropole puisque c'est synonyme de création d'emplois et de richesses, préalable obligatoire à la redistribution ;
- améliorer aussi l'efficacité de nos politiques publiques, impliquant parfois la nécessité de procéder à des réarbitrages pour un certain nombre d'actions qui pourront être réorientées en fonction des résultats obtenus ;
- c'est aussi la poursuite de la mise en œuvre du chantier marges de manœuvre avec ses 175 M€ d'économies prévus sur la durée du mandat. Sur ce point, notre collectivité doit se montrer exemplaire et encourager pleinement les innovations offertes notamment par le pacte de cohérence métropolitain qui propose des modes renouvelés de collaboration entre nos collectivités pour réaliser des économies de gestion, à l'image des plateformes de services.

Aujourd'hui, l'adoption du rapport d'orientations budgétaires 2017 de notre Métropole est l'occasion de débattre de ces grandes orientations. Les élus du groupe CIMET saisissent cette occasion pour réaffirmer les principes d'actions que nous défendons : une gestion rigoureuse des deniers publics au service d'une politique d'investissement ambitieuse pour nos territoires, assurant un développement équilibré sur l'ensemble de la Métropole afin d'assurer une juste répartition des richesses et des emplois à nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, en l'absence de notre Président de groupe, nous allons retirer notre intervention. (*Rumeurs dans la salle*). Arrêtez, sinon je vais la faire ! (*Rires dans la salle*).

Elle serait de toute façon dans l'esprit de nos interventions précédentes et de celle que nous avons faite sur la question d'aide à la Métropole dans laquelle nous dénonçons les politiques économiques et budgétaires que vos majorités ont conduites au plan national et celle que vous vous apprêtez à soutenir dans les mois qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : C'est du travail !

Mme la Conseillère BURRICAND : Oui, c'est du travail. Justement, comme c'est beaucoup de travail et que nous n'avons pas prévu l'absence de notre Président de groupe, nous nous réservons pour le débat budgétaire lui-même.

M. LE PRÉSIDENT : Nous vous faisons confiance. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Monsieur le Président et chers collègues, l'exercice budgétaire 2017 marquera la mi-mandat. Certes, la Métropole n'a été créée qu'il y a deux ans mais nous entrons dans l'année où celle-ci doit commencer à produire ses effets.

Le Vice-Président aux finances a rappelé le contexte national. Il est dur, dur pour toutes les collectivités et, en particulier, pour les Communes et les Départements. La difficile lisibilité de la politique de dotations et de transferts rend complexes les prévisions budgétaires. Pourtant, une chose est certaine : en 2017, nous aurons atteint, avec la fin du cycle de baisse de dotations de l'Etat, les limites des économies possibles à l'échelle locale.

Dans une période où la crise continue de produire de lourds effets sur le tissu social et où le chômage touche un nombre insupportable de nos concitoyens, en particulier dans les quartiers populaires, baisser encore l'intervention des collectivités c'est mettre en grand péril le service public et donc le rôle d'amortisseur social que celui-ci joue encore. Nos concitoyens ne croient plus ni aux recettes thatchériennes ni aux solutions magiques qu'apporteraient des personnes pourtant issues du système. Ils comprennent que le monde qui vient nécessitera la prise en compte de la place de l'ubérisation et de la robotisation mais qu'il faudra de nouvelles solidarités et non moins de solidarité, un service public repensé pour s'adapter aux ruptures des parcours et non moins de service public.

Mes chers collègues, dans ce contexte difficile, l'innovation institutionnelle qu'est la Métropole ne nous protège pas intrinsèquement. En effet, le poids des emprunts toxiques et les économies d'échelle qui tardent à venir pèsent sur les premières années de la Métropole. L'impact des péréquations a même sans doute été accru par la nouvelle collectivité.

Si la Métropole est devenue collectivité territoriale de plein exercice, elle ne doit par ailleurs pas oublier son rôle d'intercommunalité car l'interdépendance entre Communes et Métropole demeure. Ce rôle d'intercommunalité

doit s'exercer notamment sous l'angle fiscal mais aussi concernant les critères de répartition des dotations. Le pacte financier entre la Métropole et les Communes que nous proposons doit désormais voir le jour afin d'étayer les objectifs partagés dans le cadre des pactes de cohérence territoriale qui seront bientôt signés.

Au début de ce mandat, nous avons clairement choisi de ne pas sacrifier l'investissement. D'une part, pour ne pas casser l'activité économique, d'autre part, pour accompagner le développement de l'agglomération. Les chiffres présentés aujourd'hui confirment que cet engagement a été mis en œuvre. Cet investissement doit être cohérent avec la dynamique démographique selon les territoires. En effet, il est logique que les territoires qui participent à la densification nécessaire et répondent à la demande en matière de logements disposent des infrastructures publiques pour accompagner ce développement qui bénéficie à toute la Métropole.

Nous savons que la tenue des objectifs d'investissement reste fragile. Il ne suffit pas que la disponibilité budgétaire soit effective, il faut encore que le suivi des projets ne souffre pas de retard afin de ne pas décaler la réalisation de ceux-ci. Nous sommes vigilants sur ce point.

Ce maintien d'un haut niveau d'investissement se fait par un effort accru sur le fonctionnement. Nous saluons le fait que les crédits en matière sociale soient préservés, même si l'intégration de la hausse naturelle, mécanique et réglementaire ne suffit pas à répondre à une demande grandissante, notamment pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Nous saluons également l'effort fait sur les dotations des collèges qui sont en hausse du fait de la prise en compte de l'augmentation démographique.

Les baisses des dotations et subventions, cumulées depuis 2015, ne seront en revanche pas sans conséquence. En effet, elles interviennent dans un contexte de gel ou de baisse des subventions des Communes. Elles s'ajoutent surtout, dans de nombreux domaines, aux baisses drastiques de subventions régionales. Ces baisses souvent dictées par un clientélisme décomplexé, les chasseurs étant désormais plus protégés que les espèces en voie d'extinction, les militants de La Manif pour tous plus écoutés que les militants pour l'égalité des droits et les féministes. C'est bien un plan social inédit dans le secteur associatif qu'a engagé la nouvelle majorité régionale. S'il ne nous est pas possible de compenser cette politique dangereuse pour nos territoires, nous devons prendre en compte cette donnée nouvelle dans l'application des marges dites "de manœuvre" car ce dernier terme de "marges de manœuvre" veut bien souvent dire baisse pour de nombreux acteurs.

Or, si nous voulons réellement appliquer une politique de marges de manœuvre, il s'agira d'exprimer plus clairement encore nos priorités politiques. La marge de manœuvre signifie que la baisse ici permet le redéploiement là, pas que c'est moins pour tout le monde et que l'on ne négocie que le niveau de cette baisse.

Or, nous avons sans doute manqué, au moment du lancement de la Métropole, d'un véritable état des lieux comparé de l'exercice des compétences de chacune des deux collectivités. Sur l'urbanisme, l'économie et les services urbains, le Grand Lyon était plus souvent ambitieux que nombre de Communautés urbaines, déployant des moyens humains et financiers qui se situaient plutôt dans le haut de ces collectivités. A l'inverse, le Conseil général, s'il déployait une politique intéressante sur certains aspects, manquait souvent d'audace sur la politique éducative, culturelle, sportive -pour ne citer qu'elles-. Surtout, dans les années qui avaient précédé la création de la Métropole, de nombreux crédits, notamment culturels, avaient été supprimés.

Dès lors, si ces constats sont insuffisamment partagés, il est plus difficile d'envisager une politique nouvelle sur ces secteurs sans redéploiement des moyens à l'échelle de la Métropole. Nous nous retrouvons dans le paradoxe d'avoir des ambitions nouvelles avec des moyens en baisse.

Les plans métropolitains de l'emploi et de l'insertion, des solidarités et demain de l'éducation doivent permettre de concrétiser nos ambitions pour une Métropole qui rapproche l'humain et l'urbain. L'innovation est économique mais elle est aussi sociale, environnementale, culturelle, sportive, éducative, associative, comme l'a récemment démontré Le Grand Rendez-Vous de la Métropole et comme l'illustrent, par exemple, des expérimentations comme Territoire zéro chômeur dans le quartier Saint Jean à Villeurbanne.

Beaucoup attendent de la Métropole qu'elle montre l'exemple pour l'organisation territoriale des collectivités en France. Alors, à nous de démontrer qu'elle permet une agilité nouvelle, une audace qui dépasse les champs habituels qui ont fait la renommée de la Communauté urbaine et qu'elle invente une politique où chacun peut trouver sa place dans une Métropole qui rayonne en France et en Europe.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, à travers le débat d'orientations budgétaires, c'est donc tout la stratégie financière de la Métropole qui doit être analysée.

Il est important de rappeler les éléments de conjoncture économique dont la Métropole doit tenir compte. Les perspectives économiques mondiales ont été revues à la baisse, d'une part, en raison du Brexit, d'autre part, une prévision de croissance plus faible dans certains pays, en particulier aux Etats-Unis. Dans la zone euro, la reprise n'est pas encore là, les prix du pétrole remontent et la BCE devra soutenir la croissance par le maintien de taux

d'intérêts suffisamment faibles pour peser sur la croissance du PIB et nous n'avons pas d'embellie à venir. La poursuite du rétablissement des comptes publics laisse, quoi que l'on en dise, peu de marges de manœuvre aux collectivités territoriales.

Nous constatons, au niveau de l'emploi, une tertiarisation de l'économie mais le rythme de croissance est insuffisant pour créer des emplois et compenser la demande. La reprise de l'activité économique dans notre région et surtout dans notre Métropole se fait sentir avec une légère décreue du chômage et une création d'entreprises plus positive.

C'est donc dans ce contexte que le projet de loi de finances 2017 est débattu actuellement. Celui-ci confirme les engagements du Président de la République pour réduire de moitié le surplus de contribution pour les collectivités du bloc communal, tel qu'annoncé au dernier congrès des Maires de France. Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) devrait rester à un milliard d'euros ; cependant, l'évolution de la carte intercommunale peut modifier les contributions et attributions pour nos intercommunalités. On ne peut que constater une baisse très sensible des différentes variables d'ajustement, soit 22 % de moins entre 2016 et le PLF 2017.

C'est l'occasion pour la Métropole de Lyon de poursuivre sa politique de réduction des dépenses de fonctionnement afin de privilégier notre autofinancement et ainsi maintenir notre capacité d'investissement. Ceci étant, le chantier marges de manœuvre mis en œuvre pour le reste du mandat ne doit pas faire oublier qu'il y a un seuil minimum des dépenses de fonctionnement que nous sommes obligés de maintenir sans mettre en péril le fonctionnement des services de la Métropole pour nos concitoyens.

Certes, nous devons encore travailler pour dégager des marges de manœuvres afin d'améliorer la prise de décisions mais il convient d'éviter les doublons et d'être plus réactif sans passer par huit échelons de décision au sein de la Métropole, par exemple pour acheter des équipements au restaurant du personnel de la Métropole. C'est aussi optimiser nos modes de gestion, en particulier avec nos partenaires satellites (associatifs, collectivités), inciter à ce que certaines associations qui font la même chose se regroupent.

Ceci étant, la perspective d'évolution des recettes réelles de fonctionnement n'est que de 0,6 % sur l'ensemble des budgets puisque les dotations de l'Etat pèsent très sensiblement, que ce soit la DGF, la DCRTP, de même que les allocations compensatrices de la fiscalité, ce qui est très injuste pour nos collectivités. L'Etat diminue l'impôt perçu par la collectivité sans que celui-ci soit compensé ; exemple avec la taxe d'habitation : le coefficient de revalorisation des bases semble arrêté à 0,4 % dans le PLF et la croissance physique serait de l'ordre de 1,2 % ; seul le produit des DMTO progresserait de 2 %. D'autres taxes restent stables. Quant aux recettes de gestion, celles-ci sont reconduites en partie. En revanche, les recettes du secteur social sont loin de couvrir les dépenses de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), la prestation de compensation du handicap. Quant aux recettes liées à la politique d'insertion, celles-ci restent stables.

Mais je voudrais attirer votre attention, monsieur le Président, sur l'actualisation du coût des brigades vertes qui font un travail remarquable. Du fait d'une augmentation aussi importante de ce coût, les Communes n'embaucheront plus ces brigades vertes et finalement on ira à l'inverse de ce que l'on souhaitait. Donc je me permets d'attirer votre attention là-dessus, il faudra peut-être revoir la tarification.

Dans ce cadre très contraint, un effort très important est réalisé pour limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, soit 0,3 %. Même si les charges générales restent maîtrisées, les dépenses sociales augmentent de 3,3 % par rapport au BP 2016 et il est très difficile d'envisager une diminution jusqu'à la fin du mandat.

Concernant les subventions et participations, il ne nous paraît pas opportun de poursuivre la baisse de 3 % de la participation de la Métropole au SYTRAL, quand on connaît la demande très importante de transports en commun : on a parlé du sud, de l'est, de l'ouest, du nord mais on n'a pas parlé du nord-ouest où nous sommes un peu les parents pauvres au niveau des transports.

M. LE PRESIDENT : Si, on en a parlé.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Un petit peu. A ce sujet d'ailleurs, monsieur le Président, ce serait bien que vous interveniez auprès de votre collègue, monsieur Wauquiez, pour qu'il prenne en compte la ligne de chemin de fer Saint Paul-Lozanne.

M. LE PRESIDENT : C'est ce que je lui demande tous les jours.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Je pensais que le voyage à Rome aurait pu être bénéfique.

M. LE PRESIDENT : Vous savez, les miracles ce n'est pas tous les jours. C'est pour cela que ce sont des miracles d'ailleurs.

M. le Conseiller COCHET : Comme au temps de monsieur Queyranne.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Sans oublier les demandes des Communes périphériques qui financent tout de même à hauteur de 50 % le déficit des navettes.

Au sujet des dépenses qui concernent les versements de fiscalité aux Communes, ceux-ci restent stables.

Pour les dépenses de personnel, on peut saluer l'effort poursuivi afin de maîtriser les effectifs de la masse salariale grâce à la poursuite de réformes structurelles -j'y ai fait allusion précédemment- et je pense qu'il faut creuser cette voie, malgré la hausse du point d'indice et les augmentations des cotisations CNRACL et IRCANTEC. Le respect strict des règles applicables à la durée annuelle de travail (1 607 heures) est à souligner et devra être complété concernant les collectifs de travail bénéficiant de cycles de travail spécifiques du fait de sujétions spéciales. Et, je le dis très simplement, il faudra lutter contre l'absentéisme -là aussi, il y a des sources d'économies- et ainsi le rétablissement des trois jours de délai de carence serait le bienvenu.

Toutes ces économies qui devront être assurées permettront de maintenir un autofinancement brut nécessaire à notre politique ambitieuse d'investissement. Celui-ci progresse de 15 M€. Mais quid des 29 M€ issus des recettes fiscales ? 1 175 projets ont été recensés, ce qui implique rapidement leur mise en œuvre car nos Communes sont en attente du démarrage de leurs projets. 2017 doit être l'année où la Métropole soit recouverte de grues, d'ouvertures de chantier tout azimut afin que la PPI soit réalisée en grande partie pour 2020.

Aujourd'hui, nous constatons que notre encours de dette est en diminution grâce à des taux très bas et à la renégociation permanente de cette dernière. Nous avons une dette maîtrisée, sans risque, avec un taux moyen de 1,98 %, ce qui pourrait peut-être nous inciter à investir encore davantage et à emprunter.

Le projet de budget 2017 qui nous sera présenté au début de l'année nous permet donc -je l'ai dit- de privilégier l'investissement sur tous les territoires de la Métropole. Mais le groupe Synergies souhaite connaître la situation du déroulé des investissements dans chacune des Communes et bien entendu le calendrier des opérations, même si bien sûr nous constatons que déjà des investissements ont été lancés. Il est indispensable que nous ayons une vue précise de la réalisation des investissements de la Métropole dans nos Communes et, lors de la présentation du budget 2017, il conviendra de nous donner un document annexe indiquant les réalisations dans nos Communes.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Vincent. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, ce débat d'orientations budgétaires sera pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains l'occasion d'affirmer une nouvelle fois toute sa confiance à notre Président et à l'exécutif et toute notre adhésion à la stratégie poursuivie.

Oui, nous approuvons les nécessaires efforts budgétaires pour préserver la bonne santé de notre Métropole, pour préserver sa capacité d'action au bénéfice de ses habitants, sa capacité d'autofinancement et ainsi sa politique volontariste d'investissements.

Concernant l'année 2017, la présentation qui vient de nous être faite montre une situation économique et financière encore améliorée. Améliorée, il est vrai, grâce à des facteurs exogènes tels qu'une diminution des dotations de l'Etat moindre que ce qui était initialement prévu, une prévision de hausse des recettes fiscales, notamment par la croissance physique des bases ou encore les aides accordées par le fonds de soutien à la sortie des emprunts toxiques.

Mais ces prévisions prennent aussi en compte les facteurs endogènes de cette amélioration, j'entends par là les efforts réalisés par notre collectivité dans le cadre du chantier dit "marges de manœuvre". Ce chantier a pour objectif d'améliorer et d'évaluer nos processus, d'optimiser nos modes de gestion et de réétudier nos dépenses et recettes afin d'être plus économes en fonctionnement. En toute responsabilité, nous nous sommes ainsi fixé un cadrage ambitieux et il fait l'objet d'un suivi collectif rigoureux.

Le contexte économique, international, national comme local, reste bien évidemment contraint. Les prévisions de croissance modérée comme la perspective d'élections nationales doivent nous inciter à la prudence, à encore plus de vigilance devrais-je dire car nous avons, depuis le début de ce mandat, toujours veillé à ne jamais gager l'avenir et, au contraire, à nous préparer au plus mauvais scénario.

C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons réglé au plus vite le problème majeur des emprunts toxiques hérités du Conseil général du Rhône, au plus vite afin que l'incertitude que ces emprunts incontrôlables faisaient planer sur notre collectivité cesse, que notre gestion se poursuive sereinement et que les investissements prévus s'envisagent en toute connaissance de cause.

Il est évident que la combinaison de notre volontarisme et des récentes décisions de l'Etat concernant ses dotations nous permettent, à ce stade, d'envisager la poursuite de notre politique dans de bonnes conditions et sans augmenter davantage la fiscalité, comme cela avait été annoncé au début de ce mandat.

Ce volontarisme nous permet de financer nos différentes politiques publiques, que ce soit en matière économique, d'urbanisme, de voirie, de propreté, d'éducation, de petite enfance et, bien entendu, c'est ce volontarisme financier et budgétaire qui nous permet d'assumer des dépenses sociales légèrement en hausse sans difficulté.

Je note enfin une prévision de hausse de l'autofinancement, de plus de 7 %, avec une dette sécurisée, débarrassée de sa toxicité et qui nous permet là aussi une projection plus sereine, notamment pour la mise en œuvre de notre PPI. Comme nous avons pu le constater ensemble au cours de réunions spécialement dédiées à son état d'avancement, 81 % des projets votés en juillet 2015 sont à présent en cours. Avec plus de 580 M€ d'autorisations de programme prévues pour 2017, notre Métropole mettra en œuvre les prévisions à l'horizon 2020.

Voilà, maîtrise et volontarisme, tels sont les maîtres mots de notre action. Nous travaillons à préserver nos moyens pour agir pour nos concitoyens et pour investir pour eux.

Néanmoins, si les voyants s'affichent plutôt au vert en cette fin d'année, il convient de rappeler qu'à ce stade, nous nous basons sur des hypothèses car le projet de loi de finances 2017 est encore en discussion. Il convient donc de continuer sur la voie qui est la nôtre depuis 2014, qui est celle d'une gestion budgétaire maîtrisée et rigoureuse, qui a jusqu'ici très largement payé -si je peux m'exprimer ainsi-.

Pour mettre en œuvre une gestion de cette qualité, il faut bien évidemment, chers collègues, des élus qui la portent politiquement mais aussi des services et des fonctionnaires, dont je veux ici saluer le travail.

Dans le contexte national actuel, nous sommes en droit de nous questionner sur le traitement qui nous sera réservé, en termes de dotations, après le mois de mai car l'action des collectivités sur le terrain est bien sûr pour partie dépendante des dotations que leur accorde l'Etat, d'autant plus dépendante pour notre Métropole que nous avons endossé des compétences sociales incompressibles et dont nous ne décidons que peu des évolutions.

Mais, au-delà de l'aspect purement financier des dotations accordées ou pas, la richesse d'une collectivité est aussi celle des femmes et des hommes qui la font, des fonctionnaires qui la portent au quotidien. Bien sûr, les dépenses de personnel doivent être contenues, de cela nous sommes tous conscients. Nous le faisons d'ailleurs dans cette maison et c'est un travail profondément difficile puisqu'il est ici question d'humain.

Mais certaines annonces du moment sont plutôt anxiogènes, que ce soit d'ailleurs sur les dotations de l'Etat comme sur les fonctionnaires. Au groupe Socialistes et républicains métropolitains, nous pensons que les collectivités territoriales, tout comme les fonctionnaires, ne peuvent pas être considérés uniquement comme des charges financières ou comme des sources de dépenses alors que, grâce aux uns comme aux autres, de nombreuses actions publiques, des investissements sont mis en œuvre au bénéfice de nos concitoyens, dans un cadre budgétaire maîtrisé en toute responsabilité.

Notre groupe souhaite donc, dans ce débat d'orientations budgétaires, réaffirmer sa confiance, confiance au Président, à l'exécutif et à toutes nos équipes. Nous souhaitons également rappeler notre vigilance face aux échéances qui arrivent et qui risquent de générer des annonces tonitruantes et des inquiétudes.

Dans cette ambiance pré-électorale, nous réaffirmons notre volonté d'agir avec volontarisme par une gestion maîtrisée et rigoureuse, notre volonté d'être une collectivité qui n'attend pas tout des autres et qui se donne les moyens de ses ambitions pour ses concitoyens.

Notre jeune collectivité est solide et elle saura affronter l'avenir, grâce à des élus responsables et à des agents impliqués.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, chers collègues, quelques remarques à notre tour sur ce que l'on peut retenir à l'occasion de ce rapport sur les orientations budgétaires.

Sur le contexte national et international qui influe sur la gestion de notre collectivité, nous voudrions nous aussi vous donner quelques indicateurs;

Notre dette publique approche les 100 % du produit intérieur brut. Nos dépenses publiques représentent 57 % du PIB contre 44 % en Allemagne et 43 % en Grande-Bretagne. Le déficit budgétaire annuel est de l'ordre de 70 milliards d'euros. Les intérêts de la dette sont de 40 milliards d'euros, soit supérieurs au budget de la défense ; si les taux remontent demain, ce sera une catastrophe. Le nombre de fonctionnaires territoriaux a augmenté de 25 % sur dix ans ; il y a en moyenne 80 fonctionnaires pour 1 000 habitants dans notre pays, pour une moyenne de 50 à 60 en Europe.

Parallèlement, le taux de chômage est un des plus élevés d'Europe, la pauvreté augmente et notre système éducatif est un échec : dépense publique et efficacité ne sont donc pas forcément corrélées -même s'il ne s'agit bien évidemment pas de stigmatiser les fonctionnaires, madame Brugnera-.

Il ne suffit pas de dire que les dotations baissent, il faut aussi dire pourquoi notre pays ne peut plus continuer à vivre ainsi, à vivre à crédit sur les générations futures. Nous devons donc réinventer une nouvelle organisation territoriale et sociale au service des Français et, au niveau local, cela veut dire aussi s'interroger sur les missions des différentes collectivités et repenser leur façon de travailler.

Deuxième remarque, sur le projet de loi de finances pour 2017 : beaucoup d'instabilité, une grande complexité, des changements continuels d'une année à l'autre -et en cours de route- dans le calcul des dotations, dans les paramètres impactant les rentrées fiscales, ce qui complique passablement la tâche des services de la Métropole.

Simplification et lisibilité de l'action publique et de son financement sont donc plus que jamais nécessaires dans un environnement très compliqué.

Notre troisième remarque portera donc sur votre méthode : vous présentez une vision biaisée de 2017 puisque vous prenez comme comparatif l'évolution par rapport au BP 2016. Or, de ce que nous avons vu lors de l'examen de la DM 2 la dernière fois, le compte administratif 2016 sera bien différent de ce que vous aviez anticipé lors du BP. En effet, les recettes réelles de fonctionnement à la fin 2016 vont probablement être supérieures d'au moins 2,5 % par rapport à ce que vous aviez prévu et, ce qui est plus grave, les dépenses de fonctionnement seront supérieures à plus de 5 % par rapport à ce que vous aviez prévu.

Cela nous amène donc à plusieurs constats :

- d'abord, que les dépenses de fonctionnement ne sont toujours pas maîtrisées en 2016 ;
- qu'il y aura vraiment un effet ciseaux, quoi que vous en disiez, puisque ces dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes de fonctionnement et cela a entraîné une baisse de l'épargne brute plus importante que prévu ;
- les dépenses et les recettes que vous prévoyez pour 2017 sont donc forcément également sous-évaluées puisque leur évolution se base sur un postulat de départ pour 2016 qui n'est pas la réalité ;
- enfin, dernier élément, un produit fiscal qui est déjà minoré pour 2017 par rapport à ce que vous aviez anticipé, dû à une énième modification de la loi de finances sur le taux de revalorisation des bases.

Si nous prenons néanmoins vos projections pour 2017 de BP à BP, même si elles ne reflètent pas vraiment la réalité, qu'est-ce qu'on constate ?

- une baisse des dotations de l'Etat d'environ 47 M€,
- des recettes fiscales dynamiques pour environ le même montant : 49 M€ -merci aux contribuables de la Métropole !-,
- des dépenses sociales qui continuent de beaucoup augmenter et sur lesquelles vous avez peu de contrôle ; elles représentent -je le rappelle- plus de 31 % des dépenses de fonctionnement. Selon vos calculs, par exemple, les dépenses de RSA auront augmenté de 11 % en deux ans et les dépenses concernant l'APA auront augmenté de 17,5 % en deux ans.

Alors, nous l'avons souvent dit ici, les dépenses sociales, c'est le talon d'Achille de notre Métropole, même si cela peut et doit aussi être un atout. Mais pour que cela reste un atout, il est nécessaire d'avoir un très grand contrôle sur les autres charges, par exemple la masse salariale qui est en progression de 1,5 % par rapport au BP 2016, même si vous nous expliquez que cette hausse est due à des mesures nationales. Vous nous faites cependant un long développement dans ce rapport sur votre politique managériale, soit, mais nous attendons de voir les effets puisque de grands chantiers restent à attaquer tels que l'absentéisme -j'ai bien entendu ce qu'a dit monsieur Max Vincent- ou le temps de travail et les jours de congés des fonctionnaires avec des cycles de travail spécifiques, qui représentent tout de même près de 20 % des effectifs.

Pas beaucoup d'autres éléments d'information sur une politique volontariste et de meilleure gestion des dépenses dans ce rapport. Pour les charges générales et les subventions, aucun élément précis.

Vous le savez, l'inquiétude des Communes ici représentées est de préserver l'investissement sur leur territoire. Or, la part de cet investissement dans le budget de la Métropole tend à baisser et il règne un certain flou sur la mise en œuvre de la PPI alors que le poids des dépenses de fonctionnement difficilement contrôlables comme les dépenses sociales continue à augmenter.

Donc nous vous reposerons les mêmes questions.

Cette Métropole devait permettre de mieux gérer et de faire des économies. Deux ans après, où en êtes-vous ?

Aucun élément dans ce rapport ni de perspectives. Quelles économies déjà réalisées ou à venir, provenant de la fusion des deux collectivités ou de mutualisations accrues avec les Communes ?

Sur les dépenses sociales, quel contrôle des dépenses et quelle évolution par rapport à ce que faisait le Département ?

Ce sont toujours les mêmes questions, en fait, que nous posons !

Sur la gestion des ressources humaines, nous mesurons la difficulté à faire évoluer les choses mais nous avons l'impression que vous gérez au jour le jour les suites de la fusion. Le recul sur la réforme de l'organisation administrative en silo qui a lieu actuellement en est la parfaite démonstration.

En résumé, pas beaucoup de vision dans ce rapport. Des évolutions mal maîtrisées et toujours une inquiétude des Communes quant à leur devenir dans cette organisation qui tend non pas à se simplifier mais plutôt à se complexifier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Brumm, quelques mots de réponses.

M. le Vice-Président BRUMM : Quelques mots de réponse, si vous le voulez bien, monsieur le Président.

Tout d'abord, plusieurs personnes ont parlé du SYTRAL et de la baisse de dotation de 3 %. Je précise simplement que cette baisse de dotation de 3 % représente 4,3 M€ et que si nous n'y avons pas procédé, il aurait fallu trouver ailleurs ces 4,3 M€. En outre, le cadrage et les marges de manœuvre prévoient logiquement 6 % de baisse des dotations par an. Pour permettre aux associations de se retourner, nous avons accepté 16 % sur trois ans ; mais, en tout cas, bien peu bénéficient seulement d'une réduction de 3 %. Je sais que madame Vullien me regarde d'un air méchant mais enfin, c'est tout de même une constatation. Il a été décidé qu'il n'y aurait pas de sanctuarisation et nous essayons de nous tenir à cette décision.

Pour monsieur Jacquet qui a posé une question concernant le montant total des frais financiers tous budgets, je vous réponds immédiatement : c'est 51,5 M€.

Puis, pour monsieur Geourjon qui s'inquiétait de l'externalisation, je lui rappellerai simplement que nous avons présenté dans le rapport une baisse des charges générales de 0,8 % par rapport au budget principal 2016, ce qui prouve que l'objectif a été sans externalisation particulière.

Enfin, pour madame Balas qui conteste pratiquement tous les chiffres que j'ai présentés, je dirai simplement que lorsqu'il y a eu de grosses variations en 2016, nous nous sommes fondés non pas sur le budget principal 2016 mais sur les derniers votés, c'est-à-dire la dernière décision modificative. Donc tout cela est vérifiable.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter aux observations qui ont été faites car, pour beaucoup, elles portaient sur la politique nationale et non pas sur la nôtre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots en complément, tout d'abord, pour constater que nous sommes évidemment dans une situation qui n'est pas facile pour les collectivités locales.

Lorsqu'on a un manque à gagner de 53 M€ et qu'on réussit malgré cela à avoir un excédent brut de 15 M€ supplémentaires, on se dit que peut-être ce n'est pas si mal géré que cela.

Or, comme vous le savez, les baisses de dotations correspondent à un effort de baisse de la dépense publique de 11 milliards d'euros. J'attire l'attention de quelques-uns de mes excellents collègues sur le fait que, dans des programmes qui aujourd'hui sont défendus devant les Français, on va à 20 milliards d'euros de baisse de la dépense publique.

Je me demande où ira-t-on chercher les 9 milliards d'euros supplémentaires. Est-ce qu'on va aller les chercher dans les dépenses de l'Etat ? J'ai bien vu qu'on disait 500 000 fonctionnaires en moins. Mais les 500 000 fonctionnaires en moins, ils seront où ? Dans la police ? Dans la gendarmerie ? Dans la justice ? A l'école ? Je me demande où. J'ai peur que quelquefois on ne se retourne -comme on le fait souvent- vers les collectivités locales pour leur dire que c'est là qu'il faut effectivement faire porter l'effort. D'ailleurs, un de vos candidats le dit très clairement : "Je veux diminuer le nombre de Communes par six". C'est audacieux par rapport à ce que nous faisons qui quelquefois peut susciter un peu d'interrogations ; diviser le nombre de Communes par six, le nombre de collectivités par six, c'est effectivement extrêmement audacieux.

Ces remarques étant faites sur la politique nationale, j'en reviens à ce qui fait notre actualité, à savoir la gestion locale. Et évidemment je constaterai comme notre rapporteur que si elle ne fait pas l'objet de critiques excessives, c'est peut-être parce qu'il n'y en a pas beaucoup à trouver et que, lorsqu'on regarde les différents points de ce que nous réalisons dans la Métropole de Lyon, on s'aperçoit que cette Métropole ne se porte pas si mal. Elle ne se porte pas si mal, pourquoi ?

1° - Parce que nous faisons des efforts de gestion rigoureux et c'est vrai qu'aujourd'hui, hors mesures nationales, faire 0 % sur les ressources humaines est quelque chose d'un peu compliqué et donc ce n'est pas si facile que cela.

2° - Parce que nous avons la chance, non pas la chance mais nous avons eu la volonté de développer l'économie de la Métropole et que quelque part, en recettes fiscales, cela paie.

Je veux simplement rappeler un certain nombre de chiffres sur l'économie de la Métropole. Aujourd'hui, on est en fin d'année, donc sont en train d'apparaître tous les résultats de l'année 2016. On s'aperçoit qu'en matière de créations d'entreprises, nous allons faire plus que ce que nous avons fait au cours des dernières années, quand en France la création d'entreprises a reculé de 4 %, qu'en nombre d'entreprises implantées, nous allons atteindre vraisemblablement la centaine, ce que nous n'avions encore jamais fait jusque-là. Comme en matière de demandes placées en matière de tertiaire, nous allons être à nouveau aux alentours de 250 000 mètres carrés placés.

Or, tout cela ce sont évidemment des chiffres mais, derrière ces chiffres, il y a évidemment des créations d'emplois et c'est 10 000 emplois supplémentaires que nous aurons créés dans la Métropole de Lyon au cours de la dernière année. Voilà, cela c'est un tout petit peu de chômage en moins, ce sont des situations moins douloureuses. Et donc, quand madame Perrin-Gilbert dit : "A quoi ça sert ?", cela sert à ce qu'il y ait un peu moins de souffrance dans cette agglomération qu'il peut y en avoir là où les villes sont en train de totalement s'affaïsser.

Alors, il ne faut pas croire que tout ceci se fait de manière miraculeuse.

Si effectivement nous implantons des entreprises dans l'agglomération, c'est parce que nous nous en donnons un peu la peine avec des organismes comme l'ADERLY. Donc quand quelquefois on nous dit, du côté de la Région : "Il ne faudrait plus d'ADERLY", nous disons non.

Lorsque nous créons des entreprises et que nous faisons qu'il y ait aujourd'hui davantage d'entreprises nouvelles qui soient créées, c'est parce que nous avons Lyon_Ville de l'entrepreneuriat. Aujourd'hui, Lyon_Ville de l'entrepreneuriat vient d'être labellisée par un prix européen de l'attractivité économique et quand on nous dit qu'il faudrait supprimer Lyon_Ville de l'entrepreneuriat, nous disons non.

Lorsqu'on nous dit : "Mais il ne faudrait plus avoir de promotion internationale" et que je recevais il y a quinze jours, à l'occasion du salon Pollutec, dix ambassadeurs de l'Asie du Sud-Est qui est une des régions avec le plus fort taux de croissance et qu'on nous dit : "Tout cela il ne faut plus le faire au niveau de la Métropole", je dis non.

Nous allons continuer à avoir cette dynamique économique et donc nous ne serons pas avec une compétence résiduelle. Je me suis battu pour cela au Sénat, à l'Assemblée nationale et c'est comme cela que la Métropole de Lyon a un statut différent des autres Métropoles, c'est pour cela aussi qu'aujourd'hui, elle est en train de gagner.

Alors à quoi sert d'avoir une économie qui est aussi positive ?

Cela nous permet de faire des programmes de mixité sociale et, quand tout à l'heure on va voir un certain nombre de programmes de rénovation urbaine, on s'apercevra que, pour une grande part, c'est la Métropole de Lyon qui finance ces programmes.

Lorsque nous développons des espaces verts et que les gens vivent un peu mieux, lorsqu'on lance par exemple la rue Garibaldi, le cours Emile Zola à Villeurbanne, c'est parce qu'effectivement, nous avons les moyens de faire en sorte que la ville devienne plus vivable, s'améliore en termes de qualité de la vie partout dans notre Métropole, à la fois dans nos villes et dans nos villages.

Si nous avons les moyens de faire en sorte que nous rénovons, que nous bâtissons des collèges, c'est parce qu'effectivement, nous avons ces moyens et que nous les sauvegardons.

Si nous pouvons continuer -comme cela nous a été dit- de s'occuper des personnes âgées, des personnes handicapées, des publics les plus fragiles, de faire en sorte que, sur le RSA, il n'y ait plus 48 000 personnes au RSA dans notre Métropole, c'est parce que nous menons la politique que nous menons.

Bref, je crois qu'aujourd'hui, nous sommes sur une bonne voie. Nous allons continuer à être sur cette voie parce que c'est la seule qui nous permet demain de garantir l'avenir pour nos concitoyens. Moi, je ne sais pas de quoi l'avenir sera fait au niveau national, ce que je peux garantir aux habitants de cette Métropole, c'est que nous ferons face et que nous continuerons, comme nous l'avons fait par le passé, à faire que cette Métropole aille toujours de l'avant.

Merci, chers collègues.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2016-1640 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lyon 3° - Hôtel de la Métropole - Rénovation des centrales de traitement d'air - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1640. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce dossier a trait à la rénovation des centrales de traitement d'air de l'Hôtel de la Métropole et a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Tout d'abord, bravo pour votre plaidoyer ! J'ai cru que vous alliez terminer les bras en croix en hurlant et en regardant le ciel mais votre expérience ne vous le permet pas.

(Rires dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Vous savez, parmi les gens qui ont été crucifiés, il y en a qui, à un moment donné, vous pensiez voir finir en apothéose.

M. le Conseiller COCHET : D'autant plus avec Lyon et Sainte Blandine. *(Rires dans la salle).*

Donc, dans cette approche-là, vous me permettez, monsieur le Président, mes chers collègues -et je remercie également les collègues d'un certain nombre d'autres groupes qui ont déjà entériné le fait que ce soit un Président Les Républicains qui va gérer notre pays en 2017, dont acte-, de dire simplement que ce dossier qui est évoqué va nous permettre d'intervenir sur la PPI de la Métropole qui est tout de même un sujet qui nous concerne tous.

Cette PPI, elle tourne à plein régime si on se réfère au joli powerpoint dont on nous fait lecture. Sur les 1 175 lignes identifiées, 954 sont en cours. Sur 3,520 milliards d'euros de budget, 1,842 milliards d'euros ont été individualisés. Finalement, à vous écouter, il ne resterait pratiquement plus grand-chose à faire, sauf que 81,2 % de projets mais, mes chers collègues, 52,3 % de budget engagés. Cela, c'est le premier bug.

Monsieur le Président, les Maires qui vivent au quotidien et au plus près de leur vie communale n'ont pas exactement la même lecture. On peut s'en rendre compte quand on sort de son bureau pour venir sur le terrain et notamment sur la totalité du territoire de la Métropole. Que ce soit sur les désignations des référents, le respect des priorités voulues par les élus locaux, le lancement d'études et de marchés publics, autant dire que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. C'est le deuxième bug.

Parallèlement, le 11 octobre dernier lors du séminaire des cadres, votre Directeur général des services annonçait une révision de cette PPI moins de quinze mois après son vote, déjà lui-même intervenu quinze mois après votre élection. Troisième bug.

On avait bien compris aussi que vous deviez prioriser les projets Lyon-Villeurbanne pour assurer votre propre bilan de Maire et pour vous assurer, sinon les faveurs, au moins les absences de critique de Villeurbanne. A ce moment-là, je ne peux m'empêcher une petite digression. Car si, sur la PPI, le flot des budgets dépensés sur vos deux Communes a effectivement permis de ne pas entendre de critiques sur d'autres sujets, la distribution de l'argent public n'a pas pu tout régler. Au point d'ailleurs de faire réagir vivement le Président du groupe Synergies-Avenir qui s'exprime ainsi concernant votre spectacle -je cite- : "Des chamailleries de surface alors que le fond et la cohérence de notre démocratie sont touchés et remis en cause". On en serait presque à reprendre son analyse politique qui est celle du bon sens et de la réalité vécue par nos concitoyens.

Revenons donc à notre PPI, pour laquelle on attend un suivi très précis avec un tableau de bord de l'avancée des projets, tableau de bord qui nous a été promis par Michel Le Faou en comité de suivi, par Richard Brumm en comité budgétaire et par vous-même lors de notre dernier entretien. Un tableau de bord finalement, cela semble quelque chose de très difficile à réaliser par les services. A se demander d'ailleurs si certains voudraient qu'il ne soit pas réalisé. Et les propos de monsieur Vincent tout à l'heure, alors qu'il fait partie de votre exécutif, vont dans la même direction de ce que nous demandons.

Ce qui pose d'ailleurs globalement le problème de la gouvernance de notre institution. Car qui décide au final de l'avancée de tel ou tel dossier dans telle ou telle Commune ? Et surtout qui s'assure de la bonne exécution de la décision politique ? Vous conviendrez que, pour nous, à la différence de certains groupes qui partagent les bancs de l'exécutif, le suivi direct est un peu plus difficile.

Nous attendons donc toujours ce suivi réel de la PPI et des réponses concrètes sur les dossiers de nos Communes qui sont toujours en attente.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. D'abord, sur le dossier précédent, il ne fallait évidemment pas le mettre au vote puisqu'il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires mais simplement il fallait que vous me donniez acte de cette communication. Donc acte est donné.

Pour ce qui concerne la PPI, nous aurons l'occasion d'y revenir puisque cela n'est pas l'objet du dossier mais chacun des Maires est vu personnellement par un membre de mon Cabinet qui suit les dossiers et qui fait le point régulièrement sur l'avancement de tous les dossiers. Donc nous sommes plutôt sur une accélération de la PPI que sur une décélération et on verra d'ailleurs que là, par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière où nous commençons et nous étions dans l'année de projets de la Métropole, nous sommes effectivement sur une vitesse qui commence à devenir une vitesse de croisière.

Donc je mets aux voix ce dossier qui concerne l'Hôtel de la Métropole.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2016-1642 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Ressources humaines - Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1642. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant le régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon. Donc c'est quelque chose d'important puisque les règles communes en matière de ressources humaines ont été fixées depuis la création de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 avec trois principes essentiels :

- le respect, bien évidemment, du cadre légal réglementaire qui s'impose aux collectivités territoriales,
- l'intégration des contraintes budgétaires de la collectivité,
- la détermination des conditions de traitement équitable entre les agents issus de collectifs différents ; c'est le principe d'équité.

Mais la construction et la mise en œuvre d'un régime indemnitaire métropolitain doivent traduire ces trois principes en intégrant un objectif de convergence des rémunérations qui sont applicables au sein d'une collectivité de plus de 9 000 agents.

Les dispositifs en vigueur au sein de la Communauté urbaine et du Conseil général à la date de mise en place sont, de ce fait, restés appliqués à titre individuel au bénéfice des agents lorsqu'ils étaient plus favorables. Cela était la loi.

La présente délibération vise, dans ce cadre, à préciser et à déterminer les conditions de mise en place d'un régime indemnitaire commun à l'ensemble des agents métropolitains en intégrant un objectif de valorisation des fonctions, des missions et l'investissement personnel.

Donc vous avez pu voir que l'on tient compte bien sûr de la structure commune du régime indemnitaire métropolitain avec la part définie selon le grade dont l'agent est titulaire, une part qui varie selon les fonctions occupées et une part qui intègre l'engagement et les résultats de l'agent.

Sur les conditions de la prise en compte des fonctions -je ne vais pas rentrer dans les détails, c'est un peu complexe et technique-, il y a cinq groupes de fonctions qui reprennent les grandes catégories de critères qui sont identifiées au sein de la collectivité. Donc il y a différents groupes sur le management, le management intermédiaire, etc.

Sur les conditions de prise en compte de la part liée à l'engagement et aux résultats, il y a eu là un débat avec les organisations syndicales ; on a dit que c'était dans la limite de 10 %, même si on était plutôt parti au début sur 15 %.

Concernant l'institution de certaines primes spécifiques définies en raison du métier exercé par les agents, il s'agit de primes qui sont versées en fonction du travail effectivement réalisé et qui sont fixées par décrets ou arrêtés.

Il y a également dans ce rapport les modalités de gestion du régime indemnitaire des agents de la Métropole. Vous avez pu voir qu'il y a là une "palanquée" de décrets puisqu'il y en a une page complète qui fixent la façon dont il faut aborder le sujet.

Nous avons travaillé, pour l'instant, de façon très significative sur le régime indemnitaire de grade et nous en sommes au régime indemnitaire de fonction. C'est vrai que c'est un mixte, il faut travailler sur les deux, c'est un peu compliqué parce que le fait d'avoir fusionné ces deux collectivités, même si c'était deux collectivités territoriales, c'était très très différent. On a donc déjà évolué par rapport au temps de travail. On est en train de faire converger mais il faudra là aussi un certain temps pour cette convergence.

Voilà ce que l'on peut dire sans rentrer fortement dans les détails. C'est un sujet complexe qui est étudié très fortement par les ressources humaines de notre collectivité.

Enfin, dans les visas, il convient de lire après "Vu ledit dossier ;" :

"Vu l'avis du comité technique en date du 24 novembre 2016 ;"

au lieu de :

"Vu l'avis du comité technique en date du 17 novembre 2016 ;".

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, juste pour revenir sur votre phrase de conclusion, monsieur le Président, tout à l'heure, je dirai juste que bien sûr les Maires d'arrondissement de Lyon ne sont toujours pas tenus informés régulièrement de l'avancée des projets dans le cadre du tableau de bord et du suivi. C'est regrettable, c'est un problème de fond, c'est un problème structurel qui se pose depuis la création de la Métropole qui nie le niveau de proximité que sont les neuf arrondissements de la ville centre. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir, toujours et encore, dans le cadre de la clause de revoyure de notre règlement intérieur.

Le groupe GRAM votera contre cette délibération portant sur le régime indemnitaire, et ce au regard du mal-être exprimé par nombre d'agents de notre Métropole. Mal-être dont l'origine se trouve dans un projet global incompris, un premier organigramme des services fait, puis défait, la suppression de la délégation territoire et cohésion métropolitaine, mal-être dont l'origine se trouve aussi dans le manque de dialogue avec les agents comme avec leurs représentants syndicaux. D'ailleurs, une intersyndicale dénonce un rouleau compresseur qui s'est emballé anormalement, sans respect des étapes nécessaires au dialogue social, sans souci non plus de créer une culture de la Métropole. Une culture qui dépasse le clivage des agents issus de deux cultures métiers différentes : Grand Lyon d'un côté, Département de l'autre.

Comme les agents, je dois dire que nous n'avons pas une vision très claire de la future organisation de la Métropole en matière de ressources humaines. D'ailleurs, et pour donner un exemple, le projet de regroupement des MDR et CCAS ne nous sera présenté que la semaine prochaine, c'est-à-dire quelques jours en amont de sa mise en œuvre ; c'est un petit peu juste pour avoir une vision globale.

La délibération sur le régime indemnitaire intervient donc dans cette absence de vision et de projet global en matière de personnel et, de plus, elle ne concerne que 1 900 agents alors que notre collectivité en compte environ 9 000, ce qui renforce encore le sentiment de clivage existant.

Alors, nous avons parlé tout à l'heure du mouvement de grève qui a désorganisé les transports en commun dans notre agglomération au plus mauvais moment du pic de pollution. De même, lors de notre débat sur les orientations budgétaires, certains ont fait état de l'absentéisme contre lequel il fallait lutter. Mais on ne lutte pas contre les grèves et on ne lutte pas bien contre l'absentéisme si l'on n'en comprend pas les causes. Et dans les deux cas, grève ou absentéisme, on peut lire un manque de dialogue et, en conséquence, un défaut d'adhésion au sens de l'action menée.

C'est pour ces raisons que nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Madame Vullien.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Entre les réunions préparatoires du CT (il y en a eu 20), les CT (il y en a eu 15), les groupes de travail sur le CHSCT, le comité de suivi de l'expertise (il y en a eu 29), la visite de site du CHSCT (il y en a eu 12), les réunions préparatoires du CHSCT (il y en a eu 13), la tenue des CHSCT (il y en a eu 10), les réunions préparatoires de CAP (A, B et C) tenues par mon collègue Michel Rousseau (il y en a eu 4) et des CAP (il y en a eu 14), le dialogue social fédéral, le dialogue social par délégation, le nouveau cadre de la collecte, la salubrité, etc., on en est à 253 réunions.

Je peux vous dire que, quelque part, il y a une vraie concertation mais -et j'entends ce que vous dites et on en est tout à fait conscient- le changement de cap qui a pu avoir lieu à un moment donné et la réorganisation peuvent effectivement avoir troublé un peu. Mais il faut savoir raison garder et je pense que le dialogue social continue. Par moment, il y a des postures ; je ne méconnais pas que, pour certains, c'est un peu difficile d'avoir subi une fusion et même si -je le rappelle- c'est vrai que les organisations syndicales ne sont pas très satisfaites quand je rappelle que cette fusion n'a mis personne à Pôle emploi et que, dans les entreprises privées, les fusions sont autrement plus compliquées pour le personnel. Là, je ne nie pas qu'il y ait des difficultés. Et ne faites pas l'amalgame avec ce qui s'est passé dans les transports publics avec les régulateurs du métro, cela n'a strictement rien à voir, c'est un peu facile de mélanger tout cela.

Voilà, monsieur le Président, ce que je voulais ajouter.

M. LE PRESIDENT : Merci mais vous savez, madame Vullien, vous ne convaincrez pas madame Perrin-Gilbert. C'est la reine de l'amalgame. Tout à l'heure elle disait, par exemple : "monsieur Collomb, vous ne vous occupez pas de la pollution" or voilà tous les tweets que l'on a envoyé, vous voyez, madame Perrin-Gilbert ? Et quant à la discussion avec le personnel, il y a quinze jours, nous étions avec les 1 500 directeurs, l'encadrement général de la maison, pour avoir une discussion avec eux.

Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Front national ;

- contre : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, sauf M. Passi qui a voté pour.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2016-1644 - déplacements et voirie - Contrat de délégation de service public de stationnement - Parc Villette - Société Effia - Avenant aux contrat-cadre et contrat particulier - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1644. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président, il s'agit d'un avenant au contrat de délégation de service public de stationnement confié à la société Effia pour le parc Villette. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, il est assez paradoxal, voire incohérent, de vouloir faire de la Part-Dieu un quartier d'affaires dynamique et, dans le même temps, de tout faire pour en empêcher son accès routier.

Comment qualifier ce rapport, si ce n'est de complètement imprévoyant car fermer simultanément au grand public deux parkings importants à proximité de la gare relève de la décision irréfléchie. Je rappelle que nous allons voter juste après un rapport sur la fermeture pour travaux du parking du centre commercial, qui était prévu de longue date celui-là. Cette décision est en revanche dans la lignée des décisions prises par votre majorité écolo-bobo depuis quinze ans qui vise à culpabiliser les automobilistes, à leur rendre la vie impossible, en les rendant responsables de tous les maux de notre société ; cela a encore été dit ce soir par les bancs d'en face.

C'est à croire que ceux qui ont pris cette décision n'ont pas de famille ou qu'ils s'imaginent que tout peut se faire à vélo dans l'agglomération. Non, mesdames et messieurs, tout ne peut pas se faire à vélo.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Essayez donc !

M. le Conseiller PETIT : Non. Le mouvement général vers moins de voitures est indispensable mais il ne se fera pas contre les automobilistes...

(Intervention hors micro).

Je vous ai écoutée parler tout à l'heure, madame, merci de votre écoute. Vous défendez des valeurs de tolérance, appliquez-les vous à vous-même. Merci.

D'autant que les automobilistes dont on parle ici sont ceux qui contribuent, par leur travail et le dynamisme de leurs entreprises, au rayonnement de notre agglomération -je sais, monsieur le Président, que vous serez sensible à cette argument- ; je parle bien d'agglomération, pas que Lyon et Villeurbanne.

Convenez que la probabilité est grande que ceux qui accèdent à la Part-Dieu en voiture soient en partie extérieurs à ces deux villes. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on prend un train à 6 heures ou 6 heures 30 le matin, cela suppose de devoir prendre un transport en commun en moyenne une heure plus tôt. Vous savez comme moi qu'il n'y a pas ou peu de bus à 5 heures du matin. Et comme vous avez tout fait pour favoriser la gare de la Part-Dieu au détriment de la gare TGV de l'aéroport Saint-Exupéry, les utilisateurs du TGV n'ont pas le choix. C'est pour cette raison sans doute qu'à partir de 6 heures 30, 7 heures, le parking sous la gare est complet. Heureusement pour les lève-tôt qui voyaient arriver le panneau lumineux "complet" avec appréhension, ils pouvaient se rabattre sur le parking Villette situé à deux pas ; Il arrivait même que certains aillent se garer dans les parkings du centre commercial. Mais ça c'était avant.

Cette décision de fermeture au grand public du parking Villette vient compléter tout un arsenal de mesures répressives que vous avez prises ces dernières années et qui, pour certaines d'entre elles, ont largement participé à l'épisode de pollution que nous connaissons actuellement. Comment ne pas imaginer une réaction en chaîne lorsqu'on passe le cours Emile Zola à une voie, le cours Lafayette de trois voies à une voie, que l'on gère à distance les feux d'entrée dans Lyon et Villeurbanne comme sur le boulevard Stalingrad, entraînant des bouchons monstres dans les communes voisines ? On pourrait parler de la tour InCity sans parking car tout le monde devait venir en transport en commun alors qu'aujourd'hui, la Caisse d'épargne loue trois niveaux complets du parking Bonnel-Servient. De l'affichage, toujours de l'affichage...

Votre politique a contribué à rejeter le problème à l'extérieur de Lyon et Villeurbanne. Mais il n'est pas géré. Même le premier quotidien lyonnais a récemment appelé ses lecteurs à la réaction face à la congestion organisée de la circulation. C'est pour vous dire si cela agace ! Encore aujourd'hui, *Le Progrès* alerte sur la congestion de la route de Genas à Villeurbanne et Lyon.

Chers collègues, croyez-vous vraiment qu'une file ininterrompue de véhicules arrêtés dans les bouchons, moteur tournant, ne contribue pas à la pollution ?

Nous sommes surpris de votre manque d'audace et d'anticipation pour faire face à ces situations. Alors, quelques idées :

- pourquoi ne pas réserver une voie de chaque autoroute pénétrante dans Lyon au covoiturage, comme cela se fait dans toutes les grandes villes des Etats-Unis ?

- pourquoi ne pas avoir davantage développé le métro (deux stations en quinze ans seulement) alors que c'est un moyen formidable de développement urbain ? Avant de nous répondre systématiquement que cela coûte cher -parce que c'est l'argument qu'on entend en boucle-, vous devriez vous comparer aux grandes métropoles européennes que vous aimez si souvent citer en exemple (onze lignes de métro à Barcelone, neuf lignes à Francfort). De plus, les installations de génie civil du métro durent cinq fois plus longtemps que celles des réseaux de surface. Notre ligne A va avoir quarante ans ; a-t-on dû refaire les tunnels ? Bien sûr que non. Pensez-vous que les rails du tramway et les caténaires des lignes fortes vont durer quarante ans ? La semaine dernière, toute une caténaire de la ligne C1 a été arrachée à Cuire ; cette portion date de 2011. Et je ne vous parle pas des enrobés de voirie qui sont à refaire régulièrement à cause du poids des C1, C2, etc.

Manque d'audace aussi lorsque vous évoquez régulièrement le péage urbain sans ouvrir véritablement de débat entre nous, bien que vous ayez évoqué en partie le sujet ce soir.

Manque de solidarité intercommunale aussi en oubliant volontairement de créer de vraies liaisons entre les villes de la banlieue lyonnaise sans passer par la ville centre.

Vous rajoutez à cela la "grève annuelle des Lumières" au SYTRAL et là, c'est la totale !

Monsieur le Président, vous aviez voté en son temps contre la création du périphérique nord. Que serait l'agglomération lyonnaise aujourd'hui sans cet équipement ? Vos atermoiements sur le TOP, alors que vous avez été bien plus efficace pour déclasser l'A6-A7, prouvent que ce sont bien vos décisions politiques que nous subissons aujourd'hui.

Nous avons été surpris d'entendre tout à l'heure la représentante villeurbannaise du groupe La Métropole autrement s'inquiéter des reports de trafic sur le périphérique suite au déclassement de l'A6-A7. Chère collègue, vous avez voté pour.

La paralysie routière de l'agglomération, qui contribue en partie à la pollution actuelle, est accentuée par cette gestion "court-termiste".

En attendant, nous avons une pensée pour les riverains des troisième et sixième arrondissements qui vont voir tourner des véhicules dans leur quartier, surpris de ces fermetures non anticipées et qui contribueront aussi à polluer un peu plus. Et non, madame Rabatel, pour reprendre votre propos de début de Conseil, nous ne représentons pas le lobby des voitures, nous représentons juste des citoyens qui ont aussi le droit de circuler en voiture.

Notre groupe votera contre ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Passi.

M. le Vice-Président PASSI : Monsieur le Président, nous avons eu un débat en commission.

Cette délibération est motivée par les travaux pour la construction de la voie L qui va commencer le 1^{er} janvier 2017, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et, bien évidemment, pour que les travaux puissent commencer, il faut que toutes les emprises foncières soient laissées libres au démarrage des travaux. Par conséquent, SNCF Réseau a dû trouver des réponses adaptées, notamment pour relocaliser les loueurs à proximité de la gare de la Part-Dieu. SNCF Réseau s'est appuyée sur sa filiale Effia qui gère le parc de la Villette. Ainsi, les loueurs occuperont 483 places sur les 700 qui constituent l'ensemble du parking.

Parallèlement, un comptage a été effectué et réalisé sur le taux d'occupation des parkings situés à proximité, dans un rayon de dix minutes à pied -je parle des parkings des Brotteaux, de Bonnel-Servient, des Cuirassiers, Oxygène- et ce comptage démontre une disponibilité journalière de 800 à 1 000 places en cumulé qui montre que la capacité de stationnement existe dans une proche proximité.

Ce projet va permettre d'effectuer les travaux nécessaires et essentiels pour apporter de la robustesse, de la fiabilité au système ferroviaire de toute l'agglomération et se fera donc sans lourdement impacter les usagers du parking tout en préservant l'attractivité de la gare -comme c'est inscrit dans la délibération- et la vie économique en permettant aux loueurs de poursuivre leur activité. En ce qui concerne les différents rabattements sur les parkings proches, la communication sera assurée par la SNCF et sa filiale Effia.

Pour cette délibération comme pour la suivante, la Métropole va s'inscrire dans une démarche de complémentarité des déplacements -comme on a eu le débat tout à l'heure sur le rapport sur le développement

durable-, afin de rabattre des parts modales voiture vers les transports en commun, vers le vélo, la marche à pied. C'est en fait une première expérience concrète de la mise en œuvre du PDU que le SYTRAL a voté il y a quelques jours.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je rajoute un mot parce que ceux qui n'ont pas suivi le dossier se demandent de quoi il s'agit. De quoi s'agit-il dans ce dossier ? Il s'agit de faire en sorte que la desserte par les trains de la SNCF puisse être assurée. Mes chers collègues, vous avez tous vu qu'aujourd'hui, un train sur deux arrive avec dix minutes de retard, tout simplement parce que les voies sont totalement saturées et donc, pour garantir le trafic actuel, il faut construire une voie supplémentaire, la voie L et, pour pouvoir construire cette voie, il faut prendre la décision que nous prenons aujourd'hui.

Pour ce qui concerne ce dossier, je le mets aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2016-1646 - déplacements et voirie - Protocole de fin de contrat de délégation de service public - Parc de stationnement du Centre commercial de la Part-Dieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Pour vous présenter le dossier numéro 2016-1646, on va, si vous le voulez, interrompre notre séance de Conseil métropolitain, de manière à ce que monsieur Ludovic Boyron qui s'occupe de la Part-Dieu puisse vous parler du dossier et que vous ayez une vue d'ensemble pour voir ce sur quoi nous allons délibérer exactement. Monsieur Boyron, vous avez la parole.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, cela fait cinq heures à peu près que nous débattons, c'est bien qu'il y ait cette interruption de séance. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un quart d'heure à l'issue de la présentation pour que les uns et les autres puissent aller soit se restaurer, soit aux toilettes ou quoi que ce soit, de manière à ce qu'on puisse conduire de manière sereine l'ensemble des débats ?

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer la délibération et ensuite, effectivement, on aura droit à une petite pause.

M. le Conseiller COCHET : Très bien. Je vous remercie, monsieur le Président.

(Interruption de la séance à 19 heures 30).

Présentation du projet de rénovation du centre commercial de la Part-Dieu

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Boyron, vous avez la parole.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 2 page 140-).

M. BOYRON : Merci, monsieur le Président. Le rapport qui est proposé se situe évidemment dans le cadre de la rénovation du centre commercial de la Part-Dieu, lui-même s'inscrivant évidemment dans le projet de rénovation du quartier de la Part-Dieu. J'en rappelle très brièvement les trois objectifs : la rénovation de la Part-Dieu, c'est de réaliser un quartier tertiaire de référence en Europe avec l'immobilier de bureaux, c'est également de repenser les mobilités autour de la gare, sur le sujet ferroviaire évidemment mais également sur le sujet des transports en commun qui sont au cœur de la Part-Dieu et également faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, c'est-à-dire faire venir des logements, rénover les espaces publics, les rendre plus agréables, rompre avec l'urbanisme de dalle, les végétaliser mais également faire venir les services, les commerces et les équipements et c'est à l'intérieur de cet objectif que se situe le projet de rénovation du centre commercial.

Ce projet de centre commercial, comme beaucoup de projets qui se situent à la Part-Dieu, s'inscrit évidemment dans une démarche partenariale et même de coproduction entre les acteurs publics et privés, c'est exactement ce qu'il s'est passé sur ce projet-là.

Quelques images: vous connaissez évidemment le centre commercial mais il est à la fois extrêmement puissant, puisque c'est 35 millions de visiteurs par an, c'est-à-dire plus de 120 000 par jour, c'est 267 enseignes au départ de ce centre commercial. Il est donc puissant mais il est également obsolète puisqu'il a maintenant plus de quarante ans et qu'il nécessite d'être intégralement rénové.

C'est également une boîte entièrement fermée, peu ouverte sur le quartier et donc il manque de porosité vers l'espace public. Il y a peu d'entrées, peu de sorties, beaucoup de gens s'y perdent, la signalisation n'est pas très adaptée et le toit également est complètement dégradé.

Donc le centre commercial au cœur du quartier aujourd'hui, c'est une emprise extrêmement importante qui se situe sur quatre façades : la façade Vivier-Merle, la façade de la rue Bouchut, la façade Servient et également la

façade Deruelle et l'objectif qui a été conduit par la copropriété du centre commercial c'est de gagner en diversité de services, en diversité de lieux, également en perméabilité sur l'espace public et de manière à se doter d'un équipement qui soit moderne et conforme aux souhaits des gens qui le fréquentent aujourd'hui.

Demain, l'objectif c'est d'utiliser cette même emprise et en utilisant très largement le toit, notamment à travers une programmation végétale qui soit beaucoup plus agréable qu'aujourd'hui.

Je rappelle brièvement les éléments du programme qui sont ceux-ci, qui ont été convenus avec la copropriété du centre commercial :

1° - Créer de nouvelles entrées, notamment sur le boulevard Vivier-Merle, avec l'animation de l'angle qui se situe avec la rue Servient, à travers ce qu'on appelle une lanterne, c'est-à-dire une entrée extrêmement vitrée et sur plusieurs étages. De la même manière du côté de la rue Servient, au pied de la tour du Crédit Lyonnais et donc de recréer un parvis sur la rue Servient.

2° - Créer une galerie traversant une rue intérieure à travers le centre commercial qui va permettre d'emmener les piétons de la place Béraudier, c'est-à-dire de la sortie de la gare en direction de la rue Garibaldi en passant au nord de la Cité administrative d'Etat, à niveau et sans escalader comme aujourd'hui l'ensemble des marches et des escaliers qui sont à l'intérieur du centre commercial.

3° - Création d'une nouvelle façade sur la rue Bouchut, de manière à la doter aussi d'une entrée extrêmement aérée et vitrée et de pouvoir être beaucoup plus transparente sur l'espace public.

Enfin, évidemment, l'aménagement du toit, c'est-à-dire un grand promontoire, un grand belvédère sur le toit qui soit à la fois à l'ouest et au sud, qui va permettre de grandes promenades et de pouvoir bénéficier de vues très agréables sur la Ville de Lyon et également la création d'un espace plus fermé, notamment en faisant monter les cinémas sur le toit -puisque les deux cinémas qui sont actuellement au cœur du centre commercial vont grimper sur le toit- pour avoir un multiplexe extrêmement moderne de dix-huit salles, accompagné évidemment de services et de restaurants autour de cet équipement. Trois grands escaliers (l'un sur le boulevard Vivier-Merle, l'un sur la rue Bouchut et l'autre sur la rue Servient) vont permettre à tout un chacun de pouvoir monter sur le toit avec une extrême facilité.

La copropriété du centre commercial a donc missionné un architecte, en l'occurrence Winy Maas de l'Agence MVRDV, architecte mondialement connu qui a travaillé le sujet en conservant les motifs des façades et en les retravaillant. Donc le principe était que les façades existantes sont nécessaires, notamment pour cacher les réserves et les lieux techniques, et vont être conservées. Elles vont être thermo-gommées et nettoyées et un certain nombre de ces façades, là où sont prévues les nouvelles entrées, vont être découpées. Ces façades vont être conservées de manière à également être réutilisées dans le cadre de l'extension. Et l'architecte a travaillé sur le principe d'une évaporation, c'est-à-dire des façades entièrement vitrées qui permettent, justement à travers l'évaporation de ces motifs, de pouvoir les conserver tout en donnant une visibilité et une transparence qui sera beaucoup plus appréciable.

Quelques points de vue, avant, après : donc, aujourd'hui, vous reconnaissez la dalle qui se situe au pied du crayon ; c'est le parvis de l'auditorium, avec les quatre hélices du fameux parking effectivement vouées à démolition puisque, évidemment, l'ensemble de ce dispositif et l'ensemble de cette animation, notamment du toit, n'est possible structurellement qu'à partir du moment où le parking est démoli et reconstruit. Il n'y a absolument aucune possibilité technique en conservant ce parking qui date de quarante ans de pouvoir y faire venir du monde en nombre et des équipements comme ceux qui sont prévus. Donc ces quatre hélices vont être démolies ainsi que le parking, de manière à pouvoir justement ouvrir une dalle de l'auditorium qui soit beaucoup plus aérée et transparente et à travers la reconstruction d'un nouvel ouvrage qui va permettre notamment, en faisant venir des fosses d'arbres -c'est l'avantage d'un nouveau parking de pouvoir planter des arbres de hautes tiges-, y compris sur la terrasse, avec le cinéma qui va pouvoir bénéficier des vues en direction de l'ouest de la ville ainsi que les fameuses lanternes, qui vont être les nouvelles entrées du centre commercial, rue Servient.

De la même manière, rue Servient, vous reconnaissez les terrasses où il y a quatre ou cinq restaurants avec le parking qui se situe en-dessous, qui vont être démolies et donc qui vont pouvoir laisser place avec une nouvelle entrée, avec un nouveau parvis sur la rue Servient, juste après la tour crayon, une lanterne qui va permettre de voir l'entrée sur tous les niveaux du centre commercial et cet escalier monumental qui va permettre la montée sur le toit. Vous avez également la fameuse rue intérieure et galerie intérieure qui, en provenant de la rue Garibaldi, va dans l'autre sens cette fois-ci pour permettre de rejoindre la gare et la place Béraudier à niveau et très directement.

L'entrée Bouchut, avec cette boîte qui existe aujourd'hui, avec une entrée assez confidentielle et qui donne sur cette petite placette derrière la bibliothèque, qui est un petit peu déqualifiée aujourd'hui et qui va pouvoir justement être entièrement remaniée avec cette nouvelle entrée et cette évaporation du motif ainsi que la place entre la bibliothèque et le centre commercial qui là aussi va accueillir un escalier nous permettant de monter agréablement et directement sur le toit.

Enfin, l'entrée Vivier-Merle qui est aujourd'hui déqualifiée avec l'ensemble de ces enseignes qui ont été mises là au fur et à mesure de l'histoire du centre commercial, qui va être entièrement revue également avec une nouvelle

entrée à l'angle avec la rue Servient et cet escalier accompagné d'escalator qui va permettre de monter sur le toit également et là, avec une grande terrasse sur le restaurant qui va être située plein est.

Le toit, qui est évidemment aujourd'hui un parking avec une dalle d'étanchéité et un décor évidemment qui n'est pas très agréable et qui va pouvoir être remplacé par justement ces équipements : restaurants plus cinéma ainsi que des grands espaces végétalisés, avec là encore des arbres de hautes tiges permettant de bénéficier des différentes vues sur la ville.

Donc quelques chiffres clés et un calendrier : le centre commercial aujourd'hui c'est 240 enseignes pour 127 000 mètres carrés ; donc demain le centre commercial abritera 80 nouvelles enseignes soit 320 boutiques, après la réalisation du projet et le cinéma multiplexe de dix-huit salles comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Le calendrier prévisionnel : en novembre 2016, le permis a été déposé à la Ville de Lyon. L'obtention de ce permis est prévue à l'été 2017. Dans l'attente de ce permis et au premier semestre 2017, des travaux de désamiantage et d'évacuation des réseaux auront lieu à l'intérieur du parking. En septembre 2017, une fois le permis obtenu, ce sera le début des travaux avec en premier lieu la démolition du parking. La livraison du centre commercial réhabilité est prévue au premier trimestre 2020. Cet investissement est évidemment à 100 % privé et le coût du développement -je le rappelle- est de 320 M€ et donc, autant de richesses qui vont atterrir sur le projet de la Part-Dieu.

Alors, évidemment, par rapport à la fermeture du parking du centre commercial, un certain nombre de mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre et anticipées. Je rappellerai que, de janvier 2017 à octobre 2017, 450 places seront néanmoins maintenues sur le toit du centre commercial, qui peuvent être maintenues pendant les premiers travaux et notamment de désamiantage de l'intérieur du parking. La démolition n'interviendra qu'à partir d'octobre 2017.

Une offre de stationnement complémentaire sur le quartier avec des parkings identifiés pour des reports des usagers du centre. On a l'avantage d'avoir un grand foisonnement puisque la journée la plus sollicitée pour le stationnement pour le centre commercial c'est le week-end et le samedi plus particulièrement et là, en l'occurrence, un certain nombre de parkings aux alentours notamment de la gare sont très faiblement occupés et donc vont pouvoir utilement être proposés aux utilisateurs du centre commercial ; la semaine, le taux d'occupation de ce parking se limite à 55 %, c'est-à-dire 1 650 places sur 3 000.

Une solution a été trouvée pour les 749 abonnés par Lyon Parc Auto qui a pu proposer un certain nombre d'offres alternatives et dans les parkings à proximité : le parking des Cuirassiers, le parking Oxygène, le parking de la gare ainsi que le parking des Halles et un peu plus loin le parking Bonnel-Servient, à côté du palais de justice ont la capacité, très nettement, de pouvoir accueillir l'ensemble des clients du centre commercial et encore une fois notamment le samedi.

Une information a été donnée pour la fermeture du parking de ce centre commercial :

- un courrier a été adressé à chaque abonné par Lyon Parc Auto ;
- les commerçants ont été informés dans le cadre d'une réunion publique qui a été organisée par Unibail-Rodamco ;
- un certain nombre de flyers seront distribués dans le courant du mois de décembre, à la fois auprès de tous les clients du centre commercial et de tous ceux qui vont dans les trois parkings ;
- des campagnes d'information sur Internet, sur les réseaux sociaux ont été lancées et continueront à l'être jusqu'à la fermeture ainsi que dans la presse et dans les magazines institutionnels : le *MET'* en novembre et *Lyon Citoyen* en décembre ;
- les abonnés et spectateurs de l'auditorium ont été informés et des offres alternatives leur sont proposées, notamment le parking des Halles puisque, en soirée, ce parking n'est pas occupé ou peu occupé ;
- l'information des entreprises a été faite via le Club des Entreprises de la Part-Dieu qui a bénéficié de cette information ainsi que l'ensemble des contacts pour pouvoir justement se retrouver dans le quartier ;

Un jalonnement véhicule va être adapté au moment de la fermeture et l'ensemble des offres alternatives à ce parking vont être indiquées. Pour les jours d'affluence les plus importants, notamment pendant les fêtes et pendant les soldes, des panneaux à messages variables mobiles vont être installés à proximité et dans le cœur de la Part-Dieu de manière à pouvoir orienter les véhicules le plus utilement et le plus facilement possible.

Enfin, un jalonnement piéton complémentaire va être mis en place et notamment entre le parking de la gare et le centre commercial.

Voilà j'en ai terminé. Merci, monsieur le Président.

(Reprise de la séance à 19 heures 45).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Boyron. Donc nous allons reprendre notre séance. J'ai deux interventions. D'abord le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, deux petites remarques en préambule.

Monsieur le Président, il est tout de même un peu réducteur de penser, dans votre présentation, que l'on est dans un tel état, que l'on ne sait pas ce qu'est la voie L et qu'on n'a pas compris les enjeux du projet Part-Dieu. Je pense que, dans l'intervention de mon collègue Petit, ce n'était pas du tout l'objectif et je vais me permettre du coup de reprendre un peu cela.

La seconde remarque : merci, monsieur Boyron, de cette information fort intéressante et fort complète mais fort tardive. Cette présentation très complète, juste avant l'intervention sur les délibérations, nous aurions pu l'avoir un petit peu avant. Le parking ferme dans quinze jours. Globalement, je fais partie d'un arrondissement qui est juste à côté de ce centre commercial, dont le parking impacte réellement la vie quotidienne des gens. On aurait pu avoir quelques informations avant, cela nous aurait aidés à porter le dossier parce que, nous, monsieur le Président, on comprend les enjeux, parfois cela nous arrive de porter aussi les éléments.

Je reviens tout de même un petit peu sur l'intervention qui a été faite par Gaël Petit puisque, effectivement, il y a tout de même une question de fond sur laquelle vous n'avez pas répondu : comment se fait-il qu'on arrive effectivement en ce moment à gérer en même temps la fermeture de ces deux parkings ? On est vraiment au jour près à la même date de fermeture.

Vous nous avez dit tout à l'heure -je parle de monsieur Passi- qu'effectivement, la fermeture du parking de la Vilette, ce n'est pas très grave puisque finalement il y a entre 800 et 1 000 places volantes qui existent à côté. Le parking de la Part-Dieu, c'est 3 000 places. Donc se rajoutent effectivement aux 698 moins 483 places près de 200 places qui vont rester. Pour la fermeture et la perte de ces 3 000 places, l'argument des 800 à 1 000 places ne tient pas et n'a pas de sens au regard de ce qui va se passer. On voit bien que les solutions à mettre en œuvre sont beaucoup plus importantes que ce qui est à faire.

Effectivement, monsieur Boyron y répond partiellement, sauf que moi j'aurais aimé avoir des chiffres et, je l'espère, vous avez forcément fait des simulations, vous avez été au-delà de cette présentation-là. Moi, ce que je souhaite pour notre groupe, c'est avoir des éléments un peu plus précis sur un jour type, sur un week-end type où vous avez reporté et comment on reporte tout cela. Vous avez cette programmation de ces deux chantiers, certes qui sont importants, vous les faites en même temps, en plus, même si c'est une moindre mesure, avec tous les travaux que l'on a au niveau du cours Lafayette, ce qui perturbe énormément la circulation locale et le stationnement. Les commerçants et les restaurateurs n'arrivent déjà plus à avoir de clients parce que les gens ne peuvent pas se garer. Il faut y penser aussi à cela et les trois choses tombent exactement en même temps.

Voilà, je vois que les mesures d'accompagnement que vous avez prévues, par contre, sont assez précises et j'espère bien qu'on en aura le détail dans les deux arrondissements concernés de façon à ce qu'on puisse effectivement faire le relais et prévenir les gens, prévenir nos habitants, et j'espère aussi que vous nous passerez les éléments de simulation au plus tôt.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Juste une remarque : ce ne sont pas deux opérations qui vont prendre place sur la Part-Dieu dans les prochaines années mais quarante opérations. Et on vous donnera ce que vous voulez. Evidemment, cela demande une certaine gestion logistique. Il y a des gens qui ont été spécialement missionnés pour faire en sorte que tout cela fonctionne. La problématique est de savoir si on continue d'aller de l'avant ou si effectivement on reste dans la situation où l'on est. Et je vois que la situation ne vous fait pas peur puisque, dans le sixième arrondissement, vous me demandez de rajouter une quarante et unième opération en faisant en sorte que l'on requalifie le cours Vitton, ce qui ne se fera pas sans travaux.

Voilà, donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Très beau dossier, 320 M€ d'investissement privé tout de même ! Quand tout à l'heure on se demandait comment la Métropole de Lyon se développait, 320 M€ de fonds privés là, 250 M€ de fonds privés sur l'Hôtel Dieu et on pourrait faire la somme de tous les investissements privés, c'est comme cela effectivement qu'il y a un peu de créations d'emplois dans notre Métropole.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

M. LE PRÉSIDENT : Donc on fait une pause de dix minutes. On reprend à 20 heures.

(Interruption de séance à 19 heures 50).

(Reprise de la séance à 20 heures 11).

N° 2016-1648 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q-PARK France - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1649 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société EFFIA - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1650 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1651 - déplacements et voirie - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1648 à 2016-1651. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Nous avons quatre délibérations qui concernent, comme chaque année, les rapports des délégataires de services publics pour les parcs de stationnement Q-PARK France, EFFIA et LPA. Le dernier dossier est un rapport des mandataires concernant la société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc auto. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président et chers collègues, la lecture des rapports des délégataires de service publics concernant l'exploitation des ouvrages de stationnement amène quelques remarques que nous souhaitons partager.

Tout d'abord, nous constatons le trop peu de places réservées aux personnes à mobilité réduite dans un grand nombre de parcs auto de l'agglomération et nous souhaitons que ce nombre augmente de façon significative dans les prochains rapports.

Comment s'expliquer la baisse de fréquentation de 43 % en un an du parc auto P1 de la Cité internationale géré par Indigo alors que, dans la même période, le parc auto P2 géré par LPA a vu sa fréquentation augmenter d'environ 9,5 % ?

Nous nous étonnons de l'absence d'indicateurs précis fournis par la plupart des délégataires sur les plans d'actions en faveur du développement durable. Il est de la responsabilité de notre collectivité d'être exigeante en la matière. Nous aimerions voir une politique plus audacieuse en faveur du développement des stationnements sécurisés pour les vélos dans les différents parcs auto.

Enfin, nous souhaiterions que figurent en annexes des prochains rapports de ces délégataires de services publics des éléments chiffrés sur le développement des parkings privés partagés tels Carpark, Zenpark, Onepark. Ces sociétés proposent des tarifs inférieurs à ceux des délégataires de services publics, donc plus attractifs pour les particuliers. Cela contribue à augmenter l'offre de stationnement en centre-ville. Et, au risque de déplaire à certains dans l'assemblée, n'est-il pas possible, dans ces conditions, d'envisager de supprimer un certain nombre de places équivalent sur la voie publique ?

M. LE PRESIDENT : Peut-être pas ce soir, sinon...

M. le Conseiller ROUSTAN : Cela contribuera grandement à l'amélioration de la qualité de l'air dans notre Métropole qui en a grand besoin.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2016-1654 - déplacements et voirie - Déploiement d'infrastructures de recharge sur le territoire de la Métropole de Lyon - Appel à initiatives privées - Recueil des intentions de déploiement des opérateurs privés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1654. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération propose d'organiser un appel à initiatives privées pour accélérer l'aménagement de la Métropole en infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, ceci pour nous permettre de répondre à l'objectif national qui vise à déployer, sur l'ensemble du territoire français, 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques d'ici 2030 dont 45 000 bornes accessibles dès 2020. Il s'agit d'une compétence acquise avec la création de la Métropole et, au-delà de cette responsabilité administrative. Favoriser l'électromobilité en particulier à partir d'une énergie propre ou renouvelable répond à notre préoccupation de santé publique, au souci d'assurer une qualité de vie en ville des plus exemplaires et à l'enjeu de contribuer fortement à la transition énergétique, économique et sociétale.

L'ensemble des services en autopartage lancés ces deux dernières années ont particulièrement favorisé un changement de pratiques de la part des Grands Lyonnais. A ce jour, nous disposons de plus de 230 points de recharge : 80 % en charge normale, 10 % en charge accélérée, 10 % en charge rapide. Ce réseau de recharge couvre différentes communes et est opéré par différents acteurs : Bluely, LPA, Eiffia ou encore la CNR.

Le déploiement de ce réseau va de pair avec une évolution constante des immatriculations des véhicules électriques (plus de 450 véhicules) et nous avons une estimation d'environ 2 000 véhicules sur le territoire métropolitain. Cet appel à projets d'initiatives privées doit permettre de sonder les intentions de déploiements de la part des opérateurs privés à échéance 2018 et, selon ses retours, anticiper les allocations et les autorisations d'occupation du domaine public. La proposition est de s'assurer que ces autorisations se fassent en concertation avec les Communes.

Ce projet contribue bien évidemment à la réalisation du plan oxygène lancé en juin 2016, un plan qui doit nous permettre de nous aligner aux normes OMS sur la qualité de l'air.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je vais mettre ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2016-1709 - déplacements et voirie - Quincieux - Plan d'investissement autoroutier en région Auvergne Rhône-Alpes - Création d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46, concédée à la société APRR, sur la commune de Quincieux - Protocole d'accord de financement avec l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1709. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, si vous permettez, quelques mots : chacun connaît les difficultés de circulation dans le Val de Saône et notamment la difficulté, pour les habitants des communes situées en rive droite de la Saône, d'accéder à l'A46 pour se diriger vers le centre ou l'est de notre agglomération. La conséquence est que le pont de Neuville sur Saône et les quais de Saône supportent une circulation beaucoup trop importante par rapport à leur capacité. Depuis plusieurs années, nous avons préconisé la réalisation d'un échangeur complet à Quincieux sur l'A46 et nous avons étudié avec le concessionnaire la faisabilité de cet équipement.

Or, par courrier en date du 23 septembre 2016, monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des transports nous indiquait que ce projet était éligible au plan d'investissement autoroutier. Ce plan, dont vous savez qu'il a été annoncé par le Président de la République en juillet, vise des opérations suffisamment avancées techniquement c'est-à-dire dont la faisabilité technique et l'opportunité sont déjà démontrées, portant sur le périmètre du domaine public autoroutier concédé existant, ce qui est exactement le cas du diffuseur de Quincieux.

C'est pour cela que nous vous proposons aujourd'hui, afin que cette opération soit retenue au plan de relance autoroutier, cofinancé à 50 % par l'Etat, d'accepter cet engagement de 50 % de notre collectivité et d'autoriser notre Président à solliciter d'autres collectivités, le Conseil régional bien sûr mais également le Département du Rhône parce que plusieurs Communes qui n'appartiennent pas à la Métropole mais appartiennent au Département du Rhône seront directement concernées par la réalisation de ce diffuseur.

Voilà, mesdames, messieurs, le dossier dont il est question.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je suis sûr que votre message sera entendu. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, voilà un projet que nous attendons depuis plus de vingt-cinq ans et qui devenait notre serpent de mer. Oui, nous l'attendions, la création d'un diffuseur complet pour accéder au réseau autoroutier au droit de nos communes ; et pour cause, le constat est simple : nos communes du Val de Saône, entre l'A6 et l'A46, subissent une saturation de leurs axes routiers en raison principalement d'une accessibilité contrainte au réseau autoroutier. L'idée d'un pont sur la Saône fut évoquée pour dessaturer le trafic que subissent les communes mais, en période de restrictions budgétaires, la priorité des investissements ne semblait pas s'y attarder. La mise en service de l'A466, barreau reliant l'A6 à l'A46 inauguré en 2015, était l'opportunité pour mettre en place cet échangeur -d'ailleurs promis en 2006 par le Ministre des transports de l'époque, Dominique Perben- et d'alléger ainsi un trafic de transit par les communes.

Oui, le trafic dans ce secteur déjà dense s'est accentué en dix ans. Le pont de Neuville sur Saône enregistre aujourd'hui 1 686 véhicules par heure dans les deux sens en heures de pointe le soir, soit un accroissement de 73 % du trafic en neuf ans. Seul passage qui traverse la Saône dans ce secteur, sa saturation se répercute sur l'ensemble du Val de Saône et ceux qui empruntent ce circuit le savent bien. Inutile de préciser que ces perturbations, plus localement, engorgent les giratoires de part et d'autre du pont, rendant la circulation et le quotidien pour les résidents très difficile.

Les communes du nord de la Métropole accueillent également des zones d'activités et industrielles importantes qui se rajoutent au trafic de transit existant. Genay accueille de grands groupes sur sa zone, par exemple Sanofi, qui engendrent des migrations dites "pendulaires". Autre exemple : la base ferroviaire à Quincieux voit arriver en provenance d'Europe du nord des livraisons de véhicules automobiles qui, chargés sur des camions, sont livrés en différents lieux. En semaine, plus de 1 100 véhicules par jour circulent sur la route du Fouilloux, route dont le calibre est sous-dimensionné par rapport à son utilisation.

L'accès difficile au réseau autoroutier oblige actuellement les poids lourds à traverser plusieurs communes, dont principalement Quincieux, Genay, Neuville sur Saône et bien d'autres encore, avant d'accéder à la bretelle de l'autoroute. C'est un bal incessant de poids lourds qui se rajoutent à une circulation déjà dense, rallongeant leur parcours, ce qui évidemment pose de sérieux problème de sécurité mais également d'environnement. Inutile de commenter ce dernier point à l'heure où notre territoire métropolitain a enregistré -comme nous l'avons vu tout à l'heure- des records de pollution de l'air. Nous ne pouvons favoriser et inciter au développement économique, à susciter l'installation d'entreprises si les équipements favorisant ce développement ne sont pas présents ou ne sont pas calibrés. Les dégâts collatéraux qui s'étendent comme tâche d'huile ne doivent pas supplanter les bénéfices pour la Métropole et encore moins, au nom du développement métropolitain, sacrifier sur l'autel de la croissance les populations des communes directement impactées qui en subissent les conséquences.

Bien qu'attendu depuis des décennies et connu, nous voilà dans une situation d'urgence affichée, urgence pour mettre en place un financement que la Métropole n'avait pu inscrire dans sa PPI. L'Etat, en effet, n'a inscrit ce projet que récemment et, pour en bénéficier, nous devons nous déterminer selon un calendrier contraint. Mais en ce qui concerne la question "doit-on réaliser ou pas cet équipement ?", face à ces constats flagrants, la réflexion engagée depuis plusieurs années, la réponse est évidente : plus que jamais nous soutenons ce projet. La participation métropolitaine de 50 %, soit 10 M€, est très importante. Mais, en tant qu'élus, nous nous sommes résolus à nous engager pour des dépenses responsables qui servent l'intérêt de tous, ce qui est le cas présent.

Ce projet, vous l'avez compris, est d'une importance vitale pour nos territoires du nord mais également pour l'ensemble de la Métropole et ses territoires voisins. Il relève de l'intérêt général. C'est pourquoi nous exprimons à la fois notre étonnement et notre exaspération car, face à un tel projet, nous n'avons pas encore de réponses des collectivités qui pourraient être partenaires et participer au cofinancement. Les répercussions de ce projet en matière de circulation vont bien au-delà des frontières métropolitaines et ses impacts interagissent sur le développement durable, sur l'activité économique, le cadre de vie et la sécurité.

Aussi nous sollicitons nos Parlementaires qui connaissent bien ces territoires, qui sont aussi les leurs, pour intervenir auprès des collectivités comme le Département et la Région. Nous les sollicitons pour relayer, soutenir et défendre ce projet qui nous concerne tous.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, nous le savons tous, l'accessibilité de notre agglomération est un enjeu stratégique pour son développement et le développement de chacun de nos territoires.

A ce titre, nombreux sont les habitants sur la zone géographique concernée par cette délibération qui éprouvent des difficultés à se rendre chaque jour sur leur lieu de travail. Ils sont jusqu'à aujourd'hui obligés d'emprunter des goullets d'étranglement que sont le pont régulièrement saturé de Neuville sur Saône pour ceux travaillant dans l'est lyonnais ou encore les quais de Saône désormais inadaptés à un tel trafic pour ceux qui travaillent dans le centre. Cette congestion automobile impacte aussi fortement les conditions de vie des riverains, confrontés à la pollution atmosphérique et sonore, notamment ici sur les communes de Quincieux, Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Neuville sur Saône et Genay.

Pour répondre à cette situation, notre agglomération et le Conseil général du Rhône ont conjointement sollicité l'Etat en 2013 pour que l'amélioration de la desserte de l'ouest de notre agglomération s'insère dans le cadre de la création de la liaison autoroutière A466 reliant l'A6 à l'A46.

S'en est suivie une étude cofinancée par le Département et notre agglomération qui a démontré tout l'intérêt et toute la pertinence de la réalisation d'un aménagement de ce type sur l'autoroute A46 à Quincieux et à proximité de Saint Germain au Mont d'Or.

Partant de ce résultat, l'Etat a répondu favorablement à notre demande en septembre dernier et propose de financer 50 % du coût du projet dans le cadre de son plan de relance autoroutier, soit 10,1 M€.

Notre Métropole participera bien évidemment au financement des 10,1 M€ demandés aux collectivités territoriales, au vu du bénéfice prévu par la fluidification du trafic pour les Communes concernées et de l'amélioration de la qualité des déplacements de tous les habitants ayant à emprunter cet axe. Pour autant, nous n'avons pas vocation à en être le seul financeur.

Il est en effet important que nos partenaires locaux concernés par ce projet y participent également. Au premier rang d'entre eux, le Département du Rhône qui a été initiateur à nos côtés de ce projet et dont nombre de citoyens viennent chaque jour travailler au cœur de notre Métropole mais aussi la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui, depuis la loi NOTRe, est en charge des déplacements sur l'ensemble de son territoire.

En attendant les réponses de nos partenaires territoriaux qui doivent se prononcer avant le 31 décembre 2016 et au vu de l'importance de ce projet, notre Métropole se porte garante auprès de l'Etat pour les 50 % de financements locaux attendus.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera sans réserve ce rapport aujourd'hui pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Val de Saône et réitère plus globalement son soutien aux projets de décongestions routiers et autoroutiers sur notre agglomération.

Notre Métropole prend toute sa responsabilité dans ce projet majeur et y met les moyens financiers nécessaires. Elle fera de même dans le cadre du déclassement de l'A6-A7 et pour réaliser son ambition, une action qui bénéficie à tous les habitants de la Métropole, de Saint Priest, de Quincieux, de Lyon comme de Saint Germain au Mont d'Or.

Nous espérons que les autres collectivités de notre territoire prendront elles aussi leurs responsabilités pour le bien de nos concitoyens et de nos Communes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Quelques mots supplémentaires : ce qui se passe sur Quincieux est tout à fait fondamental pour le Val de Saône mais évidemment également pour le Département de l'Ain et donc j'espère que nos amis à la fois du Conseil général du Rhône, du Conseil de l'Ain éventuellement, pourraient venir dans un tour de table de ce type.

Je veux dire qu'aujourd'hui, nous avons une fenêtre de tir sur d'autres aménagements possibles. Tout à l'heure, je parlais de l'échangeur de Manissieux : aujourd'hui, on s'aperçoit que chaque jour, pour les gens en provenance de L'Isle d'Abeau, de ce secteur de l'agglomération, il y a un bouchon qui est en train de s'allonger de mois en mois, d'année en année. Nous pourrions avoir donc, dans le cadre du plan de relance et dans un avenant au contrat, la possibilité, si chacun en était d'accord dans cette assemblée et poussait dans le même sens, de revoir le shunt de Manissieux, ce qui aurait pour effet, si nous le faisons, de pouvoir faire que les gens passent par l'A432 et donc éviter qu'ils ne passent par la rocade est. Mais évidemment cela demande de pousser assez fort mais je pense que, pendant six mois, nous avons une fenêtre de tir pour qu'un engagement puisse être pris mais cela demanderait qu'au sein de cette assemblée, nous ayons un accord et qu'on ne joue pas double jeu, triple jeu, etc. Autrement, il ne se passera rien et le temps qu'une autre fenêtre de tir se réouvre, cela risque cette fois-ci d'attendre quelques années avant que nous le fassions. Donc moi je veux bien en discuter avec tous les groupes et qu'on puisse voir quelle décision on prend et si effectivement on essaie de pousser les choses pour qu'il puisse y avoir ce type d'aménagement.

Voilà, donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2016-1656 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Société des Aéroports de Lyon - Modification de la gouvernance consécutive à l'évolution de l'actionnariat - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1656. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est la conséquence directe de la privatisation des aéroports de Lyon et, comme sur beaucoup de sujets, nous avons souhaité non pas subir simplement cette privatisation mais plutôt en faire, au lieu d'une contrainte, une véritable opportunité.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 3 page 169-)

Petite présentation -rassurez-vous, elle est très courte, il n'y aura que quatre slides-, simplement pour rappeler d'abord la situation avant la privatisation, rappeler qu'il y a toujours dans cette société anonyme des Aéroports de Lyon cinq actionnaires -vous les avez aujourd'hui sur l'écran- mais il y en a un de moins, c'est l'Etat bien évidemment qui a vendu ses 60 % d'actions ; mais restent dans ces actionnaires la Chambre de commerce -aujourd'hui Chambre métropolitaine de Lyon et Saint-Etienne-, la Métropole, le Conseil régional -aujourd'hui Auvergne-Rhône-Alpes- ainsi que le Conseil départemental.

Je rappelle simplement que cet aéroport, c'est environ 8,7 millions de passagers, c'est un peu au-delà pour l'année 2016, ce sont les chiffres de 2015, un peu au-delà boostés notamment par le low cost et boosté aussi, sur un autre volet, par le fret aérien. Un chiffre important à retenir puisque c'est la base même de la négociation pour la vente des parts, c'est l'excédent brut d'exploitation (54 M€), puisqu'on le verra, quand on vend un aéroport, on multiplie par 18 l'excédent brut d'exploitation, c'est tout simple et on a le prix de vente. Cela a été le cas à Toulouse et c'est le cas ici à Lyon.

Je le disais tout à l'heure, de cette contrainte -puisque c'est la loi, l'Etat qui a décidé, à travers une loi, de vendre la totalité des 60 % du capital qu'il détient-, nous avons souhaité, nous, en faire une opportunité et nous avons souhaité le pousser non pas simplement par des grandes déclarations mais par des choses très concrètes ; quand je dis "nous", c'est bien sûr la Métropole moteur mais aussi avec l'ensemble des acteurs territoriaux, des acteurs locaux que sont les collectivités faisant partie de ce pacte d'actionnaires mais aussi la Chambre de commerce-.

La première chose a été, au cours de l'examen parlementaire de la loi, un amendement qui a été porté par Gérard Collomb au Sénat, qui était de préserver l'intérêt des actionnaires minoritaires des collectivités territoriales, qui sont des actionnaires minoritaires et exiger aussi, au passage, que la candidature retenue soit bien un acteur opérationnel, un acteur industriel, aéroportuaire et pas simplement quelqu'un qui souhaitait faire une opération financière.

Cela s'est traduit bien évidemment dans les faits par une contribution aussi au cahier des charges qui a été rédigé communément par la Métropole et la Région, qui a été transmis au Ministre de l'économie et qui a été repris -et c'est cela l'intéressant- dans le cahier des charges de l'Etat ; et on en voit les contours dans la délibération, notamment sur les sujets sur lesquels les actionnaires minoritaires seront associés.

Cela s'est caractérisé aussi par deux rencontres avec les candidats : une première rencontre avec l'ensemble des candidats, une deuxième rencontre avec les deux candidats qui restaient après le deuxième tour au second trimestre 2016.

Le choix du concessionnaire -vous le savez- a été fait : c'est un consortium ADL participations qui a été choisi par l'Etat, avec Vinci Airports qui est majoritaire dans ce consortium mais aussi Predica et la Caisse des dépôts qui est presque à 25 %, ce qui renforce encore -quand on a cette lecture-là- aussi l'équilibre avec les acteurs publics parce que la Caisse des dépôts n'est pas foncièrement un acteur du CAC 40 et c'est important de l'avoir en tête.

Vinci, c'était aussi parce que c'était une exigence de la part des acteurs locaux d'avoir un acteur qui soit un acteur opérationnel, un acteur industriel et il est expliqué là -parce que cela ne sautait pas aux yeux du commun des mortels-, que c'est bien normal que Vinci Airports soit le cinquième acteur mondial dans la gestion des aéroports et avec un intérêt supplémentaire, c'est qu'il gère en même temps des aéroports internationaux mais aussi des aéroports régionaux et cela montrait aussi cet ancrage local qui, à mon avis, est nécessaire.

Le prix -je l'ai dit tout à l'heure quand je montrais les chiffres-, l'excédent brut d'exploitation multiplié par 18, cela fait un total, pour le prix de cession, de 535 M€ puisqu'on ramène à 60 % des parts du capital total.

Comment est-ce que finalement on pouvait participer aussi aux grandes décisions de l'aéroport ? Puisque, finalement, la demande des collectivités, portée en particulier par la Métropole c'est comment est-ce qu'on participe aux grandes décisions de l'aéroport et comment est-ce qu'on pèse sur celles-ci ? Alors, on pèse à travers un pacte, à travers une organisation dans le conseil d'administration, c'est pour cela d'ailleurs que chaque collectivité territoriale garde un siège sur les quinze qui sont au conseil d'administration ; la Chambre de commerce en possède six, ce qui, avec la mise en place d'une majorité qualifiée -la majorité qualifiée, c'est les deux tiers, ce sont les 10/15^{èmes}- au conseil de surveillance qui nous permet de peser sur un certain nombre de décisions importantes.

Vous en avez la liste dans la délibération, je ne la reprendrai pas dans le détail parce qu'il y a des choses assez classiques mais je m'arrêterai simplement sur peser sur le programme d'investissements 2015-2019, sur le contrat de régulation économique, sur le schéma de composition générale de l'aéroport, sur la charte de l'environnement, enfin, sur un tas de sujets qui nous permettent de rentrer dans le plan stratégique et de pouvoir peser sur les décisions qui seront prises sur le développement de cet aéroport.

C'est extrêmement important parce que, jusqu'à présent, il existait une majorité qualifiée mais sur un nombre de sujets beaucoup plus mineurs, beaucoup moins important que la stratégie de développement et de faire de cet aéroport un véritable outil à disposition de nos entreprises, à disposition du développement de notre territoire, bien évidemment de la Métropole mais, au-delà de la Métropole, de l'ensemble du territoire plus élargi.

Cela passe aussi par une cession d'actions encadrée. Il s'agit aussi de stabiliser cela. C'est aussi ce qui est proposé dans la délibération. C'est complété par deux engagements qui étaient deux objectifs : la stabilité et l'engagement du preneur actuel. Il y a un certain nombre de règles qui sont proposées sur les cessions d'actions, notamment cette stabilité sur une période inaliénable de cinq ans durant laquelle l'actionnaire majoritaire doit conserver ses actions et un certain nombre d'autres cas de cessions d'actions entre les actionnaires publics et avec un acteur public local. Et, important aussi dans la gouvernance, ce qui n'existait pas auparavant, c'est la création de nouveaux comités de conseil de surveillance, l'un sur la responsabilité sociétale des entreprises, le deuxième sur le développement territorial -et on est vraiment au cœur du sujet, au cœur de ce que souhaitent les différentes collectivités et les acteurs publics-, qui seront présidés par les actionnaires locaux parce qu'on considèrerait, à juste titre, que ce sont les actionnaires locaux qui peuvent porter cette parole de développement.

Voilà ce que je voulais en dire. La délibération vous demande d'approuver le projet de statuts. Elle vous demande bien sûr d'autoriser le Président à signer le pacte d'actionnaires mais surtout elle vous demande je crois, au bout du compte, d'entrer dans une période très active auprès de l'actionnaire majoritaire pour pouvoir peser -et nous avons les outils aujourd'hui à notre disposition- sur le devenir et sur le développement de cet aéroport. Pour de nombreuses raisons que je ne vais pas développer tout de suite -peut-être qu'on aura l'occasion en réponse s'il y a des questions- on sent bien qu'aujourd'hui, on a cet outil qui est en maturité et qui peut encore se développer au profit de nos entreprises et derrière toujours avec le même souci, le souci du développement des entreprises mais pour avoir le souci du développement de l'emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans la section "**III - Modification statutaire**" de l'exposé des motifs, il convient de lire que le paragraphe suivant fait partie des décisions prises par le Conseil de surveillance à la majorité qualifiée des 10/15° :

" la remise en cause des engagements pris par la Société concernant le contrat de concession avec l'Etat, le programme d'investissement 2015-2019, le contrat de régulation économique, le schéma de composition générale de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry, la charte pour l'environnement de Lyon Saint-Exupéry et la charte pour l'environnement de Lyon-Bron, la charte de coopération économique et sociale conclue avec les Communautés de communes riveraines de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry ;".

J'ai une demande d'intervention du groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, devant l'urgence climatique due essentiellement à notre modèle de développement, les Etats se sont fixés lors de la dernière COP 21 des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Si le transport aérien était un pays, il serait ainsi le septième plus grand pollueur au monde. Nous avons bien noté le projet du nouvel actionnaire de doubler le nombre de passagers d'ici 2030, notamment en développant les lignes des sociétés dites "low cost".

A titre d'exemple parlant pour toutes et tous ici ce soir : une personne allant de Paris à Marseille en avion provoque le rejet de 115 kilogrammes de CO₂. La même personne seule en voiture émet 136 kilogrammes de CO₂, tandis qu'une personne voyageant en TGV n'en émet que 10 kilogrammes.

Encourager le transport aérien est dans un certain sens un contresens environnemental. Investir pour le fret ferroviaire, maritime et fluvial semble être une priorité de bon sens, tout comme soutenir une économie et des emplois ainsi que des loisirs qui ne sont pas dans "l'illimitation maximum" comme si bien pointé par un économiste allemand, Niko Paech ; à noter que, dans l'approche de cet économiste, il amène le concept de citoyenneté "low cost", eu égard au développement des "low cost" si saisissante voire inconvenante lorsque l'on pense aux migrants et réfugiés.

En France, on compte plus d'aéroports qu'en Allemagne et au Royaume-Uni réunis, soit un tiers du nombre d'aéroports régionaux de l'Europe entière. Ce serait donc à l'échelle régionale et interrégionale que des discussions devraient s'ouvrir.

Une concertation est nécessaire pour que l'ensemble des aéroports régionaux de Chambéry, Grenoble, Andrézieux ou Valence travaillent ensemble pour éviter d'être déficitaires. Trouver des alternatives à la gestion du

fret, aller vers des alternatives au fret ferroviaire et réduire les lignes dites "courtes" comme Paris-Marseille, comme je viens de vous l'expliquer, tout cela pour limiter les impacts environnementaux et sociaux, en particulier en termes d'emplois délocalisés.

Vous l'aurez compris, pour les élus Ecologistes, dans cette nouvelle gouvernance, la maîtrise publique est donc essentielle -bien que numériquement pas bloquante- pour le respect des objectifs environnementaux ainsi que pour la préservation d'emplois locaux utiles.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Centristes et Indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, la décision de l'Etat de se désengager de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry en procédant à sa privatisation partielle représente, en fait, une opportunité pour notre Métropole.

Aujourd'hui, Saint-Exupéry est le principal point faible pour l'attractivité internationale de notre agglomération et de notre région. Ce constat est largement partagé par les dirigeants d'entreprises implantées à Lyon. Le décalage est en effet frappant quand on compare notre puissance économique qui ne cesse de progresser dans le classement des métropoles européennes sur les indicateurs de tourisme et de performances économiques et la taille de notre aéroport.

Certes, ce dernier est sur une dynamique positive puisque, sur les neuf premiers mois de l'année 2016, il affiche la meilleure croissance des grands aéroports nationaux avec près de 9 %, grâce notamment à une forte progression du trafic international.

Mais ces bons chiffres d'activité sur la période récente ne doivent pas faire illusion. Saint-Exupéry ne figure même pas dans le top 50 européen. Il se situe clairement en seconde division des infrastructures aéroportuaires. Pour s'en rendre compte, il suffit de rappeler qu'en 1975, les aéroports de Lyon et de Manchester traitaient le même nombre de passagers. Aujourd'hui, alors que le second a dépassé la barre des 23 millions de passagers, Saint-Exupéry a accueilli l'année dernière 8,7 millions de passagers.

Nous connaissons les raisons de cette situation :

- bien sûr, la politique d'Air France qui continue de privilégier Roissy, son hub parisien, pour les liaisons intercontinentales qui sont pourtant si importantes pour le développement à l'international. Or, la limitation actuelle des liaisons intercontinentales d'Air France à Saint-Exupéry n'implique pas que les voyageurs lyonnais montent plus à Paris puisque ces derniers ont également tendance à se rendre à Genève ou via d'autres hubs européens,

- autre raison, la volonté de l'Etat de protéger Air France en limitant fortement l'ouverture de ces lignes longs courriers au départ de Saint-Exupéry, alors même qu'il existe une forte demande de nouveaux créneaux, notamment de la part de compagnies implantées à Lyon et implantées durablement puisque la compagnie Emirates vient de fêter son quatrième anniversaire et a un taux de croissance de 5 % ;

- enfin, aussi, la stratégie de la SNCF privilégie la gare de la Part-Dieu au détriment de celle de Saint-Exupéry, qui, depuis sa construction en 1994, n'a jamais été utilisée ni valorisée comme une véritable plate-forme multimodale.

En clair, il manquait jusqu'à présent une réelle volonté de l'actionnaire majoritaire qu'était l'Etat de faire "décoller" notre aéroport. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de débloquent ce qui entrave son développement, en co-construisant avec le nouveau groupe, constitué notamment de Vinci Airports et des autres actionnaires locaux.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance dont il est question dans cette délibération, l'actionnaire majoritaire, qui détient 60 % du capital, disposera de 9 sièges sur les 15 que compte le conseil de surveillance. Mais la mise en place d'une majorité qualifiée des 10/15^{èmes} garantira aux actionnaires locaux que sont la Métropole, le Département, la Région et la CCI un droit de veto pour les décisions les plus importantes et les plus impactantes pour notre agglomération.

Ce nouvel actionariat ne fera évidemment pas tout puisque l'Etat conservera des prérogatives importantes qui sont les siennes sur les droits d'ouverture des nouvelles lignes. Mais il nous permettra, grâce à un actionnaire majoritaire qui aura tout simplement intérêt à développer l'aéroport, d'afficher une ambition partagée fondée sur une stratégie offensive.

Ce projet de développement ambitieux de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry doit avoir comme objectif de créer à terme une plate-forme intermodale desservant un réseau de destinations européennes et internationales et ainsi de franchir le seuil des 20 millions de passagers. Accompagner la montée en puissance de notre Métropole au niveau international passe notamment par le renforcement de notre offre moyen courrier et internationale. Cela passe également par celui du fret aérien et des activités liées.

Développer notre plate-forme aéroportuaire est un enjeu vital. Les aéroports sont un outil structurant de l'attractivité et du développement économique des territoires. En 2007, alors que l'aéroport de Lyon produisait 100 M€ de chiffre d'affaires (140 M€ aujourd'hui), les études montraient qu'il générerait 2,5 milliards d'euros de retombées économiques.

La Métropole de Lyon ne pourra attirer et maintenir des centres de décisions dans un aéroport trop contraint dans ses destinations à l'international. Sur ce point, le développement de Lyon Saint-Exupéry est un levier puissant pour le maintien des activités économiques sur notre territoire et l'accompagnement à la croissance et à l'export de nos entreprises et de nos PME.

Il s'agit donc aujourd'hui de libérer le potentiel de notre aéroport qui dispose de nombreux atouts, une situation géographique exceptionnelle aux plans européen et régional, une des premières plaques en France d'intermodalité, une réserve foncière unique en Europe, un trafic non saturé ainsi qu'une zone de chalandise étendue et démographiquement dense.

La modification de la gouvernance de la société des Aéroports de Lyon n'est que le commencement. Le travail est maintenant devant nous pour faire de Lyon Saint-Exupéry l'une des grandes plates-formes aéroportuaires européennes, à la mesure de la dynamique que nous continuerons à impulser sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GUIMET : Monsieur le Président et chers collègues, comme nous l'avons tous compris, l'aéroport Saint-Exupéry est un dispositif essentiel pour le développement industriel, commercial et touristique de notre région et de notre Métropole.

Lorsque l'Etat a fait le choix de vendre ses parts de la société des Aéroports de Lyon, soit 60 % des actions de celle-ci, nous pouvions craindre que ses objectifs se résument à son désendettement.

Au-delà de l'opération financière, nous avons souhaité nous assurer qu'il s'y adjoindrait un partenaire dynamique pour renforcer et développer notre plate-forme aéroportuaire face au centralisme parisien et aussi qu'il évite la solution purement financière et court-termiste choisie pour Toulouse avec le Qatar.

Les objectifs affichés par le consortium Vinci, Caisse des dépôts et consignations, Crédit agricole assurance (Predica) lors de la négociation semblent aller dans le bon sens : connecter Lyon et sa région aux grandes métropoles européennes et mondiales, cibler le low cost ainsi que le long courrier, développer le trafic fret et améliorer l'accessibilité et la multi-modalité de l'aéroport.

Ces objectifs s'inscrivent également dans la synergie des actions conduites par la Métropole en matière de développement économique. A l'heure où l'on discute de la nouvelle gouvernance de l'aéroport de Lyon qui comprendra un siège par collectivité -vous l'avez compris, un pour la Métropole, un pour le Département et un pour la Région-, 3 sièges pour la Chambre de commerce et de l'industrie et 9 pour l'actionnaire majoritaire, un doute persiste cependant sur deux points consécutifs à l'évolution de l'actionariat.

Premièrement, nous espérons que l'activité de ce nouvel actionnaire majoritaire sera bien l'occasion d'enclencher une nouvelle dynamique pour l'aéroport Saint-Exupéry et pour notre Métropole. En effet, malgré un nombre de passagers en augmentation, notamment grâce au transit international et à la présence de lignes low cost ouvertes et bien que le trafic fret augmente également, la route -comme on vous la dit tout à l'heure- reste longue pour atteindre la première place des aéroports de région, place actuellement occupée par l'aéroport de Nice.

Aussi, nous demandons que les investissements soient au rendez-vous pour atteindre ces objectifs et être coordonnés avec les collectivités territoriales pour une plus grande efficacité. Bien que Saint-Exupéry ne soit pas dans notre Métropole -ce que nous regrettons-, nous vous demandons des points annuels sur le développement de Saint-Exupéry dans le cadre de notre commission de développement économique.

Deuxièmement, nous avons un autre sujet d'inquiétude : au sein du conseil de surveillance, les décisions importantes citées dans la délibération seront votées à une majorité qualifiée de 10/15^{èmes}. Si ce pacte d'actionnaires ne semble pas soulever le débat, voire être considéré comme une opportunité de se faire entendre pour les petits actionnaires, nous pouvons légitimement nous interroger. L'actionnaire majoritaire se trouve ainsi à une unique voix pour pouvoir avoir la majorité, majorité pour décider des opérations de fusion ou de scission impliquant la société des Aéroports de Lyon, pour décider de son augmentation ou de sa réduction de capital et même pour décider de la liquidation de la société.

Nous sommes vigilants et nous ne voulons pas laisser la moindre place au simple acquiescement qui pourrait être pris pour de la naïveté envers un actionnaire majoritaire. Sans présumer de ses décisions à venir, bien que nous prenons en compte l'existence d'un office d'Etat dans le consortium, la Caisse des dépôts et consignations, cette question reste légitime puisque l'aéroport est vital pour notre Métropole.

Nous souhaitons savoir comment ce risque a été pris en compte et contre-signé en l'état. Tâchons, s'il vous plaît, de ne pas faire le lit des difficultés et des risques, connus notamment par l'aéroport de Toulouse.

Nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président et chers collègues, voici l'aboutissement d'une longue procédure administrative qui en dit trop sur les pratiques politiques locales et qui n'en dit pas assez sur votre vision du développement territorial.

D'abord, je rappelle que tout est parti de la volonté de l'Etat d'assurer la cession de 60 % de ses parts dans l'aéroport Lyon Saint-Exupéry. Cette cession ne répondait pas à une vision concertée du développement territorial mais à une recherche de recettes financières, dont acte. Autant dire que la privatisation de cet aéroport ne répondait pas à une volonté d'apporter les leviers utiles à un accroissement de l'économie et du tourisme local.

A cette fin, le gouvernement a initié un processus de consultation en direction de potentiels repreneurs. L'Etat a alors marqué sa volonté d'associer les acteurs locaux au processus de choix des candidats. Mais, au moment réel du choix du candidat, la concertation locale a laissé place à une entente politique entre le Ministre de l'économie et vous-même, monsieur le Président. Dois-je rappeler que ce Ministre n'était autre qu'Emmanuel Macron à l'époque ?

La désignation du groupe Vinci apporte un avantage, ce n'est pas un groupe étranger qui détient le capital mais, pour autant, les entreprises locales n'ont pas l'impression d'avoir eu les mêmes chances. Quant à la rétrocession du capital par Vinci qui aurait été une piste permettant de garantir une représentation locale, le niveau de 9 % ne fut pas suffisant pour apporter des moyens d'action aux entreprises.

Cette situation est aujourd'hui définitive et vous nous demandez donc d'approuver la nouvelle gouvernance. On est dans la seringue et on ne peut que voter favorablement à ce rapport, sinon à laisser croire que l'on refuse que la Métropole soit représentée. D'ailleurs, le vote de ce jour -soyons honnêtes- est une formalité. Comme à votre habitude, le Conseil métropolitain arrive pour avaliser des décisions sur lesquelles vous avez refusé tout débat pendant la période de négociation, sous couvert de la fameuse obligation de confidentialité.

D'ailleurs, cette clause de confidentialité, vous l'appliquez plus volontiers aux élus communaux que nous sommes qu'aux journalistes puisque nous pouvons souvent apprendre avec intérêt l'avancée des projets métropolitains soumis à notre vote dans les publications locales. Je rappelle, dans cette enceinte, que notre groupe avait pourtant demandé deux fois à ouvrir le débat sur cette infrastructure, lors du Conseil du 2 novembre 2015 et par une question orale du 30 mai 2016.

Mais ce vote d'aujourd'hui, monsieur le Président, ce n'est pas que la forme qui pose problème. Vous ne pouvez tout de même pas déceintement venir jouer les grands stratèges en expliquant que vous avez gagné de haute lutte un poste au sein du conseil de surveillance. Cet aéroport n'a jamais été pour vous une priorité et la délibération actuelle ne peut que nous conforter dans cette opinion. On va siéger ; et après ? Quelle stratégie mettre en œuvre ? Aucune, et vous le savez très bien.

Aucune discussion en amont de la création de la Métropole pour intégrer cet outil majeur du rayonnement de notre territoire car il avait l'inconvénient d'être sur un territoire dont l'intégration fragilisait l'équilibre politique qui vous assurait à l'époque une majorité.

Aucune vision de coordination des politiques publiques. Vous avez maltraité l'aéroport en empêchant son développement, en expliquant que l'augmentation du tertiaire nuirait à Lyon et particulièrement au projet du quartier Part-Dieu. On peut vous reconnaître une certaine honnêteté mais pas vraiment une vision équilibrée du développement de notre territoire.

Aucune assurance que l'aéroport de Lyon pourra augmenter plus rapidement son offre de transport alors même que le nouvel actionnaire majoritaire réfléchit à un équilibre entre Paris et Lyon et que c'est justement cette contrainte imposée par Air France qui a eu pour effet de limiter le rayonnement de Saint-Exupéry, alors que la privatisation devait nous redonner un espoir.

Aucune garantie que les investissements nécessaires à ce développement seront prévus. Pourrait-on parler de la mise en conformité de l'aéroport pour permettre à tout aéronef de catégorie F d'opérer sans restriction, et notamment les A 380 afin de satisfaire la demande de certaines compagnies ? Le budget extension de capacité pour 2016 était de 74,1 M€, le prévisionnel 2017 sera de 52,3 M€.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous l'aurez compris, ce n'est pas par cette délibération qui enverra l'exécutif siéger au conseil de surveillance de l'aéroport que la Métropole pourra enfin reprendre la main sur son développement. Elle a balayé ses chances et espérons que ce n'est pas pour trop longtemps.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous verrons dans les années qui viennent si effectivement nous avons un développement de l'aéroport de Lyon. C'est le futur qui nous jugera.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre, sauf M. Passi qui s'est abstenu et le groupe Front national, absent, n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1659 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1659. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CALVEL, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise ce soir s'inscrit dans la déclinaison de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui modifie le code du travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche : possibilité d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches, subordonnée à la décision des Maires sur avis de leur Conseil municipal et, au-delà de 5 par an, avis conforme de l'organisme intercommunal dont dépend la Commune. Au bout de deux mois, s'il n'y pas eu de réponse de l'organisme intercommunal, cette disposition est réputée favorable.

La Métropole a travaillé pour instruire ce projet de délibération de façon très partenariale avec l'Etat, avec le SEPAL, avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et de la Région et également avec la Chambre des métiers et donc avec la Métropole.

Cette proposition s'inspire d'un esprit à la fois d'équilibre du commerce, équilibre par multipolarité mais aussi qualité urbaine et développement durable et attractivité de notre Métropole. Il est question de s'intéresser aux besoins de nos habitants et aussi à l'attractivité touristique de notre Métropole. Ainsi, dans cet état d'esprit, la Métropole recommande aux Maires bien sûr de coordonner ces décisions de dates d'ouverture avec des événements de portée métropolitaine qui sont générateurs d'attractivité pour les habitants mais aussi pour la clientèle touristique (toutes les grandes manifestations, etc.).

La proposition de délibération qui vous est soumise, puisque c'est jusqu'au 31 décembre que les Maires peuvent faire des demandes -je crois que 16 Communes ont fait des demandes- est de donner un avis favorable aux décisions des Maires pour l'année 2017.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'an dernier, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires exprime sa réticence à la multiplication de l'ouverture des commerces le dimanche, ouverture qui s'installe désormais dans notre Métropole sur la base possible de 12 dimanches par an.

Nous rappelons que nous comprenons que l'on puisse ouvrir 7 à 8 dimanches, en lien avec des fêtes et événements sur l'agglomération. Mais 12 dimanches, comme cela a été voté à Lyon, cela représente désormais un quart des dimanches, en enlevant les 5 semaines de congés annuels.

En termes économique et d'emploi, l'ouverture des commerces le dimanche peut s'entendre dans les zones touristiques et on peut dire que Paris est largement devenue une immense zone touristique. Nous avons déjà sur la Métropole des zones touristiques où les touristes peuvent acheter tous les dimanches, nous l'approuvons. Les achats des touristes sont un plus net pour l'économie et l'emploi. Par contre, les achats des Grand Lyonnais le dimanche ne s'ajouteront pas aux achats un autre jour car leur bourse est limitée : ce qui est acheté le dimanche ne le sera pas le lundi. Il faut donc raison garder et ne pas multiplier les ouvertures au vu de nombreuses et fortes raisons.

Nous rappelons tout d'abord qu'une enquête montre que les travailleurs et travailleuses du dimanche (mis à part certaines personnes jeunes et seules) regrettent majoritairement cet horaire et plus encore leur famille. Vous n'avez pas consulté, semble-t-il, les syndicats de salariés, à ce que j'ai entendu.

Nous rappelons aussi que ces ouvertures concernent principalement les femmes car le métier de vendeuse reste encore un métier largement féminin. Et les services publics sont ralentis ou fermés le dimanche, comme les crèches ou les transports en commun. La débrouille s'aggrave donc pour ces femmes qui ont des salaires peu élevés et qui manquent d'argent pour acheter le temps des autres : gardes d'enfants, femmes de ménage, taxis, etc.

Nous rappelons enfin que l'ouverture des commerces le dimanche induit un problème de société sur lequel personne ne discute sur le fond : le dimanche reste en effet un jour pivot, différent, où l'on prend son temps et qui permet la rencontre des familles et des amis. Ne sommes-nous devenus qu'une société de consommation ? On ne peut avoir un double langage : regretter l'éclatement des familles, parler du rôle et de la présence nécessaire des parents, recommander des sorties familiales, culturelles, sportives, éducatives, tout en désorganisant une partie de la société par un travail accru le dimanche.

Notre groupe s'abstiendra donc sur ce rapport et tient à alerter les Maires des conséquences de leur choix sur ce temps de travail si particulier.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'an passé à la même époque, nous devons nous prononcer sur les autorisations d'ouverture le dimanche par les communes. Comme l'an passé aussi, vous nous proposez de donner un avis favorable aux demandes de ces Communes. Cette position ne nous convient toujours pas, d'autant qu'aucun bilan n'a été établi de la première année de fonctionnement.

La loi Macron ne peut échapper à un bilan de l'ouverture dominicale de 12 dimanches par an dans de nombreuses communes. Pour nous, ce dispositif ne crée pas plus de richesses car la capacité à dépenser des ménages n'est pas extensible. Mais surtout, cette mesure déstabilise les conditions de vies des salariés concernés qui subissent la contrainte du travail dominical, même avec une compensation salariale. Et nous aussi nous regrettons que ce soient souvent les femmes qui ont des petits salaires qui subissent ce dispositif.

De plus, permettre d'acheter tous les jours de la semaine à toute heure n'est qu'une illusion de liberté supplémentaire. C'est en fait une forme d'assujettissement à la consommation qui se fait au détriment de la qualité de vie, des temps de rencontre et d'échanges de la sphère familiale ou collective (associative, culturelle, sportive).

Enfin, dans un contexte économique difficile pour les commerces de proximité, touchés notamment par la baisse de la fréquentation touristique et la concurrence des grandes enseignes situées dans les zones touristiques internationales, l'ouverture dominicale profite surtout à ces grandes enseignes car le commerce de proximité ne peut assumer le coût d'une ouverture le dimanche.

Désynchroniser la société, ouvrir un peu plus le champ à la déréglementation du travail, affaiblir le commerce de proximité, ce n'est pas la société que nous voulons. C'est pourquoi, cette année encore, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, chers collègues, l'extension du travail dominical, que nous devons à la loi Macron, est une véritable régression sociale, une nouvelle atteinte au code du travail, une nouvelle forme de flexibilité.

Il n'est d'ailleurs pas innocent -et d'autres collègues avant moi l'ont souligné- que les femmes en soient les premières victimes, particulièrement les femmes seules avec enfants, déjà contraintes au travail à temps partiel, au travail morcelé, sous-payé. Peut-on prétendre qu'elles sont volontaires pour travailler le dimanche ? Je ne le crois pas. Et je suis convaincue que madame Vullien et madame Rabatel, qui nous ont très bien parlé tout à l'heure de l'égalité homme-femme, partagent mon analyse sur le sort fait à ces femmes vendeuses la plupart du temps à temps partiel.

Ce rapport nous dit que ces ouvertures dominicales accroîtraient l'attractivité et le rayonnement de nos territoires mais je ne pense pas que l'on puisse dépenser l'argent que l'on n'a pas. Donc, en matière d'emploi, cette mesure n'aura pas d'impact, pas plus qu'elle n'en aura sur la prospérité du commerce de proximité.

C'est donc pour toutes ces raisons que j'ai résumées rapidement que notre groupe, comme l'an dernier, votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés, sauf Mmes de Lavernée, Gardon-Chemain, MM. Girard, Petit qui se sont abstenus ; Socialistes et républicains métropolitains ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain, sauf M. Passi qui a voté pour ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ;

- abstentions : Mmes de Lavernée, Gardon-Chemain, MM. Girard, Petit (Les Républicains et apparentés) ; groupe Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CALVEL.

N° 2016-1661 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon - Villeurbanne - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Bilan et clôture de la concertation préalable - Validation du programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1661. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Mes chers collègues, il s'agit dans le cadre du contrat de plan et de la PPI de la Métropole de clôturer la consultation préalable et de valider un programme de voirie sur le campus LyonTech-La Doua à Villeurbanne. Il s'agit de réaliser trois voiries structurantes. Un certain nombre ont été réalisées dans le contrat de plan précédent. Il s'agit de voies qui existent déjà mais qui sont à requalifier de manière importante et c'est donc le principe de cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de cette délibération par laquelle la Métropole aide le plan Campus, nous ne pouvons ignorer le contexte de la transformation radicale de nos universités et de nos écoles qui fait débat.

Notons tout d'abord que, sur ce dossier de près de 10 M€ dans un plan Campus de globalement 350 M€, la concertation a été plus que limitée, avec un seul avis versé. Il est vrai que les préoccupations des étudiants et des enseignants portent plus sur leurs conditions de travail dans des bâtiments dégradés, alors que les premiers travaux de ce plan Campus, dont ceux de cette délibération, portent sur les espaces extérieurs. De plus, un certain fatalisme s'est installé puisque chacun a bien compris que tout ne serait pas rénové, ce plan Campus ne faisant que rattraper partiellement des décennies de désengagement de l'Etat dans la gestion de ce patrimoine universitaire.

Mais c'est évidemment la création de l'université intégrée de Lyon et la logique de l>IDEX qui fait débat et cristallise les inquiétudes. Les conseils d'administration de Lyon 1 et de Lyon 2 ont voté, avec la réserve importante que leur engagement n'inclut pas la fusion, pourtant prévue par le projet. Les conseils d'administration de Lyon 3 et de l'INSA ont, dans un premier temps, voté contre et il a fallu organiser un deuxième vote, qui est devenu positif à l'INSA jeudi dernier, Lyon 3 revotant demain, 13 décembre. C'est sans doute l'inspiration européenne de ces réformes qui poussent à faire comme pour les référendums : quand le résultat n'est pas conforme aux objectifs des décideurs, on recommence.

Ceux qui suivent les IDEX savent que le projet de Toulouse d'une université fédérale, donc sans fusion, avait été accepté il y a cinq ans mais que le renouvellement a été refusé cette année par le jury, au prétexte justement qu'il n'allait pas vers une fusion.

Le dossier de candidature IDEX de Lyon Saint-Etienne n'est connu que de quelques dizaines d'experts. Même les élus dans les conseils d'administration des établissements qui devaient le voter n'y avaient pas accès. Il paraît que la concurrence entre les agglomérations universitaires oblige à ce secret. Quelques-uns à l'INSA, après le dernier vote, ont pu seulement le consulter rapidement pour confirmer qu'il était bien question, à terme, de la disparition de l'école en tant que telle.

Je tiens à dire à Jean-Paul Bret que personne ne comprend pourquoi celui qui défendait la place des Communes dans la Métropole vote au conseil d'administration de l'INSA pour la disparition des établissements dans la future université intégrée, symbole d'une réforme pourtant très macroniste.

Ajoutons que la décision de justice récente annulant une subvention de près d'un million d'euros de la Communauté urbaine à l'Université de Lyon rajoute une inquiétude sur la pertinence juridique de nos politiques.

Vous avez, monsieur le Président, menacé les opposants de la perte des 25 M€ de subventions. Certes ! Rappelons toutefois que les dotations des IDEX représentent au total 1,5 % du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui relativise ce bonus accordé aux IDEX, sachant que le vrai risque budgétaire est bien dans l'austérité qui risque d'assécher tous ceux qui ne feront pas partie de "l'excellence", comme le montre, par exemple, la fermeture de la faculté de musicologie de Bourgogne ; vous me direz, cela n'intéresse peut-être pas grand monde ici !

Et vous les avez accusés même d'être responsables du chômage futur. Rien que cela ! Comme si les réformes de cette mondialisation débridée pouvaient encore faire croire qu'elles étaient positives pour l'emploi. Permettez-moi de vous donner un contre-exemple fameux : ce Prix Nobel que la France célèbre, Jean-Pierre Sauvage, un pur produit de ces écoles d'ingénieur qui vont disparaître dans ces mastodontes universitaires, recruté dès sa thèse au CNRS où il a fait toute sa carrière, bien loin de la mobilité imposée qui est devenue le mantra des réformateurs, qu'il a travaillé dans la continuité et la longue durée grâce au statut et au financement de base que lui apportait le CNRS.

Voyez, monsieur le Président, la modernité et la réussite scientifique ne sont pas dans le projet d'université que vous contribuez à imposer. Elles sont, au contraire, dans les statuts et les protections que ces politiques cherchent à détruire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Bret.

M. le Vice-Président BRET : Quelques mots. Nous sommes effectivement éloignés de l'objet du rapport qui était celui de la réhabilitation d'un certain nombre de voiries du campus mais c'est la règle du jeu.

Notre collègue Millet a repris un certain nombre d'arguments que j'ai entendus dans les conseils d'administration où je siège. Il a bien fait de les rappeler puisque je suis allé à Lyon 1, je suis allé à l'INSA, j'irai demain ou après-demain -je ne sais plus- à l'ENS.

Ce que je voudrais tout de même lui dire, c'est que ces conseils d'administration ont voté démocratiquement, à des majorités importantes. Alors sans doute si monsieur Millet -qui était précédemment au conseil d'administration de l'INSA, qui ne l'est plus maintenant- avait été présent, il aurait sûrement voté contre. D'ailleurs, j'ai entendu quelques-uns de ses collègues qui ont repris presque mot pour mot un certain nombre des arguments que l'on vient d'entendre mais il faut reconnaître qu'aujourd'hui, avec une information qui peut-être a été insuffisante -et on peut toujours battre notre coulpe-, les conseils d'administration ont voté en toute connaissance de cause et se sont engagés dans le processus de l'IDEX.

Ils l'ont fait effectivement avec un certain nombre de garanties, c'est-à-dire qu'aller vers l'Université unique intégrée à perspective de 2020, cela ne signifie pas -et cela c'est un gros mensonge que vous donnez- la disparition de l'établissement. Quand on veut noyer son chien, en l'occurrence l'IDEX, on l'accuse de la rage ; en l'occurrence ici, c'est un peu facile de dire que cela va entraîner la disparition de l'INSA. Il y a eu un débat et un échange de propos à ce sujet. L'INSA ne disparaîtra pas parce qu'il y aura l'IDEX et encore plus parce qu'il y aura demain une Université unique intégrée. C'est un gros mensonge et c'est destiné effectivement à faire peur.

Ce que vous ne pouvez pas ignorer c'est que depuis un certain temps, ici dans cette Métropole et dans la Communauté urbaine auparavant, dans un contexte général qui est un contexte national, les universités se regroupent. Elles se regroupent parce qu'elles ont conscience de peser davantage, pas seulement à l'international, pas seulement en termes d'attractivité mais parce qu'être des universités plus fortes, plus regroupées, sans pour autant attenter -sauf s'ils le souhaitent bien sûr- à l'autonomie des établissements. C'est un chemin qui est parcouru, il est engagé depuis longtemps ici dans cette Métropole.

Si nous avons voté en 2010 un schéma de développement des universités, d'une certaine manière, c'est une façon de dire pour nous que nous souhaitions avoir en face de nous des universités non pas intégrées mais des universités qui rassemblaient leurs forces.

Depuis, un certain nombre d'autres étapes ont été parcourues avec la COMUE aujourd'hui mais préalablement le PRES, avec les contrats de plan Etat-Région qui signifient tout de même que notre Métropole et la Région Rhône-Alpes aussi -et cela quelles que soient les majorités- accompagnent ce dispositif et s'y engagent.

En fait, vous êtes opposés à ce projet. Est-ce que vous pensez qu'en restant comme on est aujourd'hui, on va mieux se porter ? Non, ce n'est pas notre point de vue, ce n'est pas le mien, ce n'est pas celui que je défends aux conseils d'administration, ce n'est pas celui du Vice-Président de la Métropole que je suis aux universités et ce n'est même pas celui du Maire de Villeurbanne puisque je siège aussi au conseil d'administration de l'INSA à ce titre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu, sauf M. Passi qui a voté pour.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2016-1662 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Projets innovants - Attribution de subventions à la SAS La Cordée, la SARL Ferrand et l'association ABSolidaires pour leur programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2016-1663 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Développer l'insertion par l'activité - Cofinancement des contrats aidés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour l'année 2016 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2016-1664 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Fonds social européen (FSE) - Gouvernance partenariale sur le territoire métropolitain et organisation de la gestion pour la période 2017-2020 - Approbation de l'accord cadre local - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1662 à 2016-1664. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons aujourd'hui à délibérer sur trois rapports. Les trois ont reçu un avis favorable bien sûr de la commission mais il y a plus particulièrement un rapport qui concerne les fonds sociaux européens.

Lors du précédent Conseil, nous vous avons déjà soumis une délibération qui était l'affirmation de la prise de compétence et la gestion des avances de trésorerie. Cette délibération qui vous est présentée aujourd'hui concerne plus particulièrement la structure partenariale d'instruction des nouveaux appels à projets des fonds sociaux européens ainsi que l'organisation interne intégrant les personnels des PLIE.

Simplement pour resituer, vous savez qu'après une large concertation, nous avons adopté le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi il y a tout juste un an et que nous avons, au cours de l'année 2016, travaillé en partenariat avec l'ensemble des structures intermédiaires pour assurer la gestion des fonds sociaux européens, la gestion centralisée, être l'interlocuteur unique de l'Etat sur cette gestion des fonds et c'est ce que nous serons à partir du 1^{er} janvier 2017. C'est un long processus de concertation et de travail qui nous a conduits effectivement à élaborer, avec l'ensemble des structures, les PLIE. Vous savez qu'il existe trois PLIE sur notre agglomération : le PLIE Uni-est, le PLIE ALLIES de Lyon et le PLIE du sud-ouest lyonnais.

Ce n'est pas simplement une délibération de forme ou de structure ou de gestion, c'est aussi l'un des éléments qui nous permettra effectivement d'assurer une gestion cohérente de notre politique affirmée dans le cadre du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi. C'est aussi un élément qui nous permettra de gagner en lisibilité -vous savez que c'était une des orientations également du plan- sur un secteur assez compliqué, avec une multiplication d'acteurs, d'opérateurs, avec des enjeux qui sont importants puisque les fonds sociaux européens ce sont 6 M€ par an jusqu'en 2020.

Une cohérence politique puisque cela nous permet effectivement de décliner cette politique sur l'ensemble du territoire, même si bien évidemment les efforts sont particulièrement soutenus sur les territoires où les bénéficiaires du RSA sont nombreux, où la politique d'insertion doit être mobilisée.

Cela nous permet aussi, dans le cadre de cette nouvelle gestion, d'assurer cette politique par des appels à projets innovants, de construire désormais sur des appels à projets ; ici-même, dans cette enceinte, nous accueillons l'ensemble des structures PLIE et des acteurs pour leur présenter justement les cinq appels à projets qui constitueront le maillage et la colonne vertébrale de ces fonds européens.

C'est aussi une manière de travailler et de fonctionner, que nous avons adoptée dans le cadre de l'adoption du plan métropolitain, que nous avons également mise en œuvre dans le cadre de cette gestion, c'est-à-dire travailler en partenariat pour aboutir à une solution équilibrée de travail, avec l'ensemble des acteurs du territoire représentés au sein des PLIE.

Cela permet aussi -et cela on l'avait déjà vu lors de la précédente délibération- une sécurisation des opérateurs, des acteurs des structures d'insertion, en mettant en face d'elles un interlocuteur comme la Métropole de Lyon en capacité d'assurer la trésorerie, en capacité effectivement d'unifier l'ensemble des éléments et qui a beaucoup contribué à la sauvegarde du PLIE Uni-Est lorsqu'il était en difficulté lors de l'année 2016.

Ensuite, après avoir mis en place cette gestion centralisée des fonds sociaux européens, nous allons ouvrir une nouvelle séquence qui nous permettra de nous doter d'une véritable structure métropolitaine pour décliner ce plan métropolitain d'insertion, pour assurer également cette gestion destinée à se substituer aux structures intermédiaires qui existent actuellement sur l'ensemble de la Métropole.

Ce sera un nouvel enjeu et une nouvelle étape que nous démarrerons début 2017, dont nous vous tiendrons forcément et bien évidemment informés -et c'est pour cela que cela me permet de le mettre en perspective-. Il s'agit de la déclinaison d'une politique forte qui est celle de la Métropole, qui a assuré la continuité avec la précédente mais qui affirme ses propres choix, ses propres instruments, ses objectifs que vous avez adoptés dans le cadre du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi et qui s'illustre dans une séquence qui démarre et qui nous permettra de continuer à travailler et à décliner sur l'année 2017 et l'ensemble des autres années.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère GANDOLFI : Monsieur le Président, depuis le 10 décembre 2015, la Métropole est chef de file de l'insertion et, pour ce faire, s'est dotée d'un outil : le programme métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Nous saluons d'ailleurs, à travers ce plan, la création d'un chargé de liaison entreprises-emploi, la mobilisation d'un millier d'entreprises et d'autres choses encore.

Il nous est proposé aujourd'hui d'approuver l'accord-cadre local qui instaure un nouveau cadre de gestion du Fonds social européen pour la période 2017-2020.

La Métropole s'est positionnée comme organisme intermédiaire, unique gestionnaire du FSE, comme le prévoient les textes européens ; ceci implique forcément une nouvelle organisation des structures gestionnaires : d'une part, les actions menées grâce aux fonds européens relèvent désormais de la subvention globale unique gérée par la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017 ; d'autre part, une coopération entre la Métropole et les trois associations porteuses d'un dispositif PLIE sur le territoire métropolitain va se déployer.

C'est une étape forte dans la poursuite de nos engagements en matière d'insertion car l'Europe permet d'amplifier l'action de la Métropole dans la mise en œuvre du PMI'e.

Cette nouvelle organisation devrait permettre une meilleure efficacité dans la gestion du FSE et dans son déploiement en direction des programmes d'insertion et pour l'emploi des publics défavorisés résidant sur le territoire de la Métropole. L'objectif n'en sera que plus positif si les modalités mises en œuvre réduisent autant que possible les lourdeurs administratives pour être opérationnelles.

Quelques remarques néanmoins, il y a :

- un enjeu de territorialisation : nous serons vigilants quant au maintien d'une territorialisation des actions qui permette la proximité de l'accueil des personnes concernées ;

- un enjeu financier : nous insistons sur la nécessaire transparence et la co-construction territoriale des critères d'attribution car les villes aujourd'hui couvertes par l'un des PLIE co-financent les actions d'insertion ;

- un enjeu dans la mise en application : nous serons attentifs à l'accompagnement des opérateurs d'insertion dans la conduite du changement. L'objectif de la gouvernance partagée : permettre une étroite relation entre tous les acteurs, professionnels, allocataires, Communes et Métropole.

- pour rappel, les PLIE concernent près de 60 % de personnes non bénéficiaires du RSA. Aussi, la gestion du FSE par la Métropole ne doit pas conduire à réorienter les PLIE sur les seuls bénéficiaires du RSA, au risque d'introduire deux types de précaires : les bénéficiaires du RSA pour lesquels le PMIE apporte déjà des solutions et laisser le public non RSA sans aucune perspective d'emploi. C'est une précaution que l'on veut affirmer.

Il faudra veiller à ce que la transition s'effectue dans la continuité du service pour ces personnes très fragilisées et veiller également à ce qu'aucun des personnels en fonction dans les PLIE ne se retrouve privé d'emploi par la mise en place de cette nouvelle procédure.

Pour conclure, nous soulignons la nécessité d'élaborer une véritable gouvernance partagée dans une démarche pragmatique, construite à partir des acteurs locaux et des besoins des territoires, l'objectif étant de proposer une qualité de réponse à tous les publics et à tous les allocataires.

Nous rappelons notre engagement dans la mise en œuvre de dispositifs innovants en matière d'insertion afin de diversifier les approches et de multiplier les possibilités de construire des parcours pour tous les publics.

Aussi, notre groupe soutient favorablement le développement d'une structure métropolitaine de pilotage du Fonds social européen.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, aujourd'hui, nous arrivons à la compétence insertion, un sujet qui a fait l'objet de nombreuses discussions et de nombreux échanges avec notre Vice-Président à l'économie, David Kimelfeld et madame Bouzerda, Conseillère déléguée en charge de l'insertion par l'activité économique.

C'est vrai que ce rapport n'arrive pas comme cela du jour au lendemain. Il y a eu de nombreux échanges et c'est pourquoi aujourd'hui je crois que l'on va se retrouver très nombreux à voter ce rapport, compte tenu de la qualité du travail réciproque qui a été fourni et des échanges.

Moi, je voudrais évoquer la nécessité de réussir cette compétence. Alors, cette compétence, j'ai entendu dire à plusieurs reprises au cours de la soirée que le Grand Lyon avait absorbé les compétences du Département. Excusez-moi mais ce n'est pas ma perception. Aujourd'hui, la Métropole est une nouvelle collectivité, dotée à la fois des compétences de l'ancien EPCI Grand Lyon et du Département. Et c'est ce qui nous donne une certaine

force et une certaine puissance pour pouvoir justement, dans quelques années, en recueillir les fruits, si on ne fait pas trop d'erreurs ; et malheureusement, des erreurs, on est tous humains, on en fait tous, tous les jours.

Moi, je voudrais vous parler de l'ampleur de la tâche parce que je sais que la plupart des élus qui sont impliqués dans le sujet connaissent bien ce problème. Je voudrais vous parler de la tranche d'âge des 15-29 ans, ceux qui aujourd'hui sont sans emploi, sont décrochés complètement, ne suivent aucune formation ni aucune étude ; savez-vous qu'en France, mes chers collègues, aujourd'hui, ils sont 1 900 000. C'est un triste record et ce qu'il y a de curieux et d'inquiétant, c'est que quand ce chiffre monte en France, il baisse chez nos voisins allemands. Donc on peut tout de même se poser les bonnes questions parce que ce sont des chiffres de l'OCDE. Ce ne sont des chiffres ni gouvernementaux ni partisans. Ils sont, à mon avis, fiables.

Aujourd'hui, pour nous, la vraie question c'est de savoir comment on va gérer cette période transitoire parce qu'aujourd'hui, il est évident que la Métropole ne peut pas se créer en un jour. On le sait tous. L'avantage de ce rapport, c'est qu'on a les moyens à la fois de gérer cette période transitoire, de ne pas perdre les fonds européens parce que -vous le savez aussi- les fonds européens génèrent des déficits de trésorerie parce qu'on touche les fonds quand on a réalisé les actions et on a des partenaires sur les territoires, les associations qui interviennent et aujourd'hui, bien malheureusement, les PLIE quelquefois tardent à payer, tout simplement parce qu'il y a des déficits de trésorerie.

Donc moi, je crois que, pour l'instant, cette disposition transitoire telle qu'elle est appliquée convient parfaitement. Mais, il faut tout de même se poser la question de l'insertion globalement -comme cela a été dit par les précédentes intervenants- parce qu'effectivement, il ne faut pas se cantonner à un seul public : il faut s'adresser à l'ensemble des publics aujourd'hui connus mais ceux qui sont à venir parce qu'aujourd'hui, c'est un combat et on le sait tous qu'il ne sera jamais gagné que si on anticipe les difficultés ; les difficultés économiques -il est vrai que notre Métropole est dynamique- mais les difficultés dues à notre système éducatif qui crée de la discrimination au lieu de la régler et notre système de formation professionnelle qui n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être au XXI^{ème} siècle.

Donc je souhaite, moi, un large rassemblement d'énergies sur ce sujet. Pour cela, les Maires du PLIE Uni-Est, nous nous réunissons vendredi pour faire bien entendu des propositions parce que, pour nous, je crois que la bonne échelle reste l'échelle métropolitaine pour la globalité de gestion et que les guichets de territoire peuvent être modulés bien entendu en fonction des moyens que chacun voudra y mettre.

Je crois que pour avoir droit de cité -comme on dit-, de parler, il faudra aussi que chacun mette un peu la main à la poche, qu'aujourd'hui, les Communes qui ont des besoins le font déjà et que les nouvelles Communes qui veulent rentrer dans le système peuvent le faire mais qu'il faudra bien se poser la question du maillage entre les systèmes, dispositifs divers et variés, tout le monde détenant la vérité. Mais en réalité on se rend compte que, collectivement, on n'est pas sur le chemin de la réussite et qu'aujourd'hui, il faut mettre beaucoup d'énergie et pas avoir d'a priori pour monter un dispositif d'insertion au niveau de l'agglomération avec des déclinaisons territoriales.

Voilà ce que défend notre groupe, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1664 (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2016-1665 - développement solidaire et action sociale - Accompagnement des personnes âgées et des personnes adultes handicapées à domicile - Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Enveloppe de tarification 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1665. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Cette délibération fixe l'enveloppe de tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile tarifés, soit 14 des 194 services existants sur notre territoire. Aujourd'hui, la Métropole, suite notamment à la loi d'adaptation de la société au vieillissement, est l'autorité qui autorise la mise en œuvre de ces services, quels que soient leurs statuts, alors qu'auparavant, nous n'avions qu'un avis consultatif. C'est pourquoi un travail est en cours au sein du projet métropolitain des solidarités pour que les services auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap soient déployés et d'une grande qualité sur l'ensemble du territoire. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président et chers collègues, après des années de politique publique de santé en faveur d'un transfert systématique des personnes en situation de dépendance à destination d'établissements spécialisés type EHPAD, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'intérêt, dans certains cas, du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap ; je dis "dans

certains cas" car je reste persuadée que parfois l'EHPAD ou le foyer pour personnes non dépendantes est un mode d'accueil qui permet, par le contact avec les autres résidents, de maintenir une vie sociale. Quoi qu'il en soit, que les personnes demeurent à leur domicile ou soient accueillies en foyer, notre devoir est de permettre, par tout moyen d'action, à une personne âgée ou en situation de handicap de rester autonome le plus longtemps possible.

Pour ce faire, l'ensemble des politiques publiques agit en ce sens. Ce fut le cas avec le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, par laquelle fut conforté le choix d'un financement solidaire de l'accompagnement de la perte d'autonomie fondé sur une ressource dédiée ou sur la réintroduction du produit de la CASA en faveur des personnes âgées en situation de dépendance.

C'est le cas à la Métropole aujourd'hui par cette délibération. Comme nous l'avions redit lors du vote du débat d'orientations budgétaires pour 2016 et comme nous l'exprimerons encore, les efforts fournis dans le cadre de l'APA et de la PCH sont un signal fort pour toutes celles et tous ceux qui, de manière temporaire ou non, nécessitent une aide publique pour continuer à garder leur place au sein de notre société.

La dépendance peut être une rude épreuve, une forme de renoncement et l'objet de frustration et d'humiliation. Aussi est-il important de ne pas donner à penser qu'on fait à la place de mais plutôt qu'on aide à faire. Le service d'aide et d'accompagnement à domicile s'inscrit dans cette démarche. Les aides à domicile sont présentes afin de rendre plus agréable, parfois plus soutenable, le quotidien des personnes qui y ont recours. Si ces aides consistent à faire le ménage, les courses, à participer à la toilette, elles peuvent aussi être une présence, l'occasion d'échanges, de conversations, d'écoute et rompre pour un moment avec la solitude. En cela, la formation du personnel d'aide à domicile est un aspect qu'il convient de traiter avec intérêt.

La hausse du nombre d'heures pour l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap nous semble une priorité, un moyen pour faire face notamment au vieillissement de la population sur nos territoires. La fixation du taux directeur pour une évolution à 1 % des tarifs nous paraît une mesure responsable entre besoins de la population et nécessité d'un équilibre devant l'accroissement du déficit des charges appliquées aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Bien entendu, notre groupe votera en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président et chers collègues, au préalable, je voudrais préciser que mon intervention intégrera également le temps de parole pris pour la délibération suivante.

Aux mois de mai 2015 et juin 2016, notre groupe alertait cette assemblée sur les difficultés que rencontraient les services d'aide à la personne en raison d'un taux directeur faible et des conditions qui leur étaient imposées.

Ces services remplissent une mission de service public que ne peuvent supporter ou mettre en place les collectivités. Ils ont dû faire face ces dix dernières années à une augmentation des demandes de prestations. Nous le savons tous, les associations subventionnées sont reconnues comme des maillons incontournables et nécessaires de l'aide à domicile. Elles assurent un véritable maillage du territoire, garantissent des services de proximité et de santé au plus près des populations concernées et permettent des remontées d'informations auprès de structures compétentes pour agir. Elles assoient la politique de notre Métropole et sont considérées à juste titre comme assurant une véritable mission de service public en faveur de nos aînés, souvent les plus vulnérables. Ces associations ne s'inscrivent pas dans un secteur marchand mais dans celui de l'intérêt général. Plus que des prestataires, il s'agit de véritables partenaires, ce qui justifie le soutien financier qui leur est apporté.

Cependant, l'attribution de subventions et la contractualisation via des conventions imposent des conditions de plafonnement des montants de leurs prestations. Or, les subventions ne permettaient pas les équilibres budgétaires. Les montants imposés creusaient davantage les décalages et les écarts entre le coût réel de revient et celui proposé par les services métropolitains aux environs de 2,50 € de l'heure. Ces écarts ont provoqué des déficits chroniques jusqu'à remettre en cause la pérennité de ces structures.

Nous souhaitons que soient réexaminés le taux directeur et les conditions de plafonnement. Nous avons été entendus et nous en sommes satisfaits. Nous saluons aujourd'hui le travail accompli par les services et la prise en compte des difficultés budgétaires qui, j'insiste, ne sont pas le résultat d'une gestion négligente mais bien d'une situation conjoncturelle.

La révision du taux directeur porté désormais à 1 % constitue une avancée et permettra aux SAAD tarifés de reprendre un peu de souffle, même s'il reste en deçà du besoin réel. Nous avons noté que la fixation de ce taux était dans la perspective d'une politique de tarification redéfinie en 2018 et -nous le supposons- intégrée au

schéma des solidarités. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Le schéma des solidarités, bientôt opérationnel, mis en place dotera la Métropole d'un cadre et d'une articulation entre les différents acteurs de ce secteur.

Nous avons demandé la création il y a un an d'un groupe de travail élus, auquel nous souhaitons apporter notre contribution. Les élus ayant été consultés à la marge, nous restons disponibles pour avancer de manière plus significative.

Nous rappelons que le principe de tarification fait que nous ne pouvons pas refacturer la différence à l'usager. C'est l'objet de la politique sociale et le principe de solidarité. En effet, si demain nous ne pouvons apporter des solutions, nous encouragerons les structures à travailler en dehors de la tarification -comme celles du privé et d'autres associations qui ont fait ce choix- et de faire supporter des charges à l'adhérent. Nous irions donc à l'inverse des objectifs souhaités dans le cadre d'une politique sociale.

Des efforts ont été accomplis de part et d'autre depuis et les associations que nous connaissons actionnent tous les leviers pour limiter les dépenses. Un travail de mutualisation s'est également opéré entre quelques SAAD, voire même des regroupements de certains d'entre eux pour diminuer les coûts. Ces efforts remarquables ne suffisent pourtant pas à endiguer les dépenses nécessaires face à des demandes toujours croissantes de prestations.

Certes, nous sommes conscients des contraintes budgétaires et des efforts que chacun doit fournir. Nous saluons encore le travail accompli et mesurons l'ampleur et la complexité de la tâche. Toutefois, si nous revendiquons une Métropole forte, concurrentielle à l'échelle internationale, un cadre de vie agréable, nous ne pouvons donc pas négliger ce pan de l'action sociale et mettre en péril les services d'aide à la personne par des contraintes éloignées de la réalité de marché.

Aussi, ne sacrifions pas sur l'autel des restrictions les services qui garantissent l'équité sociale, qui évitent la marginalisation des personnes vulnérables ou fragiles. C'est aussi à l'aune de sa politique sociale et à la prise en compte des personnes défavorisées que l'on mesure le degré d'avancement de la société.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2016-1666 - développement solidaire et action sociale - Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conclue avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions aux associations MS Dom et REED proposant un parcours intégré pour une insertion durable dans les SAAD - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2016-1667 - développement solidaire et action sociale - Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Métropole de Lyon - Années 2017-2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1666 et 2016-1667. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue depuis 2004, et plus encore depuis la loi de l'adaptation de la société au vieillissement en 2015, au financement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il s'agit ce soir, dans le rapport numéro 2016-1667, d'adopter la convention liant la Caisse et la Métropole pour les trois ans à venir. C'est, je dois le dire, la première convention prenant en compte véritablement la spécificité de notre collectivité. Une convention nous liait néanmoins avec la Caisse depuis 2015 et, en 2016, c'est 47 M€ de la Caisse qui sont venus sur notre territoire.

L'un des axes de travail consistait à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile -c'est le rapport numéro 2016-1666-. Nous l'avions lié dès ce moment-là à la question de l'insertion professionnelle et donc à la problématique de l'emploi local, notamment via un appel à projets et ce rapport numéro 2016-1666 est le résultat de cet appel à projets.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, simplement une réflexion sur le premier point : sans revenir sur l'importance des enjeux de l'action des services d'aide et d'accompagnement à domicile -que nous partageons tous, je crois- et justement pour cette raison, il est bon de se poser la question de la pertinence des actions au regard des objectifs poursuivis.

Dans les attendus de l'appel à projets, il y a matière pour comprendre le travail autour des services de confort auprès des personnes ; un peu moins clairement pour l'aide et l'accompagnement des personnes relevant de l'APA ou de la PCH.

Nous connaissons toutes et tous l'importance de l'accompagnement des personnes en voie d'insertion dans leur formation. Mais l'aide aux personnes vulnérables, personnes âgées ou personnes en situation de handicap, suppose une préparation particulière et une solution adéquate ; d'autant plus que, dans les métiers de la relation avec le public, il y a une part importante de gestes techniques qui doivent être maîtrisés et, pour une part au moins aussi importante, une posture dans la présence qui allie la bienveillance à la rigueur et cela aussi se travaille et repose sur un équilibre personnel.

Nous avons déjà souligné cet aspect lors de la précédente délibération sur le service d'aide et d'accompagnement à domicile en juin dernier et je vous prie d'excuser l'autocitation mais je disais à l'époque : "Les risques d'une orientation trop systématique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA vers le secteur des aides à la personne sont pointés ici-c'était le cas dans la délibération-à partir du constat d'un certain nombre de mauvaises orientations. Nous avons eu l'occasion de souligner l'importance de la formation professionnelle. Pour favoriser l'emploi durable des personnes en insertion, il faut aussi qu'il y ait des équipes d'encadrants, des professionnels tuteurs afin d'accompagner dans l'emploi au quotidien ces personnes fragilisées par la vie." Evidemment, nous voulons croire que c'est bien le cas dans ces projets. Malgré cela, nous restons tout de même avec une crainte, une crainte légère ici, celle de voir orienter des financements à destination des personnes en grande vulnérabilité vers des publics en grande précarité. Et, de ce point de vue-là, il n'y a que de mauvaises mises en concurrence. C'était ma première réflexion.

La seconde concerne les axes de la convention sur lesquels je ne vais pas revenir dans leur ensemble. C'est simplement pour rappeler un point évoqué lors d'une intervention précédente à propos des services de la protection de l'enfance. Nous savons l'importance des séances d'analyse de la pratique pour les professionnels des secteurs de l'accueil et de l'accompagnement. Le financement de ces actions de soutien aux professionnels est indispensable pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile et la tarification ici risque de ne pas être au rendez-vous pour prendre en compte le coût pédagogique et le temps qui doit être rémunéré et nous le regrettons.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix ces deux dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2016-1670 - développement solidaire et action sociale - Structures de l'aide sociale à l'enfance - Enveloppe de tarification - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Gailliot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1670. Madame Gailliot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport a pour objet de préciser pour 2017 le cadre des dépenses des 102 établissements et structures habilités qui reçoivent ou accompagnent des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, qui sont répartis sur le territoire de la Métropole. 9 242 bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance ont été accompagnés en 2015. En 2017, la part du budget prévisionnel facturable aux services de la protection de l'enfance consacrée aux établissements et services habilités est évaluée à 108 032 M€, soit environ 88 % du budget de la protection de l'enfance. Avis favorable monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLIOT.

N° 2016-1673 - développement solidaire et action sociale - Convention portant définition des conditions d'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance par des Foyers de jeunes travailleurs-résidences sociales de la Métropole de Lyon - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1673. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2016-1674 - développement solidaire et action sociale - Convention d'habilitation du service d'accompagnement de mineurs isolés étrangers (SAMIE) de la Fondation AJD Maurice Gounon - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gomez a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1674. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour une convention avec la Fondation AJD Maurice Gounon sur l'accompagnement de mineurs isolés étrangers, fondation conventionnée depuis 2005.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai sur la délibération numéro 2016-1673. Cette nouvelle délibération pose à l'identique les questions que nous avons soulevées l'an passé sur ce même thème. Nous avions souhaité et espéré voir une évolution radicale et la disparition de la prise en charge de mineurs en dehors des structures qui ont pour fonction l'accueil de ce public.

Malheureusement, 31 des mineurs dont nous avons la responsabilité seront accueillis au sein de foyers de jeunes travailleurs qui sont des lieux d'hébergement de jeunes adultes. Quel que soit l'habillement que l'on donne à ce dispositif, nous entérinons une fois de plus le fait que des mineurs se trouvent dans des lieux qui ne leur sont pas exclusivement réservés.

Les mineurs non accompagnés sont justement ceux qui ont besoin d'un accompagnement. Avec un dispositif qui n'est pas adapté à leur situation, nous prenons le risque de méconnaître les impératifs et les enjeux d'un accompagnement éducatif de ces mineurs-là. Les professionnels (éducateurs, pédopsychiatres et psychologues cliniciens) nous le rappellent : le rôle de l'accompagnement est décisif, non seulement dans la construction de projet mais aussi dans la construction de soi et dans le sentiment d'inclusion dans la société d'accueil.

Ces jeunes constituent une population particulière au sein des catégories des migrants en ce sens qu'il s'agit d'une population qui vient interroger les politiques publiques de la protection de l'enfance et celles du contrôle de l'immigration. En plaçant les professionnels, éducatrices et éducateurs, dans une position aussi difficile de suivi ambulatoire, nous risquons d'ignorer l'isolement qui est leur face à la logique administrative et migratoire qui impose un temps court pour l'insertion professionnelle et sociale avant le passage à la majorité. Nous risquons de ne pas reconnaître la complexité qu'il y a à établir une relation de confiance, avec tous les obstacles culturels, sociaux, historiques, administratifs qui se dressent.

Et aussi nous négligeons de prendre en compte les difficultés de vivre pour ces jeunes, filles et garçons, engagés dans une course contre la montre vers l'insertion avant l'âge de dix-huit ans. Ces difficultés doivent être pour nous un sujet d'inquiétude. Une jeune fille mineure a droit à un environnement protecteur et nous avons le devoir de lui fournir. Comme pour elle, un jeune garçon mineur ne doit pas être en situation de recevoir les influences les plus néfastes dont nous savons que certaines conduisent à la radicalisation. L'un et l'autre ont droit à un encadrement éducatif, pédagogique et protecteur.

Notre souci devrait être de moderniser notre approche de cette question des mineurs non accompagnés, de sortir du copier-coller avec des pratiques antérieures. Les enjeux sont là, clairement identifiés. Il faut maintenant mettre les moyens en cohérence avec les objectifs. L'inverse ne fonctionne pas et interdit toute innovation. Nous ne pouvons traiter la question des mineurs non accompagnés comme une simple question d'hébergement alors même que, très souvent, il nous faudrait rendre possible des formes de collaboration interinstitutionnelle qui allient l'accueil, l'accompagnement, l'accès à l'éducation et à la culture et le soin dans des parcours organisés.

Nous pensons que la poursuite d'une politique qui s'élabore sur les seuls moyens conduit au pire et, pour cela, nous nous abstenons sur cette délibération pour la seule et unique raison qu'elle ne favorise pas la prise en charge des mineurs non accompagnés dans de bonnes conditions et présente l'hébergement comme une réponse par défaut à une question qui n'a pas été posée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : L'accueil des mineurs isolés étrangers est un sujet éminemment sensible, aggravé par l'augmentation notable du nombre de réfugiés. Il est insupportable que des enfants, des femmes et des hommes vivent dans un dénuement extrême, une précarité sociale, financière et a fortiori psychologique. Et quand, de plus, ces personnes ont fui la guerre, la peur, la violence, l'horreur, comment ne pas s'atteler à l'immense tâche que nous avons à accomplir pour enrayer cette spirale ?

Des associations de parents et d'enseignants, choqués, se mobilisent pour accompagner, mettre à l'abri des enfants scolarisés ; car comment un enfant qui commence sa journée à l'école après avoir passé la nuit dehors peut-il suivre les cours ? Et la Métropole de Lyon qui a parmi ses compétences la protection de l'enfance s'engage justement pour accueillir dignement des mineurs isolés étrangers.

Je veux ici saluer l'action de la fondation AJD Maurice Gounon, relais incontournable et infatigable de l'accueil des mineurs isolés et avec laquelle notre collectivité signe une nouvelle convention d'habilitation du SAMIE, une convention d'autant plus importante que les mineurs sont exclus de certaines aides de droit commun comme l'appel du 115 et le recours aux restaurants réservés aux majeurs.

L'accompagnement proposé comporte plusieurs axes, parmi lesquels on relève des points préconisés par le texte et que remplit déjà la fondation AJD, à savoir le soutien administratif, l'aide aux loisirs, l'organisation de cours de français, la gestion de l'autonomie. Il répond également à des besoins vitaux immédiats par une indemnité financière, un hébergement temporaire et, très important, des actions préventives en matière de santé et de citoyenneté. Des actions que nous approuvons sans réserve.

Cependant, quelques points nous interpellent sur le fond de cette convention.

Concernant l'hébergement, ne pourrait-on pas envisager une alternative aux seuls foyers de jeunes travailleurs ou chambres d'hôtel ? Je pense par exemple à des maisons relais ouvertes sur les quartiers, comme le propose notamment l'association Habitat et humanisme. Ces modes d'hébergement ne seraient-ils pas moins onéreux pour la collectivité ? Une prise en charge et un accompagnement regroupés des mineurs ne seraient-ils pas ainsi plus structurants, plus chaleureux ?

A propos de la durée de prise en charge qui est de trois mois renouvelable une seule fois, est-ce suffisant pour que les enfants et adolescents commencent ou poursuivent leur scolarité sans rupture avec un établissement et un quartier dans lequel ils pourraient être logés de façon pérenne et ainsi s'insérer davantage à la vie sociale ? Il existe en effet un vide juridique en matière de droit des mineurs isolés, que n'ont pu combler totalement le plan d'actions 2010-2014 de la Commission européenne ni la réforme du CESEDA engagée par l'Etat.

Par ailleurs, s'agissant de l'évaluation de la situation de l'usager, si la période de six semaines semble satisfaisante, la convention aurait pu être plus explicite sur les moyens utilisés pour déterminer la minorité de l'usager. Ainsi, la Cour d'appel de Rennes avait-elle jugé en 2015 -je cite- : "Un simple entretien avec une éducatrice spécialisée n'est pas un élément de preuve suffisant en raison du manque de critères objectifs". Faut-il le dire, les jeunes isolés étrangers, ballotés, tirillés, parfois terrorisés, ne connaissent pas ou plus forcément leur âge.

Enfin, il n'est pas fait référence dans la convention à l'information du jeune isolé étranger sur l'intégralité de ses droits dès son premier contact avec les services chargés de l'accueil provisoire d'urgence, la présence d'un interprète et la rédaction du document dans une langue comprise par l'intéressé non plus, alors qu'il s'agit de recommandations de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme.

Il serait irresponsable de ne pas voter ce rapport et nous le voterons absolument, en dépit de quelques précisions qui nous semblent faire défaut, car il participe d'impératifs que nous partageons : accueillir avec dignité et humanité ; et la période hivernale nous le rappelle cruellement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Bien évidemment, les services de la Métropole de Lyon font un effort énorme pour que personne ne reste pas à la rue et nous pensons -je crois, les uns et les autres- que le devoir d'asile pour ce qui concerne les migrants est quelque chose d'essentiel, qu'évidemment, il faut que l'asile corresponde à la définition qui en est donnée de manière internationale et si l'on regarde un certain nombre de nationalités, on s'aperçoit que ce ne sont pas forcément les pays que nous avons dans notre imaginaire qui nous envoient le maximum de personnes qui aujourd'hui demandent le droit d'asile.

Quand on recoupe avec les mineurs isolés, on s'aperçoit que c'est à peu près la même situation. Donc moi j'attire l'attention sur le fait que, certes, il faut accueillir généreusement mais en même temps qu'il ne faut pas être dupe de systèmes qui feraient qu'à un moment donné, tel ou tel pays pourrait organiser un certain nombre de passages qui viendraient évidemment totalement emboliser nos systèmes et donc les dévier de ce pourquoi ils sont forgés. Parce que si on n'arrivait pas à pouvoir faire le tri entre ceux qui effectivement sont en vraie situation de difficultés -parce que chez eux il y a la guerre, parce que chez eux il y a des risques politiques énormes- et ceux qui viennent parce que peut-être il existe des filières qui facilitent le passage, alors ainsi nous dévoierions ce que doit être le droit d'asile qui est évidemment inaliénable.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Juste une intervention : vous m'avez dit tout à l'heure que j'étais la reine des amalgames, je suis heureuse d'avoir trouvé mon roi parce que je voudrais simplement vous rappeler que l'obligation d'accueillir les mineurs isolés ne relève pas du droit d'asile.

M. LE PRÉSIDENT : Mais je ne vous ai pas dit ça !

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Si ! Vous faites les amalgames également en disant : "Il ne faut pas tout confondre, il ne faut pas tout assimiler", vous parlez du droit d'asile alors qu'on parle des mineurs isolés étrangers et un mineur étranger isolé doit être accueilli sur notre territoire, qu'il soit demandeur d'asile ou pas. Je voulais simplement, pour qu'il n'y ait pas d'amalgame, rappeler ce fait.

M. LE PRÉSIDENT : Ce que je précisais simplement c'est que, lorsque je regarde les nationalités entre les demandeurs d'asile et les mineurs isolés, je m'aperçois que certains pays figurent en tête du hit parade et ne sont pas dans les zones les plus en difficultés. Je me dis que peut-être là il y a un vrai problème.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Cela n'a rien à voir !

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Thomas RUDIGOZ, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil de surveillance de la Fondation AJD Maurice Gounon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2016-1678 - éducation, culture, patrimoine et sport - Commission départementale des objets mobiliers - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1678. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la désignation de deux membres titulaires et de leurs suppléants pour la Commission départementale des objets mobiliers à l'échelle du territoire métropolitain.

Deux mots sur cette commission : elle a notamment vocation à protéger les objets mobiliers d'intérêt (histoire, art, science, technique, etc.), à émettre un avis sur leur classement (par exemple, aux monuments historiques) ou sur les projets de cession, modification, restauration.

Il faut procéder à la désignation de ses deux membres titulaires et suppléants.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein de la Commission départementale des objets mobiliers. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- Mme Myriam PICOT
- M. Guy BARRET

Suppléants :

- M. Georges KEPENEKIAN
- M. Jean-Wilfried MARTIN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2016-1681 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1681. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons là une délibération qui concerne la modification de la carte scolaire pour la rentrée 2017, qui a pour objectif le rééquilibrage d'effectifs entre les collèges. C'est une délibération qui porte sur 22 collèges métropolitains, dont deux créations. Elle implique 26 écoles et 14 Communes ou arrondissements et génère 29 décisions. On va peut-être vous éviter le détail : référez-vous peut-être à la délibération. Voilà pour la présentation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Tout à fait. Monsieur le Président, chers collègues, plusieurs délibérations en cette fin d'année traitent des collèges. Nous voulons souligner celles sur la restauration scolaire et la sectorisation et saluer la réflexion importante menée par les services de la Métropole avec institutions scolaires et académiques et parents d'élèves pour construire des politiques coordonnées et d'ambition pour nos collégiens.

Tout d'abord, mettre à plat les délégations de service public de restauration scolaire était indispensable -on va en parler par la suite, comme cela on n'aura qu'une intervention- car traiter collège par collège n'est pas un gage ni d'homogénéité ni d'efficacité collective. De telles réflexions mises en place depuis longtemps, à Lyon par exemple, ont donné pleine satisfaction quant à la qualité, l'équilibre alimentaire et budgétaire des repas. Nous sommes satisfaits de ces évolutions sur la Métropole, signe d'une politique saine et tournée vers l'efficacité économique autant que le bien-être des collégiens et le respect du développement durable avec l'utilisation de circuits courts, autant que faire se peut.

Quant à la sectorisation des collèges, c'est un sujet important pour nos collectivités mais également pour les familles. Une concertation forte a été menée avec les services, l'Académie, les établissements scolaires concernés et les parents d'élèves, maillon incontournable citoyen de telles évolutions. L'objectif de ce remodelage de la carte scolaire est crucial -et nous l'avons dit déjà précédemment-. Il repose sur un b.a.-ba essentiel : permettre aux collégiens, avec leur bouillonnante adolescence, d'évoluer dans des établissements à taille humaine, non supérieure à 600-700 élèves.

Lyon 3° notamment connaît une hausse notable de ses habitants et de ses collégiens et l'absorption à l'identique n'était plus envisageable. Les évolutions sur cet arrondissement sont tout à fait essentielles et vont permettre de redistribuer les cartes entre collèges en redonnant de la souplesse au collège Raoul Dufy, dont les effectifs sont le plus en tension, sans pour autant surcharger les deux autres. Cette évolution est très impactante pour l'arrondissement ; en effet, trois des cinq collèges publics sont concernés : Raoul Dufy, Gilbert Dru et Dargent. Effectuer cette évolution progressivement sur les différents niveaux du collège nous paraît aussi une bonne résolution.

Enfin, comme évoqué lors de la réunion finale de concertation -et même si c'est l'Académie qui reste maître des aspects pédagogiques évidemment-, il nous appartient de nous assurer collectivement que les besoins des parents d'élèves sont bien pris en compte : avec la réforme du collège, en effet, seules les classes bi-langues dites "de continuité" par rapport à l'école élémentaire ont été maintenues. Changer l'orientation des élèves en sortie d'école élémentaire peut donc bousculer les apprentissages débutés. Il conviendra donc de rester à l'écoute des familles sur ce point.

Nous voterons ces délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il y avait une note au rapporteur.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Excusez-moi, monsieur le Président, j'ai oublié. Il y a une note au rapporteur que vous avez trouvée sur vos pupitres :

- Dans la section "III - Sectorisations liées à la création d'un nouveau collège au 15, rue des Jardins à Villeurbanne - Rééquilibrage des effectifs des collèges Henri Barbusse, Aimé Césaire et Pierre Valdo à Vaulx en Velin" de l'exposé des motifs, il convient de supprimer le paragraphe : "Enfin, il est proposé le rattachement au collège Aimé Césaire à Vaulx en Velin, des élèves domiciliés dans le périmètre de l'école Jules Grandclément à Vaulx en Velin, jusqu'ici rattachés au collège Pierre Valdo à Vaulx en Velin."

- Dans le dispositif, il convient de :

* supprimer le paragraphe "t) - de ne plus rattacher, à compter de la rentrée 2017, au secteur du collège Pierre Valdo à Vaulx en Velin, les élèves domiciliés dans le périmètre de l'école Jules Grandclément à Vaulx en Velin et de les rattacher au secteur du collège Aimé Césaire à Vaulx en Velin.",

* lire "t) - " au lieu de "u) -",

* lire "u) - " au lieu de "v) - ".

On a décidé de surseoir à cette décision et de la reporter en 2018, la Ville de Vaulx en Velin préférant une réflexion sur le lieu. Elle est en train de faire elle-même une sectorisation concernant ces écoles, qui bien évidemment impactait les collèges. Donc on sursoit pour une année avec cette note au rapporteur. Merci d'en tenir compte.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DESBOS.

N° 2016-1683 - éducation, culture, patrimoine et sport - Convention cadre entre la Métropole de Lyon, les collèges métropolitains et l'Inspection d'académie du Rhône - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Berthilier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1683. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Vous allez avoir à approuver la convention-cadre entre la Métropole de Lyon et l'Education nationale. Quelques mots sur cette convention d'importance puisqu'elle est nouvelle et nous allons autoriser le Président à signer, avec la Rectrice de l'académie de Lyon, une convention qui est prévue dans la loi de refondation de l'école et qui consacre le rôle des collectivités en matière éducative, pas seulement pour construire des bâtiments -même si c'est ce qui reste notre mission fondamentale- mais aussi plus largement pour partager des objectifs éducatifs et les partager à la fois dans une convention-cadre et dans les conventions tripartites qui seront expérimentées sur sept collèges listés dans la délibération.

Nous serons le premier Département de l'académie à signer. Nous marquons par là-même la particularité de la Métropole dans la relation aux Communes et le lien entre le premier et le second degré que nous pourrions davantage faire que d'autres. Et c'est une ambition éducative forte qui se retrouve dans cette convention car nous partageons avec l'Education nationale la nécessité de faire vivre la citoyenneté, d'améliorer l'éducation aux médias, au développement durable, à la santé, d'aider à l'aide aux stages -avec dès cette année une bourse aux stages expérimentée par la Métropole dans dix collèges- et évidemment le développement du numérique. Je vous remercie. L'avis est favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention de La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

N° 2016-1685 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 2° - Collège public Ampère - Attribution d'une dotation complémentaire pour le transport des élèves vers les installations sportives - Année scolaire 2015-2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1685. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Nous avons là, monsieur le Président, une délibération qui concerne une subvention de dotation complémentaire pour le transport des élèves vers les installations sportives concernant le collège Ampère qui a une classe en plus et donc on est obligé d'avoir une subvention complémentaire.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, j'interviens pour le compte de Denis Brolquier qui a dû s'absenter.

Nous voterons ce budget au profit des collégiens d'Ampère pour leur permettre de rejoindre des équipements sportifs périphériques. Mais nous profitons de ce rapport pour vous renouveler une suggestion : la Ville de Lyon a fait l'acquisition d'un local de 1 300 mètres carrés le 14 novembre dernier rue Port du Temple, à deux pas de la place des Jacobins. Ce bâtiment a pour vocation d'être un équipement sportif, alors transformons le au plus vite et nous n'aurons plus besoin de voter des transports chronophages et polluants pour les collégiens d'Ampère. Cette idée est à mettre en œuvre le plus rapidement possible, à l'heure où la révision de la PPI est à l'étude.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1687 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1687. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il est proposé de délibérer sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de bassins de vie pour la saison sportive 2015-2016.

Les orientations fixées dans le cadre de sa politique sportive telle que validée par le Conseil Métropolitain le 11 juillet 2016 prévoient, en effet, la mise en place d'un soutien des clubs sportifs de la Métropole à trois niveaux : clubs professionnels, clubs amateurs de haut niveau et clubs de bassins de vie.

La Métropole a délibéré favorablement en mars 2016 pour les clubs professionnels puis le 10 novembre dernier pour l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux clubs sportifs amateurs de haut niveau pour la saison 2015-2016 ; à cette occasion d'ailleurs, de nouveaux critères ont été définis et une liste de 48 clubs bénéficiaires a été établie.

La délibération de ce jour doit donc permettre de compléter ce dispositif avec une nouvelle politique de soutien aux clubs de bassins de vie, c'est-à-dire de clubs n'évoluant pas sportivement au niveau national mais dont l'action prend incontestablement place au niveau intercommunal.

Les critères retenus pour l'attribution de ces subventions annuelles de fonctionnement aux clubs de bassins de vie sont les suivants :

- un nombre de licenciés important,
- un recrutement intercommunal,
- une école de jeunes structurée qui s'appuie sur des éducateurs formés,
- une participation aux activités périscolaires de la Commune,
- des organisations d'événements ou de manifestations sportives,
- avoir engagé ou envisagé une mutualisation des équipes et/ou de moyens avec les clubs de Communes voisines, voire une fusion entre clubs.

Sur la base de ces critères, une liste de 76 clubs de bassins de vie a été définie pour la saison 2015-2016, représentant un montant d'aide de 149 500 €. Cette liste pourra évoluer lors de chaque saison, notamment en fonction des projets de mutualisation, de rapprochement mis en place.

Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des comités sportifs départementaux et lors de recherche conduite par la direction des sports. 18 disciplines sportives individuelles et collectives sont représentées. Les 76 clubs se répartissent sur les 9 Conférences territoriales métropolitaines, ce qui représente 44 Communes.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai également au nom des groupes Socialistes et républicains métropolitains, Parti radical de gauche, Lyon Métropole gauche solidaires et Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Cette année, cela fera la troisième délibération que nous voterons dans le cadre des engagements politiques pris par la Métropole en matière de sports et nous pouvons aujourd'hui saluer et se féliciter de l'avancement et de la structuration de cette politique.

Pour les Conseillers métropolitains que je représente, cette politique sportive et ambitieuse doit offrir la possibilité à toutes et tous de pratiquer leur passion dans un cadre et un environnement dignes de leurs intérêts et qui doit rester un plaisir.

Alors que nous vivons dans une époque où l'individualisme et le repli sur soi gagnent chaque jour du terrain, la contribution de la Métropole au fonctionnement des clubs de bassins de vie permettra de sortir les jeunes des logiques du tout-compétition, en s'appuyant sur les valeurs humanistes que sont le partage et l'acceptation de règles et de valeurs communes, le respect et l'acceptation de l'autre. Quand on voit les comportements inacceptables de certains hooligans qui se prétendent supporters d'équipes de football, il est grand temps de favoriser et d'encourager celles et ceux qui portent les vraies valeurs du sport.

Au-delà de ces valeurs, il y a aussi l'enjeu fondamental de servir une politique de santé publique qui, outre la lutte contre la sédentarisation, fait prendre conscience que l'environnement dans lequel nous vivons est agressé par nos modes de consommation, que l'air est saturé en poussières et en hydrocarbures et que nos sols sont pollués.

Comment ne pas citer aussi que la pratique du sport favorise la citoyenneté de par l'échange et la découverte d'autres cultures, la confiance en soi malgré parfois un handicap, le goût d'apprendre et ainsi être contributif à l'insertion et à la reconstruction de parcours professionnels.

Nous avons accueilli avec satisfaction la volonté de vouloir élargir la liste des clubs supportés à plus d'omnisports. En effet, l'éthique sportive des omnisports correspond parfaitement à notre volonté de faire progresser le vivre ensemble, d'activer le lien social de même qu'intergénérationnel et d'impulser le bénévolat citoyen au plus près des territoires et des entreprises.

Monsieur le Président, les élus des groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, Socialistes et républicains métropolitains, Parti Radical de gauche, Lyon Métropole gauche solidaires, Rassemblement démocrate Lyon Métropole voteront favorablement cette délibération parce que, pour nous, elle comprend de nombreuses conditions pour développer un véritable projet de développement sportif pour la Métropole au service de ses habitants.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention pour soutenir notre collègue et les services, dans le cadre de cette nouvelle politique de soutien aux clubs sportifs de bassins de vie.

En effet, en plus de proposer un accès à une discipline sportive, sport dont nous connaissons tous les valeurs, ces clubs jouent un rôle capital en matière de lien social et contribuent activement à l'objectif du vivre ensemble dans nos territoires. Nous adhérons à l'ensemble des critères retenus qui demandent aux clubs de disposer d'une formation structurée, d'intervenir dans le cadre des activités périscolaires des communes créant ainsi des passerelles entre l'école et le sport associatif, d'envisager ou de mettre en place une mutualisation de moyens et d'équipements avec d'autres clubs sur le bassin de vie, d'organiser des événements spécifiques permettant de croiser d'autres objectifs politiques autour de la santé ou de l'emploi, par exemple. La dimension intercommunale du club est, d'autre part, considérée comme un critère impératif, tout cela allant dans le bon sens.

S'agissant d'une première dans un planning contraint, il nous apparaît pour autant nécessaire d'être attentif pour la saison prochaine à la communication qui doit être faite de cette politique et des opportunités qui s'offrent aux clubs. Si l'on considère -et cela semble être le cas- qu'un soutien financier apporté au club consolide et pérennise son activité, il est important que chacun puisse en bénéficier s'il répond aux critères précédemment cités.

Le critère visant un nombre de licenciés important a aussi été évoqué. Qu'entendons-nous par "important" ? En attendant d'éventuelles fusions, un club de quelque 300 licenciés dans une discipline donnée, plus confidentielle, doit pouvoir prétendre à un soutien dès lors qu'il répond aux critères ou -proposition que nous pouvons faire- qu'il s'inscrit dans une dynamique de développement ou de consolidation de ses pratiques par la création d'une école, d'une formation d'arbitre et d'une formation professionnalisante, par exemple.

L'autre exemple pourrait viser un investissement spécifique d'aménagement normé, imposé par les fédérations ou de matériels permettant de conforter l'évolution des pratiques. Ce soutien serait alors considéré comme exceptionnel et permettrait d'encourager les initiatives sans pour autant céder au concept de saupoudrage, ce que nous souhaitons éviter, ce qui n'aurait d'ailleurs guère de sens.

Enfin, considérant que l'implication citoyenne puisse être parfois mise à mal dans de petites associations qui font aussi partie du paysage, il conviendrait sûrement d'ajouter aux critères la notion de projets visant l'engagement bénévole pour préserver les équilibres financiers et la survie du club et, là encore, favoriser le vivre ensemble et s'assurer d'un avenir serein. C'est aussi un élément fort du dynamisme de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2016-1701 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Mermoz sud - Bilan de la concertation préalable - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud en régie directe - Champ d'application de la taxe d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1701. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, la présente délibération concerne le secteur de Mermoz sud sur le huitième arrondissement de Lyon. Il s'agit, au travers de cette délibération qui a plusieurs objets : d'approuver, d'une part, le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC qui avait été lancé par une délibération en date du 2 mai dernier ; en même temps, de poursuivre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement sous la forme d'une ZAC en régie ; d'approuver le dossier de création de la ZAC, conformément à l'article R 311-2 du code de l'urbanisme sur un périmètre qui couvre l'ensemble du quartier de Mermoz sud, à savoir 972 logements propriété de Grand Lyon habitat sur une superficie de 14 hectares et auxquels on ajoute une bande de pavillons situés le long de la rue de la Moselle. Enfin, il s'agit d'approuver également le programme global prévisionnel des constructions de l'ordre de 76 000 mètres carrés de surface de plancher et de décider de l'individualisation partielle d'une autorisation d'engagement pour un montant de 800 000 € HT pour financer la mission d'architecte en chef de la ZAC et des études pré-opérationnelles.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président et chers collègues, cette intervention concerne, en fait, les trois délibérations qui suivent, à savoir les numéros 2016-1701, 2016-1702 et 2016-1703.

Selon le document cadre de référence de la réforme de la politique de la ville publié par le ministère -je cite- "La mise en place de conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville, à travers notamment leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats."

Nous regrettons que les délibérations ne soient pas plus précises sur la mise en place de ces conseils citoyens, les modalités de leur composition. Certaines Communes ont choisi de s'appuyer sur les seuls conseils de quartiers, ce qui constitue en quelque sorte un déni de la loi ; d'autres ont effectué un tirage au sort parmi des volontaires, ce qui n'est pas non plus véritablement l'esprit de la loi ; d'autres enfin, plus rarement -et fidèles au cadre législatif-, ont panaché ces formules avec un recours au tirage au sort sur liste EDF ou de bailleurs afin d'associer plus largement les habitants.

Le Préfet a pris déjà plusieurs arrêtés de composition de ces conseils et doit en prendre d'autres avant la fin de l'année. Mais, à ce jour, ces instances ne sont pas encore représentées dans les comités de pilotage des projets. De toute évidence, le principe de co-construction avec les habitants peine encore à trouver son effectivité.

Nous souhaitons pourtant que la nouvelle génération de projets qui démarrent laisse toute leur place aux conseils citoyens, que les élus soient prêts à partager le pouvoir et sortent d'un modèle périmé, j'ajouterais presque paternaliste. Les échos de nombreux acteurs de terrain ne contribuent pas à nous rassurer sur ce point ; l'un d'entre eux souligne -je cite- : "Nous, on veut être partie prenante des grandes décisions sur le devenir de nos quartiers, on veut aussi une autre méthode".

Certaines concertations font appel à des prestataires pour accompagner la maîtrise d'ouvrage et organiser des ateliers et c'est une bonne chose. Alors pourquoi ne pas le mettre en annexe des projets de délibérations ?

Voilà pour les considérations d'ordre général.

Maintenant, quelques remarques et questions plus contextualisées.

A Vénissieux, le conseil citoyen compte 20 habitants tirés au sort parmi une cinquantaine de candidats. Dix d'entre eux sont déjà investis dans des conseils de quartier, ce qui n'a pas manqué d'attirer les foudres parmi certains opposant à la méthode, à juste titre. En gros, on prend les mêmes et on recommence. Dans le texte de loi, il est pourtant dit que "les conseils citoyens doivent favoriser l'expression de la parole des habitants, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation".

Et que font ces conseils citoyens ? Selon Xavier Inglebert, Préfet délégué à l'égalité des chances, le conseil citoyen, structure souple, apporte son éclairage de terrain afin d'enrichir la décision finale, alors que la loi Lamy prévoit que des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Pourtant, selon certains témoins -je cite- : "On subit les démolitions qui ne sont pas toujours justifiées. Parfois, il est suffisant de réhabiliter". Or, les conseils citoyens ne sont pas concertés sur ces questions et souvent les choses sont déjà actées sans eux. Selon un article récent de *La Gazette des communes* -je cite- : "Si les vastes opérations de démolition-reconstruction ont apporté de l'activité aux entreprises de bâtiment, notamment locales, elles n'ont pas eu pour autant toutes les conséquences qu'on pouvait en espérer sur la vie des habitants".

A Saint Fons, objet de la délibération numéro 2016-1703, dans l'annexe portant sur la proposition d'étude liée au renouvellement urbain et la réalisation du plan guide NPRNU) du secteur de l'Arsenal, il semble que le conseil citoyen ne soit associé ni à l'élaboration du plan guide ni au comité de pilotage évidemment. Interrogée, une personne du conseil citoyen affirme que le conseil n'a pas été informé. Dans cette annexe, il est bien prévu -je cite- "un workshop avec les habitants" -on pourrait dire atelier d'ailleurs- mais le terme lui-même de conseil citoyen n'est pas mentionné. Idem pour les expertises thématiques qu'il est envisagé de mobiliser exclusivement auprès de techniciens mais nullement l'expertise d'usage des habitants. Donc on continue de faire comme avant.

Et après, il ne faudra pas s'étonner de l'anomie, du désintérêt des habitants qui, lassés d'être ignorés ou consultés sur la couleur des bancs ou les espaces verts dans le meilleur des cas, se détournent de la chose publique et des urnes.

Les nouvelles opérations de la politique de la ville seront menées dans la durée : elles doivent l'être pour et avec les habitants. Soyons ambitieux pour que les habitants prennent toute leur place dans les projets, dans tous les quartiers concernés. Comme nous vous l'avons déjà dit, nous sommes disponibles pour y travailler avec vous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous n'avons pas beaucoup parlé de Mermoz sud qui était pourtant l'objet de notre délibération. Je considère évidemment que c'est un problème essentiel puisque nous avons sur Mermoz sud 100 % de logement social et qu'aujourd'hui, nous connaissons un certain nombre de difficultés. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore réussi à nous mettre d'accord avec la Région sur le financement de Mermoz sud, de Saint Fons, etc. Donc moi je considère qu'il n'y a pas de politique de rénovation urbaine qui soit définie tant que nous ne nous sommes pas mis d'accord sur l'ensemble. Ceux qui ont pu discuter comprendront ce que je veux dire. C'est une politique d'ensemble que nous menons sur l'agglomération.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1702 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Saint Fons - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2016 - Conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1702. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne le financement des équipes projet politique de la ville et des actions au titre de l'année 2016 avec les conventions de participation financière répartissant ces charges entre l'ANRU, la Métropole et les Communes. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Monsieur le Président, chers collègues, les communes de Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône ont saisi la possibilité de la mise en place de la nouvelle géographie prioritaire pour

proposer à la Métropole et à l'Etat l'expérimentation du pilotage d'un contrat de ville intercommunal comportant un quartier politique de la ville et trois quartiers en veille active. Cette distinction s'opère par le jeu de critères particuliers.

Il a été partagé et validé la mise en place de moyens humains adaptés à ce projet, à savoir une direction et deux agents de développement, tous co-mandatés par la Métropole, les Communes et, en ce qui concerne Neuville sur Saône, par l'Etat également. Nous savons que les moyens humains déployés par la mise en place d'équipes sont une des conditions essentielles pour assurer un suivi de qualité en matière de politique de la ville, assurant à la fois une veille territoriale et une action de proximité par une réelle connaissance de terrains.

Les quartiers de ce territoire classés en veille active le sont plus par un déficit de concentration de population (en dessous du seuil de 1 000 habitants pour constituer un quartier politique prioritaire) que par l'absence de pauvreté en elle-même. Les résidences d'habitat social accueillant ces dernières années des populations vieillissantes voient aujourd'hui un renouvellement de leurs locataires, plus jeunes, avec plus de familles dont les relations sociales et économiques sont particulièrement fragiles.

Les équipes opérant dans les quartiers en veille active travaillent actuellement avec l'Agence d'urbanisme en vue de créer des indicateurs de suivi comme c'est le cas pour les quartiers prioritaires. Ce suivi, autant qualitatif que quantitatif, permettra aux Communes de veiller à l'évolution de la vie dans ces quartiers.

Au-delà de la veille territoriale, le cofinancement de la Métropole sur ces quartiers en veille active permet à l'équipe projet de travailler en proximité des habitants, des acteurs locaux et des acteurs de terrain. Le commandement légitime l'intervention de l'équipe à rassembler tous les partenaires, toutes les collectivités sur l'ensemble des thématiques du contrat de ville et de mobiliser le droit commun. Demain, si les cofinancements de la Métropole n'existaient plus, la capacité d'agir en proximité et de façon coordonnée dans le cadre d'un projet de territoire serait véritablement mise à mal.

Un des atouts de la création de la Métropole est cette nouvelle articulation des politiques publiques sur le champ de la cohésion sociale, du développement économique et du renouvellement urbain. Il existe un lien étroit entre les Communes et la Métropole. Le travail des équipes facilite l'aterrissage des politiques publiques définies par la Métropole : éducation, développement durable, cadre de vie, insertion et développement économique ; pour cette dernière thématique, par exemple, l'équipe projet contribue, en appui aux Maires, à l'implantation pour le début de l'année 2017 du poste CLEE, axe fort du PMI'e.

Aussi le cofinancement de la Métropole, à travers notamment les postes d'agent de développement, agit-il sur le développement local en s'appuyant sur la méthodologie du mode projet pour proposer de nouvelles actions. Ces postes-là sont également un lien qui est maintenu entre la (ou les) collectivité(s) et les habitants car, dans ces quartiers fragilisés du Val de Saône, les ressources en équipements publics ou relais de proximité sont parfois peu nombreux. Les habitants font souvent remonter leurs sentiments d'isolement et d'abandon par les pouvoirs publics. Ce sont ces agents qui maintiennent le lien au quotidien, ce qui est encore plus pertinent pour le quartier des Marronniers à Fontaines sur Saône faisant l'objet d'une PPI sur ce mandat.

Vous l'avez compris, les équipes mises en place sont vitales pour assurer et garantir les objectifs définis par les contrats de politique de la ville. Nous savons que les budgets sont restreints mais il est nécessaire de maintenir les niveaux de financement de certaines politiques publiques et garantir à chacun de vivre dans une société équitable.

Et de là peut naître une inquiétude : en cas d'arrêt des cofinancements de la Métropole sur les quartiers en veille active et dans la mesure où les villes ne pourraient pas maintenir les postes, qu'advient-il de la coordination et de l'animation du projet de territoire ? Qui travaillera au développement local de façon opérationnel ? Qui mobilisera et coordonnera les moyens déployés dans le cadre des politiques publiques de droit commun ou spécifiques et couvrant un large champ de thématiques comme celui du contrat de ville ?

Si les fonctions de pilotage peuvent être conservées, le travail de proximité sera très largement réduit, voire disparaîtra. Or, ce sont bien les territoires qui sont le cœur de la Métropole et qui participent et contribuent à son rayonnement. Nous ne pouvons pas envisager que certaines populations, parce que plus éloignées des villes centres, pâtissent d'une organisation centralisatrice ou de financements qui ne seraient pas cohérents avec les objectifs annoncés.

Si la Métropole veut avancer dans le bon sens, sa tête ne peut se départir de ses bras et de ses jambes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets donc le projet de délibération aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1706 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 7 - Gare de la Part-Dieu - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1706. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport qui concerne la gare de la Part-Dieu. C'est une procédure de modification simplifiée qui introduit une modification mineure d'un polygone d'implantations du côté de la place Charles Béraudier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2016-1620 - Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la Société Atrium - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1622 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1620 et 2016-1622. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ces deux rapports, avec une note au rapporteur pour le dossier numéro 2016-1622. Elle a été déposée sur les bureaux de chacun :

Dans le tableau de l'exposé des motifs qui suit la section "**II - Données d'activité sur les 2 derniers exercices (évolution du nombre d'abonnés)**", il convient de lire : "- 1,04 %" et "↘" au lieu de : "+ 1,04 %" et "↗".

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1625 - Accueil des jeunes en situation de handicap pour la réalisation de travaux - Parc de Parilly - Convention avec l'Institut médico-éducatif Jean-Jacques Rousseau de Vénissieux - Années 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2016-1626 - Bron - Chantiers jeunes Ville vie vacances - Accueil des jeunes au parc de Parilly - Convention avec la Ville - Années 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1625 et 2016-1626.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller DIAMANTIDIS absent momentanément.

N° 2016-1628 - Plan climat énergie territorial (PCET) de la Métropole de Lyon - Volet Adaptation au changement climatique - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2016-1629 - Lyon - Modélisation microclimatique de tronçons de la rue Garibaldi et du parc Feuillat - Participation financière au profit d'INSAVALOR, représentant le Centre d'énergétique et de thermique de Lyon (CETHIL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2016-1629. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2016-1632 - Gestion des espaces appartenant à SNCF immobilier accessibles depuis le domaine public métropolitain - Convention avec SNCF immobilier - Années 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur du dossier numéro 2016-1632. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS, en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément.

II - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2016-1635 - Révision de divers tarifs, de prix ou redevances, à compter du 1^{er} janvier 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2016-1638 - Convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) - Renouvellement pour une période de 4 ans - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2016-1639 - Lyon 3° - Travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 14 - Cloisons, peinture - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1635, 2016-1638 et 2016-1639. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément.

N° 2016-1636 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement - Année 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur du dossier numéro 2016-1636.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH absente momentanément.

N° 2016-1637 - Projet MEANING - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet intitulé Europe pour les citoyens ou Europe for Citizens - Demande de subvention auprès de l'Union européenne - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2016-1641 - Tableau des effectifs - Maintien d'une activité accessoire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2016-1643 - Renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône - Approbation de la convention pour la période 2017-2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1641 et 2016-1643. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour le maintien d'une activité accessoire relative aux activités protocolaires. Le second dossier est une convention avec le centre de gestion.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

III - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2016-1645 - Lyon 2° - Parc de stationnement Saint-Antoine actuel géré par la société Lyon Parc auto - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public (DSP) du 24 novembre 2011 modifiant les modalités de versement de la redevance d'occupation du domaine public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1647 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Indigo - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1645 et 2016-1647. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2016-1652 - Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2016-1652. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2016-1653 - Elaboration d'un schéma des bateaux stationnaires - Charte de partenariat 2016-2021 avec Voies navigables de France (VNF) - Aménagement et exploitation d'appontements destinés aux paquebots fluviaux - Protocole d'accord avec VNF et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2016-1653. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Avis très favorable de la commission pour la charte de partenariat avec VNF, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2016-1655 - Avenant n° 7 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre de congrès de Lyon en date du 28 novembre 2006 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1657 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1655 et 2016-1657. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1658 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2016-1658. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2016-1660 - Opération Ecole supérieure des technologies et des affaires (ESTA) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2016-1660. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

V - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2016-1668 - Convention de reconnaissance mutuelle des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés Métropole de Lyon-Département du Rhône pour l'année 2016 - Modification de la délibération n° 2016-1442 du 19 septembre 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2016-1672 - Etablissements et services habilités de la protection de l'enfance - Conventions de paiement par avances mensuelles - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

N° 2016-1675 - Bron - Scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille - Convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et la direction des services départementaux de l'Education nationale - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'institut départemental de l'enfance et de la famille -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Le Franc comme rapporteur des dossiers numéro 2016-1668, 2016-1672 et 2016-1675. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2016-1669 - Attribution d'une subvention à l'association CRIAS - Mieux Vivre - Programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° 2016-1671 - Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône - Soutien de l'action d'aide au répit portée par l'association Eveil Matin - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2016-1677 - Projet Vénus VII - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1669, 2016-1671 et 2016-1677. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centre du Rhône d'information et d'action sociale en faveur des personnes âgées Mieux Vivre (CRIAS Mieux Vivre), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1669 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2016-1676 - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volet accès - Attribution d'une subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur du dossier numéro 2016-1676. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

VI - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2016-1679 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la Société Blue Green Groupe SAUR - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1680 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest - Elios - Mille et Un repas - SHCB - Coralys - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1679 et 2016-1680. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2016-1682 - Fonctionnement des collèges publics - Participation au coût de mise à disposition de maîtres-nageurs-sauveteurs dans le cadre de l'utilisation, par les collèges, d'installations nautiques privées - Attribution de dotations pour l'année scolaire 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2016-1682. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1684 - Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1686 - Production et diffusion de documents pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'établissement public administratif Canopé - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Berthilier comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1684 et 2016-1686. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BERTHILIER, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS, en remplacement de M. le Conseiller délégué BERTHILIER absent momentanément.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2016-1688 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniaire du Grand Lyon - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2016-1688. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2016-1689 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1692 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1693 - Lyon 8° - Périmètre Langlet Santy - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2016-1695 - Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Dotation 2016 - Recette supplémentaire de l'Etat - Avenant n° 2 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1689, 2016-1692, 2016-1693 et 2016-1695. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1690 - Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1708 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Valéo sud dite Pop 8 - Quitus donné à Lyon Métropole habitat - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1690 et 2016-1708. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2016-1691 - Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2016-1691. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2016-1694 - Attribution de subventions à l'Institut Bioforce - Programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Panassier comme rapporteur du dossier numéro 2016-1694. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PANASSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PANASSIER.

N° 2016-1696 - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean sud - Mission d'architecte en chef - Individualisation d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1697 - Rillieux la Pape - Opération Bottet Verchères - Aménagement - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement - Avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1698 - Rillieux la Pape - Opération Balcons de Sermenaz - Aménagement - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement - Avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1699 - Givors - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Quartier centre-ville - Concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2016-1700 - Givors - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Quartier des Vernes - Ouverture de la concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2016-1704 - Givors - Etude de cadrage social et urbain du quartier des Plaines - Convention de participation financière avec l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1696 à 2016-1700 et 2016-1704. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2016-1703 - Bron - Saint Fons - Protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Sturla comme rapporteur du dossier numéro 2016-1703.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Marc GRIVEL, Xavier ODO, Mme Brigitte JANNOT (pouvoir à M. Jean-Michel LONGUEVAL), M. Richard LLUNG, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1703 (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller STURLA absent momentanément.

N° 2016-1705 - Albigny sur Saône - Neuville sur Saône - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire des Communes de Neuville sur Saône et d'Albigny sur Saône - Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1707 - Sathonay Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Reconversion de l'ancien camp militaire - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1705 et 2016-1707. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

QUESTIONS ORALES

Question orale du groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)

Quel devenir pour l'hôpital Henry Gabrielle, ses patients et ses soignants ?

M. LE PRESIDENT : J'ai une question orale du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

(VOIR annexe 4 page 175).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'hôpital public Henry Gabrielle, spécialisé dans la rééducation fonctionnelle et la réadaptation neurologique et orthopédique, est situé, -comme vous le savez- dans la commune de Saint Genis Laval, dans notre Métropole. Avec l'hôpital Raymond-Poincaré à Garches et la Clinique mutualiste Propara à Montpellier, il est l'un des trois établissements publics en France consacrés aux patients en situation de handicap.

Les Saint Genoises et Saint Genois sont particulièrement attachés à cet établissement des HCL qui participe à la vie locale, sociale et hospitalière de leur commune. Quant aux patients soignés au sein de l'hôpital Henry Gabrielle, ils ont été victimes de polytraumatismes et souffrent de divers, et souvent très lourds, handicaps. L'hôpital Henry Gabrielle leur permet de suivre des protocoles de rééducation adaptés aux types de traumatismes subis.

Les patients l'écrivent : "La réussite de notre rééducation se fait à l'intérieur des murs mais aussi à l'extérieur dans le parc." C'est en effet l'ensemble du site qui concourt à leur rétablissement. Le parc boisé de sept hectares comprend des dénivelés propices aux exercices de marche nordique, marche incluse dans certains protocoles de rééducation. Il offre aussi un espace d'apprentissage de l'utilisation des fauteuils roulants et, d'une manière générale participe à un retour à un équilibre mental, si nécessaire aux patients comme aux familles après le traumatisme. L'hôpital est équipé également de terrains de sport collectif et de structures de balnéothérapie qui concourent également fortement au rétablissement des patients polytraumatisés. D'ailleurs, les HCL eux-mêmes mettent en avant que "l'environnement fait partie intégrante du soin".

Pourtant, l'hôpital Henry Gabrielle est menacé aujourd'hui de fermeture. Il est en effet prévu de le transférer sur le site de l'hôpital des Armées Desgenettes à Lyon 3°. Desgenettes ne dispose pas d'installations liées à la rééducation fonctionnelle, il faudra donc les recréer. En outre, ce site n'offre pas d'espaces verts ni de dénivelés nécessaires aux types de marche, pas d'espaces de calme ou de "respiration" pourtant indispensables au mieux-être des patients qui subissent de longues et pénibles périodes de rééducation.

Autrement dit, les patients ne trouveront pas sur le site de Desgenettes un environnement qui leur permettra de bénéficier des mêmes conditions d'un retour à l'autonomie, but essentiel de toute rééducation.

Quant aux personnels de l'hôpital, ils habitent souvent à proximité de Saint Genis Laval. Le transfert d'Henry Gabrielle sur Lyon 3° va accroître leur temps de déplacements domicile-travail avec, au vu des horaires des équipes soignantes, l'obligation de prendre leur véhicule personnel. Encourager les déplacements automobiles pendulaires et concentrer l'activité dans le centre de la Métropole n'est pas la bonne solution. L'épisode actuel de pollution le démontre et cette concentration n'est pas non plus conforme à notre volonté d'une Métropole multipolaire.

Face à cette décision des HCL, les personnes en situation de handicap, les familles et les soignants ont créé un Comité de défense pour s'opposer au démantèlement de l'hôpital Henry Gabrielle -que vous aviez rencontré

d'ailleurs, monsieur le Président, il y a quelques années-. Le groupe GRAM s'associe à leur démarche. Monsieur le Président de la Métropole, vous êtes par ailleurs Président des HCL de Lyon. Aussi, nous vous demandons de surseoir à cette décision de fermeture de l'hôpital Henry Gabrielle.

D'autre part, ce potentiel transfert concernant des Communes de notre collectivité, ayant donc des conséquences au sein de notre Métropole en matière de politique publique de déplacements comme en matière d'accès aux soins, nous souhaitons que vous nous présentiez à l'occasion de cette question orale :

1° - Le schéma de déplacements publics accompagnant le transfert d'Henry Gabrielle sur le site de Desgenettes et les propositions faites pour les personnels afin de leur permettre de ne pas prendre leur véhicule particulier ;

2° - Le projet du réaménagement du site de Desgenettes ainsi que son coût, qui permettraient de retrouver le cadre et les installations indispensables à la rééducation fonctionnelle telle que pratiquée actuellement à l'hôpital Henry Gabrielle, sachant bien sûr que l'objectif est de maintenir la même qualité de soins pour l'ensemble des patients polytraumatisés,

3° - Pour comparaison et dans l'hypothèse du maintien sur place de l'hôpital Henry Gabrielle, le coût du projet de réhabilitation des bâtiments actuels, avec la possibilité -comme vous le savez- d'une réhabilitation par phase, type "opération tiroir".

Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain avait présenté une question sur ce sujet au mois de juillet dernier. Vous aviez répondu que vous nous tiendriez informés en séance. Plus de six mois se sont écoulés, depuis, rien. Nous vous remercions donc de nous répondre précisément ou s'il est trop tard d'inscrire cette réponse à l'ordre du jour ce soir, de le faire lors d'une prochaine commission générale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous dire simplement quelques mots. Il s'agit d'une très belle opération qui va permettre de fusionner les hôpitaux Henry Gabrielle et Desgenettes parce qu'évidemment, les problèmes auxquels ont à faire face les accidentés de la route et ceux qui ont été blessés sur le front sont souvent extrêmement semblables.

Donc j'ai reçu de nombreuses fois les salariés de l'hôpital Henry Gabrielle qui me disaient tous que leurs conditions de travail et les conditions d'hospitalisation des malades étaient totalement indignes. La réhabilitation d'Henry Gabrielle nécessitait, si elle avait été faite, une mise de fonds de 40 M€. Je vous signale que nous sommes en train de refaire Herriot, que nous sommes en train de refaire Pradel et donc on ne peut pas multiplier les opérations. Le transfert d'Henry Gabrielle sur Desgenettes va avoir un coût net pour les HCL de 14 M€. On voit évidemment qu'il y a une différence. De plus, le fait qu'on puisse travailler de manière mutualisée va nous permettre de gagner 1,5 M€ par an.

Voilà, vous avez votre réponse madame Perrin-Gilbert.

Question orale du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés

Plan de déplacements urbains

M. LE PRÉSIDENT : Question suivante du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

(VOIR annexe 5 page 177).

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, la problématique des déplacements est une priorité pour l'ensemble des citoyens et, en particulier, des Grands Lyonnais. C'est aussi un élément clé pour le développement économique de notre territoire.

Consciente de cette importance, la Métropole de Lyon a investi massivement dans cette politique puisqu'elle verse notamment annuellement au SYTRAL une subvention importante (en 2017 : 139 M€ -on l'a vu dans le DOB il y a quelques heures-).

Aujourd'hui, une politique de déplacements doit d'être multimodale (véhicule personnel, autopartage, covoiturage, transports en commun, vélo, marche à pied, etc.). Elle ne peut donc être décidée par le seul SYTRAL sans lien fort et étroit avec la Métropole de Lyon qui a compétence sur l'ensemble des moyens de déplacements et sur les voiries.

Il en est de même pour l'élaboration du PDU qui doit s'intégrer dans le projet de la Métropole. Or, dans le projet de PDU 2017-2030, nous pouvons relever quelques "coquilles" ou quelques points surprenants. Par exemple, nous pouvons lire dans la déclinaison par secteurs du plan de déplacements, pour le secteur centre -je cite- : "devenir de la partie urbaine de l'A6-A7", sous-entendu après son déclassement. Par contre, nous n'avons pas un mot pour les secteurs nord et ouest. Quid du déclassement de l'A6-A7 dans les secteurs Limonest-Ecully ou au niveau de Pierre Bénite ? Autre oubli, pour le secteur est cette fois, les liaisons en transports en commun avec Saint-Exupéry, et notamment la Plaine Saint-Exupéry, sont les grands oubliés du PDU.

Dans ce contexte, les élus UDI souhaitent que le projet de PDU fasse l'objet d'un débat au sein du Conseil métropolitain avant son adoption définitive par le SYTRAL. Au-delà, nous renouvelons notre demande que le SYTRAL présente annuellement, lors d'un Conseil métropolitain, un rapport d'activités et d'orientations.

La transparence démocratique et budgétaire est un impératif au regard de nos citoyens, c'est aussi un gage d'efficacité. Allez-vous, monsieur le Président, mettre en place ces débats ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Guillemot.

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT : Je vous remercie. En tant que Présidente du SYTRAL, je voudrais vous dire qu'effectivement, je crois que vous vous êtes trompé et je l'ai déjà dit vendredi à tous ceux qui siègent au Conseil syndical. Je tiens à vous dire qu'on est 21 membres de la Métropole mais qu'on n'est pas que la Métropole et donc on ne peut pas parler pour le PDU que de la Métropole et vous oubliez aussi qu'on a des partenaires que sont l'Etat, la Région, notamment sur les transports ferroviaires mais sur les routes aussi c'est possible, le Département du Rhône et bien sûr nous sommes 73 Communes.

Et vous avez aussi noté que c'était l'adoption. Ce n'est pas l'adoption, c'est l'arrêt du projet et je crois qu'il faut revenir. Autant je peux partager ce que vous dites, la Métropole investit massivement dans cette politique, la problématique des transports est une priorité pour l'ensemble des citoyens, en particulier des Grands Lyonnais, autant je ne peux pas vous suivre sur le manque de transparence qu'il y aurait dans cette procédure.

Je vous rappelle que nous avons délibéré le 5 mars 2015 et que vous n'avez pas soulevé le problème et pour cause parce que c'est bien le SYTRAL qui est compétent et pas la Métropole et que nous avons donc adopté un avant-projet. Nous avons arrêté le projet mais pas adopté le PDU.

Alors, je voudrais vous redire aussi que vous êtes représenté d'ailleurs, votre groupe est représenté -il y a Jean-Paul Bret, Philippe Cochet, Gérard Collomb, Roland Crimier, Jean-Luc Da Passano, Christophe Quiniou, Yves-Marie Uhrlich, Gilles Vesco, Max Vincent, Michèle Vullien- dans un comité de pilotage présidé par Martial Passi. Mais il y a aussi une commission du SYTRAL où il y a 14 membres de la Métropole, un membre de la CCEL, un membre de l'ouest lyonnais et un membre du Département sur la représentation du territoire.

Et là où je ne peux pas vous suivre parce que le SYTRAL n'était pas dans l'obligation de concerter les usagers, les habitants, les citoyens. Nous avons fait -et cela j'y ai beaucoup tenu ; d'ailleurs, les Maires qui sont dans cette salle ont dû recevoir chaque fois le compte-rendu de la réunion qu'il y a eu dans leur quadrant- deux réunions avec les élus, la Métropole et les autres territoires, Communauté de Communes de l'est lyonnais, ouest lyonnais aussi. La Métropole a été divisée en quatre quadrants. Il y a eu une réunion qui s'est tenue en automne 2015, puis au printemps 2016, avec chaque fois envoi du compte-rendu à tous les Maires concernés par ce quadrant du compte-rendu. Elles ont permis à tous les élus de s'exprimer. Il y a eu 109 élus présents, 96 communes représentées. Donc, dans cette phase d'élaboration du projet, tous les élus ont été concertés.

J'ai demandé au SYTRAL, monsieur le Président, les deux délibérations que nous avons adoptées vendredi, l'arrêt de concertation où là, vous verrez qu'avec tous les usagers, nous avons fait des groupes témoins par thématique -ce que vous avez dit : covoiturage, mobilité douce, vélos mais aussi voitures-. D'ailleurs, les gens ont beaucoup parlé. Nous avons eu une grande conférence, ici, avec le professeur Lussault. Nous avons aussi des groupes d'usagers et nous avons énormément de témoignages et de contributions sur le site Internet qui était dédié au PDU.

Donc aujourd'hui -et c'est la loi-, nous avons procédé à un arrêt du projet. Mais cet arrêt du projet, je viens de le signer hier ; il va être envoyé -et c'est la loi- pour avis aux 73 Communes qui doivent ou délibérer ou laisser passer les trois mois mais donner un avis, à la Métropole de Lyon, au Département, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et bien sûr à l'Etat.

Et c'est après récolement de toutes ces délibérations ou de ces avis que le SYTRAL va reprendre le projet tel qu'il a été mis, pour remettre tous les avis et observations qui pourront être pris en compte. Ensuite, il y a encore une enquête publique avec le commissaire-enquêteur.

Donc ce qui veut dire que chaque collectivité organisera aussi la concertation et les débats comme elle l'entendra. Il n'appartient pas au SYTRAL de dire qui fait quoi. Il y a des Communes qui ont l'habitude de délibérer, d'autres Communes où c'est le Maire qui envoie un avis mais je pense que l'ensemble des contributions des élus, si vous le souhaitez, est aussi à votre disposition et je suis tout à fait prête à vous les faire parvenir.

Alors, aujourd'hui, sur la problématique du PDU, vraisemblablement d'ici mars-avril, l'ensemble des avis seront récolés. Il y a aura une nouvelle délibération du SYTRAL pour un arrêt du projet avant enquête publique mais l'arrêt définitif ne devrait pas intervenir avant dix-huit mois. Donc cela nous laisse encore beaucoup le temps de la concertation. Mais en tout cas, je peux vous l'assurer, monsieur Geourjon, en toute transparence, et vous verrez, je vous ferai parvenir les délibérations que nous avons prises dès qu'elles seront revenues du contrôle de légalité. Vous verrez que, sur la concertation, c'est plus de cent pages recto-verso rien que pour les usagers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je vous propose que nous puissions en reparler. On ne va pas ouvrir le débat sur le PDU à cette heure de la soirée. Si quelqu'un avait vraiment une remarque à faire, il le fait mais autrement, je vous propose qu'on reporte ce débat pour une autre soirée. Tout le monde est d'accord ? Merci.

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT : Joyeux Noël !

M. LE PRÉSIDENT : Joyeux Noël oui !

(La séance est levée à 22 heures 42)

Annexe 1 (1/28)

Débat d'orientations budgétaires 2017

(Dossier n° 2016-1634)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm



Conseil de la Métropole 12 décembre 2016

**DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**
2017

GRANDLYON
la métropole

Le plan

I. Le contexte économique et financier

II. Les recettes de fonctionnement

III. Les dépenses de fonctionnement

IV. L'autofinancement

V. La dette

VI. L'investissement

I. Le contexte économique et financier



Annexe 1 (4/28)

Un contexte économique...

- ... national sans perspective d'embellie :
 - Croissance mondiale : Prévision de 3,1% fin 2016 et 3,4% en 2017.
 - Croissance de la zone Euro : Prévision de +1,7% en 2016 et +1,5% en 2017.
 - Croissance nationale : Prévision de +1,4% en 2016 et +1,5% en 2017 selon le gouvernement.
- ... mais encourageant localement :
 - Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2016 de la zone d'emploi de Lyon : 9,1%, inférieur aux 9,9% de la moyenne nationale.
 - Nombre de projets d'implantation d'entreprises à fin octobre 2016 atteignant celui de l'année pleine 2015.

Le projet loi de finances 2017

Impacts en recettes :

- Confirmation de la réduction de moitié de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal mais participation inchangée pour les départements.

→ Impact de 38 M€ pour la Métropole

- A ce stade, baisse globale de 22% des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (Financement de la péréquation).

→ Impact de 4,7 M€ pour la Métropole

Le projet loi de finances 2017

Impacts en dépenses :

- En dépenses, enveloppe nationale du FPIC pour 2017 identique à 2016 (1 Md€) mais augmentation vraisemblable de la contribution métropolitaine liée à la réduction de 40% du nombre d'EPCI.
→ Impact de 10 M€ pour la Métropole.

Perte de près de 53 M€ au BP 2017 liées à ces diminutions de dotations et à l'augmentation de la péréquation.

La stratégie financière métropolitaine

- Préserver la bonne santé financière de la collectivité afin de permettre la poursuite de la mise en oeuvre du plan de mandat adopté en 2015.
 - sans recours au levier fiscal jusqu'à la fin du mandat,
 - grâce au déroulement du chantier marges de manoeuvre

Le chantier marges de manœuvre

- Le résultat attendu : Une réduction supplémentaire de la dépense nette de fonctionnement de 175 M€ sur la durée du mandat.
- Les moyens à mettre en œuvre :
 - Amélioration des processus fonctionnels, supports des activités (achats, comptabilité, ressources humaines...),
 - Optimisation des modes de gestion,
 - Ajustement des relations avec les partenaires : satellites, associations, collectivités,
 - Réflexion sur la production des politiques publiques, leur délivrance, leur articulation avec les partenaires.

Annexe 1 (9/28)

II. Les recettes de fonctionnement



Annexe 1 (10/28)

Les hypothèses d'évolution des recettes fiscales

Budget principal

- Pas de hausse des taux de la fiscalité.
- Évolution forfaitaire des bases fiscales fixée pour 2017 à 1%.
- Croissance physique des bases estimée à 1,2% sur la taxe d'habitation et 1,5% sur les autres taxes.
- CVAE :
 - Transfert d'une partie du produit de CVAE à la région compensée par une attribution de compensation (AC).
 - Hausse prévisionnelle du produit (CVAE+AC) de 6,4% par rapport au BP 2016 (404,5 M€ au BP 2017).

→ Soit une hausse globale des recettes fiscales de 49 M€ (1 795,2 M€ en 2017).

Les hypothèses d'évolution des dotations

Budget principal

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 398,3 M€ (441,3 M€ au BP 2016)
- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 63,9 M€ (65,1 M€ au BP 2016)
- Autres dotations de compensation : 11,3 M€ (14,8 M€ au BP 2016).

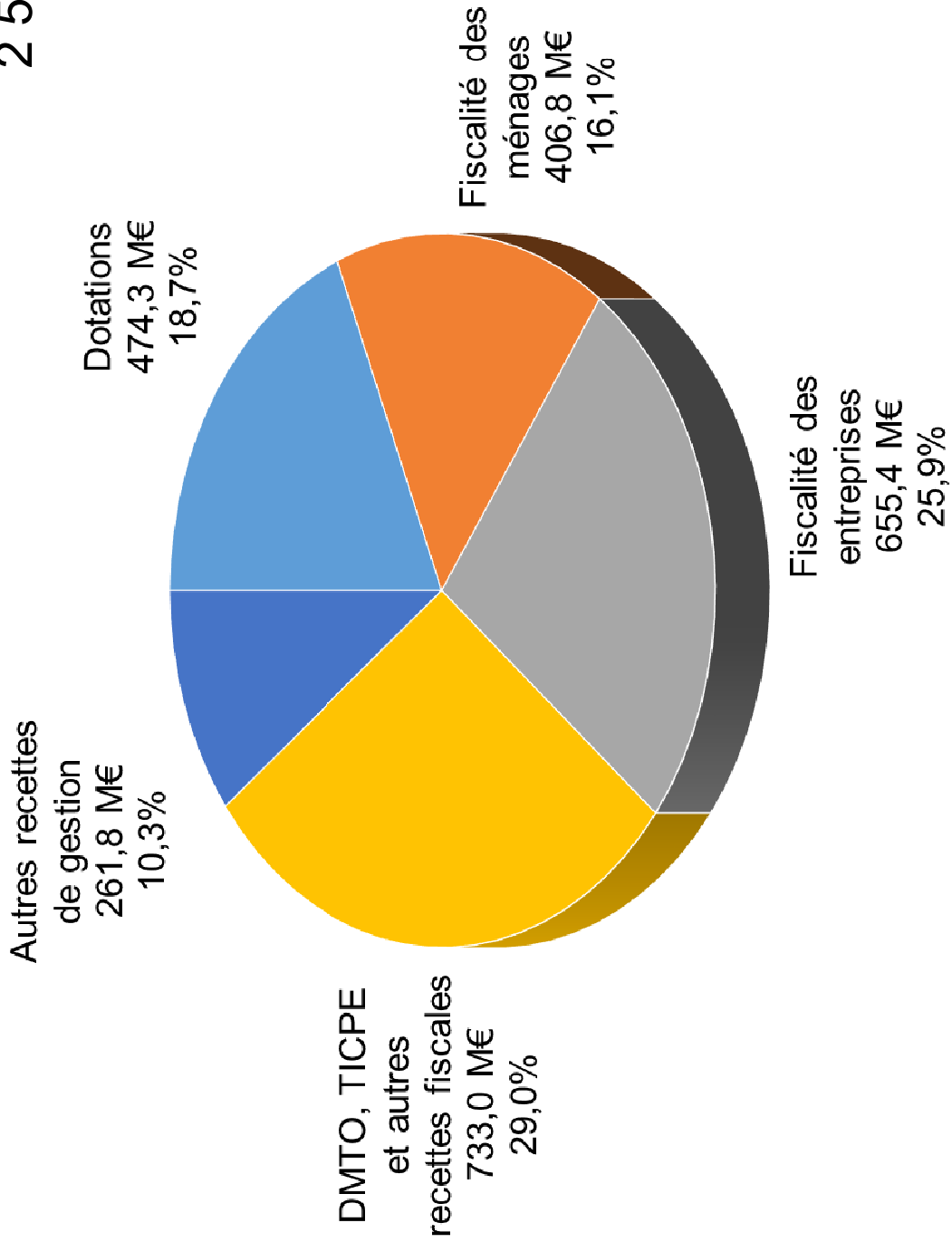
➔ Soit une baisse globale des dotations de 47,7 M€ par rapport au BP 2016.

Annexe 1 (12/28)

La répartition des recettes de fonctionnement

Budget principal

2 531,2 M€



la métropole
GRAND LYON

III. Les dépenses de fonctionnement



Les hypothèses d'évolution des charges de personnel

Tous budgets

Évolution à 0% de BP à BP hors mesures nationales et besoins nouveaux entièrement gagés par des recettes externes affectées :

- Impact des mesures réglementaires nationales : +5,5 M€ (PPCR, point d'indice, cotisations...)
- Impact des besoins nouveaux faisant l'objet d'un financement par des partenaires extérieurs : +1,1 M€ (principalement reprise en gestion du Fonds Social Européen)

→ Soit une variation de BP à BP de +1,5% (+6,6 M€)

Les hypothèses d'évolution des dépenses sociales

Budget principal

- Revenu de solidarité active (RSA) : 238,2 M€ (227,7 M€ estimés fin 2016).
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 114,1 M€ (109,3 M€ estimés fin 2016).
- Allocations de compensation du handicap : 59,6 M€ (59,5 M€ estimés fin 2016).
- Frais d'hébergement en matière de personnes âgées/handicapées et enfance : 292,3 M€ (285,3 M€ en 2016).

Annexe 1 (16/28)

Les hypothèses d'évolution des charges générales et des subventions et participations

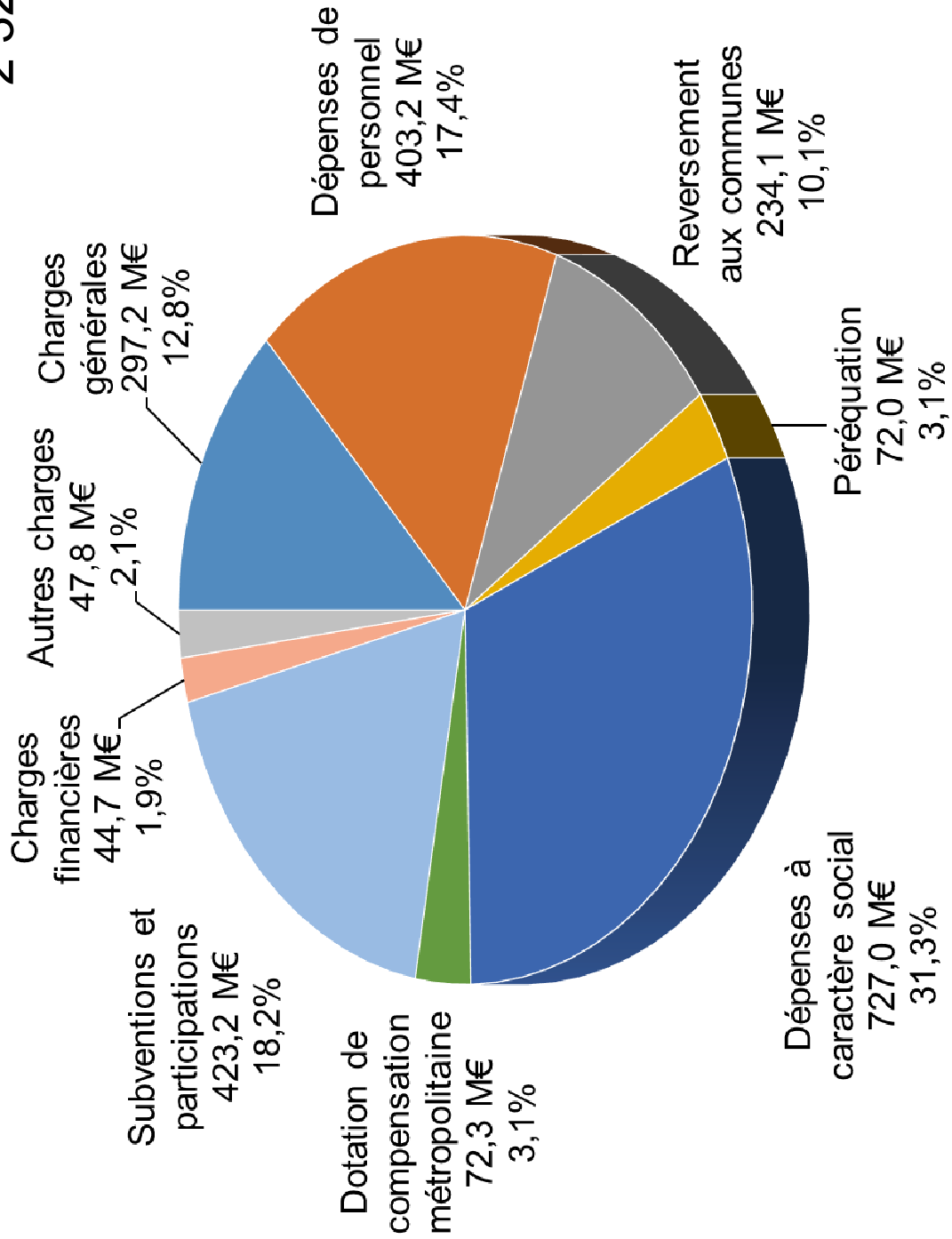
Budget principal

- Charges générales : 297,2 M€, soit une baisse de de 0,8% par rapport au BP 2016 dont :
 - La collecte des ordures ménagères : 21,1 M€
 - le fonctionnement de l'usine d'incinération Lyon Nord : 14 M€
 - Les cantonniers en fourgon : 8,6 M€
 - Le tri des déchets : 8,3 M€
 - Le loyer du Boulevard Périphérique Lyon Nord : 12,7 M€
 - Le transport des élèves et étudiants handicapés : 5 M€
- Subventions et participations : 423,2 M€ dont 139,8 M€ pour le SYTRAL, soit une baisse de 0,2% par rapport au BP 2016

Annexe 1 (17/28)

La répartition des dépenses de fonctionnement

2 321,5 M€



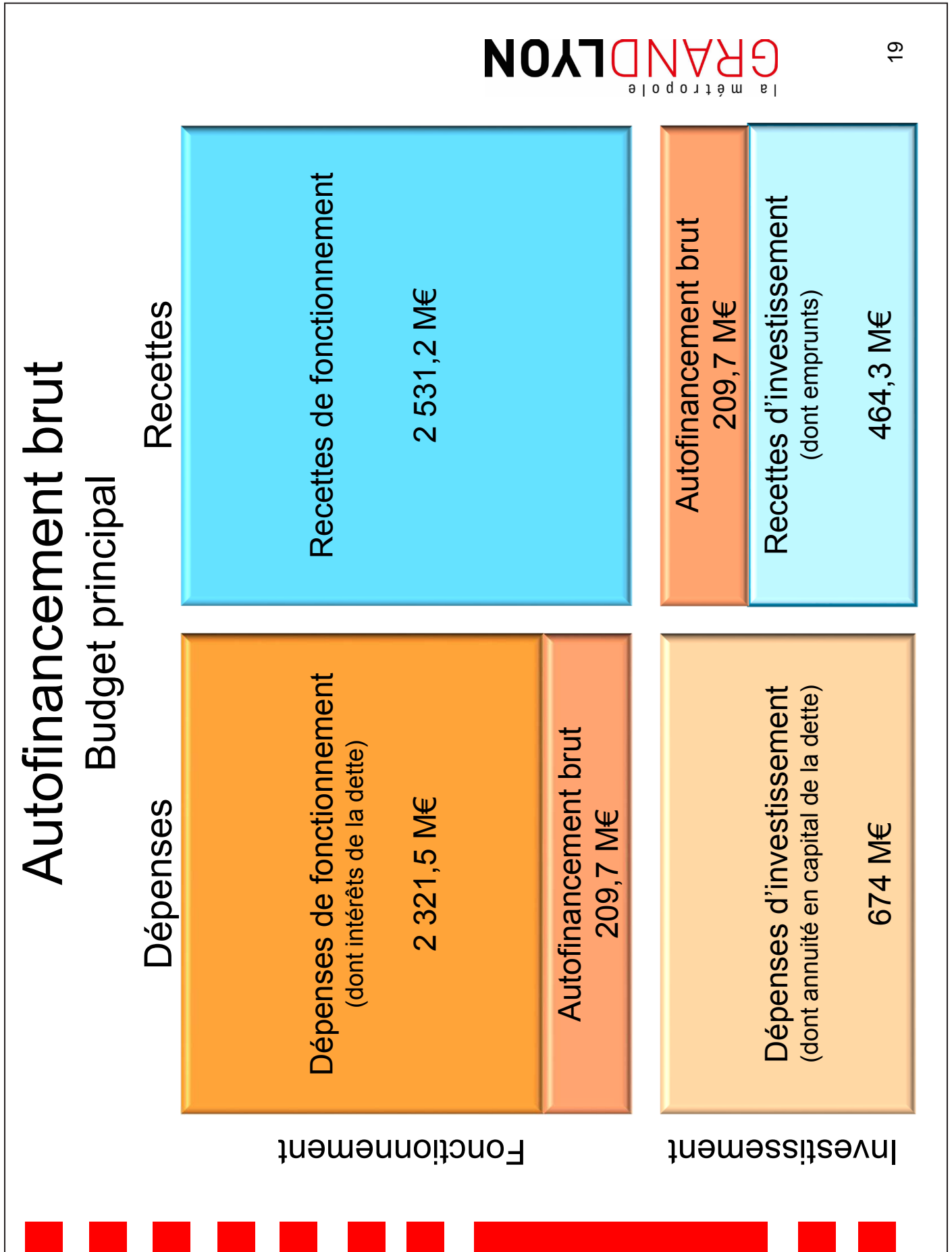
la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (18/28)

IV. L'autofinancement



Annexe 1 (19/28)



Annexe 1 (20/28)

Autofinancement brut

Budget principal

en M€	BP 2016	BP 2017	Evolution
Recettes de fonctionnement	2 510,4	2 531,2	0,8%
Dépenses de fonctionnement	2 315,2	2 321,5	0,3%
Autofinancement	195,2	209,7	7,4%

Annexe 1 (21/28)

V. La dette



Annexe 1 (22/28)

Les caractéristiques de la dette

Tous budgets

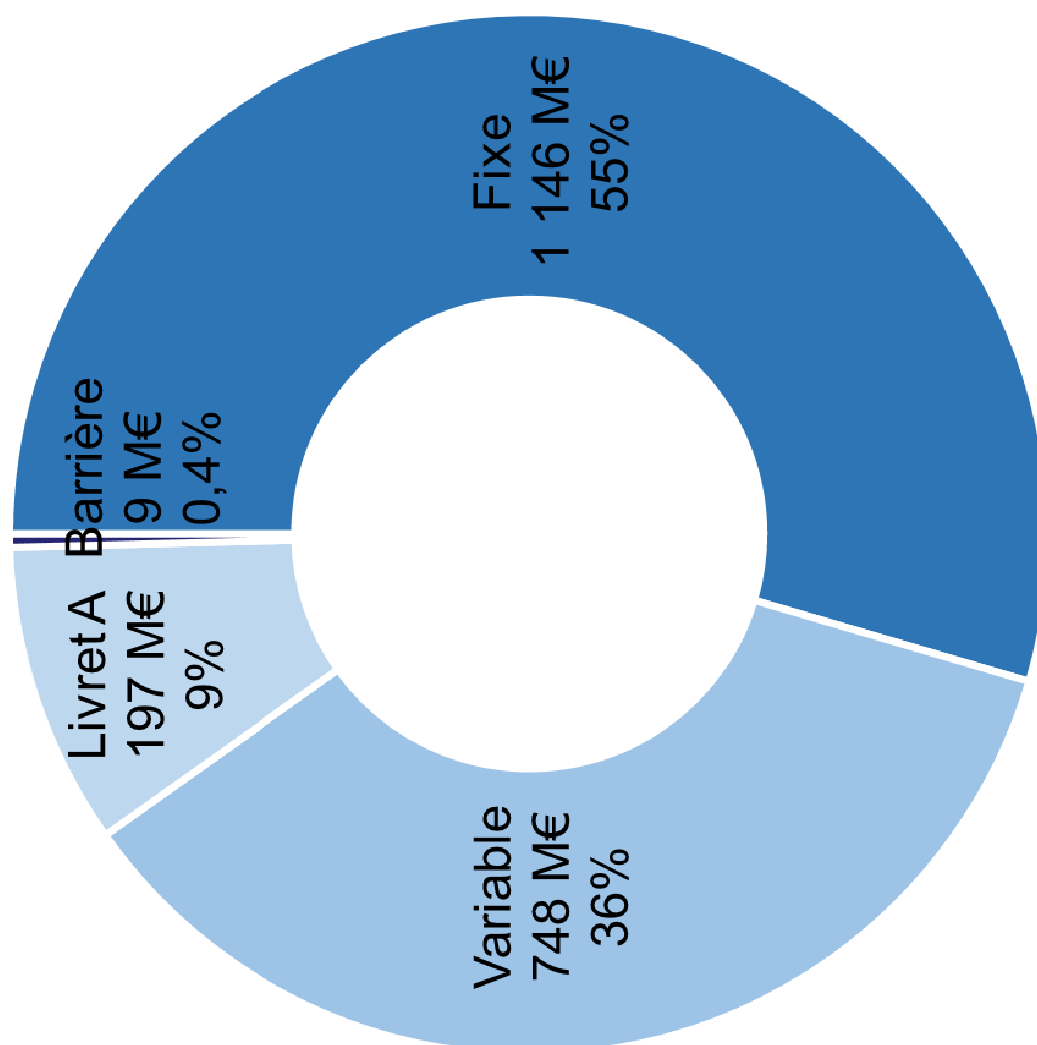
- Encours de la dette au 01/01/17 :
2 100 M€ tous budgets dont 1 834 M€ au budget principal
- Classement de l'encours selon la charte Gissler :
100% en A1 et B1
- Taux moyen au 01/01/17 :
1,98% tous budgets, 1,94 % au budget principal
- Durée de vie résiduelle : 12 ans et 9 mois
- Annuité 2017 des emprunts* : 192,6 M€

*Inscription budgétaire en dépense hors refinancement (166).

Annexe 1 (23/28)

Endettement à long terme

Répartition de l'encours par type de taux



Gestion active de la dette

Objectif de réduction des frais financiers grâce :

- Au remboursement des emprunts aux marges élevées avec refinancement aux conditions actuelles.
- A l'optimisation des taux avec des instruments de couverture des risques de taux.

VI. L'investissement



L'avancement de la PPI 2015 - 2020

Tous budgets

1175 lignes identifiées dans la PPI pour un total de 3,52 Mds avec :

- 305 Projets d'agglomération dont 298 en cours/lancés.
- 200 opérations récurrentes des politiques publiques toutes en cours.
- 670 projets territorialisés dont 456 en cours avec :
 - 87 projets en fin de travaux
 - 111 projets en cours de travaux
 - 258 projets engagés

→ soit 954 projets en cours sur 1175 (81%)

La PPI en 2017

Tous budgets

- 580,7 M€ d'autorisations de programmes (AP) prévus à lancer en 2017 pour les nouveaux projets et les opérations récurrentes de l'année (502,5 M€ en 2016).
- 521,7 M€ de crédits de paiements (CP) inscrits au BP 2017 pour la réalisation des investissements à lancer ou en cours de réalisation sur l'année (498,8 M€ en 2016).

Annexe 1 (28/28)

Conclusion

- Un contexte économique encore difficile
- La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat
- La maintien du plan de mandat ambitieux en investissement
- Une rigueur budgétaire indispensable pour sa mise en œuvre

Annexe 2 (1/29)

Rénovation du centre commercial de la Part-Dieu

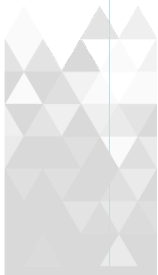
Documents projetés lors de la présentation par monsieur Boyron, directeur de la mission Part-Dieu



Annexe 2 (2/29)



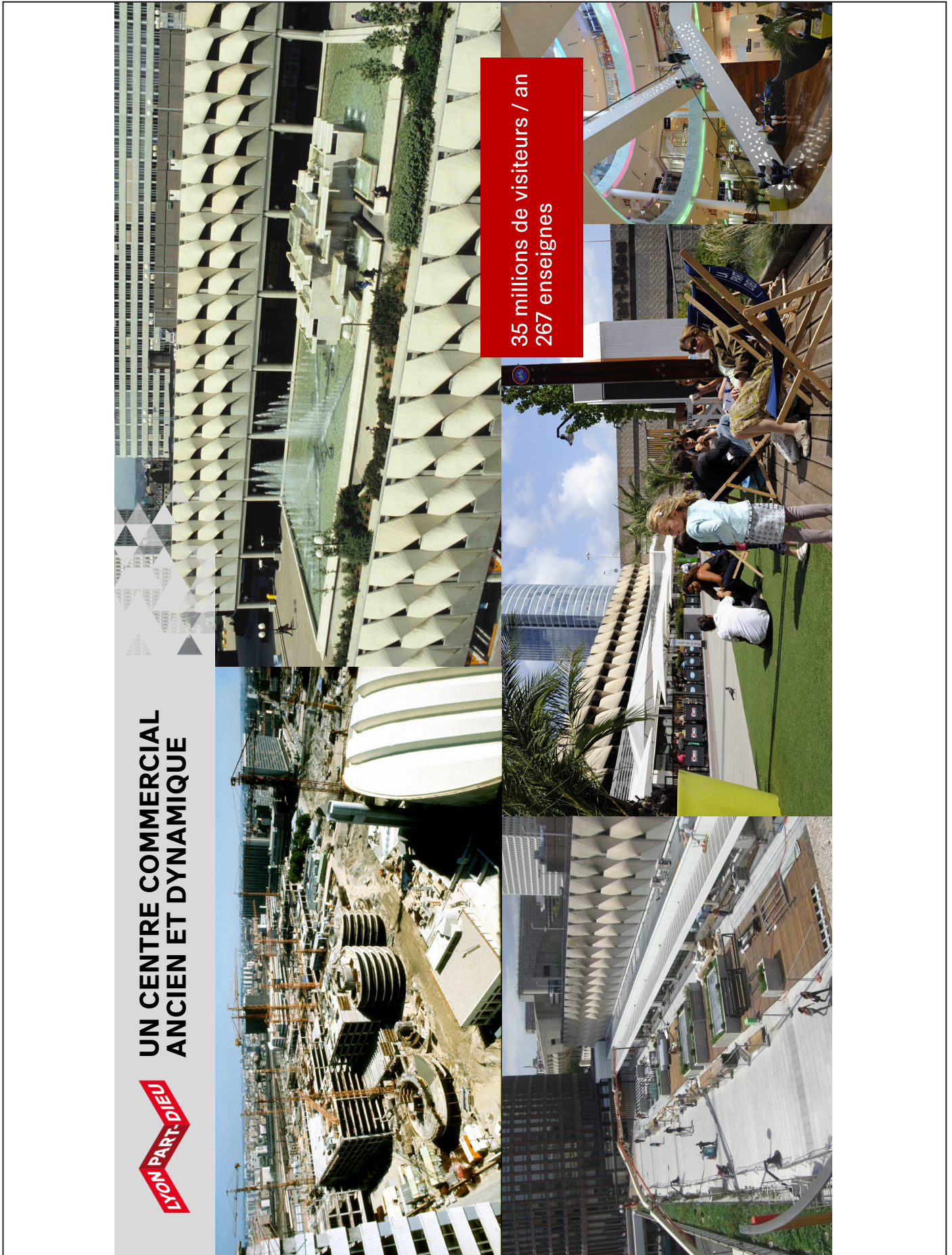
REINVENTER LA PART-DIEU



- ▶ La Part-Dieu est le deuxième quartier tertiaire de France, cœur stratégique de la métropole lyonnaise et l'un des moteurs de son rayonnement et de son attractivité à l'échelle nationale et européenne.
- ▶ 3 objectifs principaux du projet :
 - ▶ Réaliser un quartier tertiaire de référence en Europe
 - ▶ Repenser les mobilités autour de la gare
 - ▶ Faire de la Part-Dieu un quartier à vivre : logements, espaces publics, services, commerces et équipements
- ▶ Démarche partenariale entre les acteurs publics et privés



Annexe 2 (3/29)



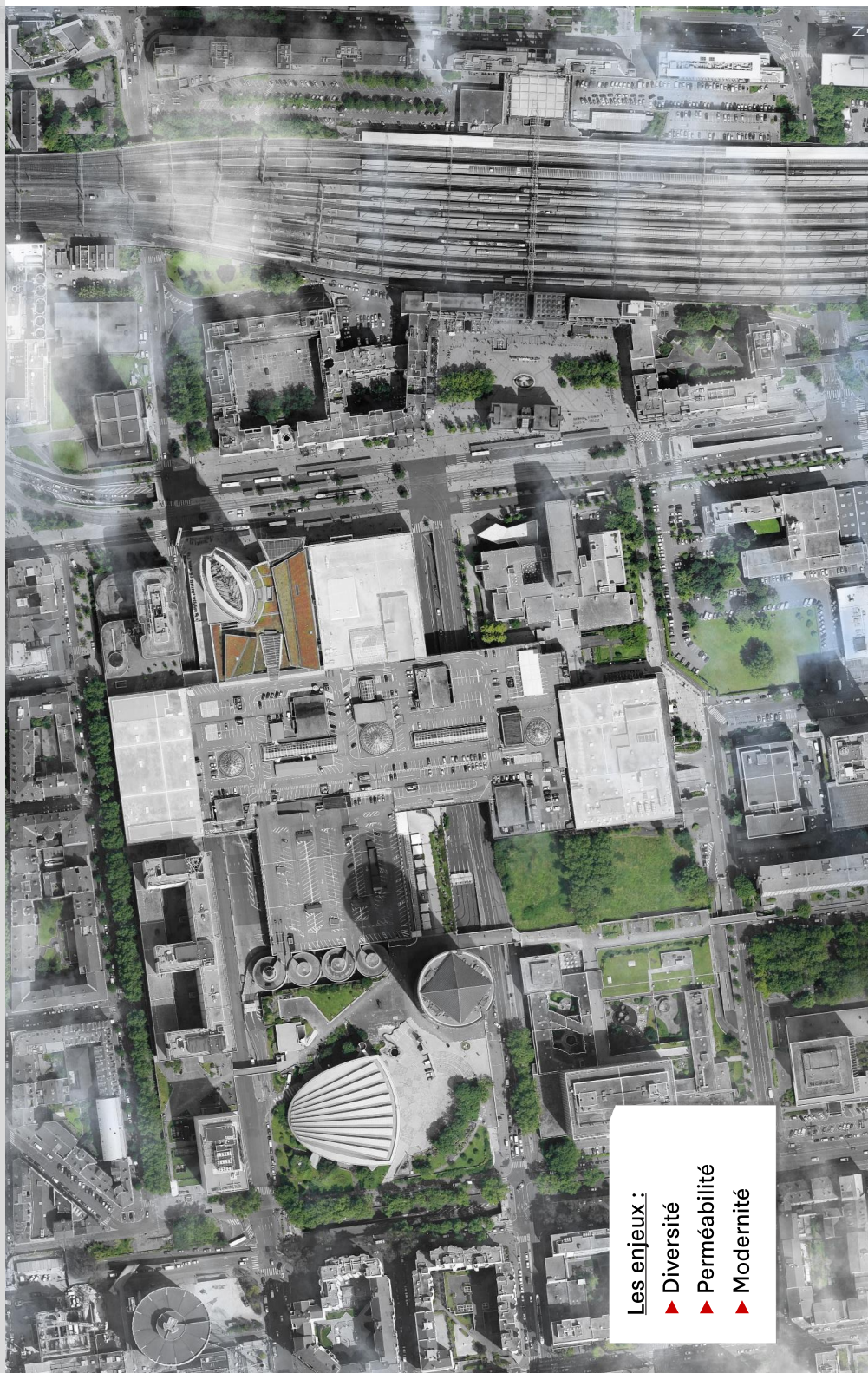
Annexe 2 (4/29)

**MAIS UNE « BOITE FERMÉE »
PEU OUVERTE SUR LE QUARTIER**

LYON PART-DIEU



Annexe 2 (5/29)

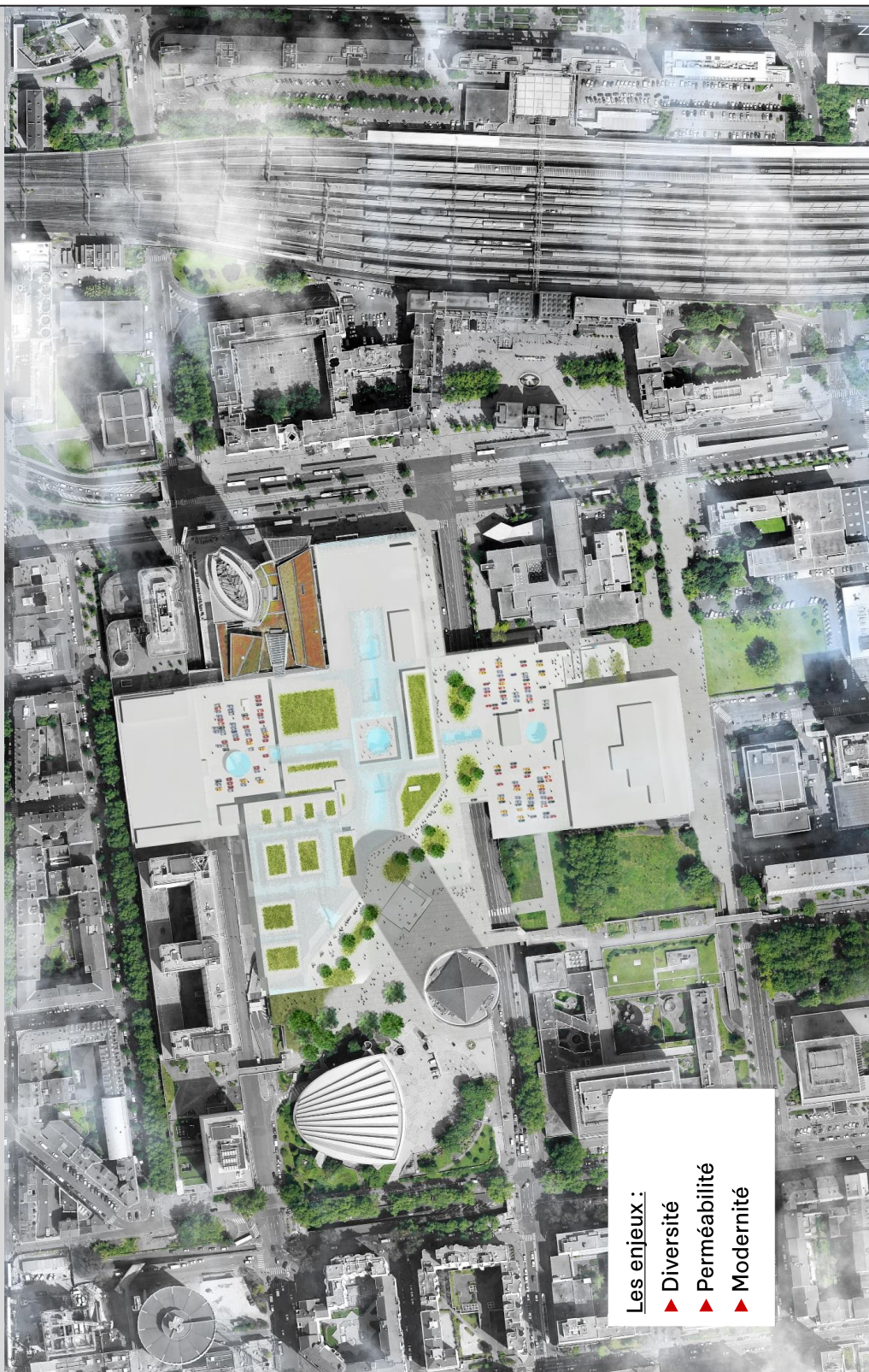
UN CENTRE COMMERCIAL AU CŒUR DU QUARTIER AUJOURD'HUI**LYON PART-DIEU**

Les enjeux :

- ▶ Diversité
- ▶ Perméabilité
- ▶ Modernité

Annexe 2 (6/29)

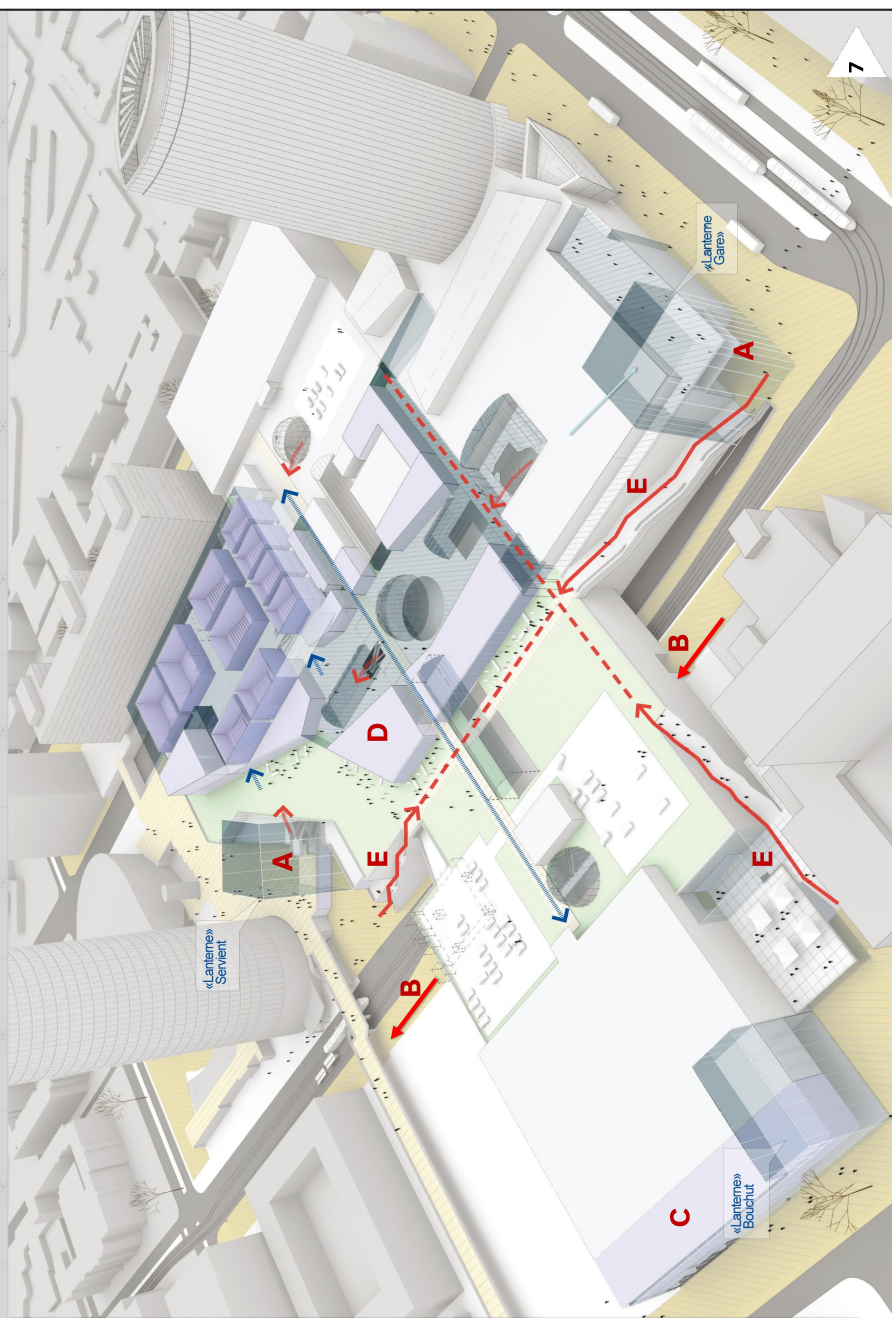
UN CENTRE COMMERCIAL AU CŒUR DU QUARTIER DEMAIN



Les enjeux :
▲ Diversité
▲ Perméabilité
▲ Modernité

Annexe 2 (7/29)

LA SYNTHÈSE DU PROGRAMME DE RENOVATION

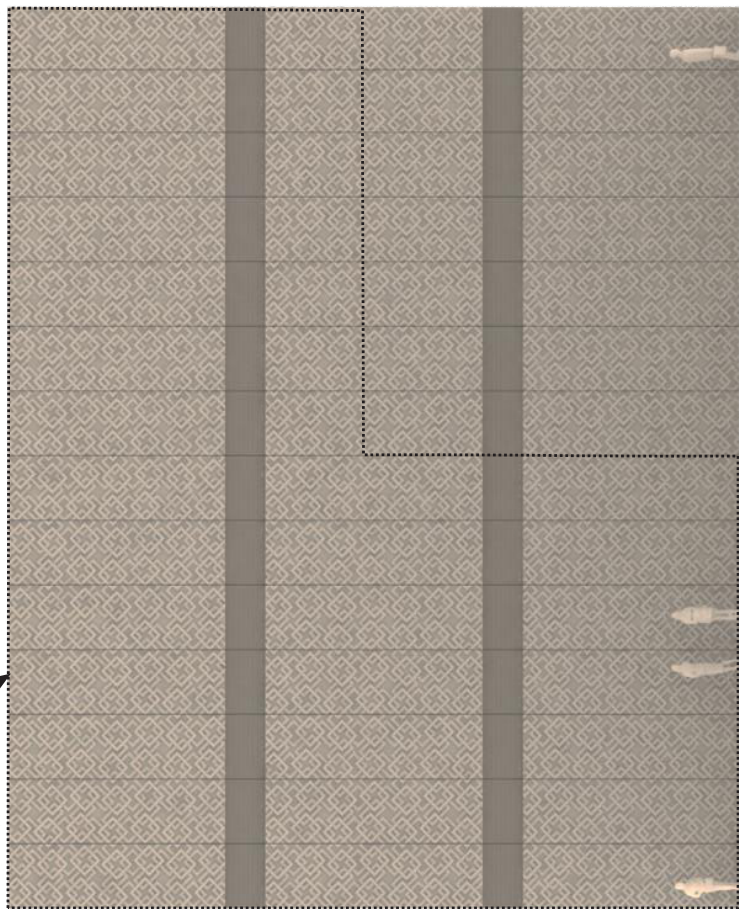


- A.** Création de nouvelles entrées à l'angle du boulevard Vivier-Merle et de la rue Servient et au pied de la tour Part Dieu
- B.** Création d'une nouvelle galerie traversante le long de la rue Servient, côté sud, pour faciliter la circulation piétonne depuis la place Béraudier vers la rue Garibaldi, une nouvelle entrée
- C.** Création d'une nouvelle façade rue Bouchut
- D.** Réaménagement du toit parking, en une vaste « place suspendue » associant culture, loisirs et restauration, intégrant les cinémas relocalisés et des espaces végétalisés
- E.** Aménagement de dispositifs d'accès au toit : grands escaliers, ascenseurs intérieurs, paliers

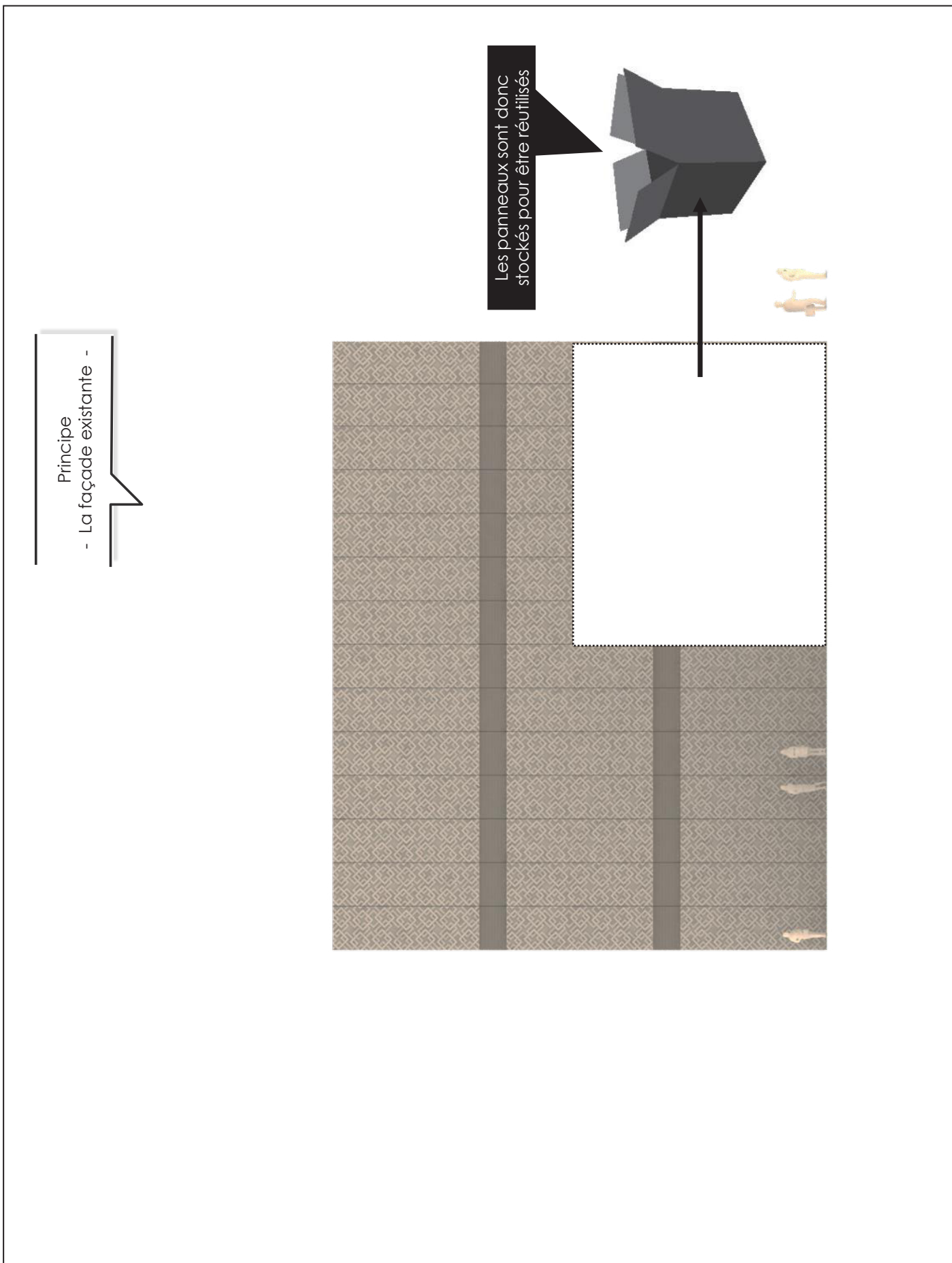
Annexe 2 (8/29)

Principe
- La façade existante -

Façade existante
conservée

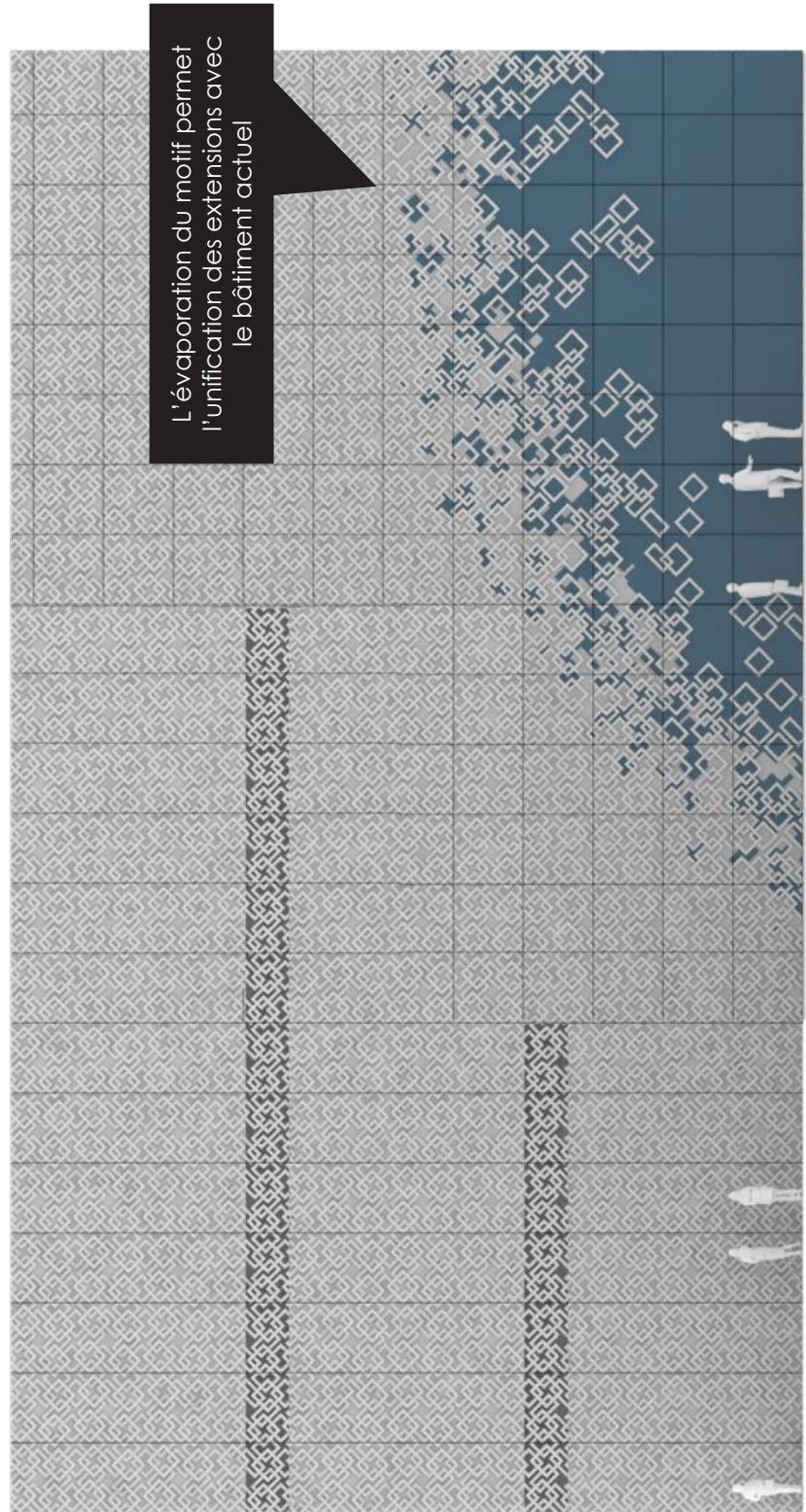


Annexe 2 (9/29)

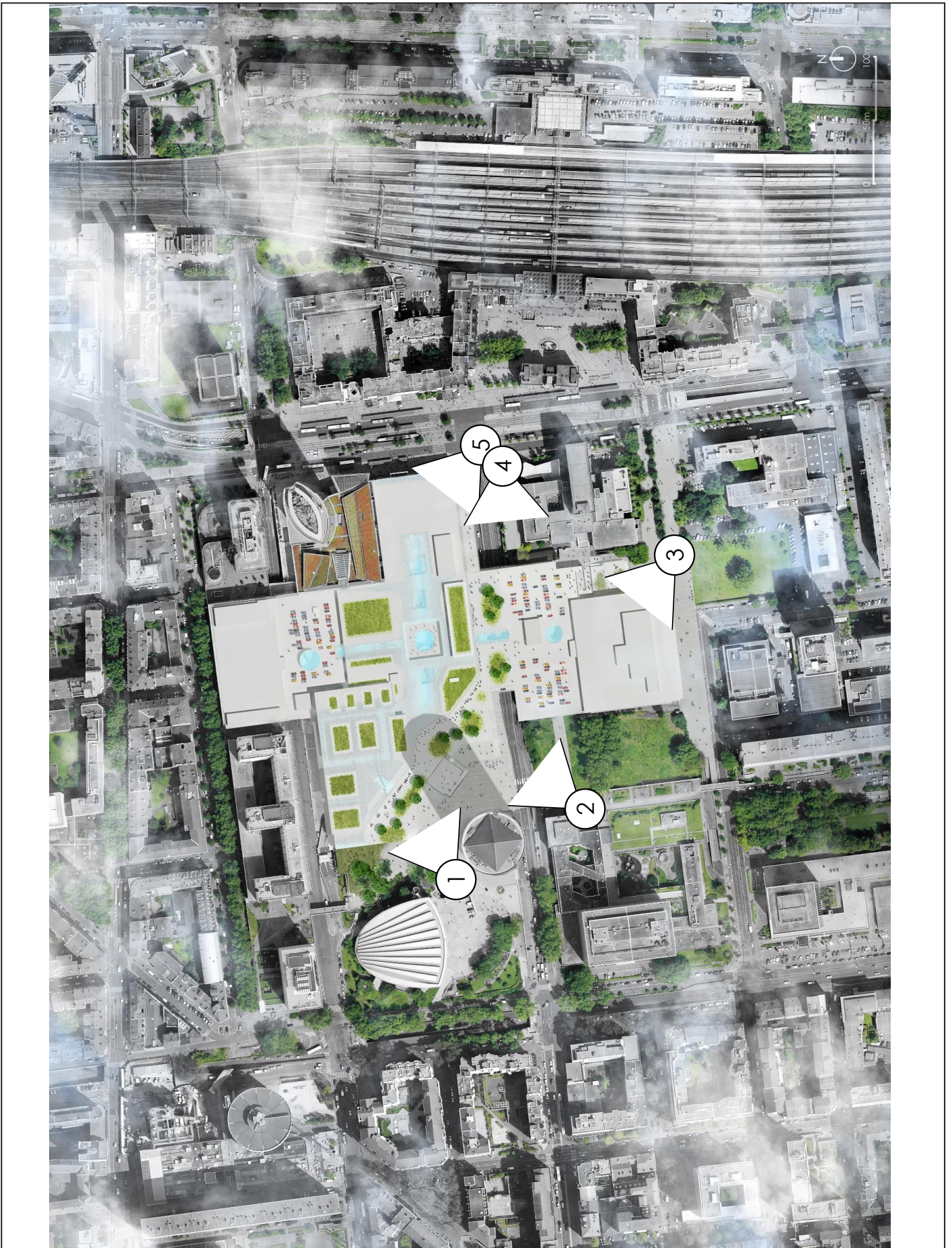


Annexe 2 (10/29)

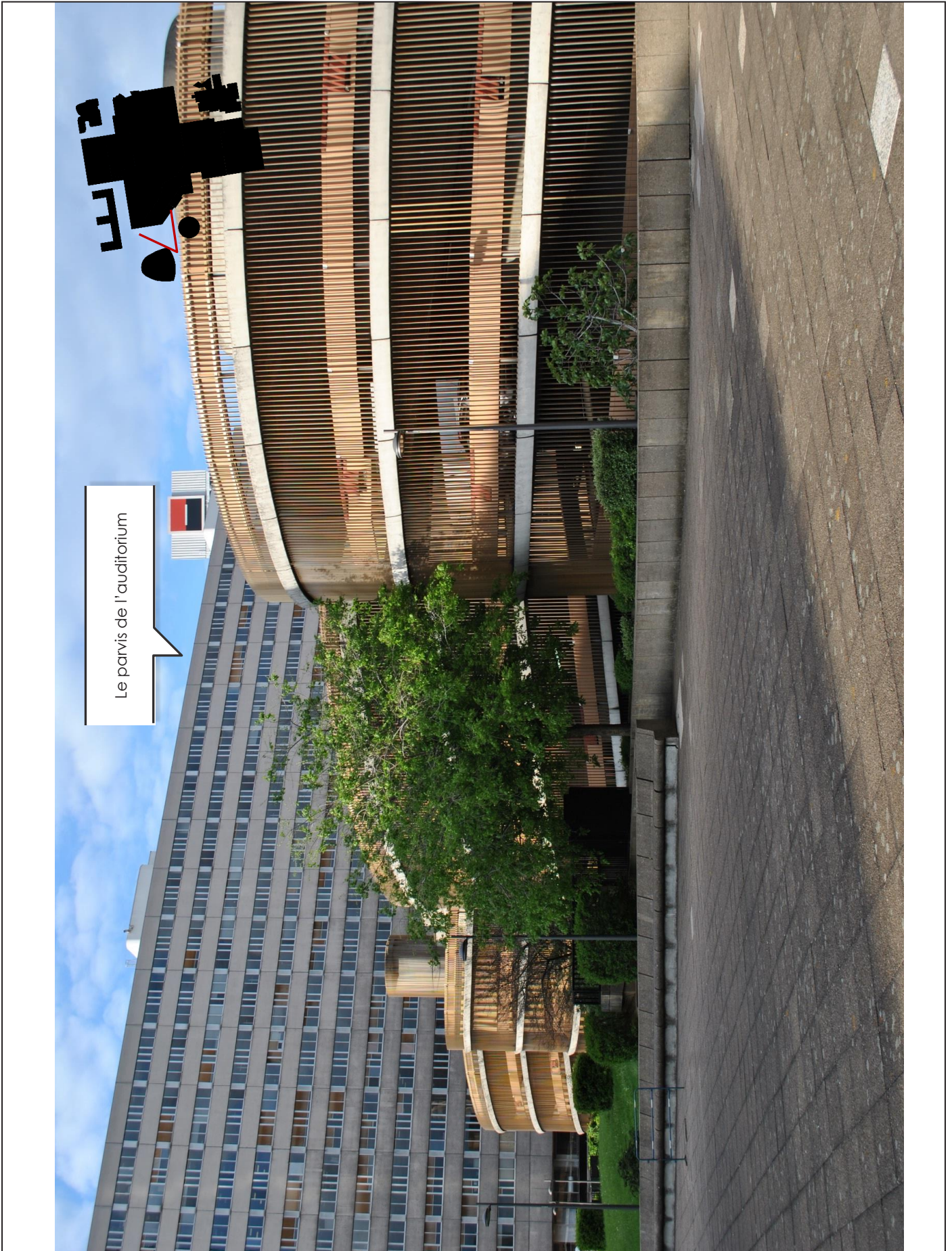
Principe
- La façade existante -



Annexe 2 (11/29)



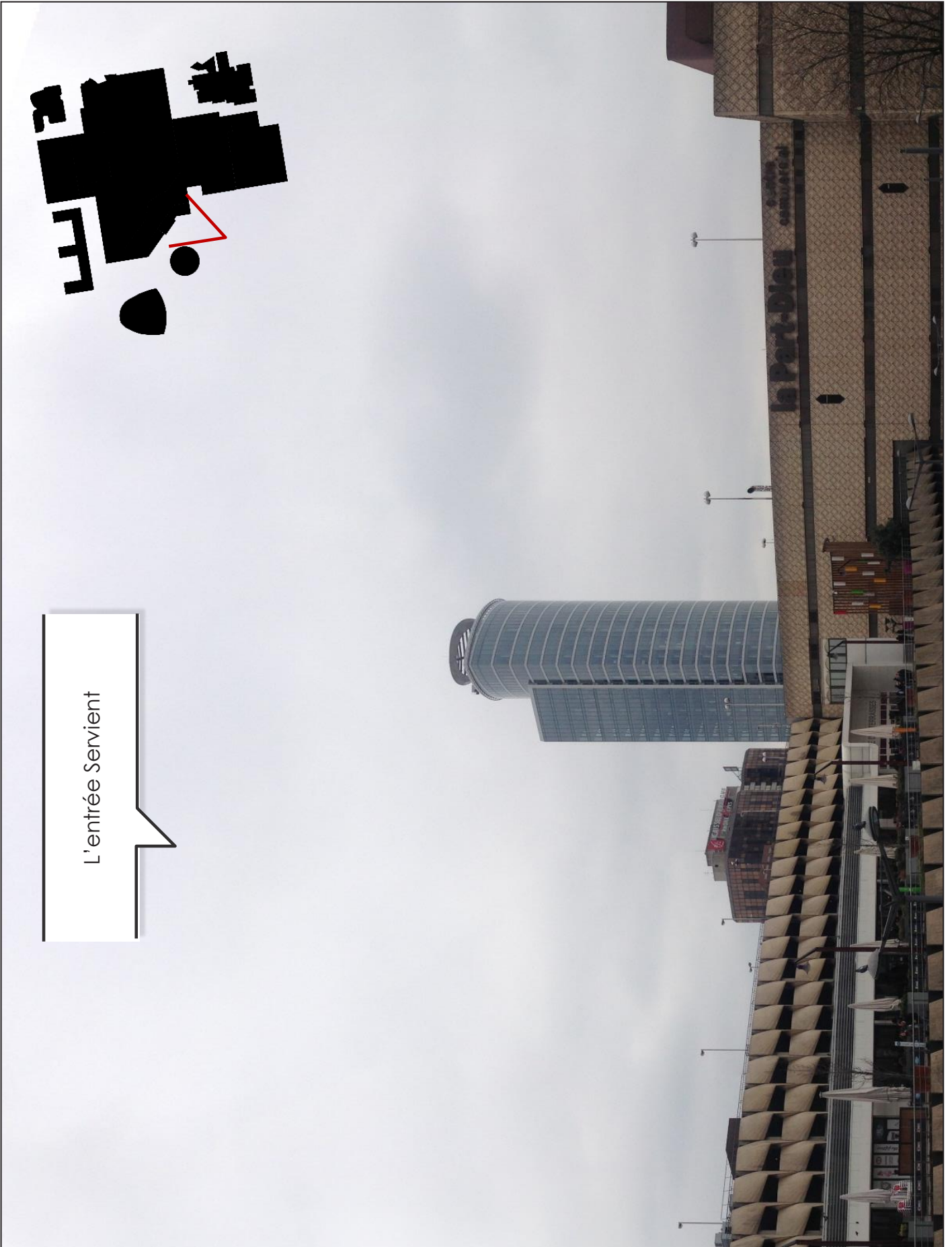
Annexe 2 (12/29)



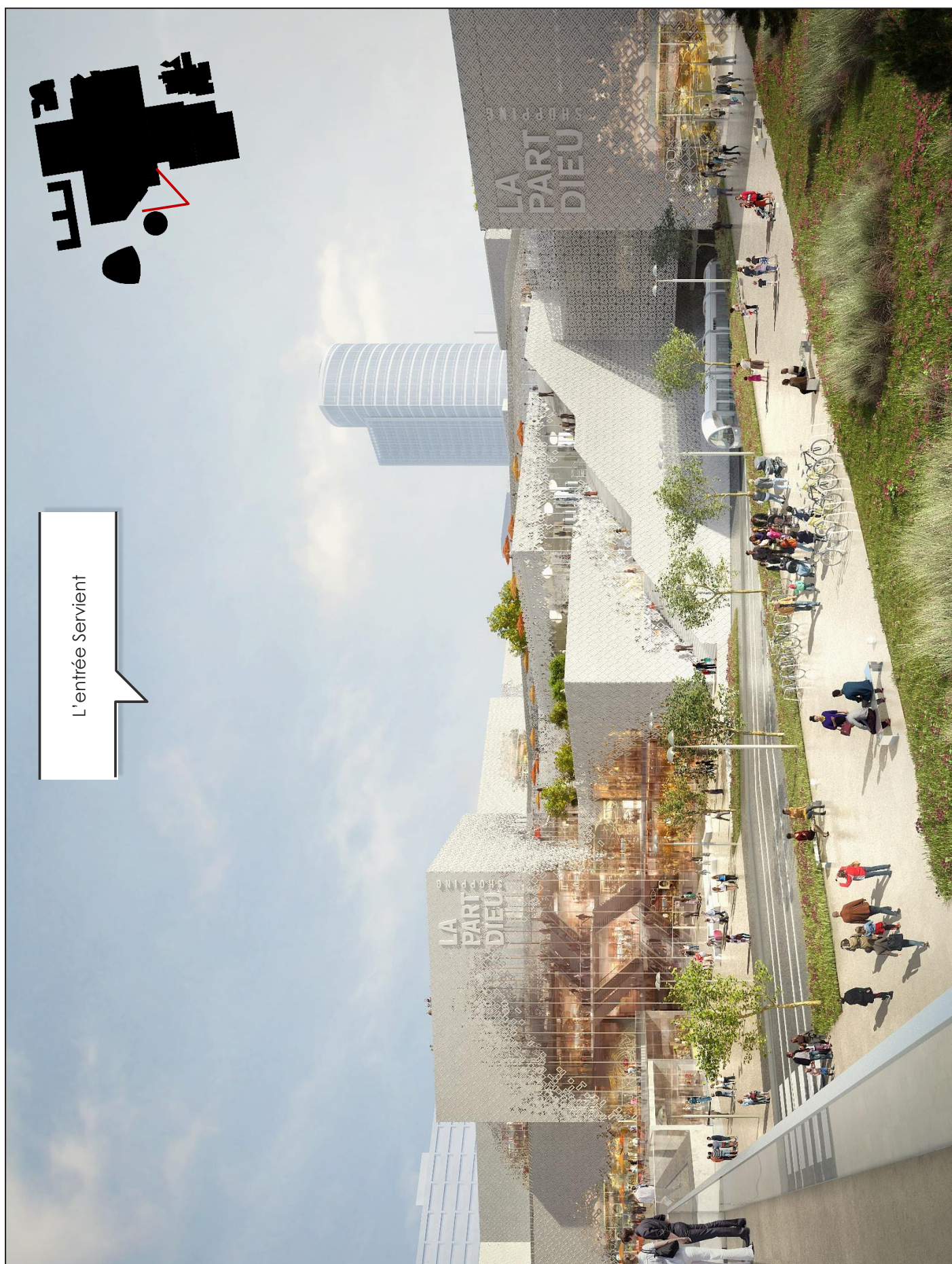
Annexe 2 (13/29)



Annexe 2 (14/29)

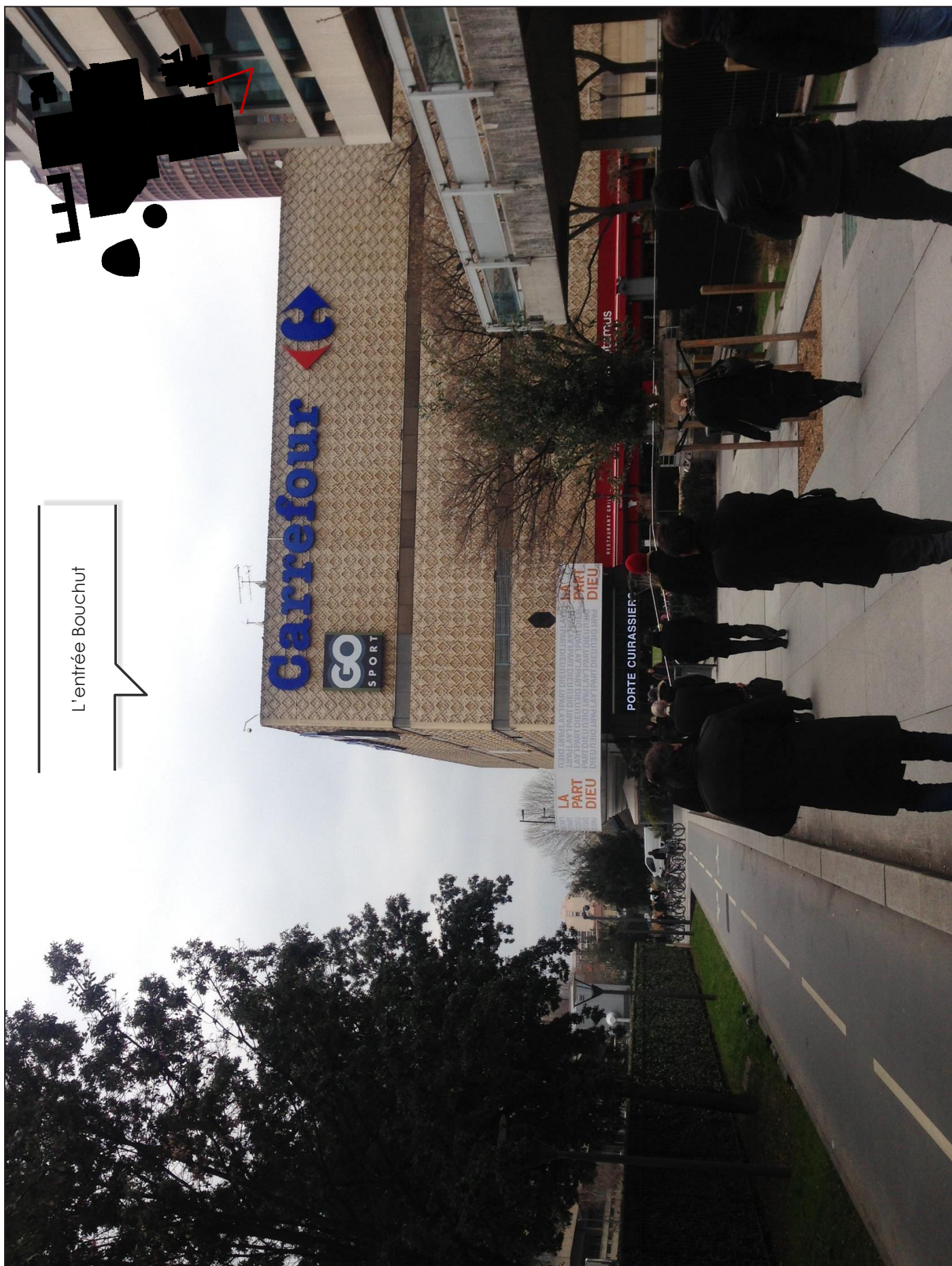


Annexe 2 (15/29)



L'entrée Servient

Annexe 2 (16/29)



L'entrée Bouchut

Annexe 2 (17/29)



L'entrée Bouchut

Annexe 2 (18/29)



L'entrée V. Merle

Annexe 2 (19/29)



Annexe 2 (20/29)



L'espace accessible au public sur le toit

Annexe 2 (21/29)



L'espace accessible au public sur le toit

Annexe 2 (22/29)

**CHIFFRES CLES ET CALENDRIER**

- ▶ **Le centre commercial Part-Dieu aujourd'hui**
 - ▶ 240 enseignes
 - ▶ 127 000 m²

- ▶ **Le centre commercial Part-Dieu demain**
 - ▶ 80 nouvelles enseignes, soit 320 boutiques après la réalisation du projet
 - ▶ Cinéma multiplexe de 18 salles

- ▶ **Calendrier prévisionnel**
 - ▶ Novembre 2016 : Permis de Construire déposé, obtention prévisionnelle : été 2017
 - ▶ 1^{er} semestre 2017 : travaux de désamiantage du parking et d'évacuation des réseaux
 - ▶ Septembre 2017 : début des travaux (démolition parking)
 - ▶ 1^{er} trimestre 2020 : livraison

- ▶ **Investissement 100% privé, coût de développement du projet : 320 M€**

Annexe 2 (23/29)



**MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA FERMETURE DU PARKING**

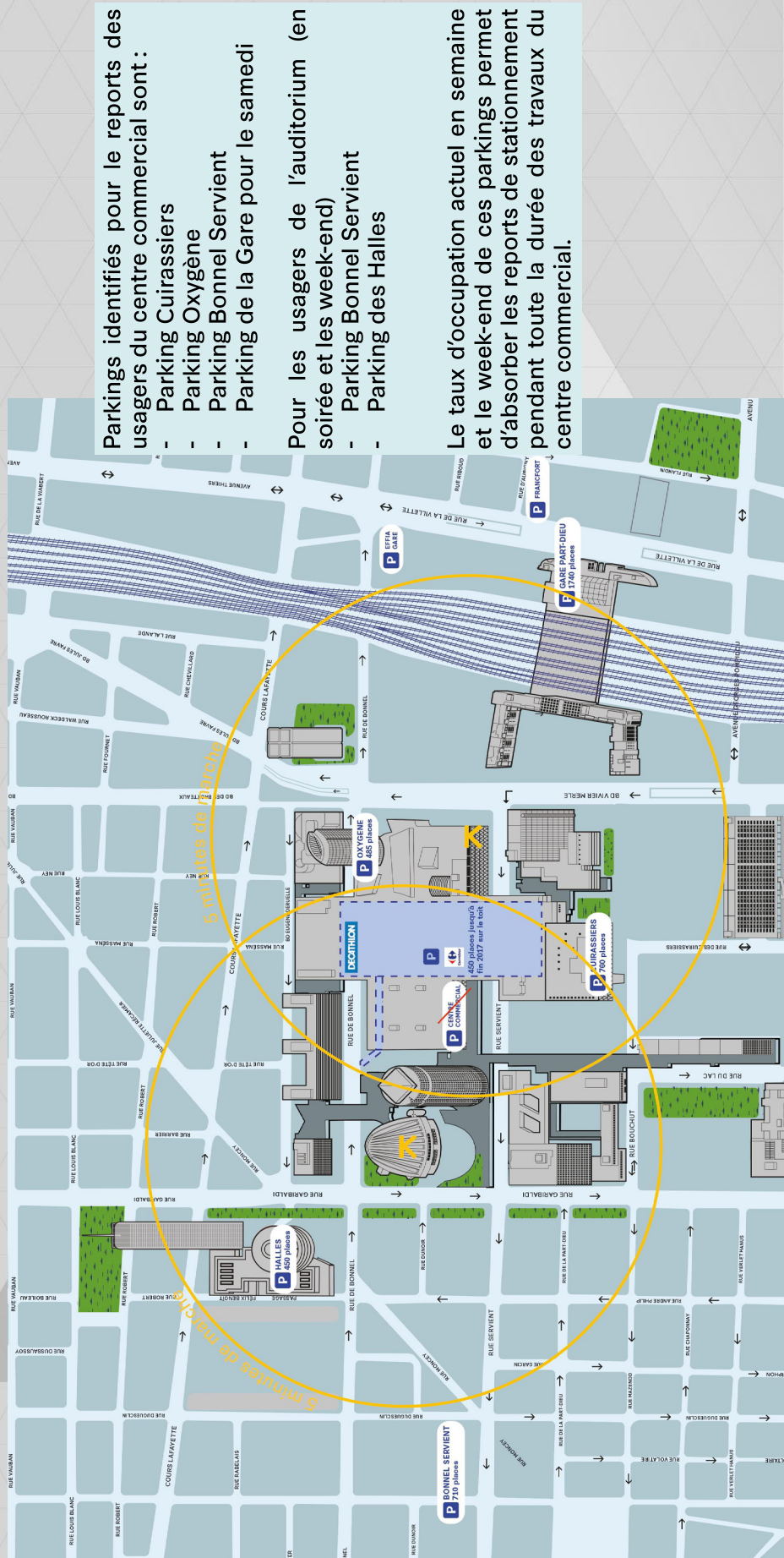
GRANDLYON
la métropole

unibail-rodamco



Annexe 2 (24/29)

UNE OFFRE EN STATIONNEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE QUARTIER



Parkings identifiés pour le reports des usagers du centre commercial sont :

- Parking Cuirassiers
- Parking Oxygène
- Parking Bonnel Servient
- Parking de la Gare pour le samedi

Pour les usagers de l'auditorium (en soirée et les week-end)

- Parking Bonnel Servient
- Parking des Halles

Le taux d'occupation actuel en semaine et le week-end de ces parkings permet d'absorber les reports de stationnement pendant toute la durée des travaux du centre commercial.

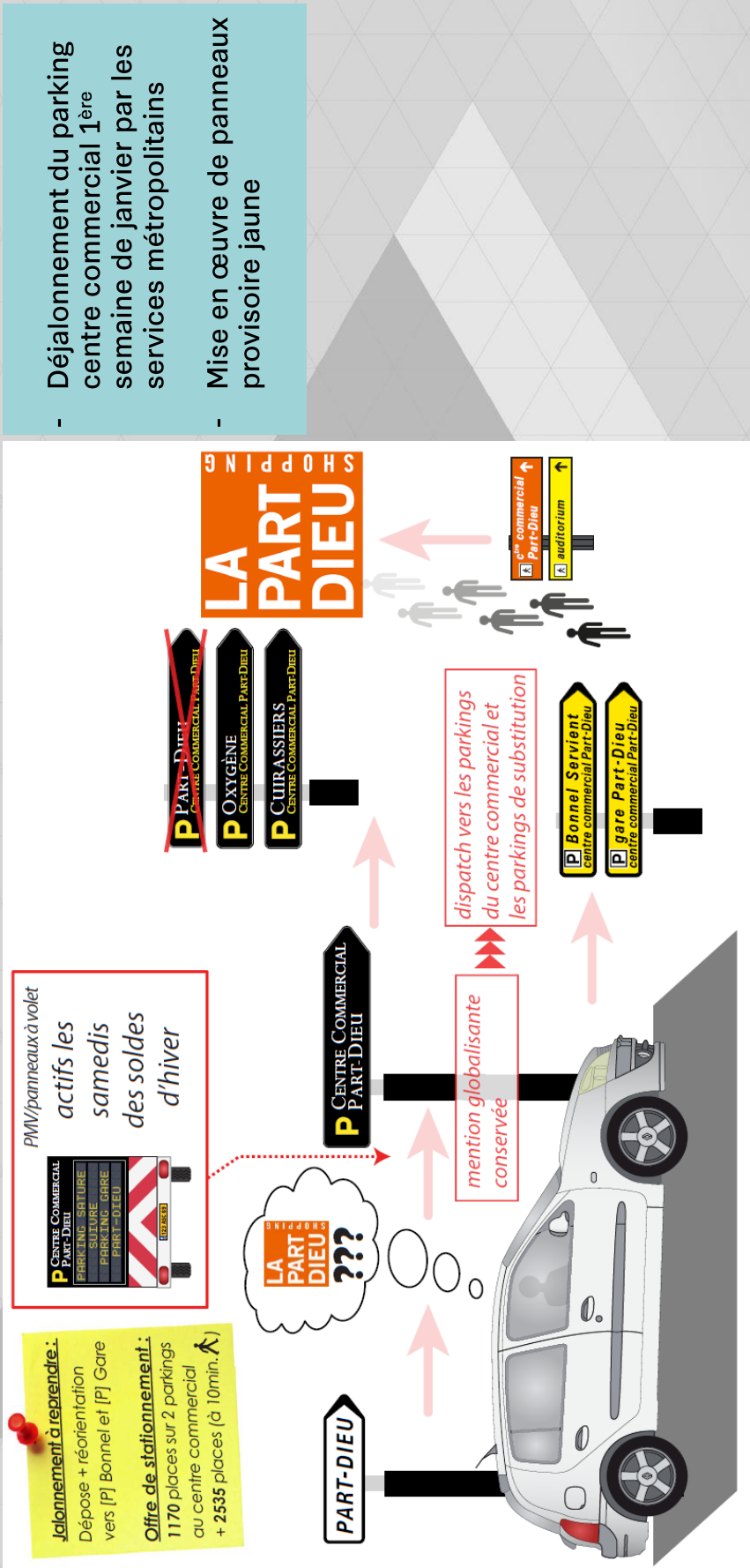
Annexe 2 (25/29)

**INFORMATION FERMETURE CENTRE COMMERCIAL**

- ▶ Courrier adressé à chaque abonné par LPA
- ▶ Information adressée à chaque commerçant par Unibail-Rodamco
- ▶ Diffusion de flyers auprès des clients du centre commercial sur la deuxième quinzaine de décembre
- ▶ Campagne d'information sur internet (Sites web, réseaux sociaux), dans la presse et dans les magazines institutionnels (Le Met' en novembre, Lyon Citoyen en décembre)
- ▶ Information spécifique pour les abonnés et les spectateurs de l'auditorium
- ▶ Information des entreprises du quartier via le Club des Entreprises

Annexe 2 (26/29)

LYON PART-DIEU UN JALONNEMENT VEHICULE ADAPTE



- Déjalonnement du parking centre commercial 1^{ère} semaine de janvier par les services métropolitains
- Mise en œuvre de panneaux provisoire jaune

Annexe 2 (27/29)

MISE EN PLACE DE PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES LES JOURS D’AFFLUENCE



Soldes d’hiver 2017 :
 > Du Mercredi 11 Janvier
 ou 21 Février 2017

6 samedis concernés

> 14 Janvier	> 4 Février
> 21 Janvier	> 11 Février
> 28 Janvier	> 18 Février

PMV-c (Av. Thiers)

PMV-b (Rue de Bonnel)

PMV-a (Bd Vivier Merle)

PMV = panneau à message variable

Annexe 2 (28/29)

LYON PART-DIEU UN JALONNEMENT PIETON COMPLEMENTAIRE

Mise en place d'un jalonnement piéton

- Du parking de la Gare au centre commercial
- Du parking Bonnel / Servient à l'Auditorium et au centre commercial
- Du parking des Halles à l'Auditorium



Annexe 2 (29/29)



Merci de votre attention

Annexe 3 (1/6)

Société des Aéroports de Lyon - Modification de la gouvernance

(Dossier n° 2016-1656)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Conseil du 12 décembre 2016

la métropole
GRAND LYON

SA Aéroports de Lyon
Modification de la gouvernance
après cession des parts de
l'Etat

Annexe 3 (2/6)

Situation juridique et financière en 2015



- **La société des Aéroports de Lyon est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, créée le 6 mars 2007**

Actionnaires	Part du capital	Nombre de sièges au conseil de surveillance
État	60%	8
CCI de Lyon	25%	4
Métropole de Lyon	7%	1
Conseil régional Rhône-Alpes	5%	1
Conseil départemental du Rhône	3%	1

- **Propriétaire des terrains et des immobilisations : Etat**
- **Convention de concession jusqu'au 31 décembre 2047 entre l'Etat et la SA ADL**
- **Trafic : 8,7 M de passagers / an**
- **Chiffre d'affaires : 160,5 M€ ; Résultat net : 13,8 M€**
- **Excédent brut d'exploitation (EBE) : 54,2 M€**
- **Endettement brut : 131,2 M€**
- **Ratio Dette / CAF : 3,05 ans**

Annexe 3 (3/6)

Actions de la Métropole pour préserver les intérêts locaux

la métropole
GRAND LYON

- Décision de l'Etat de vendre la totalité des 60% du capital qu'il détient
- Nécessité pour l'Etat d'autoriser cette cession par une loi (le chiffre d'affaires de la SA ADL étant supérieur à 150 M€)
- **Examen parlementaire de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques : amendement porté par Gérard Collomb pour permettre la préservation des intérêts des collectivités territoriales actionnaires minoritaires et exiger l'expérience aéroportuaire du cessionnaire**
- **Contribution au cahier des charges, rédigée par la Métropole et la Région Rhône-Alpes, transmise au Ministre de l'Economie. Elle a été reprise dans le cahier des charges lancé par l'Etat**
- Deux rencontres entre les actionnaires minoritaires et les candidats ont eu lieu au second trimestre 2016

Choix du cessionnaire



- **Le consortium ADL Participations a été choisi par l'Etat**
Société dédiée dont le capital est détenu à :
51 % par Vinci Airport,
24,5% par Prédica (Crédit agricole Assurances)
24,5% par la Caisse des Dépôts.
- **Vinci Airport est le 5^{ème} acteur mondial dans la gestion des aéroports :**
il a géré 69 M de passagers en 2015 dans 34 aéroports dont 10 aéroports régionaux français et notamment ceux de la Région ARA : Grenoble, Chambéry et Clermont-Ferrand
- **Le prix de cession est de 535 M€, pour 60% des parts soit pour 100%, une valorisation à 1023 M€ (en incluant les dettes égales à 131,2 M€ en 2015) correspondant à plus de 18 fois son Excédent brut d'exploitation (EBE)**

Annexe 3 (5/6)

Gouvernance renforcée : les nouveaux statuts

la métropole
GRAND LYON

- La préservation d'**1 siège/15 au Conseil de surveillance** pour chaque Collectivité territoriale actionnaire. Ce siège ne pouvant être remis en cause que si la collectivité ne maintient pas sa participation initiale au capital
- La mise en place d'**une majorité qualifiée des 10/15^{ème} au Conseil de surveillance pour certaines « décisions importantes »**



La cession d'actions encadrée : le pacte d'actionnaires



Cession d'actions :

- Une période d'inaliénabilité de 5 ans durant laquelle l'actionnaire majoritaire devra conserver ses actions
- Une cession d'actions libre entre actionnaires publics locaux et avec un acteur public local
- Un droit de sortie conjointe des actionnaires minoritaires, en cas de cession à un tiers par l'actionnaire majoritaire
- Un droit de préemption reconnu à l'actionnaire majoritaire en cas de cession à un tiers par les actionnaires publics locaux.

Gouvernance :

- création de deux nouveaux comités du Conseil de surveillance, l'un sur la responsabilité sociale des entreprises et l'autre sur le développement territorial, présidés par les actionnaires locaux

Annexe 4 (1/2)**Question orale du groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)****Quel devenir pour l'hôpital Henry Gabrielle, ses patients et ses soignants ?**

Lyon, le 8 décembre 2016

**Question orale du Gram :
Quel devenir pour l'hôpital Henry Gabrielle, ses patients et ses soignants ?**

L'hôpital public Henry Gabrielle, spécialisé dans la rééducation fonctionnelle et la réadaptation neurologique et orthopédique, est situé dans la commune de Saint-Genis-Laval, dans notre métropole. Avec l'hôpital Raymond-Poincaré à Garches et la Clinique Mutualiste Propara à Montpellier, il est l'un des trois établissements publics en France consacrés aux patients en situation de handicap.

Les Saint-Genoises et Saint-Genois sont particulièrement attachés à cet établissement des HCL qui participe à la vie locale, sociale et hospitalière de leur commune. Quant aux patients soignés au sein de l'hôpital Henry Gabrielle, ils ont été victimes de polytraumatismes et souffrent de divers, et souvent très lourds, handicaps. L'hôpital Henry Gabrielle leur permet de suivre des protocoles de rééducation adaptés aux types de traumatismes subis.

Les patients l'écrivent : « la réussite de notre rééducation se fait à l'intérieur des murs, mais aussi à l'extérieur dans le parc. » C'est en effet l'ensemble du site qui concourt à leur rétablissement. Le parc boisé de sept hectares comprend des dénivelés propices aux exercices de marche nordique, marche incluse dans certains protocoles de rééducation. Il offre aussi un espace d'apprentissage de l'utilisation des fauteuils roulants, et d'une manière générale participe à un retour à un équilibre mental, si nécessaire aux patients comme aux familles après le traumatisme. L'hôpital est équipé également de terrains de sport collectif et de structures de balnéothérapies qui concourt également fortement au rétablissement des patients polytraumatisés. D'ailleurs, les HCL, eux-mêmes, mettent en avant que « l'environnement fait partie intégrante du soin ».

Pourtant l'hôpital Henry Gabrielle est menacé aujourd'hui de fermeture. Il est en effet prévu de le transférer sur le site de l'hôpital des Armées Desgenettes, Lyon 3^{ème} arrondissement. Ce site ne dispose pas d'installations liées à la rééducation fonctionnelle ; il faudra donc les recréer. En outre, l'hôpital Desgenettes n'offrira pas d'espaces verts, pas de dénivelés nécessaires à la marche, pas d'espaces de calme ou de « respiration » absolument indispensables au mieux-être de patients qui subissent de longues et pénibles périodes de rééducation.

Annexe 4 (2/2)

Autrement dit, les patients ne trouveront pas sur le site de Desgenettes un environnement qui leur permettra de bénéficier des mêmes conditions d'un retour à l'autonomie, but essentiel de toute rééducation fonctionnelle.

Quant aux personnels de l'hôpital, ils ont souvent fait leur choix de lieu d'habitation par rapport à l'implantation de l'hôpital à Saint Genis Laval. Le déplacement de l'hôpital va accroître leur temps de déplacements domicile-travail avec, au vu des horaires des équipes soignantes, la nécessité de prendre leur véhicule personnel. Encourager les déplacements automobiles pendulaires et concentrer l'activité dans le centre de la métropole n'est pas la bonne solution. L'épisode actuel de pollution le démontre. Cette concentration qui s'accroît n'est pas, non plus, conforme à notre volonté d'une métropole multipolaire.

Face à cette décision des HCL, les personnes en situation de handicap, les familles et les soignants ont créé un Comité de Défense pour s'opposer au démantèlement de cet hôpital et à l'opération de promotion immobilière qui pourra s'en suivre. Le groupe Gram s'associe à leur démarche. Monsieur le Président de la Métropole vous êtes par ailleurs président des HCL de Lyon. Aussi, nous vous demandons de sursoir à cette décision de fermeture de l'hôpital Henry Gabrielle.

D'autre part, ce potentiel transfert d'hôpital concernant des communes de notre collectivité, ayant des conséquences au sein de notre métropole en matière de politique publique de déplacements comme en matière d'accès aux soins, nous souhaitons que vous nous présentiez à l'occasion de cette question orale :

- Le schéma de déplacements publics accompagnant le transfert de l'hôpital Henry Gabrielle sur le site de Desgenettes, et les propositions faites pour les personnels afin de leur permettre de ne pas prendre leur véhicule particulier ;
- Le projet et le coût du réaménagement du site de Desgenettes qui permettront de retrouver le cadre et les installations indispensables à la rééducation fonctionnelle telle que pratiquée actuellement à l'hôpital Henry Gabrielle ;
- Le coût du projet de réhabilitation des bâtiments de l'hôpital Henry Gabrielle, avec l'hypothèse d'une réhabilitation par phase, type « opération tiroir ».



Présidente du groupe des élu.e.s du
GRAM à la Métropole de Lyon

Annexe 5

Question orale du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés
Plan de déplacements urbainsQuestion orale du groupe « UDI et apparentés » du Grand Lyon
Conseil du 12 décembre 2016

La problématique des déplacements est une priorité pour l'ensemble des citoyens et en particulier des Grand Lyonnais. Cette priorité est particulièrement ressentie actuellement alors que nous subissons depuis plus de 8 jours un nouvel **épisode de pollution atmosphérique**.

La Métropole de Lyon investit massivement dans cette politique puisqu'elle verse annuellement au SYTRAL une subvention très importante (128 millions d'euros en 2014). Cette subvention **représente plus de 15% du budget du SYTRAL** et constitue une des principales dépenses opérationnelles, hors personnel, du Grand Lyon.

Aujourd'hui, une politique de déplacement **doit d'être multimodale** (véhicule personnel, autopartage, covoiturage, transports en commun, vélo, marche à pied) **et portée de manière cohérente via le PDU**. Elle ne peut donc être décidée par le seul SYTRAL sans lien fort et étroit avec la Métropole de Lyon (élaboration du PDU, choix des investissements, extension des horaires du réseau, hausse des tarifs, gratuité des transports en commun lors des pics de pollution, parcs-relais).

Partant de ce constat, nous souhaitons que le projet de PDU fasse l'objet d'un débat au sein du conseil Métropolitain avant son adoption par le SYTRAL. Au-delà, nous renouvelons notre demande que le SYTRAL présente annuellement, lors d'un conseil communautaire, un rapport d'activité et d'orientation.

La transparence démocratique et budgétaire est un impératif au regard de nos citoyens. C'est aussi un gage d'efficacité.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 6 mars 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau
